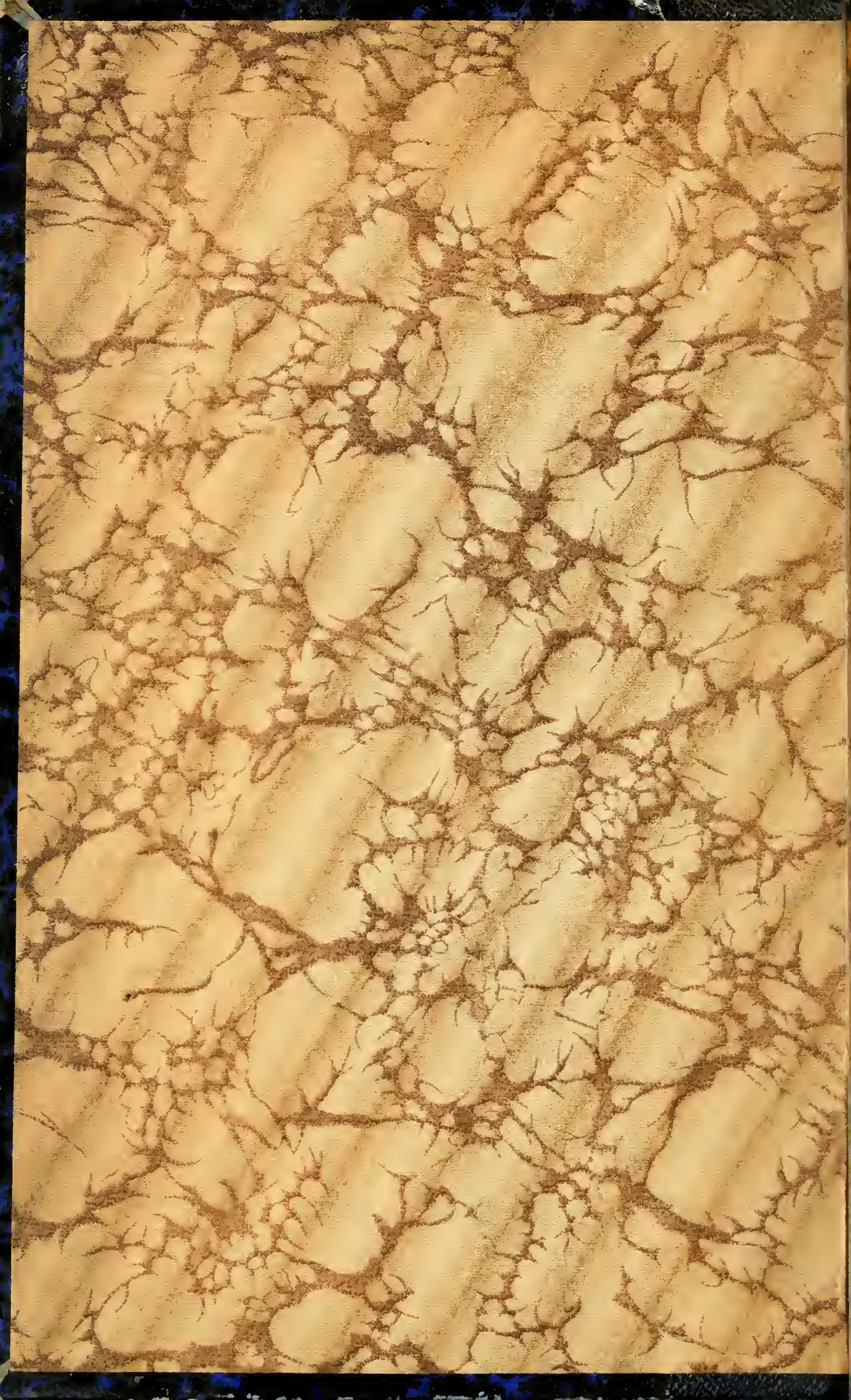

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00814439 6





HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

III.



PARIS. — A. PIHAN DELAFOREST,
Imprimeur de Monsieur le Dauphin et de la Cour de Cassation,
rue des Noyers, no 37.

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS,

DEPUIS 1789, JUSQU'EN 1828.

PAR A. ANTOINE (DE SAINT-GERVAIS.)

Noble dans sa cause, glorieuse dans son cours, honorable dans ses désastres, utile dans ses conséquences, l'Émigration française embellira les pages de notre histoire.

Tome Troisième.



PARIS,
L. F. HIVERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES MATHURINS-SAINT JACQUES, N° 18.
1828.

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1804, jusqu'à la fin de 1813.

Conspiration de Georges Cadoudal. — Buonaparte se fait déférer le titre d'empereur. — Nouvel attentat contre les jours de Louis XVIII. — Alexandre succède à Paul Ier. — Conduite généreuse des princes et des émigrés français envers des prisonniers de guerre, à Mittau. — Le roi de France se réfugie en Angleterre. — Détails sur d'horribles trahisons envers ces illustres proscrits. — Buonaparte s'empare de Rome et fait traîner en captivité le souverain Pontife. — Sa conduite perfide envers le roi d'Espagne. — Noble insurrection des Espagnols. — Événemens extraordinaires en Suède. — Exhérédation de Gustave IV. — Parallèle entre la conduite de ce prince et celle de Bernadote après son élévation au trône de Suède. — Divorce de Buonaparte et son mariage avec la princesse Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. — Les émigrés attirés à la cour impériale. — Continuité des

guerres de la révolution. — Conduite magnanime de Louis XVIII après le désastre de Moscou. — Projet de débarquement en France du duc de Berry heureusement entravé.

Les paroles du duc d'Enghien à ses juges nous révèlent que le gouvernement anglais lui avait annoncé qu'il pourrait avoir un rôle à jouer incessamment. En effet, d'intrépides royalistes combinaient à Londres les moyens de tenter un coup hardi pour terminer la révolution. Nous avons vu qu'à diverses reprises de généreuses conspirations s'étaient formées au sein de la France, en faveur de la légitimité. Dans ces projets entrepris presque toujours avec plus de dévouement et de courage que de prudence et de réflexion, plusieurs sujets fidèles ont péri sous le fer des tyrans subalternes. S'ils succombèrent sans gloire, ce ne fut pas du moins sans honneur, et leur trépas ne décourageait point les braves dévoués à la cause royale. Avant de parler de la noble et audacieuse entreprise de Pichegru et de Georges Cadoudal, il est nécessaire de développer quelques événemens antérieurs. Dès que Buonaparte eut établi le gouvernement consulaire, il mit tous ses soins à terminer, par des voies conciliatrices, la guerre de la Vendée. En effet, bientôt MM. d'Autichamp, de Châ-

tillon, de Bourmont, de Frotté et Georges, traitèrent avec ses généraux autorisés à cet effet; la base de leur transaction fut qu'après avoir si courageusement combattu pour les Bourbons, les Vendéens ne posaient les armes que sur la garantie de n'être pas tenus de les reprendre pour soutenir les intérêts particuliers d'aucun chef : c'était traiter glorieusement. Georges Cadoudal vint à Paris; il eut avec Buonaparte une entrevue : « Vous ne pouvez rester dans « le Morbihan, lui dit le consul, mais je vous « offre le grade de lieutenant-général dans mes « armées. — Vous me mésestimeriez, répond « Georges; j'ai prêté à la maison de Bourbon un « serment que je ne violerai jamais. » Buonaparte ne lui parle plus de prendre du service, et il lui offre une pension de cent mille francs, à la seule condition d'abandonner la cause du roi et de demeurer étranger aux affaires politiques. « J'appartiens à mon souverain légi- « time, réplique Georges, et par conséquent je « ne peux prendre un engagement de cette na- « ture. » Une volonté aussi prononcée étonne celui qui croyait que personne ne devait lui résister, et son âme farouche forme aussitôt le projet de faire arrêter l'homme dont il aurait dû au contraire estimer la fidélité. Mais celui-ci

sut lui échapper et il passa en Angleterre, où Louis XVIII instruit de son dévouement, lui adressa cette lettre datée de Mittau le 6 juin 1800 :

« J'ai appris avec la plus vive satisfaction, général, que vous êtes enfin échappé des mains du tyran, qui vous a méconnu au point de vous proposer de le servir. J'ai gémi des malheureuses circonstances qui vous ont forcé de traiter avec lui ; mais je n'en ai jamais conçu la plus légère inquiétude ; le cœur de mes fidèles Bretons, et le vôtre en particulier, m'est trop bien connu. Aujourd'hui que vous êtes libre, vous êtes auprès de mon frère, tout mon espoir renaît ; je n'ai pas besoin d'en dire davantage à un véritable Français tel que vous. »

On peut juger du sort que Buonaparte eût réservé à Georges, par celui qu'il fit subir à M. de Frotté. Ce brave Vendéen éprouvant un vif regret de traiter avec la république, avait été le dernier de tous à capituler ; mais enfin, il avait fait sa soumission au général Hédouville, lorsqu'il fut pris avec six autres officiers royalistes, et indignement fusillé à Verneuil.

Plusieurs des déportés du 18 fructidor parvinrent à fuir de Cayenne où le Directoire les avait relégués, bien persuadé qu'ils y trou-

veraient leur tombeau. De ce nombre était Pichegru *; il vint en Angleterre, où ce fut un bonheur pour lui de présenter ses hommages au guerrier qui avait si dignement soutenu l'honneur du drapeau des lis. Cette entrevue ne peut se dépeindre : le prince de Condé dédaigna les formes de l'étiquette pour recevoir ce grand capitaine; il lui tendit la main, et l'embrassant avec effusion de cœur, il lui dit : « Eh bien! nous voilà tous deux

* Ce général se sauva, lui huitième, dans une pirogue que Dossonville, l'un des déportés, eut l'adresse de disposer à cet effet, et qui n'avait que quatre pieds dans sa plus grande largeur. Les six compagnons de voyage de Pichegru et de Dossonville étaient MM. Barthélemy, ancien ambassadeur et en dernier lieu membre du Directoire; le général Willot, député au conseil des Cinq-Cents; Ramel, adjudant-général, commandant la garde du corps législatif; Aubry, officier d'artillerie, député au conseil des Cinq-Cents; Delarue, aussi député; et Letellier, ce fidèle serviteur de Barthélemy, qui n'avait point voulu se séparer de son maître dans ses cruels momens d'infortune. S'abandonnant à la providence, ces hommes courageux affrontèrent la mort dans une traversée de 100 lieues, sur une mer des plus agitées. Le baron de Coehorn, descendant du célèbre émule de Vauban, qui commandait alors à Surinam, les accueillit et leur prodigua des soins inappréciables dans une telle circonstance. Le malheureux Letellier fut enlevé à la vie pendant ce pénible trajet. Pourquoi faut-il être réduit à déplorer que Pichegru lui ait survécu dans ce voyage!

« sous la protection du roi Georges ! — Mon-
« seigneur, lui répondit le général, tous les
« émigrés doivent une vive reconnaissance à
« un monarque, à une nation qui les accueil-
« lent aussi bien : mais pourquoi M. de Wurm-
« ser a-t-il voulu que nous fussions ici ? S'il
« s'était le plus légèrement prêté à vos des-
« seins, aux miens, j'aurais l'honneur de vous
« faire, en ce moment, ma cour à Chantilly;
« et tous deux nous jouirions du plaisir d'avoir
« coopéré à placer Louis XVIII au palais qu'oc-
« cupe un étranger. »

Pichegru et Georges Cadoudal, réunis à un certain nombre d'hommes dévoués à mourir s'il le fallait pour leur souverain, résolurent d'attaquer personnellement Buonaparte : ils conspirèrent contre lui, comme il avait lui-même conspiré contre le Directoire ; ils voulaient renverser le gouvernement consulaire, comme le consul avait lui-même renversé le gouvernement directorial. Du moins leurs sentimens étaient purs, dégagés de toute ambition personnelle ; l'amour du roi, le bonheur de la patrie, les guidaient seuls dans leur généreuse entreprise. Ils débarquèrent donc en France, ainsi que M. le marquis de Rivière, les deux frères Armand et Jules, ducs de

Polignac, et plusieurs autres émigrés et officiers vendéens. Depuis long-temps il n'était question, à Londres, que de l'esprit public de France, que l'on représentait avec raison comme fatigué de tous les gouvernemens qui avaient tourmenté ce royaume depuis la révolution. Les Français raisonnaient ouvertement sur la maxime émise par le philosophe de Genève, qu'un gouvernement républicain ne convient pas à une population immense régie depuis des siècles par la royauté; on avouait hautement la nécessité de revenir à cette loi antique, qui, pour le salut et la prospérité de tous, confiait le gouvernement à un seul chef, et le rendait héréditaire dans sa famille; à l'exception des régicides et de leurs adhérens, chacun convenait que la France n'avait jamais été plus heureuse que sous l'autorité paternelle des Bourbons. Mais il fallait vaincre l'homme qui, pouvant rétablir les princes légitimes dans leurs droits, préférait exploiter la révolution en faveur de son ambition personnelle; et il n'entrait pas dans le caractère des Bourbons d'employer, à cet effet, aucun moyen réprouvé par l'honneur. Nous le prouverons par cette lettre du prince de Condé, en date de Londres, du 24 janvier 1802, dans laquelle il instruit

monseigneur le comte d'Artois d'un projet qu'un individu avait osé lui confier :

« Le chevalier de Roll vous rend compte, ainsi que moi, Monsieur, de ce qui s'est passé hier. Un homme, arrivé la veille, à ce qu'il m'a dit, à pied de Paris à Calais, homme d'un ton fort simple et fort doux, malgré les propositions qu'il venait faire, ayant appris que vous n'étiez pas ici, est venu me trouver sur les onze heures du matin; il m'a proposé tout uniment de nous défaire de l'usurpateur par le moyen le plus court. Je ne lui ai pas donné le temps de m'achever les détails de son projet, et j'ai repoussé cette proposition avec horreur, en l'assurant que, si vous étiez ici, vous feriez de même; que nous serions toujours les ennemis de celui qui s'est arrogé la puissance et le trône de notre roi, tant qu'il ne le lui rendrait pas; que nous avions combattu cet usurpateur à force ouverte; que nous le combattrions encore, si l'occasion s'en présentait; mais que jamais nous n'emploierions de pareils moyens, qui ne pouvaient convenir qu'à des jacobins : et que si, par hasard, ces derniers se portaient à ce crime, certainement nous n'en serions jamais complices. Pour mieux convaincre cet homme que vous pensez comme

moi, j'ai envoyé chercher l'évêque d'Arras ; mais il était sorti. Alors j'ai fait venir le baron de Roll, à qui j'ai d'abord exposé le sujet de la mission. Ensuite j'ai fait entrer l'homme ; je lui ai dit que ce baron avait toute votre confiance, qu'il connaissait comme moi toute la grandeur de votre âme, et que j'étais bien aise de répéter, devant un témoin aussi sûr, tout ce que je venais de lui dire : ce que j'ai fait. Le baron a parlé comme moi. Après cela, j'ai dit à l'homme qui était venu, qu'il n'y avait que l'excès de son zèle qui eût pu le porter à venir nous faire une pareille proposition ; mais que ce qu'il avait de mieux à faire était de repartir tout de suite, attendu que, s'il était arrêté, je ne le réclamerais pas, et que je ne le pourrais qu'en disant ce qu'il est venu faire. J'espère, Monsieur, que vous approuverez ma conduite, et que vous ne doutez pas du tendre et respectueux attachement dont mon cœur est pénétré pour vous. »

Certes, le prince de Condé avait parfaitement bien jugé du noble caractère de MONSIEUR ; et si la tentative méditée, conçue par Georges, Pichegru et d'autres célèbres personnages, eut l'assentiment des princes, c'est que les moyens, comme le but de cette témé-

raire entreprise, pouvaient être dévoilés sans honte à la face de l'univers. Georges Cadoudal, accoutumé à combattre contre les républicains, et rempli d'une noble audace, débarqua le premier au mois d'août 1803, et se rendit secrètement à Paris pour préparer les voies à un aussi hardi projet. C'est de la propre bouche de ces hommes généreux que nous allons entendre l'exposé de la conjuration. « Le plan de mon-« seigneur le comte d'Artois, déclara M. Ar-« mand de Polignac, était d'arriver en France, « de faire proposer au premier consul d'aban-« donner les rênes du gouvernement, afin « qu'il pût en saisir son frère. Si le premier « consul eût rejeté cette proposition, S. A. R. « était décidée à engager une attaque de vive « force, pour tâcher de reconquérir les droits « qu'il regardait comme appartenant à sa fa-« mille. Je lui étais trop attaché pour ne pas « l'accompagner, et j'ai passé en France lors « d'un second débarquement, parce que le « prince me dit qu'à raison de la confiance qu'il « avait en moi, et du zèle que j'avais tou-« jours témoigné, il désirait que j'en fisse par-« tie. » Ce second débarquement eut lieu au mois de décembre.

Monseigneur le comte d'Artois se disposait à

aborder les côtes de France; sa détermination effrayait ses plus fidèles serviteurs : « Prince, lui dit le marquis de Rivière, nul ne peut mieux que moi juger de la disposition des esprits en France; j'y suis allé plusieurs fois, et même depuis le 18 brumaire. J'irai de nouveau, je verrai par moi-même; et si je dois périr il me sera doux de me dévouer pour votre personne; je ne supporterais pas l'idée de la laisser s'exposer à un pareil danger. » Ses pressentimens sur la témérité qu'il y aurait eu aux princes de venir en France n'étaient que trop fondés. Buonaparte, instruit du projet, n'attendait que ce moment pour les enlacer dans les piéges tendus de tous côtés à ces honorables victimes. M. le marquis de Rivière est arrêté le 4 mars 1804, un mois après son arrivée à Paris. Interrogé sur les motifs de son voyage, il répond : « De m'assurer de l'état des choses, et de la situation politique et intérieure, afin d'en faire part aux princes qui auraient jugé, d'après mes observations, s'il était de leur intérêt de venir en France, ou de rester en Angleterre. Depuis plus de vingt ans, j'ai servi honorablement les princes, je n'ai pas cessé et je ne cesserai jamais de les servir de même, et comme ils veulent l'être. » Au pré-

tendu projet de se défaire des chefs de l'État par des moyens violens et contraires aux lois de l'honneur, il répond avec dignité : « Je « n'ai nulle connaissance de cela, et je sais que « le prince n'y aurait pas donné la main, pas « plus que ceux qui lui sont dévoués. »

Georges repousse cette même idée avec indignation. « Mon but, s'écrie-t-il, n'a jamais été « l'assassinat du premier consul. Je devais l'at- « taquer de vive force, avec des armes pa- « reilles à celles de son escorte, et l'enlever « du milieu de ses gardes, afin de replacer sur « le trône, Louis XVIII, notre légitime sou- « verain. » Et lorsqu'on lui demande le nom de ses complices : « J'ai des soldats, répond-il, « et n'ai point de complices. »

Joyaut, aide-de-camp de Georges, s'exprime en ces termes : « Autant j'aurais désiré le ré- « tablissement des Bourbons, autant je répugne « à l'horreur d'un assassinat. J'ai approché « d'assez près la personne du premier consul, « et l'idée d'un lâche assassinat ne m'est pas « venue; je n'étais pas fait pour un tel excès de « bassesse. »

Bouvet de Lozier, ancien officier émigré, après avoir déclaré franchement qu'il est venu d'Angleterre en France pour y soutenir la cause

des Bourbons, ajoute : « D'après la promesse « expresse de Georges, rien ne devait être en-« trepris qu'un prince ne fût à notre tête ; le « prince rejetait toute idée d'assassinat, de « machine infernale ; il s'en était expliqué for-« mellement ; il voulait une attaque de vive « force, dans laquelle il eût pu payer de sa « personne. »

Nous ne retracerons pas les sentimens exprimés par tous les compagnons de Georges, que les partisans de Buonaparte traitaient de brigands ; mais nous dirons un mot de Picot, son fidèle serviteur, qui, arrêté un mois avant son maître, défiait les supplices et les bourreaux plutôt que de rien dire qui pût mettre sur ses traces. « Georges est mon général, disait-il à « ceux qui l'arrêtaient ; il a défendu tant qu'il « a pu la cabane de mon pauvre père ; il s'est « opposé au pillage de nos églises par les répu-« blicains ; il m'a recueilli dans mon indigence ; « je me ferais tuer pour sa personne. » Et le lendemain de son arrestation, il répondit au magistrat qui l'interrogeait : « J'aime bien mieux « mon souverain légitime que Buonaparte qui « en a pris la place. Je veux mourir pour ma « religion et pour mon roi. »

Pichegru proscrit et ouvertement déclaré

pour les Bourbons, avait, depuis son débarquement, vu Moreau; cela suffit à Buonaparte pour comprendre dans la conjuration ce général qui lui portait ombrage. Moreau, comme l'immense majorité des Français, pouvait soupirer dans son cœur après le rétablissement des Bourbons; mais dans cette circonstance, il était impossible d'administrer la preuve qu'aux ouvertures qui lui furent faites, il eût répondu par une promesse de participation. On songea à lui imputer d'avoir cherché à profiter de ce projet de renversement du premier consul pour se créer lui-même dictateur. « Si j'avais voulu « avoir des prétentions à l'autorité, dit Moreau « avec énergie, j'avais une meilleure occasion; « on m'a offert la dictature en France avant « Buonaparte, je l'ai refusée. »

L'ambitieux consul voulut connaître le langage que tiendrait Pichegru qu'il redoutait encore quoiqu'il fût sous les verroux*. Il le fit

* A son arrivée à Paris, ce général avait été accueilli secrètement chez M. Treille, dont il avait connu l'épouse (mademoiselle de Caux), plusieurs années avant son mariage. Le logement de M. Treille n'offrant aucune sûreté pour un homme dans la position de Pichegru, ses hôtes jetèrent les yeux sur un sieur J. Leblanc, qui possédait toute leur confiance, pour l'engager à lui donner l'hospitalité. Le perfide accepta en témoignant de la satisfaction de pouvoir faire quelque chose

visiter par une ancienne maîtresse, à laquelle le général ouvrit son âme entière en repoussant quelques propositions insidieuses qu'elle avait eu l'ordre de lui faire. « Voilà, lui dit ce gé-« néral en arrachant sa cravatte et en dérou-« lant des papiers qui y étaient renfermés, « voilà son arrêt de mort. En plein tribunal je « démasquerai l'hypocrite; je ferai trembler « ce tyran. A ma voix sortiront de leurs tom-« beaux Frotté, Hoche, Kléber et d'Enghien. « A ces quatre illustres victimes viendront se « joindre les habitans fusillés dans Lodi, à « Pavie, à Venise, dans les Marches et tant « d'autres. A leurs cris se mêleront ceux des « Français mitraillés à Toulon et sur les degrés « de Saint-Roch. Je traînerai l'auditoire dans « les cachots de la capitale; on n'y verra pas « sans frémir cette foule d'innocentes victimes « que le monstre y a fait entasser... » Le mal-

pour un proscrit d'un mérite aussi éminent. Il fit éclater une joie qui paraissait alors naturelle à des yeux prévenus en sa faveur. « Ah! conservez bien ce dépôt précieux que l'amitié « vous confie, lui dit madame Treille les yeux mouillés de « larmes; Dieu vous en bénira; et la France, un jour peut-« être, vous en sera-t-elle même reconnaissante. » 100,000 fr. étaient promis à celui qui livrerait une tête si précieuce : Leblanc eut l'infamie de vendre le sang de l'infortuné Pichegru, en allant dénoncer son asile à Murat, gouverneur de Paris.

heureux ne savait pas qu'il était écouté, et qu'il venait de prononcer lui-même son arrêt. Le féroce consul le fit étrangler dans la tour du Temple dans la nuit du 5 au 6 avril *.

Après une procédure qui dura quatorze jours, les juges prononcèrent une sentence de mort contre Georges Cadoudal, le duc Armand de Polignac, le marquis de Rivière, et dix-sept de leurs co-accusés, savoir : le général Lajolais; Joyaut, dit Villeneuve, aide-de-camp de Georges; le chevalier de Rusillion, major Suisse; Bouvet de Lozier et Rochelle de Brecy, anciens officiers émigrés; Pierre-Jean Cadoudal, parent de Georges; Charles d'Hozier, ancien page et officier vendéen; Coster et Roger Saint-Victor, émigrés, puis vendéens; Picot, domestique de Georges; Louis Ducorps, Deville, Armande Gaillard, Burban, Lemercier, Lelan, Merille, vendéens.

Le général Moreau; Jules, duc de Polignac;

* A ce fait rapporté par Baillot-Saint-Martin, dans son *Histoire Chronologique*, nous ajouterons d'après Goldsmith, que l'on choisit pour exécuter cette atroce commission quatre mameloucks, et que ces misérables furent ensuite fusillés pour quelque crime supposé, dans la crainte qu'un jour ou l'autre ils ne parlassent. Le nommé Pompon, l'un des geôliers du Temple, qui les avait introduits, mourut environ deux mois après.

Leridan, frère d'un aide-de-camp de Georges; Roland, entrepreneur-général des vivres aux armées; et une jeune fille, nommée Marie Hizay, qui avait procuré des logemens aux principaux personnages de cette conjuration, furent condamnés à une détention de deux années. Ces juges trompèrent l'attente de Buonaparte, en n'envoyant point à la mort le général Moreau. Son ennemi voulut bien le laisser passer aux États-Unis d'Amérique, préférant voir éloigné perpétuellement de la France un guerrier dont l'illustration blessait sa vanité, plutôt que de le savoir libre et si près de sa personne dans le court espace de deux années.

A la fin des débats, M. Armand de Polignac s'adressant aux juges leur dit : « Je n'ai plus qu'un seul vœu à faire; c'est que si le glaive que vous suspendez sur nos têtes, doit menacer l'existence de plusieurs des accusés; en faveur au moins de sa jeunesse, si ce n'est en faveur de son innocence, sauvez mon frère, et faites retomber sur moi tout le poids de votre courroux. » M. Jules de Polignac avait aussi déployé le plus noble courage pendant cette procédure : « Je suis accusé de conspiration, s'écria-t-il, j'ai été traduit devant ce tribunal; je suis jugé comme coupable de ce crime, et

même déjà M. le procureur-général a appesanti sur ma jeune tête le poids terrible d'une condamnation qui fait trembler les criminels et intimide à peine l'innocence... J'ai dit et je le répète, mon projet, en venant en France, était de rejoindre mon frère, et après avoir passé quelques jours dans ma patrie, de rejoindre mon père en Russie... J'ai langui quatre mois dans les fers, on a même tâché de flétrir mon nom. Des listes ont paru, on m'y a traité de brigand. Quel brigand! Étais-je un brigand, quand, à peine âgé de huit ans, je fuyais de Paris poursuivi par une cohorte sanguinaire qui, devant moi, demandait la tête de mes parens? Étais-je un brigand, lorsque paisiblement en Allemagne, je gémissais sur les crimes de ma patrie; de cette patrie qui à l'ombre des lis et du panache blanc, a vu s'écrouler quatorze siècles de gloire; de cette patrie qui depuis a été si cruellement déchirée? Étais-je un brigand, quand après quinze ans d'absence, sans être rebuté par les orages politiques qui ont éclaté en Europe, je voulais rentrer en France, et voulais, avant de retourner en Russie, respirer l'air natal d'un pays qui fut la cause de mes malheurs, auquel néanmoins je me faisais gloire d'appartenir?.. Tout Français, même

celui qui vit sous un ciel étranger, aime toujours sa patrie, et chérit ses concitoyens. »

Condamné seulement à deux années de détention, Jules de Polignac offrit sa tête aux juges pour sauver celle de son ami, de son frère, en leur disant : « Si l'un de nous doit « succomber, ah! sauvez-le; rendez-le aux « larmes de son épouse. Je n'en ai point. « Comme lui je sais braver la mort : trop « jeune encore pour avoir goûté la vie, puis-« je la regretter? — Non, non, s'écrie Ar-« mand, tu as une carrière à parcourir, c'est « moi qui dois périr. » Héroïque combat de l'amitié fraternelle! tu décidas sans doute le consul à épargner une vie si précieuse! Il fit la même grâce à M. le marquis de Rivière, dont le défenseur (M. Billecocq) avait si noblement justifié la conduite, en honorant aux yeux des juges cette fidélité à son prince prouvée en cette occasion aux dépens de la vie même : « Magistrats, s'était-il écrié, plus d'une « fois en lisant l'histoire, vous avez vous-« mêmes admiré de pareils mouvemens de ce « dévouement sublime, de cette fidélité dans « d'éclatantes adversités. Vous avez admiré ce « comte Hamilton, s'enfonçant avec le mal-« heureux Charles Ier dans les forêts d'Ecosse!

« vous avez admiré ce lord Montrose, prome-
« nant ses cheveux blancs et ses infortunes sur
« les montagnes de la même contrée! Vous
« avez admiré ce vénérable Malesherbes,
« sortant, à quatre-vingts ans, de la retraite à
« laquelle il s'était volontairement condamné,
« pour venir offrir au dernier de nos rois, dé-
« trôné et accusé, les derniers efforts d'une vie
« prête à s'éteindre! Vous avez admiré de pa-
« reils exemples, vous les proposeriez pour
« modèles! Et lorsqu'un pareil homme, qui
« ressemble à tous ces hommes que je viens de
« nommer, se trouve au milieu de nous, que
« dis-je? lorsqu'il est là, lorsque vous êtes ses
« juges, vous pourriez, magistrats, l'envoyer
« à l'échafaud! Non, cela ne sera pas, cela
« n'est pas à craindre de la part d'un tribunal
« composé de Français, composé de citoyens
« qui appartiennent à une nation dont tous les
« sentimens sont grands, dont toutes les pen-
« sées sont nobles, dont toutes les affections sont
« généreuses. Ah! je vous en conjure, rendez
« à sa patrie, rendez à sa famille, rendez à ses
« amis, un homme qui, j'ose le dire, alors
« même qu'il est placé sur le banc des accusés,
« a des droits à votre estime, par ses qualités,
« par ses vertus, par celles-là mêmes qui on

« causé son infortune; un homme qui est de-
« venu l'objet d'un intérêt universel dans tous
« les pays de l'Europe où sa personne est
« connue*. »

Il faut le dire à la louange du barreau français, tous les avocats chargés de la défense des accusés, rivalisant de zèle, firent entendre les plaidoyers les plus éloquens. M. Dommanget, parlant de l'éducation que Georges avait reçue au collége, disait : « A cette époque, on
« faisait germer dans le cœur des enfans l'a-
« mour de son pays, l'amour du gouvernement
« d'un seul, et on y faisait germer également
« l'amour de la famille qui tenait les rênes du
« gouvernement.... » Le président ne lui permit pas d'achever ce tableau qui offrait, dit-il, des idées très-dangereuses. Ce président (M. Hémart) sentait sans doute sa conscience lui rappeler qu'il avait été élevé dans ces mêmes principes.

« Ce Georges, que l'accusation qualifie de

* Outre ces deux personnages, Buonaparte accorda également la vie au général Lajolais, à Bouvet de Lozier, à Rusillion, à Rochelle, à Armand Gaillard et à Charles d'Hozier, qui furent enfermés dans des châteaux-forts jusqu'au moment où la restauration, brisant leurs fers, les vit saluer par des transports d'allégresse le souverain légitime pour lequel ils s'étaient si généreusement sacrifiés.

« brigand, s'écrie le défenseur de Picot (M. Sé-
« raphin Gauthier), a plusieurs fois versé son
« sang pour ses compatriotes. A l'égard de ses
« partisans, généreux jusqu'à l'héroïsme, il
« leur inspire je ne sais quel fanatisme d'ami-
« tié ; Picot lui-même en est tout transporté ;
« il lui semble qu'il n'aurait aimé ni son Dieu,
« ni son roi, s'il n'avait pas aimé Georges. »

« Ils sont venus en France, dans l'intention
« de contribuer au renversement du gouver-
« nement, dit M. Lebon, avocat de Bouvet
« de Lozier ; c'est le langage de tous les accu-
« sés. Ils attendaient un chef; leur intention
« était subordonnée à ce point; il fallait un
« prince de la maison de Bourbon; sans son
« arrivée, point de tentative, point d'action,
« point d'exécution. En convenant de leur pro-
« jet, l'idée d'un assassinat les révolte, et leur
« fait repousser avec indignation cette incul-
« pation qu'ils n'ont pas méritée. Pourquoi ne
« serions-nous pas justes envers des princes
« d'ailleurs malheureux? En l'an V, lors d'une
« conspiration qui fut trop mémorable, lors-
« que dans Paris on arrêta des commissaires du
« prétendant, que portaient leurs instructions?
« La mission d'interroger l'opinion publique,
« l'amour pour la maison de Bourbon ; mais la

« première instruction, la plus énergique, la « plus touchante, était celle-ci : Epargnez le « sang des Français ! »

M. Guichard, plaidant pour les deux frères Jules et Armand, disait dans son exorde : « Au « seul nom de Polignac, quels souvenirs se « présentent à ma pensée ! et qu'ils m'offrent « un étonnant contraste avec la condition pré- « sente de ces deux accusés ! Quoi ! sont-ce donc « là les rejetons de cette famille si long-temps « célèbre par ses prospérités, par les dignités « éclatantes dont la plupart de ses membres fu- « rent successivement revêtus ! Jeunes infor- « tunés ! vous, dont les ancêtres jouirent autre- « fois du plus grand privilége que les grands « puissent exercer sur la terre, celui de faire « grâce ! Quoi ! vous voilà vous-mêmes, ici, « dans ce sanctuaire redoutable, assis sur les « bancs des accusés, et menacés des foudres « de la justice !... » Il terminait son plai- doyer par cette belle péroraison : « Magistrats, « vous êtes chargés d'effrayer le crime par la « terreur des vengeances de la justice ; mais « vous êtes aussi chargés d'essuyer les larmes « de l'innocence malheureuse. Quelques-unes « des plaies de la patrie saignent encore. Le « lieu où nous sommes est encore rempli de

« douloureux souvenirs ; les cachots qui nous « environnent, répètent encore les plaintes des « vertus qui restèrent si long-temps captives ; « et non loin d'ici est l'arc funèbre par lequel « sont sorties tant de victimes.... On reconnaît « aujourd'hui, on avoue hautement l'injustice « du sort qu'elles éprouvèrent ; mais leur sort « est irréparable.... Eh quoi ! en ce moment « même ne vous semble-t-il pas voir leur ombre « plaintive se presser autour de vous, et vous « dire : Nous sommes morts pour avoir été « attachés à la monarchie ; et la monarchie vient « d'être proclamée ! Ah ! du moins que notre « sang soit le dernier répandu pour cette cause, « et que l'abîme de la révolution soit à jamais « refermé sur nous ! »

Dans l'une des audiences de ce procès célèbre, un mouvement sublime eut lieu. Le président montrait à M. de Rivière un portrait trouvé sur lui lors de son arrestation, en lui demandant s'il le reconnaissait. — « Je suis « bien loin, je le verrais mieux de plus près. » On le lui fait passer. M. de Rivière se saisit du portrait qui était celui de monseigneur le comte d'Artois : « Croyez-vous, dit-il au président, « que, même de loin, je ne le reconnaissais « pas ! Mais je voulais le voir de près encore

« une fois avant de mourir. » Et aussitôt le martyr de la royauté baise avec transport cette relique royale, cette image chère et sacrée, au milieu des murmures de surprise, d'émotion d'une foule immense partagée entre la sensibilité qu'excitait tant d'amour et l'admiration qu'inspirait tant de courage * !

Le 25 juin, Georges Cadoudal et ses braves compagnons scellèrent de leur sang leur généreux dévouement pour les Bourbons. Ils marchèrent à la mort avec intrépidité, et en proférant avec enthousiasme le cri sacré de *vive le roi! vivent les Bourbons!* Le dévouement de ces conjurés prévint du moins le plus grand des malheurs : un débarquement de royalistes, ayant à leur tête un prince de la famille royale, devait s'opérer du 5 au 7 février, sur la falaise de Béville ; le bâtiment fut plusieurs jours en vue des côtes ; mais des avis transmis de la

* Georges portait aussi sur son sein le portrait de Louis XVI, quand on l'arrêta ; mais il parvint à le soustraire parmi les effets qu'on lui enleva. Le régicide Thuriot, chargé de l'instruction préliminaire, lui demanda dans un interrogatoire ce qu'il avait fait de ce portrait ? « Et vous, citoyen Tue-Roi, « qu'avez-vous fait de l'original ? répliqua Georges. » Depuis lors le nom de Tue-Roi resta à Thuriot parmi les hommes monarchiques.

part de M. le marquis de Rivière, par des hommes fidèles, dont le gouvernement consulaire découvrit les traces à Paris, sans pouvoir néanmoins les connaître, empêchèrent monseigneur le comte d'Artois de compromettre sans utilité le salut de son auguste personne; et Georges et ses compagnons, avant de perdre la vie, eurent la douce certitude que la royale famille de France ne fournirait aucune nouvelle victime à l'ambition de Buonaparte.

En apprenant le supplice de ces braves, le prince de Condé s'écria : « Hélas ! tous les fidèles « royalistes périront-ils ainsi! Pauvre Pichegru, « il était fait pour mourir d'un coup de canon, « et non pour rendre l'âme sous la main d'un « victimaire. » Le père de Georges Cadoudal, non moins dévoué que son fils à la cause royale, et qui subit une longue détention dans les prisons de Brest, fut bien dédommagé lorsqu'il reçut de Louis XVIII la lettre suivante, dans laquelle l'âme du monarque se peint toute entière :

« Il y a long-temps, Monsieur, que j'aurais exprimé mes sentimens au père de mon fidèle et infortuné Georges, sans la persuasion où j'étais qu'il avait précédé son noble et valeureux fils au tombeau. Dans le regret profond

que me cause la perte que j'ai faite, c'est une consolation pour moi de songer qu'en honorant la vertu, l'âge et la paternité, je puis m'acquitter envers la mémoire de celui qui n'est plus, et auquel la France aura dû un modèle de dévouement et d'honneur. L'éclat acquis par les enfans ne peut être étranger aux auteurs de leurs jours. Jouissez donc, respectable vieillard, des avantages que les services, le grade, les décorations avaient assurés à votre fils. Transmettez-les à ses frères, et que ce soit pour eux un nouveau motif de marcher sur les traces de Georges Cadoudal. Ne doutez jamais, Monsieur, de mon affection et de mon estime pour votre famille et pour vous *. »

Pendant le cours de ce grand procès, Buonaparte s'était fait déférer le titre d'empereur, par un sénatus-consulte du 19 mai, qui consacrait en outre l'hérédité dans sa famille. Lorsqu'au 18 brumaire, il faisait déguerpir les députés au pas de charge devant les baïonnettes de ses grenadiers, ce tartufe politique disait : « Aussitôt que les dangers de la patrie seront « passés, je déposerai le pouvoir dont je suis

* Ce respectable vieillard et le colonel Joseph Cadoudal, frère de Georges, ont été ennoblis, par ordonnance du roi, en octobre 1814.

« investi... Si j'osais devenir César, soyez tous « des Brutus. » Mais les Brutus de notre époque, comme le dit avec justesse M. de Châteaubriand dans ses notes de l'*Essai sur les Révolutions*, se hâtèrent bientôt de couvrir de plaques et de cordons leurs haillons républicains ; c'était le prix de leur bassesse et de la lâche condescendance avec laquelle ils obtempéraient aux ordres du soldat ambitieux qu'ils déclaraient leur maître dans ce senatus-consulte. Louis XVIII s'empressa de protester avec autant de dignité que d'énergie contre cet acte monstrueux d'une ambition sans bornes. Voici cette protestation, datée de Varsovie, le 5 juin 1804 :

« En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Buonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte, d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais comptable de ma conduite envers tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant ; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette

occasion. Je déclare donc, après avoir au besoin renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des États-Généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe, je déclare, en présence de tous les souverains, que, loin de reconnaître le titre impérial que Buonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légale, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquens auxquels il pourrait donner lieu. »

Le prince de Condé jugea sainement de l'avenir, lorsqu'il dit en apprenant cette usurpation : « Jusqu'à présent les rois n'ont eu à lutter « que contre des légistes; mais ils vont avoir « pour adversaire un rival et un conquérant; « il y a plus que jamais à craindre pour la soli« dité des trônes légitimes. » En effet, les desseins de Buonaparte, du moment qu'il se fit déclarer Empereur, furent d'employer le pouvoir colossal que la révolution avait réuni dans ses mains, à dicter la loi à tous les potentats; de les réduire, l'un après l'autre, à un état de vasselage; de renverser tous les Bourbons régnans afin de placer sur leurs trônes les individus de sa famille, et établir sa dynastie de

manière à gouverner non-seulement la France, mais encore les peuples étrangers.

Si les grandes puissances du Continent avaient entendu leurs vrais intérêts; si elles avaient oublié leurs anciennes rivalités; si elles s'étaient conduites avec la même prévoyance et la même fermeté que l'Angleterre, l'Europe n'eût pas présenté l'aspect effrayant d'une portion considérable du genre humain courbée sous le joug d'un ambitieux. Malheureusement pour le repos du monde, les vues rétrécies de la plupart des ministres des souverains du Continent ont souvent fait dévier les rois et paralysé les peuples. Ce sera une espèce de problème pour les historiens futurs de voir dans le même temps toutes les nations honorer la mémoire du duc d'Enghien par des cérémonies religieuses, et presque tous les souverains reconnaître comme empereur l'usurpateur meurtrier. Le roi d'Espagne, cédant aux insinuations d'un ministre corrompu, donna de plus l'exemple humiliant d'une servile adulation, en décorant des ordres de son royaume celui qui ravissait le trône de la branche aînée de sa maison. Louis XVIII se montrant dans toute la grandeur de son caractère, s'empressa d'écrire à Charles IV :

« C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la Toison d'Or, que S. M. votre père, de glorieuse mémoire, m'avait conférés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'engager à pardonner à un assassin ; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi. Dans le siècle présent, il est plus heureux de mériter un sceptre que de le porter. La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil ; mais ni la postérité, ni mes contemporains, ne pourront dire que, dans les temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper jusqu'au dernier soupir le trône de mes ancêtres. »

Imitant un si noble exemple, Gustave IV, roi de Suède, dévoué de cœur et d'âme aux Bourbons, écrivit la lettre suivante au roi de Prusse, qui avait envoyé l'ordre de l'Aigle noire à Buonaparte : « C'est avec douleur que je « me vois forcé de remettre entre les mains de « Votre Majesté l'ordre de l'Aigle noire que « feu votre père me conféra. Des événemens « récens m'imposent ce triste devoir. Un plus

« long développement me coûterait ; mais je « me crois obligé de déclarer, comme cheva- « lier, que je ne reconnais pas cette dignité « dans la personne de Napoléon Buonaparte. »

Courroucé contre la protestation de Louis XVIII, l'usurpateur chercha à s'en venger par un nouveau crime. Deux misérables, l'un nommé Guillet et l'autre Beauvoisin, reçurent l'infâme mission de se défaire par tous les moyens possibles de l'illustre proscrit et de sa royale famille. Ces lâches émissaires s'adressèrent à un Français nommé Coulon, qui, tenant à Varsovie un café, avait quelque accès près de la domesticité du roi et pénétrait facilement dans le lieu de sa résidence. Ils lui firent la proposition de s'introduire dans la cuisine du prince pour jeter du poison dans ses alimens. Quatre cents louis et un asile en France devaient être la récompense de cette action. Heureusement Coulon était un honnête homme; il avait servi dans l'émigration armée, sous les ordres du duc de Pienne, en Espagne, et depuis il avait été attaché au baron de Miliville, écuyer de la reine. Il ne feignit d'adhérer aux premières ouvertures qui lui furent faites, que pour connaître entièrement les intentions des suborneurs et révéler leurs atroces projets.

Louis XVIII instruit de cette horrible machination, adressa, le 24 juillet, la lettre suivante à M. d'Hoym, président de la chambre de justice à Varsovie : « On m'a rendu compte, Monsieur, d'un projet contre ma vie. S'il n'était question que de moi, accoutumé, vous ne l'ignorez pas, à de pareils avis, j'y ferais peu d'attention ; mais le poison menace aussi ma femme, mon neveu, ma nièce, mes fidèles serviteurs ; je trahirais mes devoirs les plus sacrés si je méprisais ce danger. Peut-être n'ai-je point affaire à d'obscurs scélérats... »

Les émissaires avaient remis à Coulon trois carottes dans lesquelles ils avaient introduit de l'arsenic ; le poison fut constaté par M. Lefèvre, médecin du roi, assisté des docteurs Gazatkiewick et Bergenzowe, médecins les plus accrédités de Varsovie, et du pharmacien Guidal. Interrogé en présence de l'archevêque de Reims, des ducs d'Havré, de Croy, d'Avaray, de Pienne, du marquis de Bonnay, des cómtes de la Chapelle, de Damas-Crux, Étienne de Damas et de M. l'abbé Edgeworth de Frimont, Coulon donna tous les indices qu'on avait droit d'attendre d'une âme honnête ; mais les magistrats prussiens évitèrent de donner cours à la justice, cédant sans doute aux investigations

de la politique ministérielle qui redoutait de trouver Buonaparte au fond du complot; et les deux émissaires, voyant leur projet avorté, prirent la fuite. Cette criminelle tentative ne fut pas la seule : un journal anglais (*le Statesman*), a reproché à la police impériale d'avoir accueilli la proposition faite par un nommé Goldsmith d'entreprendre le voyage de Varsovie pour assassiner Louis XVIII. Le *Statesman* a soutenu que la proposition écrite et signée de ce misérable existait... Félicitons-nous, du moins celui-là n'était pas Français.

Les événemens de France faisant désirer au roi de conférer avec son frère, la petite ville de Calmar, en Suède, fut choisie pour cette entrevue, et les deux augustes princes s'y réunirent au mois d'octobre. Aussitôt son arrivée, Louis XVIII se fit conduire sur la plage où, en 1520, Gustave Wasa débarqua pour venir combattre les oppresseurs de son pays. Là, sur ce rocher consacré par de si grands souvenirs historiques, l'illustre proscrit fit graver une inscription latine pour perpétuer également le souvenir de la généreuse hospitalité accordée en ce moment aux Bourbons exilés. Comme Gustave Wasa, les frères de Louis XVI devaient être un jour les libérateurs de leur pa-

trie. A Calmar, fut réglé, d'un commun accord, ce que, dans leur tendre sollicitude pour la nation française, ces nobles petits-fils de Henri IV projetaient pour sa plus grande prospérité, et qu'ils proclamèrent à la face de l'univers dans la déclaration suivante que la divine providence a rendue prophétique :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut :

« A l'époque où nous fûmes appelé à recueillir le sanglant héritage de nos pères, on nous entendit satisfaire à la fois au besoin de notre cœur, en vous parlant de notre amour, et au cri du devoir, en vous exposant les vues et les intentions de votre roi.

« Lorsqu'à Dillingen un lâche émissaire de vos tyrans porta sur nous une main parricide, nous vous adressâmes la parole, et de ces lieux mêmes que notre sang venait de teindre, n'ayant que trop à prévoir que nos jours seraient incessamment poursuivis par les complots et la rage aveugle des méchans, nous prîmes l'engagement solennel qu'à travers les embûches et les assassins, invoquant le Dieu tout-puissant, et appelant le retour de ses bénédictions sur la France, nous marcherions invariablement au but de nos travaux.

« Bientôt nos agens dans l'intérieur étant devenus victimes de leur dévouement et de leur zèle, les instructions qu'ils avaient reçues de nous furent rendues publiques, et vous n'y vîtes, ainsi que dans l'adresse aux Français que nous fîmes à cette occasion, que modération et clémence.

« Après ces premiers élans de notre âme, sans appui de la part des puissances armées contre l'hydre révolutionnaire, cédant aux conseils de celle qui nous servait d'égide, et dont les glorieux étendards venaient de se déployer pour le salut de la France, ne voyant de terme aux proscriptions, au brigandage, à la dépravation que dans l'excès même de leurs horreurs, nous dûmes, accablé des maux de la patrie, gémir sur elle, observer en silence la marche rétrograde qu'une terrible expérience imprimait aux esprits, et régler notre conduite sur les progrès de l'opinion.

« La chute du Directoire sembla préparer celle du code dévastateur dont ce gouvernement méprisable avait hérité. Déjà de nouvelles instructions émanées de nous garantissaient aux Français le fruit de notre sollicitude et de nos réflexions sur les calamités inouïes où les avaient plongés la révolte et l'esprit de vertige.

Ce n'étaient plus dans leur intégrité les principes et les vues de notre déclaration de 1795. A cette mémorable époque tout nous faisait un devoir de nous tenir plus près des maximes antiques, en prenant pour fanal l'immortel testament du roi notre seigneur et frère. Sans doute la même intention dirigeait nos efforts; ils eurent, ils auront constamment pour objet la liberté du peuple et l'indépendance du monarque, premier élément de cette liberté; mais tant d'années de bouleversement nous imposaient la loi de modifier nos idées sur les voies de la restauration, et de chercher, au milieu des décombres, les matériaux propres à reconstruire l'édifice. »

« Nous disions alors sur l'ordre judiciaire et administratif :

« La division de la France, l'administration « des départemens, districts et municipalités, « les institutions concernant la police et l'au- « thenticité des actes, les tribunaux chargés « de rendre la justice, seront provisionnelle- « ment conservés, à charge par les juges, etc., « de remplir leurs fonctions en mon nom, et « de prêter serment de fidélité.

« Les personnes actuellement employées « dans l'ordre administratif ou judiciaire con-

« serveront leurs emplois, à l'exception seule-
« ment de celles que la voix publique en dé-
« clarerait indignes; les places vacantes seront
« données aux sujets les plus capables de les
« remplir, et à ceux principalement qui s'y
« sont déjà distingués par leur probité et par
« leurs lumières. »

« Sur les propriétés envahies sous le titre de biens nationaux :

« Tranquillisez les possesseurs actuels; dites-
« leur que mon intention étant de pourvoir à
« ce qui regarde les biens dits *nationaux*, par
« les moyens les plus propres à concilier et à
« garantir les droits et les intérêts de tous, je
« vous ai enjoint de recueillir sur ce point im-
« portant, et de me transmettre, les idées et
« les vues des hommes les plus éclairés et les
« plus vertueux, afin de pouvoir adopter une
« direction conforme au bien général et au vé-
« ritable vœu de la nation. »

« Sur les crimes et délits :

« J'ai promis, et vous garantirez à mes sujets
« que la publication d'une amnistie générale
« leur annoncera mon retour.

« Répétez à tous que si mon propre vœu me
« porte à l'indulgence envers les fautes, le sa-
« lut de l'État, cette suprême loi, sollicite ma

« clémence en faveur même des crimes, etc.

« Et dans la crainte qu'un zèle inconsidéré « n'altère d'avance l'effet de ces dispositions, je « veux que les tribunaux s'interdisent toutes « poursuites concernant les crimes et délits « relatifs à la révolution, sauf les mesures de « sûreté qu'il est sage de prendre contre les « rebelles qui s'obstineraient dans la révolte.

« Nous disons enfin à l'égard du militaire :

« En déplorant les erreurs auxquelles l'ar- « mée ne put se soustraire, je n'ai pas vu « sans fierté sa valeur dans les combats; « je conserverai leurs grades, emplois, solde « et appointemens aux généraux, officiers, « sous-officiers et soldats qui contribueront « au salut de l'État, en coopérant au réta- « blissement de la monarchie; ceux qui se « signaleront par leur zèle, en faveur de ma « cause, inséparable des intérêts du peuple, « obtiendront des récompenses proportionnées « à leurs services. »

« Français! voilà cette contre-révolution telle que votre roi l'avait conçue, telle qu'il l'envisage aujourd'hui, telle enfin qu'elle sera tôt ou tard consommée; car si les décrets de la divine providence ne nous ont pas destinés à réparer vos malheurs, nous descendrons du

moins dans la tombe avec cette consolante idée, qu'héritier de l'amour que nous portons à nos peuples, celui des nôtres qui doit régner sur vous fera bénir un jour notre mémoire, en exécutant les plans qu'au sein de la fortune la plus adverse, nous avions formés pour votre prospérité.

« Mais pendant que nous travaillions à vous éclairer, nos yeux devaient naturellement se porter sur l'homme éminemment protégé par la fortune et la victoire, qui venait de s'emparer de l'autorité; cet homme, alors, en sachant dédaigner le fruit odieux des forfaits de ses prédécesseurs, pouvait accueillir les bénédictions de la France et l'admiration des siècles. Nous lui parlâmes, il reçut de notre main l'invitation de partager avec nous l'impérissable gloire de fixer vos destinées : nous lui dîmes avec une franchise faite pour toucher une âme généreuse et grande : « Nous pouvons assurer « les destins de la France. Je dis nous, parce « que j'aurai besoin pour cela de Buonaparte, « et qu'il ne le pourrait pas sans moi. »

« Pour entendre ce langage, il eût fallu être Français. La réponse de l'étranger fut négative, astucieuse ; il osa dire à votre père : « Renon« cez à vos droits ; la postérité vous en tiendra

« compte... Vous auriez à marcher sur 100,000
« cadavres. »

« Ainsi, cherchant à vous séduire par une sollicitude affectée, il apprêtait le joug qui devait bientôt peser sur vos têtes.

« Cependant trois années s'étaient écoulées. Fier d'avoir arraché la paix à la fatigue des puissances, ne pouvant supporter un voile qui déjà ne couvrait plus ses projets ; croyant s'acquitter envers vous par l'offre d'un insolent bienfait envers son roi ; aveuglé enfin par l'orgueil, nous le vîmes tout à coup rendre hommage à nos droits, en osant nous proposer de les vendre. Notre réponse devint bientôt publique, et vous n'ignorez pas que notre frère, nos neveux et tous les princes de notre sang, adhérèrent à notre inébranlable constance.

« Trompé dans son attente, honteux d'avoir payé de trente mille victimes les cendres de Saint-Domingue, et préparé de ses mains perfides le massacre de nos infortunés colons ; exaspéré par l'inutilité des efforts auxquels, dans une lutte ruineuse, vous asservit son imperturbable système d'envahissement, il se détermina à déployer, comme un signe d'épouvante, à tremper dans le sang le plus précieux, et du

peuple et du roi, le bandeau qu'à tout prix il voulait ceindre.

« C'est ainsi que foulant aux pieds la plus sainte loi des nations, et ces principes même de prétendue liberté dont lui et ses pareils étaient naguère les champions les plus fougueux, il fonda le despotisme et ce trône éphémère, au pied duquel vous voyez tous les intérêts s'agiter, sans pouvoir jamais en attendre le repos auquel vous aspirez... On vous parle sans cesse de secousses, de déchiremens, de changemens brusques et douloureux qui suivraient infailliblement notre retour. On ose vous dire que nous ne pouvons recouvrer le trône qu'en désolant vos foyers, en versant des flots de sang.

« Français! nous en appelons à vous, ces terreurs sont-elles les vôtres! Pouvez-vous douter du cœur de votre roi, des engagemens pris par lui et tous ses proches, à la face de l'Europe? Le frère de Louis XVI traîner après lui la désolation! marcher sur vos cadavres! Est-ce donc vous, ou son usurpation que Buonaparte veut défendre, en cherchant à rejeter sur nous la haine et l'effroi? Voyez quels sont ses dons; les prisons d'état, la déportation, le meurtre public et clandestin, la conscription, des impôts accablans, votre commerce anéanti,

Toutes relations libres, franches et amicales avec vous sont constamment impossibles; vous êtes pour vos voisins un éternel objet d'épouvante; un système de perfidie, de violence, d'ambition sans limites et d'arrogance sans frein vous livre à d'interminables guerres, dont la lassitude seule suspendra le fléau. Peuple malheureux! dans ces trophées du tyran qui vous opprime, ne reconnaissez-vous pas les effets de la colère céleste? Que ne peut du moins votre père en épuiser sur lui tous les coups? Ah! interrogez vos besoins, la sécurité de vos familles, la dignité du nom français: examinez si une maison qui émancipa les communes, peut avoir le projet de vous asservir: s'il est préférable pour le rétablissement des mœurs, que les crimes restent impunis, ou qu'ils soient pardonnés; enfin, jugez si la nation française peut long-temps rougir sous le joug de ces Corses fastueux, dont, au mépris de la religion, le chef commande l'adulation aux ministres des autels, ou si, reprenant le cours de ses heureuses destinées, elle doit refleurir et prospérer autour de l'arbre antique et religieux, qui, en la couvrant de son ombre, a fourni deux cents rois à l'Europe.

« Français! au sein de la Baltique, en face

et sous la protection du ciel, fort de la présence de notre frère, de celle du duc d'Angoulême, notre neveu, de l'assentiment des autres princes de notre sang, qui tous partagent nos principes et sont pénétrés des mêmes sentimens qui nous animent, attestant et les royales victimes, et celles que la fidélité, l'honneur, la piété, l'innocence, le patriotisme, le dévouement, offrirent à la fureur révolutionnaire, ou à la soif et à la jalousie des tyrans; invoquant les mânes du jeune héros que des mains impies viennent de ravir à la patrie, à la gloire; offrant à nos peuples, comme gage de notre réconciliation, les vertus de l'ange consolateur que la Providence, pour nous donner un grand exemple, a voulu attacher à de nouvelles adversités, en l'arrachant aux bourreaux et aux fers; nous le jurons, jamais on ne nous verra rompre le nœud sacré qui unit inséparablement nos destinées aux vôtres, qui nous lie à vos familles, à vos cœurs, à vos consciences. Jamais nous n'abandonnerons nos droits. Français! nous prenons à témoin de ce serment le dieu de saint Louis, celui qui juge les justices.

« Donné le deux décembre, l'an de grâce mil huit cent quatre, et de notre règne le dixième. »

C'est ainsi que Louis XVIII protestait de ses droits sacrés, trois jours après que Napoléon Buonaparte eut reçu l'onction sainte des mains du souverain pontife même, qui s'était laissé entraîner à cet acte mémorable dans l'enthousiasme du rétablissement du culte catholique en France, et dans la crainte qu'un refus de sa part ne devînt la source de nouvelles persécutions religieuses pour les peuples de cet antique royaume; car nous avons vu que Buonaparte n'avait pas eu honte de déclarer qu'il ne lui en eût rien coûté d'abjurer la religion catholique.

Chaque acte de la haute et prévoyante sagesse des Bourbons animait contre eux le spoliateur de leurs États, qui redoutait avec justice, dans un avenir plus ou moins éloigné, le terme de son usurpation. Ne pouvant les atteindre, il se vengeait du moins en les persécutant ; et, menaçant de ses armes les souverains qui donnaient asile au monarque proscrit, la Prusse se vit forcée d'interdire à Louis XVIII son retour à Varsovie. Ce prince tourna alors ses regards vers la Russie, où Paul Ier avait cessé de régner presque aussitôt après le congé donné si inconsidérément à ses hôtes illustres, étant tombé victime d'une conjuration tramée contre ses jours par quelques-uns de ses sujets, à la

tête desquels se trouvaient Argamakoff, Zuboff et l'anglais Beningston.

Alexandre avait pris possession du trône impérial aussitôt après la mort de son père. Son caractère promettait le bonheur à la Russie ; l'on attendait tout d'un jeune prince sur l'enfance duquel Catherine, son aïeule, avait veillé d'une manière toute spéciale, et à l'éducation duquel cette souveraine avait consacré tous les momens de loisir qu'elle pouvait dérober aux soins qu'exigeait l'administration de ses vastes États. Cet espoir ne fut pas trompé ; Alexandre a réalisé, dans les grands événemens politiques de son règne, les espérances flatteuses que l'on avait conçues de lui. Il donna aux émigrés français des témoignages éclatans de son estime et de sa protection ; et, s'empressant de réparer l'injuste conduite de Paul Ier envers Louis XVIII, il rappela dans ses États la royale famille de France, et la remit en possession du château qu'elle avait occupé à Mittau.

Le retour de ces illustres exilés causa une joie bien vive parmi le peuple de ces contrées, qui voulut donner une preuve de sa profonde vénération pour cette auguste famille, en suppliant le monarque français de daigner prési-

der au couronnement d'une rosière. Dans cette circonstance, Louis XVIII offrit aux bons paysans russes l'image de la sagesse couronnant la vertu. Vivement émue de la bonté touchante du prince, la jeune fille, prosternée à ses genoux, et recevant de ses mains la couronne de fleurs, lui dit avec une grâce ingénue : « Sire, je désire pour le bonheur de la « France que Dieu vous rende un jour ce que « vous faites aujourd'hui pour moi. » Tous les assistans, pénétrés des mêmes sentimens, fondaient en larmes, en s'unissant d'intention au souhait de la jeune rosière inspirée par la Providence, qui devait, avant deux lustres, le réaliser pour la félicité du peuple français.

Cette scène attendrissante fit frémir de rage les affidés que Buonaparte entretenait autour de la famille des Bourbons dans l'odieuse intention de la faire périr. A deux reprises, des incendiaires mirent le feu au château qu'elle habitait. La seconde fois, Louis XVIII cruellement tourmenté de la goutte en ce moment, faillit périr, et ne dut la vie qu'au zèle de ses gardes qui l'emportèrent à travers les flammes. « Coquins de révolutionnaires! s'écria un officier russe qui se trouvait en ce moment près de Sa Majesté. — Ah! lui dit le roi, on aura beau

attenter à mes jours, mon cœur ne cessera de brûler pour les Français d'un amour plus violent encore que le feu qui embrase ce château. »

L'existence des princes légitimes de la France tourmentait d'autant plus l'usurpateur, que le Czar venait de conclure avec l'Angleterre, l'Autriche et la Suède un traité d'alliance offensive et défensive pour s'opposer à l'ambition de Buonaparte qui s'était fait couronner roi d'Italie. Gustave-Adolphe s'avança dans le Hanovre : agissant avec la volonté bien prononcée de ne combattre que pour le rétablissement de la dynastie des Bourbons, il désira que le duc de Berry vînt prendre un commandement dans ses armées. M. Fauche-Borel, agent des princes français, fut chargé de l'honorable mission de communiquer les intentions du roi de Suède à Monsieur, comte d'Artois. Ce prince voulut accompagner son fils, et se mit en route pour se rendre au quartier-général de Gustave-Adolphe ; mais, ce qu'ils n'avaient pu prévoir, ce monarque s'étant vu obligé d'évacuer l'électorat de Hanovre, par l'arrivée soudaine des armées de Buonaparte, les princes français se trouvèrent dans la nécessité de retourner en Angleterre ; car dans cette lutte qui avait eu

la cause des Bourbons pour but primitif et qui devenait de plus en plus la cause générale des souverains, ceux-ci tenaient les Bourbons scrupuleusement éloignés des combats et des lieux qui pouvaient devenir le théâtre de la guerre; nous verrons incessamment se développer les motifs de leur politique à cet égard.

On connaît le résultat de cette campagne qui eut la rapidité de l'éclair : Vienne tomba au pouvoir des Français ; ils furent étonnés eux-mêmes de voir le général Mack capituler à Ulm à la tête d'une garnison de 20,000 hommes. Quoique l'armée russe eût perdu la bataille d'Austerlitz, Alexandre ne se tenait pas pour battu, et il avait l'intention de prendre sa revanche; mais Napoléon Buonaparte eut l'adresse de déterminer sur-le-champ l'empereur d'Autriche à signer un armistice en lui promettant de lui rendre ses États. Alexandre réfléchissant sur la situation critique de son allié, le plaignit et ne voulut pas l'exposer à de nouveaux malheurs. Il se retira donc avec son armée sans faire ni paix ni trève avec le vainqueur. Lorsque, dans cette campagne, Buonaparte était en quelque sorte enfermé dans les marais de la Moravie, si la Prusse eût joint ses armes à celles de l'Autriche, de la Russie, de l'Angle-

terre et de la Suède, il est à présumer que la coalition eût obtenu un succès complet; mais la Prusse resta immobile. Par le traité signé à Presbourg le 26 décembre, l'empereur d'Autriche reconnut Buonaparte empereur des Français et roi d'Italie; il lui céda la Belgique, Venise, Parme, Plaisance et la Toscane, et reconnut également, en qualité de rois, les électeurs de Bavière et de Wurtemberg. Ainsi l'empereur d'Autriche perdit l'influence qu'il avait exercée jusque-là sur la confédération germanique: Napoléon se plaça à la tête de cette confédération sous le titre de protecteur, il profita de son ascendant pour marier son beau-fils Eugène Beauharnais, jeune officier plein de mérite, avec la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière; cette union fut célébrée le 13 janvier 1806, et Eugène Beauharnais fut nommé vice-roi d'Italie.

S'emparant aussitôt du royaume de Naples, il en plaça la couronne sur la tête de son frère Joseph: le roi Ferdinand se retira en Sicile. La Prusse ayant fait l'abandon de Berg, Clèves et Neufchâtel, en échange du Hanovre, dont Buonaparte la mit en possession, on vit le général Murat devenir grand-duc de Clèves et de Berg, et le général Berthier prince de Neuf-

châtel. Dans ses largesses, Napoléon gratifia Cambacérès du duché de Parme, et il donna celui de Plaisance au consul Lebrun. Ayant marié sa sœur Pauline au prince Borghèse, il lui concéda la principauté de Guastalla, enfin il érigea la Hollande en royaume pour y placer son frère Louis.

Combien cet enchaînement inouï d'événemens si défavorables à toutes les légitimités navrèrent le cœur des Bourbons! Mais leur courage, loin d'être ébranlé par tant de désastres, se retrempait au sein même de ces grandes commotions après lesquelles ils jugeaient que tout devait rentrer sous les lois naturelles de l'équilibre politique; de même qu'après les désastres de la nature, on voit au pied même du Vésuve se rétablir les habitations que l'explosion brûlante a détruites. Leurs ennemis crurent devoir recourir à l'astuce pour tromper les peuples, et surtout les Français, par des publications mensongères. C'est ainsi qu'un jour Madame la duchesse d'Angoulême lisant à haute voix les journaux devant les princes de sa famille, le roi fut surpris de la voir s'arrêter tout à coup, comme pour se dispenser de lire un des articles de la feuille. Il demanda à le connaître, et Madame lui montra, en rougis-

sant, un passage du journal affirmant que Sa Majesté allait abdiquer la couronne de France en faveur de monseigneur le duc d'Angoulême: « Pas encore, dit le roi, avec un sourire plein « de grâce et de sensibilité : si c'était une cou- « ronne de roses, je vous la donnerais ; c'est « une couronne d'épines, je la garde. »

Dans l'isolement où on l'avait constamment réduit, Louis XVIII, déplorant l'aveuglement des souverains, traçait, sous la date du 22 mars, les lignes suivantes pour les royalistes qui désiraient avec tant de raison son rapprochement et son activité :

« Depuis quinze ans, ma correspondance fait foi de mes efforts sans cesse et infructueusement renouvelés auprès de toutes les puissances pour que moi et les miens puissions prendre une part active à la guerre. Les efforts les plus infatigables furent renouvelés à cet effet un an avant le début de cette désastreuse campagne, et en ce moment même je suis en état de prouver que je travaille au même objet.

« Depuis le commencement de la révolution tout en France et au dehors tourne sur un cercle vicieux. Chez l'étranger, beaucoup d'esprits imbus des idées philosophiques, ont aimé, aiment peut-être encore la révolution, puisque

tous l'ont crue populaire et par conséquent indestructible. Mais comme en même temps on voyait bien qu'elle désorganisait tout, on s'est flatté que, dans cet état de désordre, il serait facile de faire des conquêtes, et cette idée n'est pas encore totalement effacée, témoin le dernier traité entre les puissances (qui, soit dit en passant, rappelle assez bien la peau de l'ours). Cette double erreur est la source de la conduite constamment tenue à mon égard. On croit d'une part qu'il n'y a plus rien à faire pour moi ; de l'autre, on craint en se mettant en avant de se compromettre si l'on ne réussit pas, et de nuire, si l'on réussit, à des projets ambitieux ultérieurs. Je suis très-sûr que l'empereur de Russie n'a point de tels projets, mais tout me prouve qu'il partage l'autre erreur, et cela suffit pour qu'il agisse envers moi comme les autres souverains.

« En France, cette conduite des puissances a inspiré contre elles une méfiance qu'on ne peut dire mal fondée, mais qui cependant a des effets très-funestes. De plus, les yeux ne pouvant percer à travers le nuage qui enveloppe moi et les miens, on nous accuse de tout abandonner, et cette injustice m'afflige profondément sans que je puisse entièrement la condam-

ner. Dieu seul voit les choses telles qu'elles sont ; les hommes ne peuvent juger que sur les apparences. Il en résulte cependant un découragement, une inertie qui de plus en plus creuse l'abîme.

« Placé entre les deux partis, je leur crie également vous vous trompez ; mais d'une part ma voix n'est pas entendue, de l'autre elle n'est pas écoutée.

« Je sais bien que si je pouvais me montrer, me rapprocher seulement, cela serait très-utile. Mais les puissances n'y consentent pas, parce que la chose leur paraît au moins superflue. Je sais également qu'un mouvement en France leur ouvrirait les yeux ; mais ce mouvement ne s'opère pas, parce qu'on n'en ose pas espérer le succès, d'après l'opinion qu'on a des puissances et de moi-même. Voilà le cercle vicieux dont je parlais tout à l'heure... »

La conduite des souverains pendant tout le cours de la guerre de la révolution sera pour les siècles à venir un texte inépuisable des plus graves méditations. On peut leur appliquer la remarque de l'historien romain : *Dùm singuli pugnant, omnes vincuntur.* La Prusse restée neutre lorsqu'elle aurait pu être d'un si grand poids dans la coalition de 1805, ne tarda pas à

se repentir de n'avoir pas secondé les efforts dirigés contre l'ennemi du repos des nations. Elle prit les armes au mois d'août, et, à son tour, l'empereur d'Autriche resta spectateur dans cette nouvelle lutte entreprise de concert avec l'Angleterre, la Russie et la Suède. Les troupes françaises eurent planté leurs aigles triomphantes dans Berlin, avant que les Russes fussent arrivés sur le théâtre de la guerre. La bataille d'Iéna, remportée sur les Prussiens, le 14 octobre, préluda à celles d'Eylau et de Friedland, gagnées sur les Russes les 9 février et le 14 juin 1807 ; Alexandre et Frédéric-Guillaume se virent réduits à signer la paix à Tilsitt, au mois de juillet; et, par suite de ce traité, Buonaparte forma le royaume de Westphalie pour y placer Jérôme, le plus jeune de ses frères. Il avait nommé sa sœur Élisa, grande-duchesse de Toscane; ainsi, à l'exception de Lucien, tous ses frères et sœurs comptaient parmi les têtes couronnées.

Le roi de Suède qui a constamment fait partie de toutes les coalitions, ne voulant absolument reconnaître pour souverains de France que les Bourbons, le roi de Suède, disons-nous, avait combattu dans cette campagne pour leur noble cause. Buonaparte s'était emparé de

la Poméranie, et lorsque les alliés entrèrent en pourparler, au mois de juin, pour conclure un armistice, il envoya le maréchal Brune auprès de Gustave IV pour tenter de mettre ce monarque dans ses intérêts. Brune parla d'abord de l'ancienne alliance de la France et de la Suède, et appuya sur l'utilité d'un rapprochement entre ces deux puissances. Mais, inflexible dans ses principes, Gustave dit au maréchal qu'il ne connaissait point d'empereur en France : « Vous avez un roi, ajouta-t-il, il est exilé, malheureux, mais c'est votre roi légitime, ses droits sont incontestables et sacrés ; Buonaparte les reconnaissait lui-même, puisqu'il a proposé d'en traiter. » Gustave termina en disant qu'il connaissait les hautes qualités de Louis XVIII qui finirait par recouvrer ses États, parce que de même que des succès avaient suggéré à Buonaparte l'idée de se les approprier, des revers pouvaient de même l'obliger à les restituer. Nous voyons ici toute la pénétration du roi de Suède : jamais il ne put croire à l'exhérédation des Bourbons ; la pureté et la fermeté de ses principes politiques se manifestaient hautement, lors même qu'il voyait les souverains ses alliés contraints à suspendre le fléau de la guerre qui écrasait leurs États.

Cette guerre ayant amené les armées françaises jusqu'aux bords de la Vistule, le sort des combats avait fait tomber entre les mains des Russes beaucoup de Français blessés ou faits prisonniers. Mittau devint le dépôt d'un grand nombre de ces malheureux. Ils avaient combattu contre la légitimité pour l'usurpation; mais Louis XVIII ne vit dans ces Français que des enfans égarés et dans la détresse. L'abbé de Frimont, excité par son maître et par un zèle évangélique, se rend auprès d'eux et leur prodigue les soins de l'humanité et les secours de la religion. Un typhus contagieux exerçait ses ravages parmi les prisonniers; la ferveur de ce prêtre héroïque n'en est point ralentie; bientôt il est atteint de ce mal redoutable; le dernier consolateur de Louis XVI meurt dans les bras du frère et de la fille du roi martyr.

La mort de ce digne ecclésiastique plongea dans le deuil toute la famille royale. Monseigneur le duc d'Angoulême, l'archevêque de Reims, les grands de la cour et non-seulement les Français de tout rang, mais encore les habitans du pays accompagnèrent les restes de cet homme vénérable, et les virent déposer dans la tombe. Louis XVIII daigna tracer de sa

propre main, ce billet adressé au frère de l'abbé de Frimont :

« La lettre que M. l'archevêque de Reims vous écrit, monsieur, vous instruira de la douloureuse perte que nous venons de faire. Vous regretterez le meilleur et le plus tendre des frères. Je pleure un ami, un bienfaiteur, un consolateur, qui avait conduit le roi, mon frère, aux portes du ciel, et m'en traçait à moi-même la route... Le monde n'était pas digne de le posséder plus long-temps. Soumettons-nous, en nous attachant à la pensée qu'il a reçu le prix de ses vertus; mais comme il ne nous est pas défendu d'embrasser des consolations d'un ordre inférieur, je vous en offre dans l'affliction générale que ce malheur a causé. Oui, monsieur, la mort de M. votre frère a été une calamité publique; ma famille, tous les fidèles français qui m'entourent, ont, ainsi que moi, cru perdre un père, et notre affliction a été partagée par tous les habitans de Mittau : toutes les classes, toutes les croyances se sont réunies à ses funérailles, et une douleur universelle l'a accompagné à sa dernière demeure.

« Puisse ce récit adoucir votre peine! puissé-je donner ainsi à la mémoire du plus respecta-

ble des hommes, une nouvelle preuve de vénération et d'attachement! »

A l'exemple du roi, tels étaient les sentimens d'amour pour les Français qui enflammaient tous les hommes fidèles dont il était entouré, que malgré le sort funeste de M. Edgeworth de Frimont, l'aumônier de la reine n'hésita point à le remplacer auprès des malheureux prisonniers, et fut emporté de même.

Une aussi grande générosité se trouvait à la cour d'Alexandre, et l'on vit jusqu'au grand-duc Constantin, frère du Czar, faire soigner sous ses yeux et jusque dans ses appartemens, les officiers français malades, qu'il allait chercher lui-même dans les hôpitaux; il les visitait dans leurs lits, et les consolait par des expressions de bonté et d'intérêt. Pour suivre les impulsions de son cœur généreux il brava l'épidémie mortelle qui avait fait descendre au tombeau les aumôniers de Louis XVIII et de la reine, et atteint comme eux du typhus contagieux, il faillit perdre la vie auprès de ceux que son humanité arrachait des bras de la mort. Sa bienfaisante sollicitude ne s'arrêta pas aux officiers seuls, et nombre de soldats qui semblaient devoir succomber dans ces climats lointains, furent recueillis par ce digne prince qui

les traita, non comme des prisonniers, mais comme les victimes intéressantes d'une cruelle ambition ; il en fit prendre soin dans ses propres domaines... Ainsi l'on vit dans le palais de Strelna, près de Saint-Pétersbourg, une colonie de vétérans français, vêtus, nourris, entretenus à ses frais, conservant sans contrainte toutes les habitudes et les formes de la vie militaire, présenter l'image d'une paisible garnison française aux bords de la Newa.

Ce fut après cette campagne de 1807, que Louis XVIII se vit dans la nécessité de s'éloigner de la terre hospitalière d'un potentat qui venait de se lier par des traités avec l'usurpateur de la couronne de France. Si, comme l'a dit un philosophe ancien, l'homme de bien et de courage, luttant contre le malheur, est le spectacle le plus agréable à la Divinité, avec quelle complaisance Dieu n'a-t-il pas vu le souverain du royaume, qui le premier reconnut ses saintes lois, éprouvé par la plus terrible adversité! O puissance de la religion! ô brûlant amour de la patrie! Quoique proscrit, errant et cherchant partout un asile, Louis, tournant ses regards vers le ciel, et fixant ses pensées vers la France, Louis fut toujours plus grand que son malheur même.

Cet auguste prince gagna de nouveau les rives de la Baltique, et s'embarqua pour la Suède, où Gustave-Adolphe lui fit rendre les honneurs dus à son rang. L'Angleterre devait être le dernier refuge des Bourbons : Louis XVIII y arriva sous le simple titre de Comte de Lille. Son débarquement à Yarmouth offrit cette particularité touchante, que les matelots de la chaloupe anglaise qui vint le prendre en mer, témoignèrent le plus noble désintéressement en faisant une bonne œuvre des quinze guinées dont l'illustre voyageur les avait gratifiés, déclarant « qu'ils s'estimaient trop heureux d'a« voir conduit le *vrai roi de France, ami de* « *leur bon roi Georges*, pour accepter aucune « récompense. » En accueillant le monarque français, le roi d'Angleterre acquittait la dette de Jacques II, proscrit de ses États, et si noblement accueilli par Louis XIV.

Que de vicissitudes tenaient depuis si longtemps séparés les membres de notre royale famille ! Se trouver enfin réunis, était déjà un adoucissement à de si cruels destins. Si, dans notre belle France, l'intéressante Marie-Stuart, fille de Jacques V, roi d'Écosse, fit l'admiration de la cour de François II, où elle s'était réfugiée pendant les troubles de son pays,

combien la fille de Louis XVI intéressa-t-elle la cour de Georges III et tous les habitans de la Grande-Bretagne ! Les dames de Londres et des provinces, qui se pressaient pour la voir, lui donnèrent les fêtes les plus brillantes ; et le prince de Condé, à qui on parlait un jour de l'amour qu'elle inspirait, ainsi que des traits sublimes de sa vertu, de sa bonté, fit cette belle et juste réponse : « Je le crois bien ; elle est « aimable comme sa mère, et c'est un cœur « céleste comme celui de son malheureux « père. »

Notre monarque vint d'abord s'établir dans la belle habitation de Gosfiel-Holl, qui lui avait été offerte par le marquis de Buckingham. Vivant sous le nom de comte de Lille, Louis XVIII ne permettait qu'on le traitât en roi de France que dans sa maison. Ce fut dans ce séjour que, le 13 novembre 1810, il eut la douleur de perdre la reine sa femme, princesse qui joignait les plus rares qualités du cœur aux dons de l'esprit ; sa conversation était des plus agréables, des plus intéressantes ; des saillies pleines de finesse et de gaîté ajoutaient au charme de ses entretiens, et en descendant au tombeau, elle emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connue. Ses restes furent déposés dans l'abbaye

de Westminster, avec les honneurs et les cérémonies usitées pour les têtes couronnées. Il y avait cinq ans que sa jeune sœur, épouse de monseigneur le comte d'Artois, avait disparu de ce monde terrestre, et laissé sa dépouille mortelle dans cette même terre hospitalière.... C'est du sein des régions célestes que ces filles de roi ont vu le sacré diadème briller sur le front de leurs augustes époux, dans ce royaume de France, où elles étaient venues de la cour de Turin, au printemps de leur âge, s'unir à leurs destinées, aux acclamations et aux chants d'allégresse de toute une nation, renommée par sa haute civilisation comme par son heureux caractère.

Après cette perte cruelle, Louis XVIII quitta la résidence du marquis de Buckingham, où il avait fait élever un temple à la reconnaissance, autour duquel on voit cinq chênes plantés par le roi, la reine, le duc d'Angoulême, *Madame* et le duc de Berry. Ce monument simple et touchant, décerné par des mains royales, honore à jamais le cœur des Bourbons, ainsi qu'il associe à leur immortalité le noble personnage qui brigua la faveur de voir ses domaines occupés par ces illustres proscrits. Louis XVIII vint se fixer à seize

lieues de Londres, au château de Hartwel dont il fit l'acquisition. Là, il eut la consolation de réunir autour de lui toute sa famille, les deux princes de Bourbon-Condé, dont le nom rappelle une gloire si pure, et un petit nombre de seigneurs français. L'Angleterre lui fournissait 20,000 livres sterling, et la Russie 70,000 roubles; ce qui formait en tout environ 600,000 fr. argent de France. Le roi consacrait une partie de cet argent à pourvoir à l'existence de fidèles serviteurs épars dans toutes les parties de l'Europe, et qui n'avaient plus que ses bontés pour ressource. Il se trouvait non moins heureux de fournir aux besoins de ces hommes généreux, qui, après avoir entouré le trône dans son éclat, s'étaient voués au souverain légitime dans son infortune, et formaient l'indigente et noble cour d'Hartwel. Sa bienfaisance toujours active, et qui était un des premiers besoins de son cœur, s'étendait sur tous les habitans de son domaine. Ses dons allaient chercher le pauvre sous le chaume, et son nom était chéri et révéré dans tout le pays. Lorsqu'il traversait un village, la population se précipitait à sa rencontre, et lui prodiguait des marques de respect et d'amour.

Là, comme à Mittau, les nombreux pri-

sonniers de guerre français l'intéressèrent vivement ; son noble et digne frère, ses augustes neveux, imitant son exemple, s'occupaient à leur donner des secours, et à invoquer pour eux l'humanité du gouvernement anglais. Alléger le sort de ces malheureux soldats, diminuer leur détresse, fut constamment l'objet de la sollicitude de nos princes. C'est ainsi qu'ils se rapprochaient toujours, par la pensée et par des bienfaits, d'une patrie, objet de leurs plus chères affections.

Et, tandis que les Bourbons agissaient avec tant de magnanimité, des Français pouvaient feindre de servir leur cause pour les trahir horriblement ! Hélas ! le fait n'est que trop certain ; et, le 4 avril 1807, un homme chargé de leur confiance marchait à la mort pour être venu de Londres à Paris, attiré dans un piége que lui tendait un monstre affamé d'argent. Ce monstre était un nommé Perlet, ancien rédacteur d'un journal, qui, déporté au 18 fructidor, et rentré depuis en France, semblait resté sous les étendards secrets de la royauté, mais au contraire ne correspondait avec les ministres de Louis XVIII, que pour vendre à la police impériale les secrets qui pouvaient lui être confiés. La victime était un jeune officier,

M. Charles Vitel, neveu de M. Fauche Borel, que nous avons déjà cité, que l'on appelait en France pour s'entendre avec le comité royaliste de Paris, sur le genre de secours dont il avait besoin, et que l'Angleterre offrait de fournir. Lorsque le traître eut tiré de cet envoyé ce qu'il désirait savoir, il le livra aux sbires de Buonaparte, moyennant une somme qui lui fut payée pour prix du sang. Lord Howich, ministre des affaires étrangères en Angleterre, disait à M. Vitel, au moment de son départ de Londres : « Votre mission est aussi périlleuse que déli-« cate. — Milord, avait répondu cet officier, « pour une aussi belle cause, on meurt avec « plaisir. » Nous citerons la lettre que cet homme courageux écrivit à ses parens, quelques minutes avant de sortir de la prison de l'Abbaye pour aller à la plaine de Grenelle où il devait être fusillé :

« Très chèrs mère, frère et sœur, votre Charles vous fait ses adieux, consolez-vous de sa perte ; il sera, dans peu d'heures, plus heureux que vous, et, s'il a un regret en quittant cette vie, c'est, Dieu le sait, celui de vous y laisser sans avoir pu vous faire du bien. Je meurs comme mon père, c'est-à-dire convaincu que toutes mes actions ont toujours été pures,

et plus à présent que jamais, je sens combien est précieuse une bonne conscience. Adieu; il est un autre séjour où nous nous reverrons..... Embrassez tous mes parens et amis qui s'intéressent à mon sort. N'ayant jamais eu d'ennemis, je n'ai rien à pardonner, et je demande le pardon de ceux que j'aurais pu offenser. J'acquitte entièrement d'être cause de ma mort les personnes qui m'ont chargé de venir ici; elles ignoraient le danger, trompées par de vils scélérats, qui se font un jeu de la fourberie.... Je recommande ma famille à la générosité du prince que j'ai servi. En entreprenant ce qui me coûte si cher, non-seulement je faisais mon devoir, mais je suis persuadé que c'était travailler au salut de l'Europe entière. »

Nobles et généreux agens des Bourbons! oui, vous serviez une cause européenne. Vos mânes ont dû tressaillir de joie, cette cause sacrée a enfin triomphé, et son triomphe est établi sur des bases que ni la hideuse démagogie, ni le prestige d'aucune autre usurpation ne parviendraient plus à ébranler.

C'est ici l'occasion de dire un mot d'un autre traître qui se vendit également à l'usurpateur. Je veux parler de Roques de Montgaillard dont les écrits contre les Bourbons ont signalé pour

jamais la honte et l'infamie. Montgaillard avait émigré, Perlet avait été déporté : pouvait-on croire que l'appât de l'or les pousserait un jour à se déshonorer*?

Buonaparte, a-t-on dit, est l'homme qui a le plus méprisé les hommes, qui les a largement familiarisés avec le désordre, et qui a corrompu au dernier degré la raison, la conscience publiques. Cela pouvait-il être autrement, ayant

* Roques, qui s'est fait appeler de Montgaillard parce qu'il est né dans un village de ce nom, avait épousé la fille de M. Lefèvre Duquesnoy, seigneur fort riche ; après quelques années de mariage il l'abandonna pour se livrer à une vie dissipée. Cette épouse infortunée émigra aussi, et tous ses biens furent vendus : à son retour en France, elle ne trouva que la misère. Sa raison s'aliéna ; l'horrible conduite de son mari contribua sans doute pour beaucoup à ce malheur ; un parent généreux, M. Bourlon-Saint-Victor, en prit un soin digne d'éloges. Je la vis en 1817, dans une situation faite pour émouvoir l'âme la moins sensible. Son indigne époux traînait alors une existence des plus misérables ; il n'avait pas eu la pudeur de fuir d'un royaume dont il avait si cruellement outragé le vertueux monarque.

Quant à Perlet, traduit, en 1816, devant les tribunaux par l'oncle de l'infortuné Vitel, qui avait acquis la preuve que ce misérable s'était rendu le spoliateur de sa victime, il s'est soustrait par la fuite au jugement qui le couvrait d'infamie, et il a été dans une ville de Suisse, cacher l'opprobre attaché à la bassesse, à l'ignoble perfidie. Dans un de ses rapports à la police impériale, en date du 8 août 1805, ce vil espion disait : « Le hasard m'a fait découvrir un agent secret

constamment sous les yeux ces vieux apôtres de la révolution passés maîtres en fait de corruption, qui s'étaient joués avec audace de la société et des maximes qui en assurent l'existence. N'avait-il pas partagé leurs principes? Nous avons vu comment il s'exprimait à l'égard des Toulonnais qu'il mitraillait pour avoir secoué le joug des régicides et proclamé Louis XVII; d'ailleurs, lui-même nous a appris qu'il avait été républicain long-temps avant la révolution *. Se trouvant donc en opposition avec sa

« du roi de Mittau; cet agent a toujours trouvé le moyen « d'être ignoré, et à coup sûr c'est le plus instruit : c'est « M. l'abbé Bassinet. Mes rapports littéraires avec lui me « mettent à même de le voir aussi souvent qu'il sera néces-« saire sans éveiller le soupçon. J'ai déjà eu plusieurs confé-« rences avec lui; il ne m'a pas été difficile d'avoir sa plus « entière confiance. C'est lui qui a fait passer directement au « roi les renseignemens sur le complot formé pour l'empoi-« sonner... La découverte de M. Bassinet est une chose ex-« cessivement importante; par lui nous serons instruits de « tout .. Je ne négligerai rien pour découvrir et dénon-« cer, etc. » Quelle âme de boue! Ainsi trahi par l'être corrompu qui se disait dévoué à son légitime souverain, M. l'abbé Bassinet fut jeté dans les cachots où le Corse engloutissait tout ce qui respirait un attachement bien dû à l'auguste dynastie de nos rois.

* En 1786, il composa un discours qui remporta le prix à l'académie de Lyon, et qu'il s'empressa de brûler étant empereur, « Parce qu'il abondait, dit-il, en sentimens répu-

conduite antérieure, il ne fut pas fâché d'avilir à leurs propres yeux les révolutionnaires qui l'entouraient, en les constituant dans un état d'opposition tranchante avec les principes qu'ils avaient manifestés et la conduite qu'ils avaient tenue. C'est pourquoi il créa des titres de prince, duc, comte, baron et chevalier, qu'il imposa aux niveleurs de 1789, à tous ces prôneurs de l'égalité *. Au prêtre apostat qui lors de la convocation des États-Généraux avait écrit « la noblesse est un mot », il fit porter le titre de comte. Rœderer avait rédigé le décret de juillet 1791 qui supprimait les ordres de chevalerie ; Buonaparte voulut qu'il fût grand-officier de l'ordre qu'il venait de créer. Le poète François, fils d'un maître d'école des environs de Neufchâteau, avait qualifié les décorations de la noblesse de « pompeuses livrées des es« claves des rois » ; Napoléon le fit comte et

« blicains, et contenait quelques principes libéraux que je « n'aurais pas été flatté qu'on pût m'accuser d'avoir eus dans « ma jeunesse. »

* Il ne voulut point recréer le titre de marquis par antipathie, dit-on, pour l'homme qui ayant eu l'épée à la main dès le commencement de la révolution et s'étant trouvé à la tête d'une force armée considérable, n'avait dans aucune circonstance, su frapper de cette épée une poignée de coupeurs de têtes.

lui donna des armoiries. Il fit son premier peintre de ce David qui, avant de voter la mort de Louis XVI, appelait les rois « d'insolens « usurpateurs devenus la risée des peuples ; » il décora et chargea d'or et d'argent ce forcené qui avait proclamé à la tribune qu'il boirait la ciguë avec Robespierre plutôt que de se détacher de son parti.

« Les hommes de la révolution, dit un publiciste moderne*, vendirent à Buonaparte tout le secret de leur vie, et se prosternèrent au pied de son trône, après avoir léché le sang qu'il avait fait couler dans les fossés de Vincennes... Vieillis dans la corruption et le crime, ils savaient devoir être à jamais repoussés de tout Etat légitimement constitué. Ils durent par conséquent accepter avec reconnaissance les conditions du fier vainqueur. Rien n'est comparable à la bassesse avec laquelle ils les accomplirent. On les voyait se traîner dans toutes les voies du despotisme, sans trop savoir comment porter le lourd fardeau de leurs actions passées : pénétrés jusqu'au fond de l'âme par l'œil redoutable de

* M. le comte d'Augicourt-Poligny. *Résumé des principales questions politiques agitées depuis la fin du* 18e *siècle.* 1 vol. in-8°, chez Hivert, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques. Prix 6 fr.

leur maître, signalés à l'indignation comme à la risée des gens de bien par une population toute entière, privés de ce noble sanctuaire intérieur où l'honnête homme trouve tant de consolation et de paix, il ne leur restait plus qu'à se plonger dans cet égoïsme croupissant et muet qui rend insensible à l'infamie et au mépris général. »

« J'ai eu lieu, a dit Napoléon Buonaparte, de juger les hommes qui ont survécu à la révolution après y avoir joué un rôle. Ils sont vains de l'influence qu'ils ont eue, parce qu'ils prétendent qu'elle fut la récompense de leur caractère et de leurs talens; mais, en général, je les ai trouvés peu habiles dans l'administration, et peu fermes dans leur marche. Ils ont plus de pénétration que de connaissances, et plus d'astuce que de fermeté. Ce sont des tigres qui, en perdant leur férocité, sont devenus des chats. »

Combien la lâche servitude de ces révolutionnaires a rehaussé l'éclat des hommes monarchiques qui déployèrent aux yeux de l'usurpateur une mâle fierté! Nous citerons quelques-uns de ces honorables et courageux Français. Le marquis de Larouzière, député de la noblesse d'Auvergne aux États-Généraux,

repoussa avec un noble et généreux dédain les offres qui lui furent faites par les agens de Napoléon pour l'attacher à son char, et cela bien qu'elles fussent accompagnées des promesses les plus séduisantes de fortune pour lui et ses enfans. Il y eut d'autant plus de courage dans cette détermination, que sa réponse fut prononcée sous le lugubre aspect des verroux du Temple, où l'avaient conduit, en 1803, un zèle et un dévouement sans bornes à ses princes légitimes.

Le chevalier Daniaud-Dupérat, général vendéen, dont nous avons déjà cité la condamnation à une prison perpétuelle, fut successivement renfermé au Temple et à Vincennes, dont il ne quitta le donjon que pour être envoyé, chargé de chaînes, au château de Saumur. Des propositions lui furent faites pour servir Buonaparte : « Refermez ma prison, dit-« il avec dignité aux envoyés de l'usurpateur, « je ne puis vous entendre ; je mourrai fidèle à « mon roi. » Dans le temps où les conventionnels avaient entamé des négociations avec les Vendéens, un de ces représentans du peuple lui disait : « Quoi ! vous ne voulez pas recon-« naître une république que tous les rois de « l'Europe ont reconnue ? — Monsieur, ré-

« pondit fièrement le brave chevalier, ces « princes-là ne sont pas Français. »

Maurice, comte d'Adhémar, qui avait été page de Louis XVI, et qui avait fait les campagnes de Condé dans la cavalerie noble, rentré en France après le licenciement de cette armée royale, se refusa à toutes les avances qui lui furent faites pour entrer au service de Napoléon.

Écoutons M. le marquis du Chillau; présenté au roi après la restauration, ce contre-amiral lui dit avec l'énergie d'un marin : « Sire, j'ai combattu pour la gloire du pavillon français pendant trente ans avec MM. de Suffren et d'Estaing, mes camarades d'armes. Constamment attaché à votre dynastie, j'ai refusé tout emploi pendant l'interrègne; et je viens aujourd'hui vous offrir mes services avec le même zèle que j'ai manifesté sous les rois vos prédécesseurs, mes légitimes souverains. »

En 1805, on vint offrir à M. le marquis de La Rochejacquelein une place à la cour, en lui promettant même que, s'il le désirait, il n'aurait pas à en exercer les fonctions. On finit par employer, mais inutilement les menaces. En 1806, la persécution devint plus avouée et plus directe; on voulut forcer M. de La Rochejac-

quelein à entrer dans l'armée avec le grade de colonel. Il refusa : « Sa santé, cinq enfans que nous avions déjà, dit madame la marquise de La Rochejacquelein dans ses intéressans *Mémoires*, étaient des motifs à alléguer, mais que l'on n'eût peut-être pas admis sans le zèle et les bons offices de M. de Monbadon, notre parent.

M. de la Fage, ancien président d'élection, n'a jamais voulu, non-seulement exercer aucune fonction publique pendant la révolution, mais même faire aucun acte quelconque qui aurait pu le faire considérer comme reconnaissant le pouvoir dans des hommes qu'il ne voyait que comme des révoltés contre l'autorité légitime. Pour faire subsister sa nombreuse famille, il fréquenta les tribunaux comme défenseur, et donna des consultations comme jurisconsulte. Quand on eut exigé un serment des avocats, il abandonna le barreau et s'adonna au commerce de la librairie; mais quand Buonaparte eut exigé un serment des libraires, il renonça à ce commerce pour ne prêter aucun serment.

M. de Sèze refusa toutes fonctions pendant la durée du gouvernement impérial; il ne voulut pas même, lors du rétablissement de l'ordre

des avocats, accepter une place dans le conseil de discipline, donnant pour raison que l'ordre avait perdu son indépendance depuis qu'il était soumis au procureur-général. Ses opinions bien connues détournèrent Napoléon Buonaparte de le faire siéger au sénat, où Tronchet, son collègue dans la défense du roi, fut appelé.

Que de tentatives inutiles fit Napoléon près de notre célèbre Delille, pour que ce Virgile français célébrât sa puissance et sa gloire! Delille produisit son poëme de *la Pitié*, où il célèbre le glorieux martyre de Louis XVI et de l'infortunée reine de France; ce fut sa réponse à l'assassin du duc d'Enghien.

Le prince de Broglie, fils du maréchal de ce nom, rentré en France après le licenciement de l'armée de Condé, refusa le commandement d'un régiment des gardes d'honneur que lui offrait Buonaparte.

Nous citerons ce que rapporte à son propre sujet, M. le duc de Choiseul, dans les mémoires qu'il a publiés depuis la restauration: « Le dernier gouvernement, quoiqu'il eût « rendu à plusieurs personnes une partie de « leur fortune, refusa toujours de me faire la « même justice. L'empereur m'accorda seule-

« ment une somme annuelle de douze mille « francs, et s'exprima, en me l'accordant, « d'une manière honorable sur mon caractère « et sur ma fidélité à mes anciens devoirs. En « effet, j'aurais pu, comme beaucoup d'autres « personnes maintenant et justement honorées « des bontés du roi, obtenir une place à la cour « impériale, et trouver dans des faveurs quel- « ques compensations à mes pertes : mais je « ne recherchai rien; et, rendant à celui qui « m'avait délivré tout ce que la reconnaissance « m'inspirait, je conservai mon indépen- « dance. »

Les ducs de Montmorency, de Duras, le marquis de Mortemart, le comte de Sabran, les vicomtes de Bonald, de Châteaubriand, et une foule d'autres personnages repoussèrent également toutes propositions de service ou de fortune. Le comte Alexis de Noailles se voyant persécuté parce qu'il refusait de courber sa tête sous le joug de l'usurpateur, préféra un nouvel exil hors de sa patrie et se réfugia en Suisse d'où Napoléon le fit bientôt encore chasser, mesure despotique qui lui devint des plus funestes par l'activité que déploya le proscrit dans les diverses cours de l'Europe, pour représenter aux souverains que leur propre salut

consistait dans une sainte ligue contre le dévastateur de la terre. Aussi le captif de Sainte-Hélène disait-il : « J'ai conquis l'Europe, et je « n'ai pu subjuguer le faubourg Saint-Ger- « main. »

La sagesse de Louis XVIII porta cependant ce prince à engager même les honnêtes gens à accepter des emplois dans le nouveau gouvernement. M. Bertrand Dufresne, conseiller d'État avant la révolution, avait occupé les premières places de la haute administration des finances. Sollicité par le consul Lebrun de ne pas rester éloigné des affaires, il consulte un ami pensant noblement (M. Boscheron Desportes, aujourd'hui président de la Cour royale d'Orléans) et, sur son avis affirmatif, il accepte la place de conseiller d'État et de directeur du trésor public. Bientôt il reçoit du prince proscrit ce billet des plus honorables que lui transmet le digne magistrat qu'il a consulté : « Je vous sais gré, Monsieur, d'avoir accepté « une place dans le conseil. Celui de vos amis « qui vous y a décidé, n'a sûrement pas en- « tendu séparer les intérêts de la France de « ceux de son légitime souverain. Votre résis- « tance en cette occasion commandait mon es- « time ; votre dévouement vous assure toute

« ma reconnaissance. » C'est parce que les royalistes n'ont jamais désespéré de la restauration des fils d'Henri IV, que l'usurpateur de de leur trône a vu s'approcher de sa personne des hommes monarchiques qui ne considéraient que la réédification de l'édifice social, et qui restaient convaincus que Buonaparte n'était que le mercenaire dont Dieu se servait pour en asseoir les bases.

Revenons aux succès militaires de cet ambitieux. Voyant ses ennemis terrassés dans le nord, il envoya une armée s'emparer du Portugal; et l'année 1807 n'était pas écoulée, que les aigles impériales planaient sur les tours de Lisbonne : le prince régent et toute sa famille se retirèrent au Brésil.

En 1808, Buonaparte s'empara de Rome, et fit amener le pape en France. Ce fut le général Radet, jadis chanoine pénitencier dans une de nos cathédrales, qu'il chargea de porter la main sur le souverain pontife : « Voilà donc la « reconnaissance qui m'est réservée pour tout « ce que j'ai fait en faveur de votre empereur, « dit le Saint-Père; voilà donc la récompense « de ma grande condescendance pour lui et « pour l'Église gallicane! Peut-être suis-je à « cet égard coupable devant Dieu; il veut

« m'en punir : je me soumets avec humilité. » En venant sacrer Napoléon, sa Sainteté avait cru que la voix de Dieu le lui commandait pour le bonheur de l'Église ; dès-lors elle est bien justifiée. Mais il est certain que le digne vicaire de Jésus-Christ livra son âme à une espérance bien chimérique, lorsqu'il supposa à cet ambitieux des sentimens sincères en faveur de la religion ; il n'avait rétabli le culte catholique en France que dans des vues d'intérêt personnel ; il avait fait du concordat une simple affaire de politique ; encore était-ce contre le gré des philosophes dont il s'entourait : « J'ai dû rétablir les relations de la France avec le Saint-Siége pour satisfaire aux vœux de la majorité des Français », disait Buonaparte, premier consul, à Volney, membre de l'institut, qui avait fait partie de l'expédition d'Égypte. — Si vous désirez tant de vous conformer aux vœux de la majorité des Français, lui répondit le philosophe, vous rappellerez les Bourbons. » Oui, c'est sur les Bourbons que le Tout Puissant fixait ses regards pour le parfait rétablissement de son temple. Il appartenait à ces nobles successeurs de saint Louis, à ces fils aînés de l'Église catholique, à ces rois très-chrétiens de rétablir la religion dans toute sa pureté, de

l'offrir au peuple français comme le principe des devoirs sociaux, le but de toutes les actions de la vie, la source du bonheur des humains dans ce monde terrestre, et la seule voie qui dût les conduire à la félicité éternelle.

Quoique captif, le pape recueillit sur son passage l'expression d'un religieux dévouement à sa personne. A Nice, la population entière vint pieusement à sa rencontre jusqu'au pont situé sur la rivière Varo, qui sépare les États de France de la maison royale de Savoie. A son arrivée, tous se prosternèrent au même instant et levèrent les mains vers le ciel, en prononçant des paroles de respect filial. Combien ce tableau d'un sentiment profond d'affection et de piété fit descendre de consolations dans l'âme du vénérable pasteur ! Mais quelle vive émotion vint agiter son cœur, en apercevant à la tête de cette foule, et agenouillée comme elle à ses pieds, la jeune et vertueuse princesse de Lucques, accompagnée de ses deux enfans dans toute la beauté de l'âge d'innocence ! « Saint-Père, lui dit-elle, accordez-nous votre « bénédiction ! » Fille de Charles IV, roi d'Espagne, cousine de Louis XVI et du duc d'Enghien, Marie-Louise-Joséphine de Bourbon était aussi proscrite et persécutée par le Corse...

Pie VII donna sa bénédiction à cette foule religieuse, et s'empressa de faire entendre des paroles de consolations divines à une princesse qui s'était trouvée reine à vingt ans (du royaume d'Étrurie érigé en 1801), veuve et mère de deux enfans à vingt-deux ans, et dépouillée du trône à vingt-cinq *. Tandis que ces deux augustes personnages essayaient en vain, au milieu des réflexions qui s'offraient en foule à leur esprit, de donner un libre essor à leurs sentimens, et de supporter l'un et l'autre l'étrange vicissitude de fortune qui leur procurait une telle entrevue; Boazar, capitaine chargé de conduire le pape, donna l'ordre d'avancer; et, comme s'il se fût reproché d'avoir laissé goûter à son prisonnier un moment de trève à de pénibles chagrins, Boazar s'opposa à tout autre entretien entre Sa Sainteté et l'infortunée princesse.

Buonaparte eut la bassesse de taxer à quarante sous par jour la dépense du vénérable pontife pendant son séjour à Savonne : M. le comte Chabrol de Volvic **, en sa qualité de préfet dans cette ville, fut chargé d'exécuter

* Jetée dans les prisons de Lyon, cette infortunée princesse y est restée détenue dans un cachot aussi obscur que malsain, jusqu'à la chute du tyran.

** Aujourd'hui préfet du département de la Seine.

cet ordre ignominieux qui le révolta lui-même, ainsi que d'autres mesures acerbes qu'il eut la douloureuse commission de remplir auprès du Saint-Père *.

Arrivé à Fontainebleau, Pie VII fut renfermé dans le château, et toute communication fut interdite entre cet auguste prisonnier et le reste des humains **.

* M. Lemière d'Argy, interprète assermenté près la cour de cassation, a publié un ouvrage fort intéressant, intitulé : *Relation authentique de l'enlèvement du Souverain Pontife.*

** Quelques hommes pieux tentèrent néanmoins tous les moyens possibles pour prouver au chef de la communion apostolique et romaine qu'il existait encore parmi les Français comprimés, de courageux athlètes dévoués au successeur de saint Pierre. Heureux ceux qui purent réussir dans leur généreuse entreprise! L'auteur de la présente histoire adressa à l'illustre captif une description des *Beautés de la nature dans les quatre parties du monde*, en sollicitant la faveur de lui dédier un ouvrage où l'on reporte sans cesse la pensée du lecteur vers le puissant Créateur de tant de merveilles. La police impériale intercepta le manuscrit qui ne fut jamais restitué, malgré les nombreuses démarches de l'auteur auprès du sieur Desmarets, l'homme des mesures acerbes, et malgré un petit billet d'introduction du littérateur Etienne, l'un des chefs de cette police qui, sans autre forme de procès, faisait mettre au pilon les ouvrages de madame de Staël.

L'ouvrage des *Beautés de la nature* a été recomposé et publié en 1814; 1 vol. in-12, orné de 6 gravures, chez Louis, libraire, rue du Paon n° 2.

Dieu a voulu placer le châtiment au lieu même où le tyran l'outragea dans la personne sacrée de son premier ministre. C'est à Fontainebleau que Buonaparte a vu luire le dernier jour de son règne meurtrier, en apprenant à son arrivée dans cette ville que Paris accueillait les alliés aux cris de *vivent les Bourbons!*

Il est rare que l'homme qui ne craint pas de se livrer à l'arbitraire s'arrête une fois qu'il est entré dans cette voie de perdition. Buonaparte sembla ne plus chercher à mériter dans l'histoire que le titre de fléau de Dieu, des rois et des peuples. Il s'empara par trahison du roi d'Espagne et de sa famille; il les tint prisonniers en France, plaça sur le trône de l'antique Ibérie son frère Joseph qu'il appela de Naples à Madrid, et fit roi de Naples le général Murat devenu son beau-frère. Les Espagnols indignés publièrent le 1er janvier 1809, un manifeste dans lequel ils disaient : « Nous n'avons pas « voulu dégénérer, en devenant les esclaves « de Napoléon. Il ose nous qualifier de rebelles « et d'insurgés : étrange abus du pouvoir ! A « qui fera-t-il croire que la résistance à une « injuste agression soit une insurrection? A qui « persuadera-t-il que notre fidélité au sang de « nos rois soit une révolte ? Monarques et

« peuples du Continent, sachez imiter notre « constance et nos efforts; et l'univers, menacé « de devenir la proie d'un monstre, recouvrera « son indépendance et sa tranquillité. »

L'Angleterre prêta aux Espagnols son puissant appui, et la guerre qui s'en suivit dans la Péninsule contre les troupes que Napoléon y entretint successivement jusqu'au moment de sa chute, fut un ver rongeur qui le mina constamment et détruisit à la fois ses forces et sa renommée. Jamais l'envahissement de ce royaume, pas plus que l'attentat contre la liberté de son roi, n'eurent l'assentiment de la nation française, dont le noble caractère répugne à tout ce qui lui paraît être de la déloyauté, de la trahison.

Un prince du sang royal, monseigneur le duc d'Orléans, dont nous ne nous sommes plus entretenus depuis l'époque où nous l'avons vu aux armées comme duc de Chartres, reparut alors sur la scène du monde, et il eut un instant le doux espoir de faire briller à la tête de la nation espagnole le mâle courage qu'on lui avait vu déployer dans nos camps. Mais auparavant d'arriver avec lui à Cadix, remontons à l'époque lointaine où nous en avons déjà parlé dans nos première et seconde époques, et jetons

un coup d'œil rapide sur les principaux événemens qui ont rempli la vie de ce prince pendant ce laps de temps.

Nous en avons fait mention en sa qualité d'officier supérieur à l'armée de Dumouriez, où il se trouvait élevé au grade de lieutenant-général à l'âge de dix-neuf ans. Après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), il vint à Paris chercher la princesse sa sœur que, pendant un voyage en Angleterre, on avait portée sur la liste des émigrés, et il l'amena à Tournay où il resta près d'elle jusqu'au mois de février 1793, qu'il fut rappelé à l'armée pour le siége de Maëstricht. Le 17 mars survint la défaite de Nerwinde, qui occasiona entre Dumouriez et les commissaires de la Convention des discussions dont le résultat fut l'ordre d'arrêter ce général pour l'amener à Paris. Frappé d'un décret d'arrestation en même temps que Dumouriez, il ne restait au duc de Chartres qu'un parti à prendre, celui de s'expatrier afin de soustraire sa tête à la faction sanglante qui arracha des armées les Luckner, les Dillon, les Custines, les Biron, les Beauharnais, pour les envoyer à l'échafaud. Dans son aveugle fureur contre tous les hommes qui, par leur naissance, tenaient à la monarchie, elle eût également

immolé les Montesquiou, les La Fayette, les Latour-Maubourg, les Lameth, les Valence, les Bureau de Puzy, les Beurnonville, etc., si des événemens divers ne les eussent jetés du milieu des camps hors du sol de la patrie. On frémit en pensant quel sort les républicains réservaient au duc de Chartres, s'ils avaient pu s'emparer de sa personne!...

Se trouvant ainsi proscrit, ce jeune prince (à qui nous donnerons désormais le nom de d'Orléans, titre dont il hérita de droit à la mort de son père) se rendit en Suisse avec la princesse sa sœur qu'il y plaça au couvent de Bremgarten; et c'est à cette époque de détresse, que, mettant à profit son instruction, on le vit, sous le nom de Corby, professer les mathématiques au collége de Reichenau, honorable asile où, pendant huit mois, la simplicité de sa conduite écartant toute idée de l'élévation de son rang, il sut, par son seul mérite, se concilier l'estime des chefs et la reconnaissance des élèves qui ne se doutaient guère recevoir les leçons d'un prince de la royale famille de France.

Mademoiselle d'Orléans ayant été se réfugier auprès de la princesse de Conti, sa tante, le prince son frère, qui avait de fortes raisons de craindre que son véritable nom ne fût bien-

tôt découvert, prit la détermination de quitter la Suisse, et de parcourir le nord de l'Europe. Dans la patrie de Gustave-Wasa, il put méditer, en se reposant, à Mora, dans la ferme qui avait recueilli ce héros, comme lui fugitif et malheureux.

Il se trouvait à Friderikstadt, dans le Holstein, en août 1796, lorsqu'un événement heureux vint luire pour lui. Le Directoire, ombrageux de l'illustration d'un tel proscrit, songea à l'éloigner de l'Europe. Depuis 1793, les ducs de Montpensier et de Beaujolais étaient détenus à Marseille : leur liberté fut promise à leur mère infortunée, à condition que le duc d'Orléans irait aux États-Unis d'Amérique pour les y attendre. La duchesse écrivit à son fils pour l'engager à prendre ce parti, et le Directoire lui fit parvenir cette missive. « Que la perspective de soulager les maux de « ta pauvre mère (c'est ainsi que s'exprimait « cette noble princesse), de rendre la situa- « tion de ta famille moins pénible et de contri- « buer à assurer le calme de la patrie, exalte « ta générosité ! »

— « Quand ma tendre mère recevra cette « lettre, répondit aussitôt le prince, ses ordres « seront exécutés. Que ne ferais-je pas pour

« adoucir des souffrances qui m'ont déchiré le « cœur depuis si long-temps !... Je ne me « plaindrai pas de ma destinée, si, après « avoir retrouvé mes frères, j'apprends que « notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut « l'être, et si j'ai pu encore une fois servir « ma patrie en contribuant à sa tranquillité, et « par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas « de sacrifice qui m'ait coûté pour elle ; et tant « que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois « prêt à lui faire. »

Les trois frères, enfin réunis à Philadelphie au commencement de 1797, allèrent ensemble visiter des pays nouveaux ; et, après trois ans de voyages des plus instructifs, ils arrivèrent à Londres au mois de février 1800.

Ces illustres proscrits furent bien accueillis du roi d'Angleterre ; et un autre proscrit non moins illustre, *Monsieur*, comte d'Artois, les revit avec bonté. Dès l'année 1798, madame la duchesse d'Orléans s'était mise en relation avec le souverain de France ; M. l'abbé Lambert, son aumônier, avait été l'heureux négociateur chargé d'aller à Mittau porter les paroles de la vertueuse princesse. « Le secret de sa mission « et la majesté des personnages avec lesquels « il eut à traiter, lui ont fait une loi du plus

« profond silence. » Telles sont les expressions de ce respectable ecclésiastique, dans les *Mémoires de Famille*, qu'il a publiés en 1822, et dans lesquels on a du moins la satisfaction de lire aussi ce paragraphe, qui soulève le voile jeté sur le but du voyage. De retour auprès de la princesse, alors déportée en Espagne, et habitant au pied de la montagne, à gauche du village de Soria, une chétive maison de campagne, qui n'avait de remarquable que l'honneur d'avoir logé Philippe V pendant le siége de Barcelonne, le négociateur nous dit : « Madame la duchesse me parla des princes « ses enfans, de leur voyage dans le nord de « l'Amérique, de leur hardie navigation sur le « grand fleuve du Mississipi, de leurs dangers, « de leur prise dans le golfe du Mexique, et de « leur heureuse arrivée à la Havane : elle me « prêta même la carte et les Mémoires rédi- « gés par les voyageurs. J'eus du plaisir à voir « que les princes, par leur conduite, se mon- « traient dignes de la haute idée que j'avais « donnée d'eux tous à Mittau. »

A son arrivée à Londres, le duc d'Orléans s'empressa de rendre ses hommages respectueux au roi de France, par un exprès envoyé à cet effet en Courlande. Louis XVIII, heureux

d'un rapprochement qui honorait également les deux partis, répondit au prince de la manière la plus touchante; ce monarque en écrivit même aussitôt au duc d'Harcourt, son ministre à Londres, « pour lui faire part, disait ce « digne souverain, de la satisfaction qu'il éprou« vait en cette circonstance. » Dans cette pièce diplomatique, le roi ajoutait : « Obligé « de recréer la grande machine du gouver« nement français, auquel ma cruelle destinée « m'appelle; dans quelles circonstances je mets « la main à cet ouvrage! Un peuple épuisé, « fatigué, abîmé de tous les forfaits des vils « usurpateurs qui se sont succédés avec la ra« pidité du vautour, aura besoin de recevoir à « l'instant des soulagemens; et c'est sur ce point « que toutes mes réflexions se fixent.... Une « amnistie générale et sans restriction sera le « premier article de ma proclamation aux « Français, au moment de ma rentrée dans « mon royaume; tous les autres seront extrê« mement rapprochés des désirs du peuple, du « soulagement de ses maux, de leur terme, « de ses droits civils et politiques.... »

On reconnaît l'immortel législateur de la France dans ce document daté de quinze années avant la restauration; tous les Français

doivent se convaincre que la charte n'est point une œuvre de circonstance, et par conséquent les craintes manifestées chaque jour par des hommes qui en font le prétexte de déclamations peu sincères, ne sont que des clameurs hypocrites, dont doit se méfier tout Français sincèrement dévoué à la prospérité de son pays.

Le duc d'Orléans s'établit avec ses frères sur la terre hospitalière d'Angleterre, dans un modeste asile, à Twickenham, où ils furent rejoints par le chevalier de Broval, qui leur avait été attaché dans les premiers temps de leur éducation. Nous ne suivrons pas ce prince dans les voyages que lui nécessitèrent les circonstances; et nous arrivons en 1808, époque à laquelle il se trouvait en Sicile. C'est à la cour de Palerme qu'il apprit la nouvelle de la légitime et noble insurrection des Espagnols. *Mademoiselle*, sa sœur, restée auprès de la princesse de Conti jusqu'à la mort de cette vertueuse parente, arrivée en 1802, revint sous la conduite d'une dame que sa mère lui avait envoyée, se réunir à cette princesse en Espagne, où le Directoire l'avait fait déporter au 18 fructidor : elles étaient ensemble à Figuières en 1808. Là, elles furent exposées aux plus

grands dangers; la maison qu'occupait madame la duchesse fut écrasée par les bombes que l'artillerie lança du château-fort sur la ville, et les deux princesses se trouvèrent dans la nécessité de se sauver à pied, au milieu de la nuit, pour chercher dans quelque village éloigné un refuge contre les désastres de la guerre.

Que de vicissitudes a aussi éprouvées cette noble famille ! Les ducs de Montpensier et de Beaujolais, comme nous l'avons dit dans notre première époque, ont péri à la fleur de l'âge au milieu de ces cruelles destinées ! Nous avons vu toutes les persécutions essuyées par madame la duchesse douairière et ses plus jeunes fils. Que n'a pas eu à souffrir mademoiselle d'Orléans ! Quand elle quitta Bremgarten, elle manquait des choses les plus nécessaires, et son dénuement était voisin de l'état de pauvreté où ses frères avaient été réduits à Marseille. Mais Dieu a doué cette princesse d'un caractère angélique, et des sentimens d'une piété sincère ont constamment soutenu sa belle âme au sein des plus cruelles adversités. Les arts vinrent aussi à son aide pour la distraire ; la musique était son plus cher délassement ; on sait que mademoiselle d'Orléans excelle sur la harpe, qu'elle dessine d'une manière fort

agréable, et qu'elle écrit avec autant de grâce que de facilité. Les émigrés qui, pendant sa proscription, ont eu l'avantage d'approcher de sa personne, ont été dans l'admiration de tant de vertus réunies à de si brillantes qualités; depuis la restauration, elle fait chaque jour bénir son nom par son extrême bienfaisance, et une foule de Français remercient la providence d'avoir conservé des jours si précieux. Son auguste frère devait voir un terme à ses malheurs par une illustre alliance; et ce qui restait de la famille d'Orléans allait enfin goûter le bonheur de se trouver réuni à Palerme, autour de l'autel où un petit-fils de Henri IV recevait la main de la fille du roi des Deux-Siciles. Dans un voyage à Naples, en 1776, madame la duchesse d'Orléans avait formé avec la reine Marie-Caroline une liaison que déjà elles parlaient de cimenter un jour par un mariage entre leurs enfans. Ces deux mères, si heureuses alors, ne se doutaient guère que ce projet, formé dans le sein des plaisirs et des grandeurs, ne se réaliserait que plus de trente ans après, sous les auspices de l'exil et de l'infortune! Le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Amélie, fille de Ferdinand IV, fut célébré le 25 novembre 1809; les lettres du roi

de France, datées de Hartwel, qui ratifient cette alliance, sont annexées au contrat. Convenance du rang et de l'âge, rapports des cœurs et des esprits, tout se trouvait en la plus heureuse harmonie dans cet illustre hyménée; jamais union dans les familles royales n'a été plus fortunée.

Les deux époux en goûtaient tous les charmes, lorsque la frégate espagnole *la Venganza* arriva dans le port de Palerme; elle portait un envoyé du conseil de régence chargé de lettres officielles pour le roi des Deux-Siciles et pour le duc d'Orléans. Ces dépêches ont été imprimées. Le conseil de régence offrait au duc le commandement d'une armée en Catalogne, et priait le roi son beau-père de le déterminer à prêter à la nation espagnole l'appui de ses talens et le secours de son épée. Le prince qui voyait dans la cause des Espagnols celle d'un peuple qui repousse la domination étrangère pour conserver sa dignité et son indépendance, consentit à se mettre à leur tête; il partit donc, accompagné du chevalier de Broval dont l'attachement fidèle ne s'est jamais démenti: la princesse Amélie, quoique affligée de cette séparation, préféra la gloire de son époux à tout autre avantage.

*

Arrivé devant Tarragone, la présence de ce prince du sang royal électrisa tous les cœurs; il fut accueilli avec enthousiasme par la population entière, et son Altesse fut d'autant plus sensible à ces touchans hommages, qu'ils étaient rendus dans sa personne, non-seulemant au guerrier généreux, mais encore à l'auguste maison de Bourbon. Pourquoi faut-il que nous retrouvions dans cette circonstance la politique qui avait dirigé les cabinets étrangers dans les affaires primitives de la France ! Cette politique suscita des obstacles à celui qui venait défendre les droits d'un prince de sa maison et venger une nation opprimée. Ce fut en vain que le duc d'Orléans, après avoir visité les fortifications de Tarragone, n'obtenant point l'ordre de se mettre à la tête de l'armée de Catalogne, se rendit à Cadix, alors assiégé, pour y combattre à la fois, et les obstacles qu'on lui suscitait, et l'armée qui voulait détruire l'indépendance espagnole : l'influence de l'Angleterre domina les Cortès; et ce prince du sang des Bourbons fut écarté des affaires d'Espagne, comme les Bourbons, frères de Louis XVI, avaient été eux-mêmes tenus éloignés des armées des souverains qui prétendaient combattre pour leur cause.

C'est ainsi que, après plus de trois mois de résistance et d'inutiles efforts, le duc d'Orléans se vit contraint de remonter sur une frégate espagnole, qui le reconduisit au même rivage où la régence l'avait envoyé chercher. Arrivé à Palerme en octobre 1810, un mois après la naissance du duc de Chartres, son fils aîné, il trouva un précieux dédommagement des contrariétés de la politique dans les charmes ineffables de la vie privée, auprès d'une épouse chérie, dont le ciel a récompensé les hautes vertus par la plus heureuse fécondité. Le peuple espagnol conservera soigneusement la mémoire du zèle avec lequel il embrassa la cause sacrée d'une nation surprise par trahison et outragée dans la personne de son roi retenu captif contre tous les droits sociaux. L'histoire dira que ce prince déploya un esprit supérieur de sagesse, non-seulement dans les circonstances difficiles où il se trouva en Espagne, mais depuis encore, à Palerme, où sa prudence contribua puissamment à maintenir une alliance constante entre l'Angleterre et la Sicile, alliance bien favorable à la restauration, puisqu'elle permit au cabinet britannique de refouler toutes ses forces contre les forces colossales que Napoléon mettait sur pied.

L'historien des émigrés français doit mentionner ici un événement des plus majeurs, survenu peu de temps après l'insurrection générale des Espagnols. Nous avons vu, en 1807, le roi de Suède conclure un armistice avec les troupes de Napoléon. Lorsqu'à la suite de la bataille de Friedland, l'empereur Alexandre se fut déterminé à signer le traité de paix de Tilsitt, Gustave demeura l'allié de l'Angleterre, et tourna même ses armes contre les Russes, d'où il résulta que ceux-ci envahirent la Finlande. C'est dans cet état de choses que se forma au sein de la Suède, pour déposséder le monarque, cette conjuration qui éclata dans les premiers jours de mars 1809. Le lieutenant-colonel Adeslesparre, à la tête de 3,000 hommes de l'armée de Norwège, marcha sur Stockholm. Le roi, informé de cette révolte, en conféra avec les généraux baron d'Adlescrantz et comte de Klingspor, et le colonel Silfversparre; tous trois étaient du complot; ils se trouvèrent donc le 15 mars, à huit heures du matin, au palais, entourés de leurs principaux affidés.

Gustave avait résolu de sortir de Stockholm. Le comité insurrecteur sentit qu'il importait de le retenir prisonnier. Le comte de Klingspor appelé dans l'appartement du roi, commença

par faire au monarque des représentations sur son projet de départ. Alors le baron d'Adlescrantz parut à l'improviste aux regards de Gustave, et lui annonça qu'il devait renoncer à partir. « Trahison ! trahison ! » s'écria le roi, en tirant son épée contre le baron ; celui-ci évita le coup, et saisit le monarque par le milieu du corps, tandis que le colonel Silfversparre s'emparait de son épée. Une foule de conjurés arrivant aussitôt, Gustave fut gardé à vue. Quelques jours après il fut conduit au château de Gripsholm, où il signa son abdication le 29 mars.

Par suite de cette révolution, la couronne fut conférée par la diète suédoise au duc de Sudermanie, oncle du roi déposé, qui avait gouverné l'État pendant la minorité de son neveu, et qui régna sous le nom de Charles XIII. Au bout d'une année, la Suède appela le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, en qualité de prince royal héréditaire, et ce vaillant guerrier est monté sur le trône de cette patrie adoptive à la mort du duc de Sudermanie, arrivée le 5 février 1818. Comme Français, nous nous énorgueillissons de voir sur le trône de l'antique Scandinavie un de nos plus célèbres capitaines, pur de toute souillure révolution-

naire en France, ainsi qu'absolument étranger à la révolution qui a fait descendre du trône de Suède le possesseur de la couronne des Charles XII, des Gustave-Wasa. Les services rendus aux Suédois par Bernadotte dans son commandement des villes Anséatiques, ont seuls décidés les États de Suède à le choisir pour héritier présomptif. Heureux ces peuples de s'être confiés à cet illustre guerrier qui a su embrasser avec toute la chaleur d'une belle âme les intérêts de sa nouvelle patrie. Mais nous ne serons pas injustes envers Gustave IV, déposé en 1809 à cause de son ardeur belliqueuse contre Buonaparte, que quelques-uns de ses principaux officiers ont traité de *folie*. Nous ne nous donnerons pas ce tort, lorsque nous voyons son successeur, placé par Buonaparte dans l'affligeante alternative, ou de voir rompre la paix qui règne entre la France et la Suède, ou de se livrer à la merci d'un ennemi formidable, en se déterminant à déclarer inconsidérément la guerre à l'Angleterre, uniquement par déférence.

« La Suède a hasardé cette démarche, sans « avoir un seul bataillon prêt à marcher, sans « que ses arsenaux ni ses magasins renfer- « massent le moindre approvisionnement, et

« ce qui est pis encore, sans le premir sou pour « fournir aux dépenses d'une si grande entre-« prise ; en un mot, dans l'état où se trouve « le gouvernement de ce pays, une telle dé-« marche le ferait sans doute accuser de *folie*, « si l'appui de Votre Majesté ne devait tout lé-« gitimer *... »

Il est donc des circonstances extraordinaires où l'on est entraîné irrésistiblement, et où l'on peut être taxé de *folie* par ceux qui ne sont pas à même d'en juger comme le souverain. Le prince régnant et Bernadotte, prince royal héréditaire, n'ont-ils pas vu Napoléon dédaigner de fournir cet appui que l'on annonçait devoir tout légitimer? Il ne resta en effet aux Suédois qu'à se réunir à l'Angleterre, dont ils reçurent les subsides nécessaires pour se mettre en état de seconder les efforts des puissances coalisées à l'effet de résister au despotisme inouï du Corse.

La conduite de Gustave est donc justifiée par celle qu'ont été forcés de tenir ses successeurs.

Gustave III et Gustave IV ont honorablement lié leurs noms au nom des Bourbons dans leurs jours d'infortunes; ils ont élevé dans le cœur de l'antique noblesse française armée pour son

* Lettre du prince royal de Suède à Napoléon.

roi un monument éternel d'admiration et de gratitude. Gustave III a péri, dans les premières années de l'émigration, sous les coups d'un assassin, et nous avons vu les révolutionnaires célébrer l'horrible action de cet infâme meurtrier... Gustave IV a eu la douce satisfaction de voir le triomphe des fils de saint Louis. Au sein de sa paisible retraite, son cœur si sensible à la gloire a dû éprouver encore une joie secrète en voyant sa brave nation participer à ce grand œuvre de l'alliance européenne. Lorsque le noble dévouement de ce prince pour un roi proscrit et malheureux est devenu la cause de son exhérédation et par conséquent la source de ses propres malheurs, il est du devoir de l'historien de rendre justice à cette fermeté de principes qui l'avait empêché de tergiverser dans la manière de voir les choses, et de transiger avec l'ordre illégitime établi en France. Rendons hommage à sa bravoure chevaleresque qui lui faisait tenter, dans l'intérêt de la stabilité des couronnes, des entreprises au-dessus des forces de sa nation. L'historien doit surtout honorer cette magnanimité qui l'a porté à faire le sacrifice du rang suprême pour le bien-être du peuple Suédois; on ne force point les âmes de cette trempe; l'abdication de Gus-

tave a donc été réellement le fait de sa volonté : voilà l'amour de la patrie dans toute sa pureté ; voilà l'héroïsme de l'honneur national. Puisse ce prince goûter, au sein de la vie privée, le bonheur que donnent la paix de la conscience et le charme attaché à l'observance scrupuleuse de la religion sacrée du serment !

Tandis que cette exhérédation se consommait en Suède, Napoléon combattait contre l'Autriche, qui n'avait pu conserver la paix en lui voyant violer le traité de Presbourg par l'envahissement des États du Pape et de l'Espagne. Citons un trait des plus intéressans de cette campagne, et qui fait infiniment d'honneur à un général français, ainsi qu'aux braves combattant sous ses ordres. La jeune épouse d'un émigré s'était retirée à Ausbourg avec un enfant. A l'approche de l'armée française, elle prend son fils dans ses bras pour s'enfuir, se trompe de chemin, et tombe dans des avant-postes où elle reconnaît son erreur en voyant la cocarde tricolore. Se croyant perdue, elle s'évanouit. Le général Lecourbe, qui se trouve là, lui fait donner une sauvegarde, et ordonne qu'on la conduise à la ville voisine où elle voulait se retirer. Pendant l'égarement de ses esprits, cette mère infortunée avait perdu son

enfant ; il s'était écarté, quoique marchant à peine ; et ce ne fut qu'après sa translation dans la ville, où sa vie était en sûreté, qu'en recouvrant l'usage de sa raison, elle s'aperçut de la perte qu'elle venait de faire. Que va devenir l'enfant de l'émigé ? Un grenadier aussi humain que brave le recueille, s'informe du lieu où l'on avait conduit la mère, et, ne pouvant de suite le remettre entre ses mains, il fabrique un sac de cuir, dans lequel il porte toujours cette innocente créature. S'il faut aller à l'attaque, il cache son précieux dépôt à l'entrée d'un bois, dans un trou qu'il creuse lui-même, ou bien dans des broussailles, dans un buisson, qu'il est bien sûr de reconnaître ; et après le combat, il vient le reprendre. On sait que la campagne ne fut pas longue. Aussitôt l'armistice conclu, le grenadier fit une collecte qui rapporta vingt-cinq louis : il les mit dans la poche de l'enfant de l'émigré, et alla le rendre à sa mère. Toute l'armée connut et applaudit à cette belle action, qui nous laisse cependant un regret, celui d'ignorer le nom du brave et généreux grenadier, pour le publier honorablement à côté de celui de Lecourbe. *

* Nous devons néanmoins savoir gré à M. Cadet-Gassicourt, qui se trouvait alors sur le théâtre de la guerre, d'a-

La bataille de Wagram, remportée par l'armée française le 6 juillet, mettait de nouveau l'empereur d'Autriche à la merci du vainqueur; et François II, entraîné par son amour pour ses peuples, se détermina à faire cesser ce fléau qui pesait sur eux, en souscrivant au mariage de sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise, avec l'heureux soldat, qui lui en imposait la condition au sein même de Vienne conquise. Buonaparte fit prononcer son divorce par ses sénateurs, le 16 décembre; l'infortunée Joséphine fut reléguée dans son domaine de la Malmaison, et le mariage avec Marie-Louise fut célébré à Paris, dans le palais du Louvre, le 2 avril 1810.

Quoique, jusque là, moins roi que guerrier, Napoléon Buonaparte se soit peu inquiété de régner par la majesté, il avait eu soin cependant de n'employer aucun roturier dans son gouvernement, sans lui créer préalablement des titres nobiliaires. C'est ainsi qu'il transforma le politique Maret en duc de Bassano, le financier Gaudin en duc de Gaëte, le grand juge Regnier en duc de Massa, l'inquisiteur Fouché en duc d'Otrante, etc. Mais tous ces

voir inséré ce fait dans la relation qu'il a publiée de ses voyages en Autriche, pendant la campagne de 1809.

hommes nouveaux ne satisfaisaient pas assez sa vanité. Pour se donner une nouvelle considération, il s'appliqua plus que jamais à s'entourer des débris de l'ancienne noblesse. Il chercha à attirer à sa cour, par l'attrait des dignités et des faveurs, les plus notables familles rentrées de l'émigration ; il voulut s'en faire comme un cortége imposant, qui légitimât, en quelque sorte, sa puissance par le respect et les souvenirs qui s'attachaient à leur nom. Il avait encore une autre pensée en les approchant de sa personne. Il n'ignorait pas que les nobles, accoutumés à vivre dans une cour gracieuse et polie au suprême degré, avaient seuls conservé la tradition des belles manières, du bon ton et de l'urbanité ancienne. Après avoir subjugué les Français par le prestige de la gloire, il voulut essayer de les séduire par l'éclat de l'antique royauté, en ramenant aux Tuileries quelque image des grâces et quelque ombre de la grandeur que déployait la cour de France sous ses princes légitimes. C'est ainsi que l'on entendit retentir, dans les salons impériaux, les noms des Talleyrand-Périgord, des Ségur, des Montesquiou, des d'Aguesseau, des d'Aligre, des Lamoignon, des Choiseul-Praslin, des Cossé-Brissac, etc. Ils admiraient, avec toute

la France, le prodige des événemens qui amenaient sur le trône la petite-nièce de l'infortunée Marie-Antoinette. Dieu signalait ici sa puissance; sa voix divine tonnait ces terribles paroles à l'oreille des régicides : Misérables ! non-seulement vous avez tué votre roi, mais, dans vos accès de férocité, vous avez fait immoler sa noble compagne, que vous n'appeliez que du nom de *l'Autrichienne*. Eh bien ! rougissez, humiliez-vous, courbez, jusque dans la poussière, vos têtes coupables devant cette autre archiduchesse d'Autriche, que je vous envoie, pour que des souvenirs toujours présens vous rappellent votre cruauté. Les Français qui n'avaient point participé au bouleversement du royaume, se disaient : Dieu se manifeste à nous : l'illustre Marie-Louise est l'ange précurseur qui nous annonce que nos hautes destinées ne sont point passées. Oui, la révolution doit pâlir devant l'astre radieux que le ciel nous envoie. Voilà le noble sang des rois qui reparaît parmi nous ; les aventuriers disparaîtront; nous reverrons briller les beaux jours de notre belle France. Le 20 mars 1811, cette princesse mit au monde un enfant que Napoléon fit saluer, à sa naissance, du nom de roi, apprenant ainsi aux niveleurs de 1789,

plus encore à ceux de 1793, le mépris qu'il faisait de leurs fallacieuses doctrines. Cet ambitieux vit pleuvoir sur lui des adulations telles qu'on n'en avait jamais prodiguées à aucun mortel. « Il est l'homme de la droite de Dieu », disait l'un. « Le Tout-Puissant, ayant créé « Napoléon, se reposa de ses travaux », disait un autre. Fabre, président du Tribunal, alla jusqu'à comparer la mère de Buonaparte à la sainte mère du Rédempteur du monde : « La « conception que vous avez eue, en portant « dans votre sein le grand Napoléon, n'a été « assurément qu'une inspiration divine », lui disait cet emphatique courtisan. Les étrangers s'en mêlaient. Wiéland, ce prétendu Voltaire de l'Allemagne, trouvait, dans le nom de Napoléon Buonaparte, le pronostic des destinées du monde; et, marchant sur les brisées de Mathieu-Lansberg, il en tirait l'horoscope de l'univers....

L'histoire dira qu'il faut reconnaître, dans cet homme audacieux, l'instrument dont Dieu se servait pour l'exécution de ses décrets éternels. Au lieu de régner en paix, non-seulement il poursuit sa guerre d'oppression contre l'Espagnol fidèle, non-seulement il veut subjuguer le Portugal, mais il prétend tyranniser

la Russie, en lui prescrivant de se conformer à son système de blocus continental. Ignorant les détours d'un perfide machiavélisme, Alexandre, lors de la paix de Tilsitt, s'était abandonné généreusement à Napoléon, ne voyant en lui qu'un grand guerrier, vainqueur de l'hydre révolutionnaire. Ce fut là le mobile d'une alliance contre nature, toute de politique de la part de Buonaparte, toute de bonne foi de la part de l'empereur de Russie. Ce jeune Czar avait un trop grand caractère pour condescendre à des volontés arbitraires; il fit des remontrances, refusa de se soumettre, et vit sans effroi l'homme, jusqu'alors invincible, marcher contre lui à la tête d'une armée formidable. « La « Russie est entraînée par la fatalité, ses destins « vont s'accomplir », dit Buonaparte à ses soldats, en passant le Niémen; et c'était à lui-même que pouvaient s'appliquer ces prophétiques paroles. On était au mois de juin 1812; bientôt allait se dérouler avec rapidité la chaîne des événemens qui devait précipiter ce conquérant du haut rang où il s'était élevé. Aveuglé par ses succès et se les raportant tout à lui-même, ce génie turbulent accomplissait les desseins d'un Dieu suprême, qui avait voulu qu'un despote absolu tirât la France du désordre de sa révolution, et

la préparât à recevoir les salutaires institutions que le pouvoir légitime pouvait seul accorder ; de même que le souverain du ciel et de la terre semblait avoir produit ce nouveau Nabuchodonosor pour apprendre aux rois ses faibles et mortels sujets, qu'en s'écartant des principes de la sévère équité, qu'en négligeant, comme ils l'avaient fait dès le commencement et dans tout le cours de cette grande lutte politique, les intérêts généraux de la société entière pour quelques intérêts particuliers, ils avaient compromis le sort des nations, la dignité de leur couronne, et jusqu'à leur propre salut. Une dernière leçon leur était réservée, et l'histoire devait consigner dans ses pages ineffaçables, qu'ayant méconnu les obligations sacrées du pacte social, qui leur imposaient, comme un devoir rigoureux, de s'unir franchement, et d'agir avec le plus parfait accord pour foudroyer la révolution, cette ennemie jurée du repos des peuples et des rois ; ils s'étaient mis par là dans la cruelle alternative de se voir entraînés eux-mêmes à servir d'auxiliaires à l'héritier de cette révolution. En effet, par une monstruosité politique qui tient le plus du prodige, on vit les étendards des trônes légitimes qui avaient toujours disputés,

quoique malheureusement, contre l'existence légale du drapeau révolutionnaire; on vit, disons-nous, les étendards du grand Frédéric et de l'illustre Marie-Thérèse, flotter sur la même ligne que le drapeau tricolore, et pénétrer simultanément au sein des régions moscovites, pour combattre les enseignes du seul puissant souverain du continent, qui refusait de courber son sceptre antique devant la verge de fer du moderne Attila.

Le plan d'Alexandre et de ses généraux fut de disputer le terrain pied à pied, mais chaque jour de battre en retraite en bon ordre, de faire évacuer tous les magasins, d'emmener toutes les provisions qui pouvaient se trouver dans les villes et villages, de se faire suivre par les habitans, d'embraser tous les lieux où devait passer l'ennemi, ne lui laissant de la sorte ni abri, ni alimens, bien sûr de le vaincre par le froid, par la famine, quand il se serait imprudemment enfoncé dans ces climats rigoureux. C'est ainsi que la plus superbe armée du monde parvint jusqu'à Moscou, et que cette capitale n'offrit bientôt plus aux regards du vainqueur qu'un monceau de cendres. Trois mois avaient suffi pour cette mémorable campagne. Mais le conquérant sentit bientôt tout

le danger de sa position, et demanda un armistice à Alexandre, en lui faisant dire que la campagne était finie. « Elle est finie pour vous, « répondit à l'envoyé le prince Kutusoff de la « part du Czar, elle va commencer pour nous.» Le désastre épouvantable de cette retraite est trop connu pour que nous cherchions à en retracer le tableau déplorable; on sait que Napoléon arriva à Paris le 20 décembre, venant lui-même confirmer les tristes résultats de son aveugle témérité, de sa cruelle imprévoyance.

Le jour même où il évacuait la capitale de la Moscovie (23 octobre), un événement aussi surprenant qu'innattendu se passait dans la capitale de France. Un homme d'un nom presque ignoré jusqu'alors, le général Malet, quoique prisonnier, avait projeté de renverser le gouvernement impérial : il s'échappe, délivre aussitôt deux autres officiers supérieurs, prisonniers comme lui, MM. Lahorie et Guidal; et, chose qu'on n'avait peut-être jamais vue, déjà ces trois conjurés s'étaient emparés du ministre de la police (Savary), ainsi que du préfet de police (Dubois), et avaient fait conduire ces deux hauts surveillans dans la prison de la Force, lorsque le complot fut déjoué par le général Hullin, dont il a été question lors de

l'assassinat du duc d'Enghien, lequel Hullin avait succédé à Murat dans la place de gouverneur de Paris. Peu s'en est donc fallu que Buonaparte se sauvant de Moscou où il abandonnait son armée non-seulement aux chances de la guerre, mais encore aux rigueurs plus cruelles du froid, de la faim et de toutes les misères humaines, peu s'en est fallu, disons-nous, qu'il ne trouvât Paris et la France administrés sous un autre nom que le sien. Malet et ses deux associés avaient été enlevés à l'armée et jetés dans les fers pour avoir osé parler contre Buonaparte quand il se fit empereur. Pendant leur détention, ces fiers républicains s'étaient trouvés au milieu des émigrés, des royalistes fidèles que l'usurpateur faisait plonger dans ses prisons d'État : étaient-ils devenus royalistes eux-mêmes et avaient-ils voulu travailler pour la légitimité? Cela est assez probable; car c'était le seul moyen d'espérer trouver un grand point d'appui dans leur audacieuse entreprise ; néanmoins rien n'a été éclairci. Malet n'avait pas même initié Lahorie et Guidal à la connaissance de tous ses moyens d'exécution, et ses juges ne purent arracher de lui aucun aveu important. Il se borna à se glorifier d'avoir voulu renverser le gouvernement

tyrannique de Napoléon; et lorsque le président de la commission militaire lui demanda quels étaient ses complices : « Si j'avais réussi, répon- « dit-il, j'aurais eu pour complices la France, « l'Europe et vous-même. » Aucun émigré ne fut compromis dans cette affaire tramée avec une hardiesse étonnante.

Le roi suivait avec une anxiété vraiment paternelle tous les mouvemens de nos armées, il en lisait avec empressement les bulletins, et à chaque victoire il ajoutait : « Ce sont toujours « mes enfans, les dignes soldats de Henri IV. » Nos princes étaient éminemment Français : ils chérissaient leur patrie et ne formèrent jamais de vœu contre sa prospérité. Quoique les succès de l'usurpateur semblâssent devoir reculer le moment de la restauration, les Bourbons s'enorgueillissaient de nos victoires avant de gémir de la durée de l'usurpation. Que n'éprouvèrent-ils point en voyant dispersée, anéantie dans les déserts glacés de la Russie, la plus magnifique, la plus redoutable, la plus héroïque armée que notre pays ait jamais mise sur pied! A peine la nouvelle des désastres de la campagne de Moscou est-elle parvenue à notre souverain dans sa retraite, qu'il prend la plume, et, avec cette chaleur de sentiment, cette tou-

chante sollicitude dont le cœur des successeurs de saint Louis est le noble sanctuaire, il écrit à l'empereur de Russie : « Le sort des armes a « fait tomber dans les mains de V. M. plus « de 150,000 prisonniers ; ils sont pour la plus « grande partie Français ; peu importe sous « quels drapeaux ils ont servi : ils sont mal- « heureux, je ne vois parmi eux que mes en- « fans ; je les recommande à la bonté de Votre « Majesté impériale : qu'elle daigne considérer « combien un grand nombre d'entre eux a déjà « souffert, et adoucir la rigueur de leur sort. « Puissent-ils apprendre que leur vainqueur « est l'ami de leur père !

« Votre Majesté impériale ne peut me don- « ner une preuve plus touchante de ses senti- « mens pour moi. »

Voilà de ces actes qui, seuls, composeraient le plus brillant éloge d'un roi. Qu'on les compare avec la conduite de Buonaparte abandonnant son armée pour accourir aux Tuileries, où il disait avec un horrible sang-froid en se frottant les mains : « Il fait meilleur ici que sur « les bords de la Bérésina. »

Par son habile tactique, Alexandre avait donné à l'Europe humiliée les moyens de recouvrer son indépendance et son honneur. Le

dernier mois de l'année 1812 devait voir commencer la défection de l'alliance monstrueuse des souverains légitimes avec leur oppresseur: la Prusse donna le signal; mais cela n'ouvrit point les yeux à l'homme qui, se croyant absolument le dieu de la guerre, trouvait toujours des motifs sans nombre pour rejeter tous projets de paix. L'Autriche reconnaissant qu'il n'y avait point de repos à espérer avec cet ambitieux, se déclara contre lui au mois d'août 1813. La Suède avait déjà pris ce parti, et le 23 dudit mois, le prince Bernadotte, à la tête de ses braves Suédois, battant le maréchal Oudinot près de Berlin, préludait au combat de Dennewitz, qu'il gagna le 6 septembre contre le maréchal Ney. A la bataille de Leipsick qui commença le 17 octobre et dura trois jours, on sait que voyant son armée en déroute, Buonaparte prit la fuite et se mit hors d'atteinte, en faisant sauter le pont sur lequel il avait passé la Saale, laissant encore une fois son armée à la merci de l'ennemi qui tailla en pièces les divisions restées au-delà du pont. Deux jours auparavant, le roi de Bavière s'était aussi séparé des aigles impériales; cette dernière affaire décida le roi de Saxe et tous les princes de l'Allemagne à leur retirer l'appui forcé qu'ils leur prêtaient;

ils se réunirent à la grande armée des souverains alliés; et tous ces peuples divers, depuis si long-temps tourmentés chez eux par les excursions meurtrières du dévastateur de l'Europe, débordèrent à leur tour dans notre malheureuse patrie, et tandis qu'ils pénétraient par nos frontières du Nord, les Anglais, Portugais et Espagnols réunis s'avançaient de leur côté en franchissant les Pyrénées.

De même que des succès prodigieux n'avaient fait qu'enivrer l'orgueilleux conquérant au milieu de la conflagration générale où il avait si long-temps tenu l'Europe entière, de même les revers épouvantables qu'éprouvaient ses légions et les fleuves de sang français qui coulaient sous son épée au sein de cette France même sur laquelle il voyait fondre tous les peuples à la fois, ne firent qu'aigrir son caractère irascible; son cœur d'airain se ferma à toute pensée généreuse, et dans son aveugle fureur, il préféra marcher de défaites en défaites, plutôt que de chercher à préserver notre pays du cruel fléau de l'invasion étrangère.

Peu de temps avant cette invasion, des imprudens abusés par le désir même qu'ils avaient de hâter le moment où nous devions revoir les Bourbons, amenèrent les plus zélés partisans

du roi, à Londres, à regarder comme possible le débarquement d'un prince français sur les côtes de Normandie, où, disait-on, il serait accueilli par un grand nombre de royalistes armés qui ne voulaient éclater que quand il paraîtrait. Le duc de Berry brûlait de tenter ce coup de main, que le ministère anglais ne paraissait pas voir d'un bon œil, par une raison fort juste et qui se trouve développée dans cette réponse de M. Cook, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, à un Français dévoué aux Bourbons : « Nous partageons bien vos craintes sur le départ de M. le duc de Berry ; nous nous y sommes refusés long-temps, mais les princes croient que nous ne voulons pas les aider, et ils nous accusent de les empêcher de profiter des moyens qu'on leur présente de se rendre en France. S'il y a des victimes, comme cela a eu lieu à Quiberon, on nous fera le reproche de les avoir sacrifiées. »

M. le duc de Bouillon, gouverneur à Jersey, ayant fait connaître au gouvernement anglais qu'il était assuré qu'il n'existait pas un coin de la côte qui ne fût observé par la police de France, et que le duc de Berry courait les plus grands risques s'il tentait de débarquer, Louis XVIII sentit qu'il y aurait plus que de

la témérité à confier une tête si chère à un faible noyau de royalistes. On a eu depuis la certitude que ce malheureux prince eût subi le même sort que l'infortuné duc d'Enghien. Après la chute de Buonaparte, le sieur Desmarests, ce chef de sa police que j'ai déjà eu occasion de citer, disait à propos de ce projet de débarquement : « C'était une folie de croire qu'il y eût, à cette époque, sur les côtes de Normandie, un rassemblement de royalistes assez fort pour protéger et soutenir la descente du prince. La police était instruite, à point nommé, de tous les mouvemens des princes ; elle savait jusqu'au nom du capitaine qui était chargé de prendre monseigneur le duc de Berry à son bord ; et nul doute que, si la tentative eût eu lieu, il n'eût été offert en holocauste à Buonaparte. »

Hélas! pourquoi, un peu plus tard, un monstre fanatisé par des idées d'indépendance puisées dans les infâmes doctrines révolutionnaires, devait-il verser le pur sang de ce noble fils de France, pour l'offrir en holocauste à cette prétendue philosophie ennemie de l'autel et du trône, à ces misérables partisans de la démagogie!

FIN DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE.

HUITIÈME EPOQUE

ET DERNIÈRE.

Restauration du trône des Bourbons. — Catastrophe de 1815 et nouvelle émigration pendant les Cent-Jours. — Désastre de Waterloo et retour du Roi. — Mariage du duc de Berry. — Assassinat de cet excellent prince. — Naissance du duc de Bordeaux. — Guerre d'Espagne. — Faits qui se rattachent particulièrement à la situation des émigrés, depuis leur retour en France, jusqu'à l'année 1828.

Nous voici arrivés en 1814, et l'heure des Bourbons sonnait pour eux dans toute la France. Le premier janvier, Louis XVIII avait fait publier du château d'Hartwel, une proclamation aux Français, dans laquelle il disait : « Le mo-

ment est enfin arrivé où la divine providence semble prête à briser l'instrument de sa colère. L'usurpateur du trône de saint Louis, le dévastateur de l'Europe, éprouve à son tour des revers. Ne feront-ils qu'aggraver les maux de la France, et n'osera-t-elle renverser un pouvoir odieux que ne protègent plus les prestiges de la victoire? Quelles préventions ou quelles craintes pourraient aujourd'hui l'empêcher de se jeter dans les bras de son roi, et de reconnaître, dans le rétablissement de sa légitime autorité, le seul gage de l'union, de la paix et du bonheur que ses promesses ont tant de fois garantis à ses sujets opprimés?...

Au mois de février, *Monsieur*, comte d'Artois, touchait le sol de la patrie; le 27, il se trouvait à Vesoul : « Français! disait-il, le jour de votre délivrance approche. Le frère de votre roi est arrivé parmi vous. C'est au milieu de la France qu'il veut relever l'antique bannière des lis, et vous annoncer le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique. Plus de tyran, plus de guerre. Qu'à la voix de votre souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés par l'espérance, vos erreurs par l'oubli, vos dissensions par l'union dont il veut être le gage. Les pro-

messes qu'il vous renouvelle solennellement aujourd'hui, il brûle de les accomplir et de signaler, par son amour et ses bienfaits, le moment fortuné qui, en lui ramenant ses sujets, va le rendre à ses enfans. » M. Bressand de Raze, membre de la chambre des députés pour le département de la Haute-Saône (session de 1820), eut le bonheur d'être un des premiers à présenter ses hommages au frère de son roi, et à faciliter à la population de cette contrée les moyens de faire parvenir jusqu'au prince l'expression de ses sentimens. Écoutons M. de Châteaubriand lorsqu'il nous retrace cette époque : « *Monsieur* arrive au milieu de Français auxquels sa personne est inconnue. A peine a-t-il prononcé son nom, que le peuple tombe à ses pieds ; on baise respectueusement son habit, on embrasse ses genoux ; on lui crie, en répandant des torrens de larmes : « Nous ne vous ap-
« portons que nos cœurs, Buonaparte ne nous
« a laissé que cela ! » De Vesoul, S. A. R. se rendit à Nancy où elle séjourna jusqu'au 8 avril. Le 10 elle était à Meaux, et le lendemain elle alla coucher à Livry, dans le château de M. de Damas. On s'étonnait de voir que ce prince n'avait point de gardes : « A travers la haie de
« cocardes blanches qui ne m'a pas quitté de-

« puis Vesoul, je n'avais pas besoin de gardes,
« répondit-il. »

Le 12 mars, la ville de Bordeaux saluait par des acclamations unanimes l'arrivée dans ses murs de monseigneur le duc d'Angoulême. Depuis l'année précédente, le comité royaliste dont nous avons déjà parlé, augmenté d'un certain nombre d'émigrés, et où se trouvaient le marquis de La Rochejacquelein et M. Luetkins son ami, MM. Ravez, de Perrin, de Rollac, de Pommiers, de Budos, Pefaut de la Tour, Taffard de Saint Germain; ce comité, disons-nous, avait travaillé avec autant de zèle que de prudence à préparer cet heureux événement qui eut la plus grande influence sur la marche rapide des alliés sur Paris. Le maire de Bordeaux, M. de Lynch, eut une part glorieuse dans cette journée qui a valu à cette cité le surnom commémoratif de *Ville du* 12 *mars*, et l'honneur insigne de donner son nom à l'illustre rejeton du duc de Berry. Le duc de Wellington dirigeait l'armée des alliés dans le Midi, et ce fut M. Bontemps-Dubary que la ville de Bordeaux députa vers ce général pour lui annoncer l'impatience que ressentaient les habitans à ouvrir leurs portes à un noble fils de France. « Je suis vivement ému, dit monseigneur le duc

d'Angoulême dans sa proclamation, des témoignages d'amour que je reçois du peuple au nom du frère de Louis XVI... Si je n'ai pas dû retenir le premier élan de vos âmes, je dois vous conjurer, ô Français, de vous abstenir de tout esprit de parti, et d'éviter ainsi un malheur pire encore que la tyrannie... » Ce prince ayant chargé le baron de Labarte de ses dépêches pour le roi son oncle, M. le vicomte Both de Tauzia, adjoint du maire, eut l'honneur de l'accompagner en Angleterre et de porter au château de Hartwel, à S. M. Louis XVIII, la nouvelle du Bonheur qu'éprouvaient déjà ses fidèles Bordelais de se retrouver sous son obéissance. C'était le jour de l'Annonciation. La piété de *Madame* ne manqua pas de remarquer cette époque. Dans ce même jour où l'on annonçait au roi de France, à Hartwel, avec quels transports de joie son neveu avait été reçu à Bordeaux, on proclamait à Bordeaux la nouvelle importante de l'heureuse entrée de *Monsieur* en France, par la Franche-Comté; et on publiait à Paris la rupture des négociations de Châtillon, indices certains de la chute d'un pouvoir usurpateur et du triomphe de la légitimité.

Le 31 mars, arrivèrent enfin dans la capitale

ces souverains étrangers guidés par la main visible d'un Dieu protecteur du royaume de saint Louis. A leur tête paraissait Alexandre, qu'un ambitieux semblait avoir été chercher exprès au sein de ses régions glacées pour l'amener au cœur de notre belle France frayer le chemin à ces illustres proscrits qui avaient trouvé une si généreuse hospitalité dans ses États. Ce monarque rendait noblement justice à cette valeur française qu'il avait eu le temps d'admirer depuis le Kremlin jusqu'aux buttes Saint-Chaumont, ayant marché de bataille en bataille sur une route jonchée des cadavres de nos vieux et intrépides guerriers pêle-mêle avec ces jeunes soldats arrachés du toit paternel et sacrifiés sur les champs de carnage avant de s'être exercés au métier des armes; que dis-je! avant même d'avoir acquis la force de les porter!

Aussitôt après leur entrée dans Paris, Alexandre déclare tant en son nom qu'au nom des souverains alliés qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Buonaparte ni avec aucun de sa famille; mais qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; ils ajoutent professer le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte. Le conseil général

du département de la Seine et du conseil municipal de Paris exprime aussitôt le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes. « Ce vœu de nos « cœurs et des vôtres, disent ces hommes ho- « norables dans une adresse aux Parisiens, « nous serions des déserteurs de la cause publi- « que si nous tardions à l'exprimer. L'Europe « en armes nous le demande ; elle l'implore « comme un bienfait envers l'humanité, comme « le garant d'une paix universelle et durable. « Parisiens, l'Europe en armes ne l'obtiendrait « pas de vos magistrats, s'il n'était pas con- « forme à leurs devoirs. Mais c'est au nom de « ces devoirs mêmes et des plus sacrés de tous, « que nous abjurons toute obéissance envers « l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres « légitimes. S'il y a des périls à suivre ce mou- « vement du cœur et de la conscience, nous « les acceptons. L'histoire et la reconnaissance « des Français recueilleront nos noms; elles les « lègueront à l'estime de la postérité *. »

* Voici le nom de ces généreux citoyens : Badenier, Barthélemy, Bellart, Bonhomet, Boscheron, Delaitre, Gauthier, d'Harcourt, de Lamoignon, Lebeau, Montamant, Pérignon, Vial.

L'immense majorité de la population parisienne applaudit à cettte déclaration, qui fut aussitôt transmise à l'empereur de Russie. Que cet Alexandre se montra grand aux yeux des Parisiens étonnés qui avaient dû redouter, d'après les bulletins mensongers, de ne voir en lui qu'un barbare du Nord ! Quelle surprise, en effet, de trouver un ami généreux de la nation française dans ce jeune Czar à la tête des rois irrités dont il tempérait les conseils, des peuples exaspérés, dont seul ou presque seul il retenait les vengeances ! Ah ! l'histoire qui a décerné le titre de grand au fils de Philippe roi de Macédoine, quel titre plus honorable encore doit-elle réserver au petit-fils de l'immortelle Catherine ! « La gloire des conquêtes est tou« jours souillée de sang : c'est le carnage et la « mort qui nous y conduisent, et il faut faire « des malheureux pour se l'assurer. L'appa« reil qui l'environne est funeste et lugubre, et « souvent le conquérant lui-même, s'il est hu« main, est forcé de verser des larmes sur ses « propres victoires. Si les hommes se donnaient « des maîtres, ce ne seraient ni les plus nobles, « ni les plus vaillans qu'ils se choisiraient ; ce « seraient les plus tendres, les plus humains ; des « maîtres qui fussent en même temps leurs

« pères. Le titre de conquérant n'est gravé que
« sur le marbre; le titre de père du peuple est
« gravé dans les cœurs. »

Qu'eût dit Massillon qui a tracé ces lignes, s'il avait trouvé dans le même homme les hautes qualités du plus noble et du plus vaillant potentat réunies aux rares vertus du plus tendre et du plus humain des mortels! Il est beau pour celui qui se trouve à la tête d'une nation belliqueuse, de savoir la conduire à de brillans exploits en conservant une grande modération, une sincère aversion pour la guerre. Le caractère personnel d'Alexandre renfermait une disposition naturelle à des mesures généreuses; cela se conçoit facilement lorsqu'on sait que sa belle âme avait une tendance prédominante vers les pensées chrétiennes, et que possédant un esprit familiarisé avec toutes les idées du siècle, avec les législations constitutionnelles, même avec les systèmes philosophiques, il se plaisait néanmoins à déployer dans toutes les occasions importantes les sentimens religieux qui, seuls, constituent le véritable homme de bien.

Si, d'une part, Alexandre avait admiré dans l'émigration française cette fidélité héroïque, ce brûlant amour chevaleresque d'une noble

caste pour les princes proscrits; si, d'une autre part, dans mille combats il avait admiré le mâle courage et l'intrépidité sans égale de toute cette nation française; combien en ce moment il jouissait de voir sous ses yeux l'immense majorité des habitans de la capitale de ce beau royaume, faire éclater sa joie et ses transports par les acclamations répétées avec enthousiasme de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* Les émigrés en masse avaient donné ce noble élan à une foule de Français fidèles. Au début de sa carrière despotique, Buonaparte avait su effrayer ceux qu'il ne pouvait espérer de réunir à lui, et, frappant avec vigueur, il montra qu'à ses premières victimes il en saurait ajouter d'autres. Mais du moment qu'il ne fut plus à craindre, les cœurs vraiment français, les hommes vraiment indépendans, appelèrent de tous leurs vœux nos princes légitimes, et les cris de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* retentirent bientôt du sein de la capitale dans toutes les parties du royaume.

De Fontainebleau, où il se trouvait avec son armée, Napoléon entendit ces acclamations foudroyantes, et, passant en revue ses soldats, il leur dit : « Une horde d'émigrés que j'avais « rappelés, auxquels j'avais rendu leurs biens,

« que j'avais même comblés de mes bienfaits
« particuliers, ont arboré la cocarde blan-
« che... S'il faut reprendre Paris à la baïon-
« nette, je marcherai à votre tête : dois-je
« compter sur vous? porterez-vous toujours
« cette cocarde tricolore?... Mais, tandis qu'il pérorait ainsi, le sénat prononçait sa déchéance, et le lendemain, à la parade, ce mot terrible retentissait aux oreilles de celui qui se croyait encore maître de la France. Ce furent ses propres maréchaux qui lui annoncèrent qu'il ne lui restait plus qu'à abdiquer, pour acquérir quelques droits à la bienveillance des souverains alliés qui ne le reconnaissaient plus comme chef du gouvernement. Réfléchissant sur sa conduite passée et sur sa position actuelle, Buonaparte sembla reconnaître lui-même que le guerrier qui se fait un trône du pavois sur lequel l'élèvent ses soldats au sein de la victoire, doit en tomber au moment où s'évanouit l'auréole magique de sa gloire et de sa toute-puissance. Le 11 avril, il déclara renonnoncer, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, ajoutant qu'il n'était aucun sacrifice personnel, même celui de sa vie, qu'il ne fût prêt à faire aux intérêts de la France. Les alliés lui accordèrent pour retraite la sou-

veraineté de l'île d'Elbe, avec un revenu annuel de deux millions de francs. C'était traiter avec magnanimité un homme qui, s'emparant d'un trône non vacant, et faussant ainsi tous les principes de la légitimité à l'égard de la France, avait en outre arraché tant d'autres sceptres, spolié tant d'autres couronnes!

La déchéance ne fut pas plutôt prononcée, qu'Alexandre fit connaître qu'il rendait à la France, et sans condition, tous les prisonniers de guerre qui étaient tombés en son pouvoir. Sur-le champ il donna l'ordre de diriger sur Paris tous les combattans pris dans cette campagne. L'aide-de-camp chargé de cette mission, leur dit : « Vous n'êtes plus prisonniers ; « l'Empereur mon maître vous rend à la liberté, « au nom de votre roi Louis XVIII. »

M. le colonel comte de Grammont, suivant les inspirations de la fidélité héréditaire dans sa famille, vola à Hartwel, annoncer en toute hâte, à son souverain, le rétablissement des Bourbons ; il eut le bonheur d'être le premier à saluer ce prince roi, régnant de fait comme de droit. Un gouvernement provisoire nommé par le sénat, et composé du prince Talleyrand, des sénateurs comtes de Beurnonville et de Jaucourt, du duc de Dalberg, conseiller-

d'État, et de M. de Montesquiou, charge le contre-amiral Lecout, baron de Saint-Haouen, de l'honorable mission d'aller à Hartwel prendre les ordres de Louis XVIII, et d'accompagner S. M. en France. Le duc de Berry, que nous avons vu, dès l'année précédente, brûler d'impatience de pénétrer en France, débarqua le 15 avril à Cherbourg, au milieu d'une foule de magistrats, d'officiers, de citoyens de tous les rangs et de toutes les classes, qui lui prodiguaient leurs félicitations. Le prince, ému jusqu'aux larmes, répondit à cet enthousiasme universel par ces paroles touchantes : « Chère France ! « en te revoyant, mon cœur est plein des plus « doux sentimens.... Nous n'apportons que « l'oubli du passé, la paix et le désir du bon- « heur de la nation. » Quantité de Vendéens et d'émigrés étaient accourus sur ses pas, jaloux de lui présenter leurs sincères hommages; et aux cris répétés de *vive le roi !* se mêlaient les cris de *vive le duc de Berry ! vive notre ancien général !* Du milieu de la foule s'avança une personne qui avait servi sous ses ordres : « Serais-je assez heureux, monseigneur, pour « être reconnu de votre Altesse royale ? — Si « je vous reconnais ! répondit le prince ; ne « portez-vous pas sur le front la cicatrice d'une

« blessure que vous reçûtes dans un combat
« près de moi? » Voilà la mémoire des Bourbons; c'est la mémoire du cœur.

Le 24, Louis XVIII, *Madame*, duchesse d'Angoulême, et les autres membres de la royale famille, quittèrent la terre hospitalière, qui fut le dernier refuge et le port de salut de ces illustres proscrits. Ce fut à la fois un jour de fête et un jour de deuil pour nos voisins d'outre-mer, qui, tout en regrettant de se séparer d'hôtes si chers, prodiguèrent aux Bourbons et aux nobles compagnons de leur exil, l'expression de la joie qu'ils éprouvaient de voir enfin le petit-fils d'Henri IV retourner prendre possession du royaume de saint Louis. « Votre
« Majesté, lui dit le prince régent (aujour-
« d'hui Georges IV), me permettra de lui
« offrir mes félicitations sur le grand événe-
« ment qui a toujours été un de mes vœux les
« plus ardens, et qui contribuera non-seule-
« ment au bonheur du peuple de V. M., mais
« encore au repos et au bonheur de toutes les
« nations; mes sentimens sur ce grand événe-
« ment sont, j'en suis assuré, ceux de tous les
« Anglais. L'allégresse et les transports qui ac-
« cueilleront V. M. dans sa propre capitale, ne
« seront pas l'expression d'une joie plus vive

« que celle que l'on ressent en Angleterre pour
« le rétablissement de Louis XVIII sur le trône
« de ses aïeux. »

Le *Royal Severing* avait été mis à la disposition du monarque français pour son transport à Calais. L'amiral Béresford fut chargé du dépôt précieux dont la France allait s'enrichir, et le ministre lord Sydmouth devait l'accompagner par ordre de son souverain. Ce ministre, guidé par une déférence des plus respectueuses, avait fait préparer un yacht particulier ; Louis XVIII désira que sa seigneurie fît la traversée sur son propre bâtiment. L'ancre est levée, et l'on voit flotter majestueusement ce vaisseau qui porte les destinées de la France ; il s'éloigne du rivage hospitalier aux acclamations réitérées d'un immense concours de spectateurs... Salut ! rivage consolateur ! Salut ! nation fière et généreuse ! vous avez noblement accueilli dans leur proscription les dignes héritiers de ces soixante-six rois qui ont fait de notre France monarchique un royaume modèle des autres peuples ; que ce beau souvenir efface à jamais tout souvenir d'une antique rivalité ; que la France et l'Angleterre soient pour toujours unies comme deux nations voisines faites pour ne rivaliser que de grandeur et de loyauté !

Nous ne chercherons point à dépeindre l'ivresse des Français en revoyant leur roi, ces sublimes émotions se ressentent mille fois mieux qu'elles ne peuvent s'exprimer. De Calais à Paris ce ne fut qu'un cri d'allégresse et un concert de bénédictions. Le 3 mai, jour de l'entrée du monarque dans sa capitale, est une époque dont les contemporains conserveront précieusement le souvenir. Louis XVIII se retrouvait à côté de cet auguste frère qui lui avait ouvert les voies dans sa restauration, comme il l'avait précédé et lui avait préparé sa marche dans l'émigration. Avec quel attendrissement et quel charme incomparables tous les regards se portaient-ils sur la digne fille de Louis XVI ! chacun ne pouvait se lasser de contempler tant de vertus, de grâces, de majesté ! Cette âme toute céleste sentit ses larmes couler en rentrant dans le palais de son père... Tous les cœurs étaient à l'unisson de ce cœur vraiment angélique. O larmes bien différentes de celles que la princesse versa dans l'exil, non sur les maux qu'elle endurait, car elle se montra toujours supérieure à la souffrance, mais sur les douleurs dont elle était témoin, qu'elle partageait et qu'elle ne pouvait soulager ! Après tant d'adversités, il venait donc de luire enfin le

jour de bonheur pour les Bourbons et pour la France ! et parmi cette foule de Français empressés de saluer leurs princes, quelle douce satisfaction pour ceux-ci de retrouver à chaque pas d'anciens compagnons de leur exil, de reconnaître à travers les acclamations unanimes la voix de ces vieux soutiens de la légitimité ! Ils revoyaient donc le palais de leurs rois ces généreux émigrés qui, dès le commencement de la révolution, s'étaient tous sacrifiés pour suivre les pas de monseigneur le comte d'Artois ! Ils revoyaient donc ce château des Tuileries ces autres braves chevaliers qui y étaient demeurés, au péril de leurs jours, pour y défendre jusqu'au dernier moment l'infortuné monarque que les républicains avaient juré de détrôner, d'assassiner ! Que de douloureux souvenirs se mêlaient au sentiment du bonheur dans ce jour de triomphe !

Une constitution préparée par le sénat avait été présentée au roi ; mais outre qu'un grand nombre d'articles portait l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils avaient été rédigés, le monarque avait sans doute encore présente à la pensée la fatale constitution de 1791, aussi rédigée sans la participation de Louis XVI. Il se réserva avec sagesse le droit qui n'appartient

qu'à la couronne de poser les lois fondamentales de l'État. Cependant jaloux d'exprimer de suite ses vues paternelles que les Français de l'intérieur n'avaient pas été à même, comme les émigrés, de connaître par ces documens précieux publiés pendant les jours de proscription, Louis XVIII préluda à la Charte qu'il a octroyée à son peuple, par cette déclaration, datée du château de Saint-Ouen le 2 mai, où Sa Majesté pose en principe l'établissement du gouvernement représentatif divisé en deux chambres ; l'impôt librement consenti; la liberté publique et individuelle assurée; la liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique; la liberté des cultes garantie; la vente des biens nationaux irrévocable; la nouvelle noblesse conservée; l'admission de tout Français aux emplois civils et militaires, et une amnistie générale pour les opinions et les votes.

Pendant son honorable exil, Louis XVIII, les yeux toujours fixés sur la France, avait reconnu quelles réformes il convenait d'adopter, quelles institutions utiles il fallait conserver : en mettant le pied sur le sol de la patrie, ce monarque bienfaisant, ce profond législateur sut distinguer avec sagesse au milieu des

débris de nos bouleversemens politiques ce qui pouvait en être retiré utilement pour son peuple ; agissant en cela comme le savant naturaliste que l'on voit après une éruption volcanique recueillir parmi les cendres refroidies, des laves précieuses dont la fusion s'est opérée dans la combustion même du cratère fulminant. Nos maux ont cessé, notre existence politique s'est enfin développée, au moment où la royauté légitime est rentrée dans tous ses droits : il a fallu qu'elle revînt parmi nous, forte de son ancienne puissance, pour nous sauver d'abord comme peuple, ensuite pour nous accorder les droits nouveaux qu'en vain la révolution nous promit si long-temps : il n'appartenait en effet ni à la révolution, ni à la dictature impériale de remplir les intentions bienveillantes de Louis XVI ; les Bourbons seuls pouvaient accomplir le grand œuvre de la régénération méditée par le prince immortel que des monstres ont rendu victime de sa généreuse entreprise.

Les souverains alliés pouvaient juger par eux-mêmes, d'après l'enthousiasme avec lequel les Français accueillaient la royale famille de ses princes proscrits, si jamais la nation avait été complice des infâmes régicides... leur conduite prouva leur conviction ; car à peine eu-

rent-ils vu Louis XVIII remonté sur son trône, qu'ils sortirent à la tête de leurs armées, satisfaits d'avoir rendu à une grande nation le monarque qui devait la gouverner comme un tendre père. Ainsi, grâce à la maison de Bourbon, la France qui semblait devoir être écrasée sous le poids des vengeances de l'Europe, s'est soudain relevée rajeunie par la restauration, riche des ressources du présent, plus riche encore des espérances de l'avenir. Nul doute que notre affranchissement de l'étranger, sans convulsion et sans honte, est dû à l'émigration: tous les rois, tous les peuples savaient d'ancienne date, par les frères de Louis XVI et par cette loyale noblesse émigrée, que l'élite de la nation avait hautement réprouvé la révolte de 1789 qui mit dès lors le roi martyr sous le joug des factieux; ils savaient qu'à plus forte raison la haine à la royauté n'avait jamais été jurée que par les régicides et quelques poignées de leurs adhérens. Depuis l'usurpation, les princes français et leurs nobles serviteurs proscrits comme eux par Buonaparte répétaient aux souverains que la France était subjuguée, mais ne cessait point d'être fidèle... Les souverains venaient d'en avoir sous les yeux la preuve évidente, positive, irrécusable... Sans l'émi-

gration, dans quel abîme la patrie eût été plongée! Selon les hommes de 1789 et 1793, la révolution devait dévorer les émigrés? Ah! rendons grâce au ciel de ce qu'il a doué nos princes d'une constance inébranlable; leur fermeté a vaincu la révolution et conservé pur, intact, le nom français!

« Qui ne croirait lire en lettres d'or le cata-« logue des récompenses, après avoir lu en ca-« ractères de sang le dénombrement des servi-« ces? s'écrie M. de Châteaubriand en parlant des preux chevaliers de l'émigration : et, pourtant, voici le tableau qu'il a tracé de leur retour, en 1814 : « On voit des Français qui rentrent à moitié nus dans leur patrie, sans secours, sans protection, sans amis; qui ne retrouvent ni leurs toits, ni leurs familles; qui passent sans se plaindre devant leur champ paternel labouré par une charrue étrangère, et qui mangent à la porte de leur ancienne demeure le pain de la charité. On est obligé de faire pour eux des quêtes publiques : l'homme de Dieu (M. l'abbé Caron), qui les suit comme par l'instinct du malheur, est revenu avec eux des terres lointaines; il est revenu établir parmi nous pour leurs enfans, les écoles qu'alimentait la piété des Anglais. Il ne manquerait

plus, pour couronner l'œuvre, que d'établir ces écoles dans un coin de l'antique manoir de l'émigré, de lui préparer à lui-même une retraite dans ces hôpitaux fondés par ses ancêtres, et où son bien sert aujourd'hui à donner aux pauvres un lit qu'il n'a plus. » Nous citerons un fait entre mille qui prouve la trop véridique exactitude du récit de l'éloquent publiciste. Madame Lalanne, sœur de M. le baron Dudevant de Villeneuve, après être rentrée de l'émigration, s'estima heureuse de pouvoir trouver place dans la maison de la Providence, à Bordeaux, fondée par elle avant la révolution.

Des voix généreuses s'étaient pourtant élevées en faveur des émigrés. Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, dans un discours dont lui saura gré l'histoire et que nous voudrions rapporter tout entier, s'écriait à la chambre des Pairs : « Les émigrés reparaissent au milieu de nous protégés par la vieillesse et le malheur : ce sont des espèces de croisés qui ont suivi l'oriflamme en terre étrangère, et nous racontent ces longues vicissitudes, ces orages, ces tempêtes, qui les ont enfin poussés dans le port où ils avaient perdu l'espoir d'aborder. Qui de nous pourrait se défendre de leur don-

ner la main en signe d'alliance éternelle? Nos cœurs ont été émus. Si les leurs sont restés plus froids, faut-il s'en étonner? Le retour du roi, dépositaire de l'olivier de la paix, dépassait toutes nos espérances. Une seule des leurs s'est réalisée. A la vérité, le premier de leurs vœux est exaucé; les tours de Saint-Louis ont revu son auguste héritier. Mais que de changemens dans cette France si long-temps désirée! que de destructions consommées! que de rêves prospères évanouis dans un seul jour, après avoir été durant tant de nuits les consolations de l'exil! Descendons dans nos cœurs pour juger nos semblables. Plaçons-nous par la pensée dans la position que je décris; ajoutons aux sentimens qu'elle nous inspirerait cette fierté compagne de l'infortune! et au lieu de partager des plaintes vulgaires sur l'accueil des frères qui nous sont rendus, reconnaissons des Français au calme du désintéressement de la plupart d'entre eux, et à la noblesse de leur attitude...

« Il faut en un mot, oser faire connaître l'abîme ouvert devant nous; le franchir, et nous lancer, armés de toute la générosité, de toutes les forces de la nation, dans un vaste système d'indemnités. »

Que ces pensées sont belles, et quel honneur

elles feront, dans tous les temps, au maréchal qui les a exprimées avec la noble franchise d'un guerrier français ! L'abîme dont il parlait était la triste situation des finances épuisées par les désastres de la guerre. Hélas ! de nouvelles calamités étaient sur le point de creuser encore plus profondément cet abîme ; et les émigrés devaient, pendant de longues années encore, voir ajournés les droits les plus justes et les plus sacrés. Il restera démontré pour l'histoire combien la légitimité se montra susceptible en faveur des intérêts de la révolution, contre l'intérêt même de ses plus dévoués sujets ; la charte proclamait l'inviolabilité des ventes des biens d'émigrés ; le monarque accomplit scrupuleusement cet article du pacte fondamental. Dans la justice de son cœur, il s'empressa seulement de rendre à ses serviteurs fidèles les biens confisqués ou séquestrés, appartenant à l'État, et qui faisaient partie du domaine ; les biens cédés à la caisse d'amortissement, et dont elle était en possession ; les portions de prix restant à payer par les acquéreurs ; les biens vendus, puis rentrés par déchéance dans le domaine de l'État ; les biens reçus par l'État en échange de biens d'émigrés ; les rentes foncières, les rentes constituées ; les titres de

créance dus par des particuliers ; les actions sur les canaux ; enfin, tout ce qu'il lui fut possible de restituer aux émigrés, légalement et sans fausser sa promesse royale, rentra aussitôt dans leur possession. Mais combien de ces proscrits, dont les biens avaient été entièrement spoliés, les familles entièrement immolées, et auxquels il ne restait pas même la ressource de pouvoir exposer leur pénible situation au monarque si activement occupé des intérêts majeurs du royaume! Les regards de ces tristes victimes se portèrent sur le chef primitif de l'émigration française ; le premier à côté du trône, il devint l'interprète des généreux défenseurs qui, pendant près d'un quart de siècle, n'avaient cessé de combattre et de souffrir pour la plus noble des causes. Les pertes qui ne pouvaient être réparées, les sacrifices que la légitimité n'eut pas même la jouissance de compenser, tant la révolution avait été habile pour détruire, toutes les douleurs, enfin, laissées sans remède, ce prince sut du moins les alléger : l'approcher un instant, c'était recevoir des forces pour supporter avec un nouveau courage, avec une constante résignation la détresse prolongée de l'exil.
« Le désintéressement et l'honneur sont les
« deux vertus des Français ; avec un tel fonds,

« on peut tout espérer ; » a dit M. de Châteaubriand à propos des émigrés : ces hommes qui avaient conservé au fond de l'âme le feu sacré du véritable patriotisme, offraient encore le sacrifice de leurs longues souffrances à une patrie qu'ils voyaient chaque jour renaître au bonheur, à la prospérité.

Ce fut pourtant dans de telles circonstances qu'on vit des écrivains déhontés insulter lâchement à ces honorables victimes courbées sous le poids des ans et de la misère, en cherchant à outrager leur vieillesse et leurs sentimens monarchiques par une ironique épithète où l'on avait trouvé moyen de tenter aussi de diffamer ce Louis XIV auquel restera, malgré les pygmées républicains, le beau surnom de Louis-le-Grand. A ces folliculaires vint bientôt s'adjoindre, d'une manière encore plus hardie, un ancien conventionnel, le régicide Carnot ; celui-ci, dans un mémoire que l'on croirait tracé avec le sang qui a coulé sur les échafauds révolutionnaires, eut l'infamie d'oser justifier hautement le meurtre de Louis XVI et de vouloir en absoudre les cruels assassins ; le délire du républicanisme le reportant sans doute au temps des comités de salut public, on le vit accuser de nouveau la royauté et crier anathême contre

les émigrés fidèles et dévoués soutiens des Bourbons.

Tant d'audace semblait présager de nouvelles crises, de nouveaux bouleversemens; mais cependant on était loin de s'attendre que Buonaparte songeât à renouveler les malheurs de la France et les longues agitations de l'Europe! On apprend tout à coup que le 1er mars l'homme de l'île d'Elbe a débarqué au golfe de Jouan, près de Cannes, avec les douze cents soldats qu'il avait emmenés de France, et qu'il se dirige sur la capitale, en appelant à lui toutes les troupes qui se trouvent sur son passage. La surprise égale la douleur des hommes sincèrement attachés à leur pays. Un grand nombre de Français offrent leurs bras aux Bourbons pour arrêter dans sa marche l'ambitieux qui ne craint pas d'attirer de nouveau les armées étrangères dans notre patrie. Leur élan est rapide; mais il est rarement secondé et même souvent comprimé par les autorités civiles et militaires; car, la trop magnanime confiance du roi avait laissé les créatures de Napoléon en possession des emplois les plus importans à la sécurité publique. « Quiconque a servi Buonaparte dans « l'intérêt de la France, a servi le roi », disait M. le duc de Blacas, ministre de sa maison,

aux francs royalistes qui épanchaient quelquefois dans son sein leurs alarmes sur les sentimens équivoques des hommes en place. Ces hommes avaient juré fidélité au roi, le roi croyait à la religion du serment, et ses ministres les plus dévoués se faisaient un devoir de suivre scrupuleusement ses intentions dans la conservation des emplois entre les mains de ceux qui les tenaient de Buonaparte. M. le marquis de Bouthilliers, alors préfet du Var, voulut organiser en bataillons des volontaires royaux qui demandaient à marcher contre le transfuge; mais l'invasion rapide de celui-ci ne laissa pas le temps à ces braves de déployer leur zèle et leur courage. Bientôt la trahison se manisfeste de toutes parts, le colonel Labédoyère qui se trouvait à Grenoble, livre cette ville à Buonaparte, avec une force de 10,000 hommes et un parc nombreux d'artillerie; et le maréchal Ney, à qui le roi a confié le commandement de forces imposantes, se laisse aussi entraîner à une lâche défection.

Monsieur, comte d'Artois, se rend aussitôt à Lyon, et monseigneur le duc d'Orléans reçoit l'ordre de le seconder dans ses nobles entreprises. *Madame*, duchesse d'Angoulême était à Bordeaux, et son auguste époux se trouvait au

milieu des habitans de nos contrées méridionales. Le duc de Bourbon se dirigea aussitôt sur la Vendée. Monseigneur le duc de Berri devait commander les volontaires qui s'organisaient au sein du royaume. A l'arrivée de *Monsieur* à Lyon, plus de 3,000 gardes nationaux se prononcèrent hautement pour la défense de la plus sainte des causes; ils avaient à leur tête M. le baron de Thauriac. M. de Savaron, accompagné des Lyonnais les plus dévoués, sortit de la ville, marcha contre Buonaparte, et fut assez heureux pour préserver S. A. R. des dangers qui la menaçaient; on frémit en pensant que sans M. de Savaron, monseigneur le comte d'Artois tombait peut-être dans les mains des soldats du Corse. « Tant que je verrai des « chevaliers de Saint-Louis à la tête des régi« mens, je ne pourrai croire à la trahison », avait dit ce prince dont l'âme est si loyale. Qui aurait pensé en effet qu'un ministre serait bientôt dans la triste nécessité de dire au roi : « Des « hommes accablés de vos dons, le sein décoré « de vos ordres, ont baisé, le matin, la main « royale que le soir ils ont trahie. Sujets re« belles, mauvais Français, faux chevaliers, « les sermens qu'ils venaient de vous faire, à « peine expirés sur leurs lèvres, ils sont allés,

« le lis sur la poitrine, jurer, pour ainsi dire, « le parjure à celui qui se déclara si souvent « lui-même traître, félon et déloyal *. » Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, qui accompagnait monseigneur le comte d'Artois, voyant l'impossibilité d'arrêter ce nouveau débordement d'un ennemi sans foi, détermina S. A. R. à se rendre à Paris, afin de songer à mettre les jours du roi en sûreté **.

Les habitans de Bordeaux étaient résolus de se défendre contre les troupes de l'usurpateur; mais la garnison était loin de partager ce sentiment honorable. En vain *Madame* monte à cheval, parcourt les rangs, rappèle à cette garnison ses sermens de fidélité... Les soldats

* Rapport presenté au roi, à Gand, le 12 mai 1815, par M. le vicomte de Châteaubriand.

** L'auteur de la *Vie de Charles X* cite également parmi les gardes nationaux de Lyon, MM. Verdun et Charrein, pour leur conduite pleine de dévouement. Ce dernier, dit-il, abandonne fortune, profession; il sacrifie tout à son amour pour son souverain. Il suit à Paris l'auguste frère de son roi, et après avoir partagé ses ressources avec les amis de la royauté que le retour de Buonaparte avait ruinés, il travaille péniblement pour l'existence de sa famille, lui qui naguère vivait dans une honnête aisance! On a aussi rapporté le trait d'un jeune volontaire royal, nommé Coppier, qui ne craignit point de faire entendre le cri de *vive le roi!* au milieu des révoltés, et leur imposa par son courage et sa fermeté.

restent muets. Des hommes dévoués se faisant un devoir de lui représenter les dangers qu'elle pouvait courir au milieu de troupes rebelles : « Oubliez mes dangers, leur répondit son al-« tesse royale, il s'agit de la France. » Voyant enfin que toute résistance était inutile, et pouvait compromettre les fidèles Bordelais, cette princesse se rendit sur le quai, où les gardes nationaux en armes l'accueillirent aux cris de *vive le roi! vive d'Angoulême!* « Je n'ai plus « qu'un ordre à vous donner, leur dit-elle; « promettez-moi d'obéir. — Nous le jurons, « s'écrièrent-ils unanimement. — Eh bien, « messieurs, je vous ordonne de quitter les « armes, vous avez assez fait pour l'honneur. » Chacun, pour adoucir l'amertume de ses regrets, sollicite la moindre chose qui ait appartenu à *Madame*, le plus petit objet de quelque peu de valeur qu'il puisse être. Profondément émue de tant de témoignages de respect et d'amour, son altesse royale détache à l'instant même et ses rubans et le panache blanc qui orne sa coiffure; en les recevant de sa main et se les partageant aussitôt, les gardes nationaux les placent sur leur poitrine comme les insignes de la fidélité et du dévouement. « Adieu, leur « dit la princesse, quand je reviendrai, je

« vous reconnaîtrai tous ; oui, soyez sûrs que je vous reconnaîtrai tous... » Un sloop de guerre préparé par les soins de M. Lynch, maire de Bordeaux, la reçut sur son bord, et la transporta à Saint-Sébastien, sur la côte de la Guipuscoa en Espagne, où ce digne magistrat eut l'honneur de l'accompagner. En quittant le rivage de France, la fille de Louis XVI, l'âme brisée de douleur, dit en poussant un profond soupir : « Après vingt ans d'infortune, qu'il « est cruel de s'expatrier encore ! » Ses regards se tournèrent vers le ciel, et elle implora le Dieu tout-puissant pour sa malheureuse patrie.

Ainsi, l'historien doit admirer dans cette auguste princesse l'*orpheline du Temple*, modèle sublime de piété religieuse et filiale, de patience et de résignation dans la captivité, de courage et de constance dans l'infortune, de clémence envers ses persécuteurs et les bourreaux de ses illustres parens ; il doit admirer dans son altesse royale l'*Antigone française*, faisant preuve de force d'âme et d'énergie lorsque, guidant et soutenant les pas de son roi son père adoptif, elle affrontait, sans asile, les glaces du Nord ; il doit enfin admirer l'*héroïne de Bordeaux*, déployant un mâle caractère et la plus noble intrépidité, lorsqu'elle reprochait à des rebelles

mutinés le parjure dont ils se rendaient coupables. Oui, ainsi que l'a dit un auteur royaliste : « Contemporaine de tous les siècles, conservatrice de toutes les grandes actions, l'histoire placera dans son immense galerie, près de l'illustre *Marie-Thérèse d'Autriche* recevant les sermens des braves Hongrois, NOTRE MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE rappelant à des Français égarés la fidélité tant de fois jurée à ses ancêtres *... »

Depuis sa chute, Buonaparte avait voué une haine implacable aux émigrés ; il savait bien que les hautes familles qui avaient accepté de lui des emplois, n'avaient jamais cessé, malgré cela, de tourner leurs regards vers une antique dynastie à laquelle se rattachait l'origine de

* Nous aurions trop à citer si nous voulions rapporter tous les actes particuliers qui honorèrent à cette époque un grand nombre des habitans de Bordeaux ; mais sans entrer dans le détail de toutes les actions généreuses, il est des noms qui coulent naturellement de notre plume comme ils sont restés dans la mémoire des gens de bien, entre autres ceux de MM. Laisné, Dussumier, Pontet, Guestier, Meydieu, Pagès, Auvit, Marlet, Leroi, de Martignac, du vicomte de Gourgues, du colonel Thévenot-d'Aunet, qui se distinguèrent à Bordeaux ; comme MM. Sales-Sague, Carle et de Cazes à Libourne ; M. de Rivière à Marseille ; le baron de Vitrolles, MM. Okeli, de Beausset et de Villèle à Toulouse ; M. Deluc, maire de la ville de Blaye ; etc., etc.

leur illustration ; il n'ignorait pas quelle forte impulsion la masse des émigrés avait donné à la population française, l'année précédente, en faisant entendre spontanément dans toute l'étendue du royaume, de nobles acclamations d'amour pour les Bourbons. Les premiers décrets qu'il rendit aussitôt après son débarquement, furent pour se venger de cette classe honorable et proscrire de nouveau ces hommes fidèles à leurs princes légitimes. En arrivant à Lyon, il abolit la loi qui avait restitué leurs biens non vendus, sequestra généralement tous ceux qu'ils possédaient, et prononça contre leurs personnes un bannissement à perpétuité.

La trahison du colonel Labédoyère lui avait ouvert les provinces du Dauphiné, celle du maréchal Ney lui fraya sa route sur Paris, et l'on dut s'attendre à le voir bientôt aux portes de la capitale. Dans les provinces du Nord, les lieutenans-généraux d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes, secondés par les frères Lallemand, donnaient aussi l'exemple du plus odieux parjure.

Nous avons dit qu'une foule de Français, appréciant les bienfaits de la restauration des petits-fils de Henri IV, avaient offert de marcher contre le nouvel Attila qui apportait le ravage

dans notre patrie. A la tête de ces volontaires royaux on remarquait le duc de la Châtre, les comtes de Sallaberry et de Brevannes, les marquis de Lestang et de Fougères, le chevalier Pallu du Parc, le colonel Druault, M. Hyde de Neuville; M. Agier, magistrat plein de fermeté, quitta le parquet du procureur-général pour prendre le commandement d'une compagnie; parmi les hommes de lettres nous citerons M. Salgues qui avait couvert les murs de Paris d'écrits énergiques, et M. Martainville qui voulait combattre les armes à la main sous le drapeau des lis, comme il a depuis combattu pour la cause monarchique dans cette feuille royaliste créée par lui et dont le *Drapeau Blanc* formait le titre et l'emblême. On voyait avec plaisir des fils de familles de la nouvelle noblesse réunis sous le même uniforme avec les rejetons des héros de l'armée de Condé; le chevalier de Montfleury (député en 1820), les capitaines Bertrandet, Bertaud du Coin, le comte Georges de Thonoy, et quantité d'autres officiers de ces bataillons, étaient eux-mêmes de vieux Condéens. Les élèves de l'École de Droit de Paris formèrent à eux seuls un bataillon complet, et reçurent des dames, otages de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, un

drapeau, ouvrage de leurs mains, sur lequel elles avaient tracé d'un côté cette devise : Dieu, le Roi et la Patrie ; et de l'autre côté les armes de France. De beaux exemples qui eurent lieu intéressèrent, émurent, enflammèrent tous les cœurs : on vit M. le baron Mourre, procureur-général du roi près la cour de Cassation, venir assister au départ de son fils aîné, d'un fils se montrant déjà digne d'un tel père, quoiqu'à peine âgé de dix-sept ans ; on vit un vieil émigré, M. le comte de Boisrenaud, malgré son grand âge et ses infirmités, vouloir marcher lui-même, comme simple soldat, à côté de son fils unique, aussi étudiant en droit ; ce vétéran de la fidélité eut bien de la peine à se rendre aux prières unanimes de ces braves jeunes gens qui déployèrent toute leur éloquence pour le forcer de comprendre qu'il avait assez fait pour la gloire et pour le service de son roi.

Pour satisfaire à l'empressement des sujets qui désiraient s'adjoindre, en ce moment de crise, aux militaires composant la maison du roi, on créa des compagnies auxiliaires de celle des Cent-Suisses (aujourd'hui gardes à pied ordinaires du corps du roi.) Ce fut dans une de ces compagnies que l'auteur de la présente his-

toire prit les armes pour la défense des Bourbons. Il avait été témoin au 10 août 1792 du courage et du dévouement des régimens suisses; et dans la *Vie de Louis XVI*, écrite du temps du Directoire, mais qui n'a pu être publiée qu'en 1814 *, il s'était plu à rendre à ces vaillans et généreux soldats la justice due à la noble conduite qu'ils ont tenue dans cette affreuse journée. Il ne doutait point que les braves enfans de l'Helvétie parmi lesquels il venait prendre les armes ne se montrassent aussi dévoués à Louis XVIII, que leurs dignes compatriotes s'étaient montrés dévoués à l'illustre et infortuné Louis XVI. Mais la défection générale des hommes qui ne respiraient que la guerre, rendit impossible tout moyen d'arrêter l'usurpateur dans sa marche, et notre vertueux monarque voulut épargner à son peuple le terrible fléau de la guerre civile. Du moins l'histoire dira que si d'une part il y eut un bien fatal

* C'est parce que ce livre a été composé à cette époque lointaine, que l'auteur en parlant de la Reine, de Madame royale et du Dauphin, les nomme seulement Marie-Antoinette, Marie-Thérèse-Charlotte, Charles-Louis ; malgré ces précautions rigoureuses, le Directoire ne voulut pas en permettre l'impression. En 1814, l'auteur se trouvant à 200 lieues de Paris, son manuscrit fut imprimé sans les rectifications que la restauration autorisait et qui étaient devenues essentielles.

entraînement des troupes vers l'héritier de la révolution, d'une autre part il y eut un noble élan d'une multitude de Français fidèles aux héritiers de saint Louis et de Henri IV.

Le 19 mars, à onze heures du soir, les Cent-Suisses et les compagnies auxiliaires étaient en bataille sur la place du Carrousel, ayant en tête plusieurs pièces de canon attelées et leurs caissons; le duc de Mortemart, leur brave colonel, était à cheval; nous avions le sac sur le dos, et chacun avait fait ses adieux à ses parens, à ses amis, résolu de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang la royale famille que des factieux voulaient proscrire. A minuit, Louis XVIII sortit de ses appartemens, accompagné de M. le duc de Duras, de M. le comte de Blacas-d'Aulps, et de M. le prince de Poix. A son aspect vénérable, les gardes nationaux tombent à genoux; les uns n'expriment leur douleur que par des larmes; d'autres pressent de leurs lèvres les mains du roi; le digne fils du fidèle Acloque, qui les commande, jure en leur nom de sacrifier pour lui leur vie, s'il est nécessaire. « Mes enfans, leur dit le roi, je vous « reverrai... je reviendrai bientôt... pensez à « vos familles... que le sang ne soit point « versé... que je ne perde point le fruit de mon

« sacrifice... croyez que votre attachement me « touche... »

On eût pu croire que la monarchie tout entière descendait dans la tombe, si la figure majestueuse du monarque, s'élevant avec sérénité au-dessus de ce lugubre tableau, n'eût pas commandé l'espoir, et si ses paroles n'eussent pas inspiré la foi de son retour. Lorsque Sa Majesté fut prête à monter en voiture, tous les gardes nationaux se précipitèrent à l'entour de son auguste personne pour jeter un dernier regard sur les traits d'un père. Tout à coup une voix s'écria : Que faites-vous, Messieurs, vous retardez le départ, vous exposez le sort du roi ! A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que, par un mouvement subit et avec l'ensemble d'une seule et même impulsion, toute la garde nationale se trouva éloignée à une large distance de la voiture, et dans l'attitude de la consternation, tant était vive et puissante l'idée d'un péril pour des jours si précieux ! Au moment où *Monsieur*, comte d'Artois, et monseigneur le duc de Berri recevaient les derniers adieux des gardes nationaux affligés de ne pas suivre leurs princes, le noble fils de France leur disait : « Vous êtes des pères de « famille, vous devez rester ; moi je suis un

« soldat, je pars avec mon général : mais nous « nous reverrons, mes amis, nous nous rever-« rons bientôt, soyez-en sûrs ! » Famille infortunée ! que Dieu veille sur chacun de vous! voilà ce que disaient ceux à qui leur émotion permettait de proférer quelques paroles. Les voitures se dirigent sur la route de Saint-Denis; le duc de Mortemart donne l'ordre du départ, et ses braves grenadiers, ainsi que leurs auxiliaires, forment dans cette nuit de deuil la dernière barrière qui sépare le légitime souverain de ses plus acharnés persécuteurs. Une heure après ce départ, les Carnot, les Fouché, les Cambacérès, et autres régicides, s'étaient emparé du pouvoir, et préparaient les voies à l'homme qui avait aussi fait couler le sang d'un jeune Bourbon.

« Le retour de Buonaparte, dit un de nos écrivains les plus estimables *, excita chez ses partisans une joie furieuse qui se manifestait par des cris de rage, par des insultes, par des persécutions. C'était l'enthousiasme de la férocité déchaînée, c'était l'ivresse de l'impiété triomphante, c'était le débordement des pas-

* M. S. Ratier, avocat, auteur du 4e volume de l'ouvrage publié par M. de Ségur, et qui a pour titre : *Les Femmes*.

sions les plus furibondes. Les fêtes alors ressemblaient à des saturnales; les chants à des clameurs barbares : il semblait que l'enfer eût remporté la victoire, et que ce fût une assemblée de démons qui célébrât le triomphe de Satan. » C'étaient en effet les héros du 14 juillet, des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier, qui sortaient de leurs repaires; les hommes des comités de la Convention reparaissaient sur la scène, il était tout naturel que l'écume de la révolution reparût avec eux.

On vit accourir autour de l'étendard révolutionnaire nouvellement relevé, ces hommes qui, ayant à rougir de ce qu'il y avait eu de coupable dans leur conduite passée, préféraient chercher à faire encore parler d'eux par une conduite semblable, plutôt que de profiter de la circonstance pour réparer leurs torts, ou du moins en témoigner le repentir en se tenant dans l'obscurité où Napoléon lui-même les avait obligés de demeurer; ils s'imaginèrent sans doute que des torts nouveaux changeraient, aux yeux des esprits faibles, la nature des torts anciens; et qu'en parlant de rechef de liberté, d'égalité, de droits de l'homme, de souveraineté du peuple, on finirait par croire à leur en-

thousiasme et non à leur soif démesurée de renommée séditieuse et populacière. D'ailleurs ils suivaient les leçons de l'homme passé maître en matière de fourberie; Buonaparte croyait aussi qu'en politique on ne doit jamais reculer : « Il « faut bien se garder, disait-il, de convenir « d'une erreur; cela déconsidère; quand on « s'est trompé, il faut persévérer, cela donne « raison. »

« Il n'y a de honte qu'à rester fidèle à une « mauvaise cause. » Voilà le principe des gens de bien; aussi est-ce une femme héros de l'honneur comme parfait modèle de vertus et de fidélité monarchiques, madame la marquise de La Rochejacquelein, qui a écrit cette belle maxime, vrai contre-poison d'une morale corruptrice à l'usage des factieux.

Un fait qui peint mieux que tout ce qu'on pourrait dire l'excessive démoralisation que Buonaparte a répandue dans toutes les classes, même dans celles qui devraient en être le plus à l'abri par leurs lumières, c'est l'inconcevable facilité avec laquelle un certain nombre de journalistes tinrent subitement, le 20 mars, un langage absolument opposé à celui de la veille*.

* On a réuni ces écrits contradictoires tracés par la même

Il est vrai que la prison attendait le littérateur estimable qui, fidèle aux intérêts de sa patrie, osait parler avec honneur des Bourbons et des émigrés; un royaliste prononcé, M. Colnet, l'un des rédacteurs distingués de la *Gazette de France*, en fit la triste épreuve, ainsi que M. Feuillant, rédacteur en chef du *Journal Général*, homme estimable par de vrais talens et des principes purs; mais du moins sous les verroux ils eurent à se féliciter de n'avoir point fait *métier* de leur plume, en travaillant comme tant d'autres à égarer l'opinion publique.

Au royalisme non-équivoque développé par MM. Feuillant et Colnet, ajoutons quelques autres exemples pris dans diverses classes de la société. M. de Cayrol, commissaire ordonnateur, reçoit du ministre de la guerre l'avis de sa mise en activité de service à l'armée du Nord: « Je ne puis accepter cette place, répond-il; « mes sermens et mon amour pour la liberté ne « me permettent pas de servir contre notre bon « roi Louis XVIII, qui, depuis vingt-cinq « ans, est le seul qui nous ait fait respirer sous « un gouvernement libre et paternel*. »

plume, dans un ouvrage curieux intitulé: *Dictionnaire des Girouettes*.

* M. de Cayrol est mort; mais son frère a le bonheur

Un négociant de Nantes, M. Formont, se trouvant alors dans une de nos îles, entend dire que les fonds manquent dans les caisses du gouvernement pour la solde militaire, et qu'il est à craindre que le parti buonapartiste ne profite de cette circonstance pour exciter une défection parmi les troupes de la garnison. Il court chez M. de Vaugiraud : « M. le gouverneur, « lui dit-il, j'ai été assez heureux pour gagner « par mon travail une somme de 600,000 « francs ; je la mets à votre disposition. Non- « seulement mon sang, mais ma fortune est au « roi ; je viens, pour son service, vous offrir « l'un et l'autre*. »

M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris, refusa de siéger dans un sanctuaire d'où disparaissaient les fleurs de lis. Ce magistrat qui avait suivi dans son émigration le digne auteur de ses jours, dit qu'il voulait mériter à sa mort une inscription aussi honorable que celle placée sur la tombe de son père : « Il fut juge intègre, défenseur éclairé de la « religion, sujet fidèle à son roi. » Il lui semblait encore entendre les paroles éloquentes

de servir le roi en qualité de sous-intendant militaire à Moulins.

* M. Formont est maître des requêtes au conseil-d'état.

de ce célèbre avocat-général, lorsqu'en 1770, dans un réquisitoire au parlement de Paris, il s'écriait : « Il s'est élevé parmi nous une secte « impie et audacieuse ; elle a décoré sa fausse « sagesse du nom de philosophie... Ses parti- « sans se sont érigés en précepteurs du genre « humain ; le gouvernement doit trembler de « tolérer dans son sein une secte ardente d'in- « crédules, qui semble ne chercher qu'à soule- « ver les peuples, sous le prétexte de les éclai- « rer ! » Hélas ! après plus d'un demi-siècle, le fils d'un tel homme de bien ne pouvait que répéter les mêmes paroles pour se montrer fidèle à son Dieu, pour être utile à son roi *.

En Corse, M. de Montalieu, préfet, le lieutenant-général Brulard, commandant, MM. de Gonneville, de Bossac, de Bouessulant, Delane, officiers d'état-major, ainsi que M. de Treslan,

* Lorsqu'il émigra au commencement de la révolution, M. Séguier père choisit pour lieu de retraite la ville de Tournay, qui avait été le berceau de la monarchie française. Ce fut là qu'il mourut le 25 janvier 1792, sans avoir eu par conséquent la douleur de voir l'entier bouleversement du trône, le meurtre du monarque, le massacre général des nobles et des prêtres. Son fils, après lui avoir rendu les derniers devoirs, vint se ranger sous le drapeau blanc à l'armée des princes. Le roi l'a élevé à la dignité de pair de France, et l'a réintégré premier président de la cour royale.

commissaire des guerres, refusant de se parjurer, faillirent être massacrés par les partisans de Buonaparte, et n'eurent que le temps de se sauver dans un canot à bord de la corvette commandée par le brave et loyal capitaine de frégate Touffet, qui répondit aux sommations des révoltés qu'il ne connaissait pour son souverain que le roi de France.

M. de Lauriston, receveur-général du département de la Loire-Inférieure, père d'une nombreuse famille, ne voulant point trahir le serment de fidélité aux Bourbons par celui qu'on exige qu'il prête à l'usurpateur, vient remettre sa démission entre les mains du nouveau préfet. Celui-ci ne peut comprendre qu'on abandonne un emploi de cette importance; il croit le dissuader en lui répétant : « Avant de « faire un tel abandon, avant de refuser le « serment, avez-vous bien calculé toutes les « chances? elles sont toutes pour nous. — Celui « qui spécule doit calculer, répond M. de Lau- « riston; l'homme d'honneur, quand il s'agit « de son devoir, ne calcule rien; il écoute sa « conscience, et fait ce qu'elle ordonne ».

On ferait des volumes si l'on voulait recueillir les grands exemples de dévouement au roi que donnèrent une foule de Français. Dans

le seul département de la Loire-Inférieure, trente-cinq fonctionnaires publics des villes refusèrent de prêter serment à Buonaparte ; les maires, les conseillers municipaux des communes le refusèrent également, et on fut obligé de les laisser en place, personne ne voulant accepter ; de sorte que l'administration municipale des campagnes était toute entière au roi, et lui prouva son zèle.

Ah ! pourquoi faut-il interrompre le récit de la conduite de ces hommes estimables, pour continuer à dérouler le tableau des turpitudes révolutionnaires ! Jamais, depuis la révolte du 14 juillet, on n'avait entendu autant parler d'indépendance et de liberté que depuis le retour du despotique empereur : cela était tout simple, parce que l'indépendance, aux yeux de la démagogie, c'est la licence ; comme l'amour de la liberté, dans l'esprit de la rébellion, n'est autre chose que la haine du pouvoir légitime. La licence et la rébellion se retrouvaient à l'aise en déclamant contre l'ancien régime, en se répandant en injures contre les émigrés, en donnant un libre cours à leur haine contre la dynastie des Bourbons ; la philosophie sacrilége jouissait de nouveau en reproduisant ses vieux sarcasmes contre le sacer-

doce, c'était un bonheur pour cette secte impie d'exciter la populace à vociférer publiquement contre les ministres de la religion.

Nous ne connaissons que deux républicains qui se fussent opposés, dans le temps, à l'élévation de Buonaparte à l'empire; son frère Lucien, qui, jetant sa montre à terre pour la mettre en pièces, lui prédit dès-lors qu'il serait un jour brisé comme elle; et le régicide Carnot qui ne voulut accepter ni titres, ni fonctions d'un homme qui se coiffait d'une couronne. Lucien revint prêter son appui au transfuge de l'île d'Elbe, et Carnot saisit cette occasion pour ressusciter les époques du *sans-culotisme*. Louis XVI avait bien appelé dans son conseil, comme ministre, le banquier Necker, sans le revêtir d'aucun titre. Mais Buonaparte, encore dans les cent jours, se plut à mettre en contradiction avec lui-même l'homme des comités de salut public, en le forçant à plier sous sa volonté absolue, s'il voulait obtenir en ce moment quelque nouveau pouvoir; et l'on vit l'austère républicain, pour avoir un ministère, abaisser son orgueil démagogique jusqu'à souffrir que Napoléon le flétrît du titre féodal de comte de l'empire. Quand nous employons ici le verbe *flétrir*, c'est pour nous servir de l'expression

même de Carnot, qui écrivait le 25 mars à l'empereur et roi son maître : « ... A l'antique « statue de la liberté, vous parvîntes à substi- « tuer le *fantôme* de la gloire ; et des dotations « payèrent tout le sang qu'auraient dû récom- « penser un regard de la patrie, un regret de « la nation. Alors s'établit ce nobiliaire éche- « lonné par la *cupidité* et par l'*orgueil;* tarif « vraiment monarchique, par lequel on sa- « vait d'avance le prix d'un bras emporté et la « décoration d'une blessure au visage ; tarif « sur lequel on pouvait combiner la *valeur* « avec l'*intérêt*, et calculer la pension par le « sacrifice. Alors furent *flétris* de titres exhu- « més des sépulcres de la révolution, les avan- « cemens les plus illustres : on devint *comte*, « parce qu'on avait une main de moins ; et « *duc*, pour avoir fait, dans la carrière de « l'ambition, un pas de plus... » M. Carnot fut transformé en comte, sans avoir une main de moins ; et il ne devint pas duc, quoiqu'il ait fait un pas de plus dans la carrière de l'ambition. Après ces lignes injurieuses pour une multitude de braves qui, à coup sûr, en combattant glorieusement déployaient la valeur française sans la combiner avec l'intérêt, le sophiste continue : « En consultant les principes

« fondés sur la raison, ils m'avaient conseillé « de refuser le titre féodal que vous venez « d'*accoler* à mon nom. Dans une monarchie « constitutionnelle, me disais-je, l'égalité est « le premier des principes.... » Cependant, comme s'il craignait que Napoléon le prît au mot et ne lui fît pas la douce violence de s'entendre monseigneuriser et traiter d'excellence, n'importe pour si peu de temps que cela dût durer, notre ami de l'égalité, mettant de côté ses scrupules, termine en disant : « ... En ad« mettant que mon consentement soit une ré« signation, je me la suis imposée avec con« tentement... » Cette lettre qui surpasse en subtilités tout ce qu'on peut rencontrer de plus fort dans les maximes d'Escobar et de Machiavel, est un monument curieux de l'extravagance et du cynisme des doctrines de nos philosophes républicains : on voit que ces tartufes politiques savaient, dans l'occasion, prendre des arrangemens avec leur conscience.

Carnot s'empressa de revenir aux mesures anarchiques de 1793 pour exalter les uns et comprimer les autres. On recréa les proconsuls; des régicides et des hommes dont les noms ont acquis une honteuse célébrité dans nos orages politiques, partirent comme une nuée de mau-

vais génies pour aller révolutionner les départemens. Mais ce qu'il y eut de singulier, de remarquable, ce fut de voir ce Buonaparte, naguère régulateur des rois, se lancer, malgré lui, parmi la populace de la capitale. On souleva les faubourgs; des stipendiés menacèrent les ouvriers honnêtes et paisibles de les expulser des ateliers s'ils ne se confédéraient. Les forts de la Halle, les charbonniers, les porteurs d'eau, les commissionnaires, les marchands ambulans, tous les hommes, enfin, qui dépendent de la police par leurs plaques et leurs livrets, furent obligés de s'adjoindre aux ouvriers des faubourgs pour venir offrir leurs hommages et leurs services à l'usurpateur : le régicide Thuriot fabriqua l'adresse qui était censée contenir l'expression de leurs sentimens. On prit jour pour présenter ces fédérés qui se rassemblèrent sur les boulevards, d'où ils se rendirent au château. En route on chanta la *Carmagnole*, la *Marseillaise*, et autres airs favoris des anciennes journées d'insurrection, dont les moteurs du rassemblement avaient conservé le souvenir. En voyant arriver sur la place du Carrousel les flots de cette multitude, Napoléon ne put s'empêcher de demeurer stupéfait du rôle honteux auquel il lui fallait descendre.

Carnot fit réimprimer et distribuer avec profusion son fameux mémoire; comme ministre de l'intérieur, il ne ménagea aucun encouragement pour faire éclore un déluge d'atroces libelles contre les Bourbons. Dans un faux *Moniteur*, fabriqué pour les départemens, on rendait compte de l'arrivée de l'impératrice et du prince impérial à Paris; de l'ivresse excitée par leur présence; de l'espoir que les politiques concevaient de cet événement. Réal et Méhée rédigèrent un journal intitulé : *le Patriote de 89*, dans lequel on parlait le langage de l'ancien *père Duchêne* : aussi les fédérés endoctrinés par les principes révolutionnaires remis à l'ordre du jour, mêlaient-ils au cri de *vive l'Empereur*, ceux de *vive la nation, à bas la calotte* *. En entendant les fédérés proférer de tels cris, Buonaparte dit à ses courtisans : « Eh bien ! il y « aura cependant de la calotte au champ de « mai. » Et en effet, il fit célébrer la messe au milieu du même cirque où cela avait déjà eu lieu à la fameuse fédération de 1790. L'auteur de la comédie des *deux Gendres*, M. Étienne,

* Deux assassins (Charles Dautun et Lamothe), condamnés à mourir en place de Grève, en allant au supplice, le 28 mars, ne cessèrent aussi de crier : *vive l'Empereur! à bas la calotte!*

cet ancien chef de la police impériale, composa des vers en l'honneur de cette nouvelle époque, et le chansonnier Béranger commença dès-lors à se faire cette réputation de poète national, qui, plus tard, devait le conduire devant les tribunaux pour s'y voir condamner comme auteur de couplets séditieux.

Les indépendans de 1789 que Buonaparte avait tenus à l'écart, comme les républicains de 1793 qui lui avaient tenu rigueur, se donnant la main pour venir à l'aide de l'homme au sceptre de fer, présentent une anomalie politique qui ne s'explique que par la raison que ces vieux niveleurs l'accueillaient alors à peu-près comme les juifs lorsqu'il couronnèrent Jésus-Christ : ils lui imposèrent l'obligation d'une constitution qu'il se contenta de leur promettre, ne songeant à tirer parti d'eux que pour élever sous le titre *d'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*, un échafaudage d'allégations iniques et par lesquelles on prétendait que la nation française repoussait à jamais la maison de Bourbon.

Quel délire dans cette nouvelle proscription! la plus noble, la plus illustre maison de l'univers, n'est-ce pas celle de Bourbon qui, depuis plus de dix siècles, couvre l'Europe de

ses rameaux nombreux et resplendissant de gloire? Une poignée de factieux croyait qu'il lui appartenait de repousser de la France une maison à laquelle la terre a dû sept empereurs d'Orient, quatre-vingt-dix-huit rois et plus de cent ducs, princes souverains qui, presque tous, ont versé leur sang pour la religion et la monarchie! Les royalistes n'eussent fait que sourire de pitié de l'extravagance de ces nouveaux pygmées, sans la cruelle certitude que, pour soutenir une aussi folle conception, la hideuse démagogie, unie cette fois au despotisme le plus absolu, allaient tous deux, dans leur criminelle alliance, faire couler de nouveaux torrens de sang français. La nation vit revivre la loi des suspects : en un instant les prisons furent encombrées des sujets les plus dévoués aux Bourbons. « Des rassemblemens ont lieu, disait « Buonaparte à sa chambre des représentans ; « on communique avec Gand, comme en 1792 « avec Coblentz. » C'était pour empêcher ces communications des gens de bien, qu'il ordonna d'incarcérer tous les émigrés qu'on trouverait sur le territoire ; ce fut la tâche active des vieux révolutionnaires qui pensaient nous ramener aux temps anarchiques de 1793 ; de leur côté les partisans du despotisme militaire fouillèrent

dans toutes les familles pour en arracher quiconque pouvait porter les armes. Aux hymnes de paix, aux chants joyeux dont la France retentissait depuis le retour des princes légitimes, succédèrent tout à coup les rugissemens de guerre de l'usurpation, le cri d'effroi des tendres mères; et dans cette déshonorante résurrection du jacobinisme, on eût vu remettre à l'ordre du jour le honteux décret de la Convention qui accordait une récompense pécuniaire à toute fille qui mettait au monde un enfant mâle, si cette loi impudique eût pu procurer de suite à Buonaparte ce que quelques-uns de ses inhumains courtisans, dans leur gaîté féroce, avaient si cruellement nommé de la *chair à canon*.

A leur arrivée en France, les successeurs de saint Louis avaient trouvé un grand nombre de leurs plus fidèles serviteurs plongés dans les cachots où Buonaparte les tenait ensevelis. Nous avons déjà fait mention de MM. de Polignac, de Rivière, de Lajolais, de Bouvet de Lozier, de Rusillion, de Rochelle, d'Armand Gaillard, de Charles d'Hozier, qui du moins avaient passé devant un tribunal. Mais combien d'autres émigrés, de Vendéens, d'ecclésiastiques, de royalistes de toutes sortes de classes, gémissaient sous les verroux, privés

de leur liberté par la seule volonté arbitraire du despote qui leur faisait un crime de leur fidélité! nous citerons entre autres M. le marquis de Puyvert, maréchal de camp; M. de Vaudricourt, ancien commissaire ordonnateur de l'armée de Condé; le général Desnoyers; le capitaine de Mézières; M. Dastros, grand-vicaire de Paris; les évêques de Gand, de Tournay, de Troyes, renfermés à Vincennes avec le célèbre général espagnol Palafox et son jeune compatriote Mina; les barons Kolli, de Saala, d'Aurvech Steinfels et Ferdinand de Geramp. Bicêtre, l'infâme Bicêtre, a vu ses cachots remplis des hommes les plus distingués par leur naissance et qui n'avaient d'autre tort que de ne point vouloir encenser l'idole du jour. Dans un froid rigoureux, plusieurs eurent les pieds gelés à tel point qu'ils se détachèrent à l'infirmerie, et restèrent dans les mains du chirurgien qui les pansait... Un des lieutenans de Georges, le chevalier Pioger, a eu le bonheur de sortir sain et sauf de cet antre de douleur, le 31 mars; son âme toujours brûlante d'amour pour les Bourbons, a conservé toute l'énergie de la jeunesse; mais quoique dans la force de l'âge, son corps semble avoir acquis une vieillesse anticipée. Combien d'autres, Hélas! ont

senti s'affaisser à la fois leurs facultés physiques et morales, et sont descendus tout à coup à cette seconde enfance de la raison qui n'arrive dans l'ordre naturel qu'avec le poids des ans lorsqu'il se trouve encore surchargé du fléau de la caducité. L'abbé de Brionne, détenu au château de Hamm, semblait un centenaire que la Parque avait oublié ; et il était âgé seulement de 45 ans lorsque nos princes légitimes lui apportèrent, comme à toute la France, la liberté. Un de ses compagnons d'infortune dans cette même prison, M. d'Épinay de Saint-Leu, était tombé dans un état complet d'aliénation : par son excès même la tyrannie avait fini par le soustraire à son action !!! Ah ! répétons avec M. de Châteaubriand : « Le nom de Buona-« parte sera redit par les générations futures ; « mais il ne se rattachera à aucune bénédic-« tion. »

L'émigration, nous l'avons déjà dit au commencement de cet ouvrage, est une calamité des plus grandes, et pour la patrie qui voit ses enfans s'éloigner d'elle, et pour les fugitifs qui ne sauraient trouver sur une terre étrangère les douces jouissances du cœur et de l'âme. Pourquoi faut-il que les empires soient assujettis à ces révolutions épouvantables qui mettent dans

la nécessité de s'expatrier, ceux qu'une aveugle rage menace sans cesse de la mort ! non-seulement les émigrés étaient menacés de nouvelles hécatombes, mais les vieux apôtres de la révolution manifestèrent l'intention de leur adjoindre quiconque avait accueilli les Bourbons ; l'émigration de 1815 eut donc lieu dans toutes les classes de la société, et ce fut une douce consolation pour le roi de se voir entouré d'un si grand nombre de sujets fidèles à l'honneur et à la foi jurée... Ces deux motifs, tout puissans sur des cœurs français, déterminèrent beaucoup d'officiers et de soldats à rejoindre Louis XVIII, persuadés que la patrie était partout où se trouvait le souverain légitime. On a retenu cette belle réponse d'un voltigeur du 14e léger auquel un officier étranger commandant un avant-poste demandait s'il était déserteur ? « Les déserteurs, dit-il, sont à l'armée « de Buonaparte. »

Reportons un instant nos regards sur la vaillante conduite de monseigneur le duc d'Angoulême au milieu des périls qui l'environnèrent dans les provinces méridionales, où il avait rangé sous ses drapeaux quelques régimens de ligne, et plusieurs milliers de gardes nationaux, à la tête desquels on voyait entr'autres le che-

valier de Margadel, ancien émigré et vieux Vendéen, ainsi que M. de Boisset qui conduisit de Lyon au Pont-Saint-Esprit une compagnie de volontaires-royaux. Le 30 mars, les troupes de Buonaparte attaquèrent les troupes royales en avant de Montelimart, et furent repoussées dans ce combat où se distingua particulièrement M. Amédée d'Escars, un des officiers du prince. Ce furent les grenadiers et voltigeurs du 10e régiment de ligne commandés par leur brave colonel, le comte Louis d'Ambrugeac, qui déterminèrent le succès de cette journée.

Le 2 avril, au combat du pont de la Drôme, le prince se porta sous le feu le plus vif vers cette position qui fut enlevée de vive force sous ses yeux. Il mit aussitôt toute sa sollicitude à veiller sur le sort des blessés et de huit cents prisonniers tombés en son pouvoir. « Ce sont « vos frères, disait-il aux vainqueurs, ce sont « des Français, des Français égarés. » Il empêcha par tous les moyens possibles que la garde nationale indignée de la proclamation de Napoléon, qui ordonnait de fusiller les gardes nationaux pris les armes à la main, n'usât de représailles. Il fut le père et le sauveur de ceux qui venaient de combattre contre lui, et ordonna qu'on prît également soin des blessés,

sans distinction d'amis ou d'ennemis. On se rappellera toujours la réponse toute française qu'il fit dans cette journée à quelques officiers qui l'exhortaient à ne pas s'approcher autant du lieu du combat : « Mes amis, j'ai la vue basse, « répondit-il en souriant, je n'y vois que de « près. » Et lorsqu'il prononçait ces paroles, le général d'Aultane, son chef d'état-major, venait de tomber à ses côtés blessé grièvement d'un coup de feu. Le jeune de Valon, porte-drapeau du 10e régiment de ligne, se conduisit avec tant d'intrépidité dans cette affaire sous les yeux du prince, qu'il eut l'honneur insigne de recevoir la croix de Saint-Louis des propres mains de S. A. R.; quelques jours après, les royalistes attaquèrent au village de la Sausse, le 58e régiment qui avait pris le parti de l'usurpateur. M. le chevalier Miquelard, chef de bataillon audit régiment, était resté fidèle à son devoir : il se précipite sur les batteries ennemies ; ses soldats le reconnaissent, et lui crient : « Notre comman-« dant, passez avec nous et servez l'empereur. « — Non, traîtres, leur répond-il ; *vive le « roi !* » et il tombe, percé de mille coups.

Le projet de monseigneur le duc d'Angoulême était de s'emparer de Lyon, afin de forcer Buonaparte à rétrograder ; mais trahi par une

partie de son armée, ce prince ne pouvait pas, avec ce qui lui restait fidèle, continuer une guerre offensive contre l'homme qui avait à sa disposition les forces de la France entière ; il ordonna la retraite, ses soldats repassèrent l'Isère et prirent position au pont de la Drôme. Le général Gilly, à la tête des troupes révoltées, marcha de Nîmes pour couper l'armée royale sur ses derrières, et opposer des forces majeures au colonel marquis de Montcalm, qui faisait tous ses efforts pour former une autre Vendée entre le Rhône et la Garonne. Cependant le prince pouvait gagner le Piémont ou Marseille; ses principaux officiers le suppliaient même de partir sur-le-champ avec une escorte choisie. S. A. R. les interrompant avec chaleur, leur demanda : « S'ils avaient jamais pu croire que « lui, prince et chevalier français, abandon« nerait au moment du péril, comme un lâche « déserteur, une armée qui s'était rassemblée « à sa voix et qui avait déjà versé son sang « pour lui? » Plus tard, les mêmes officiers, que le plus noble dévouement animait, ayant renouvelé leurs prières, le prince leur déclara avec énergie : « Que quels que fussent les des« seins de la Providence à son égard, il ne se « séparerait jamais sans convention et sans sû-

« reté, des amis, des compagnons qui avaient « suivi son étoile. » D'après ses ordres, M. le baron de Damas, sous-chef de son état-major, conclut avec le général Gilly une capitulation par laquelle était stipulée la sortie immédiate de la France de monseigneur le duc d'Angoulême, et la rentrée paisible de ses compagnons de gloire dans leurs foyers. A peine les volontaires royaux eurent-ils déposé les armes, que le prince fut arrêté par ordre du général Grouchy, qui ne voulut ratifier la capitulation qu'après l'avoir soumise à Napoléon lui-même.

S. A. R. fut enfermée dans la maison d'un habitant du Pont-Saint-Esprit. Il y avait sur la cheminée de l'appartement où il fut détenu, une pendule sur laquelle était représenté François I[er] écrivant à sa mère : *Tout est perdu, fors l'honneur !* rapprochement frappant; car le héros du Midi, animé des mêmes sentimens que le noble captif de Pavie, en donnant à ceux qui lui étaient chers la nouvelle de la captivité qu'on lui faisait subir au mépris de la capitulation, traçait ces paroles mémorables : « Je demande, j'exige même, que le roi ne « cède en rien pour me ravoir; je ne crains ni « la mort ni la prison; je suis prêt à tout : et « tout ce que Dieu m'enverra sera bien. » Cette

détention dura six jours, et, dans la première journée, le prince eut dans sa chambre, pendant dix heures, un officier de gendarmerie, qui avait ordre de ne pas le perdre de vue : il ne s'en délivra qu'en lui donnant sa parole qu'il ne chercherait pas à se sauver. Chaque soir des soldats se rassemblaient sous ses fenêtres, et y faisaient entendre les propos les plus infâmes, les menaces les plus atroces. Aux cris de *vive Napoléon !* succédaient les cris de *à bas les Bourbons ! mort au duc d'Angoulême !* Une fois cependant ce prince goûta un moment de consolation, en entendant chanter à demi-voix l'air de *vive Henri IV !* par le factionnaire placé sous sa fenêtre. C'était un matin : agréablement surpris, S. A. R. ouvre doucement la croisée, et laisse tomber une pièce d'or, en faisant un signe de satisfaction à ce brave homme qui était un hussard. Le soldat la ramasse. Un instant après, le comte de Guiche passe pour aller rendre visite à l'illustre captif : c'était le seul de ses officiers qui eût obtenu la grâce de pouvoir l'approcher. Le hussard faisant quelques pas de son côté : « Apprenez au prince, lui dit « il, que sa pièce est là (montrant son cœur), « cela dit tout ce que je pense... » On est heureux de pouvoir citer de pareils traits !

Les menaces de l'avenir, la voix de la France et de l'Europe entière cette fois se firent entendre à la conscience de Buonaparte ; il manda à son général de faire conduire et embarquer le duc d'Angoulême au port de Cette. Le prince y arriva le 16 avril, et trouva dans le maire de cette ville un Français fidèle et dévoué. Le même jour, à huit heures du soir, il se rendit à bord du vaisseau suédois *le Scandinavia* qui mit à la voile se dirigeant sur Barcelonne. De la rade du port de Cette, un peuple immense suivait de l'œil le noble fils de France qui avait si vaillamment disputé le terrain aux factieux armés contre lui. « Tout le pays que j'ai traversé est excellent ; partout on m'a comblé « de bénédictions, » écrivait ce prince, rendant ainsi justice aux habitans qui déploraient ainsi que lui la traîtrise et la félonie de l'aventurier Corse et de ses adhérens. S. A. R. se rendit à Madrid, où le roi Ferdinand VII lui fit l'accueil le plus affectueux. Pendant son séjour en Espagne, ce jeune Bourbon se fit aimer des Espagnols qui devaient un jour bénir en lui leur libérateur, comme Ferdinand devait être payé de sa cordiale hospitalité par sa délivrance du joug que voulurent plus tard lui imposer les révolutionnaires de son pays.

L'intention de Louis XVIII avait été de se renfermer dans Lille ; Sa Majesté était entrée le 22 mars dans cette bonne ville dont elle prit le nom dans ses premiers malheurs; elle y avait été accueillie par les plus vives démonstrations de l'amour et de la fidélité des habitans. Malheureusement, le maréchal Mortier, duc de Trévise, avait ramené dans ses murs la garnison qui en était sortie pour courir au-devant de Buonaparte. Si ces troupes n'étaient point rentrées, les gardes nationales et la maison militaire du roi, secondées par le patriotisme des Lillois, eussent assuré au monarque ce dernier asile sur le territoire français ; cette maison militaire conduite par *Monsieur*, et avec laquelle marchaient un grand nombre de volontaires commandés par monseigneur le duc de Berry, arrivait déterminée à combattre les factieux qui voudraient s'opposer aux volontés du souverain légitime. Mais pour éviter la guerre civile et pour épargner le sang de ses fidèles sujets, Louis XVIII mu par le sentiment d'un tendre père, jugea devoir alors envoyer à sa maison l'ordre de se porter sur Dunkerque, se décidant à se rendre lui-même dans cette ville par Ostende. La fatalité voulut que cet ordre ne parvînt point. Dans l'absence de

cet ordre, et à la nouvelle que Sa Majesté était sortie de Lille, la colonne se porta directement sur la frontière; mais ne pouvant défiler assez promptement pour suivre toute entière le maréchal Marmont, duc de Raguse, qui la dirigeait sous les ordres des princes, avec un zèle et une activité dignes d'un meilleur succès; engagée dans un terrain fangeux, d'où les chevaux ne pouvaient sortir qu'avec une extrême difficulté, une partie de ces infortunés se vit forcée de rester en arrière. *Monsieur*, dans la crainte que leur dévouement ne leur fît courir des périls inutiles, les laissa libres de se retirer, se réservant de réunir successivement auprès de lui tous ceux qu'il pourrait recueillir sur la frontière où il resta dans ce dessein.

Ce fut le 25 mars, à huit heures du soir, que le roi sut *Monsieur* arrivé à Ypres, et que la nouvelle du sort qu'éprouvait sa maison militaire vint ajouter au fardeau des sentimens douloureux dont il était accablé; elle avait été licenciée dans Bethune, au nom du roi même, par des généraux que l'on croyait tenir à leur serment, et qui, voulant servir Buonaparte, avaient usé de cette supercherie comme d'une ruse de guerre. « Un grand nombre de volontaires royaux furent pillés, cruellement mal

traités, jetés dans des prisons, et même massacrés ! La rage révolutionnaire en voulait surtout aux gardes de la maison du roi et des princes : on trouvait leurs cadavres dans les fossés du grand chemin; d'autres étaient laissés vivans avec de larges blessures, et arrosant de leur sang la route de leur fidélité. Non contens d'attaquer les petits détachemens de royalistes licenciés et par conséquent désarmés, des régimens de la division du général Excelmans faisaient feu sur les hommes qui marchaient isolément ; souvent même ils arrêtaient les voitures dans lesquelles plusieurs s'en retournaient, et leur lançaient des coups de sabre et de baïonnette. Personne n'était en sûreté sur le passage de cette soldatesque : elle voyait des gardes-du-corps dans presque tous les voyageurs ; à tel point que des hommes entièrement étrangers à la profession des armes se trouvèrent en butte à tous les outrages, et même en péril de mort, comme soupçonnés d'avoir suivi les drapeaux du roi *. »

* Alexandre Guillemin, auteur de la relation intitulée : *Le patriotisme des volontaires royaux de l'école de droit de Paris.* Le bataillon composé des étudians de cette école sut préserver son drapeau de tomber entre les mains des partisans de Buonaparte ; ce drapeau suivit les pas du roi de France sur la terre

Il en était de même sur tous les points de la France à l'égard des volontaires royaux. Un des bataillons de Paris fut placé à la garde du pont de Charenton. Le 20 mars, des détachemens de cuirassiers se présentent avec les couleurs du roi, et obtiennent le passage, ayant protesté de leur fidélité ; une fois passés, ils étaient ennemis déclarés. Les volontaires se trouvèrent cernés de toutes parts, et deux de leurs sentinelles jetées dans la Seine, du haut du pont, périrent victimes de leur dévouement. Sur un autre point, un deuxième bataillon avait engagé une fusillade et fait mordre la poussière aux plus hardis, qui s'avançaient pour l'attaquer. Le lieutenant-général baron Thiébault, chargé du commandement de la division qui couvrait la rive droite de la Marne et les ponts de Saint-Maur et de Charenton, jugeant que le dévouement de ces volontaires les menait à une mort certaine, en ordonna le licenciement.

étrangère et fut glorieusement rapporté par les volontaires à l'école de droit après l'heureux retour du légitime souverain dans sa capitale.. Il en a été de même du drapeau du 10e régiment de ligne, constamment déployé sous les yeux de monseigneur le duc d'Angoulême dans le Midi. S. A. R a voulu que les braves qui y sont restés fidèles, aient la satisfaction de pouvoir contempler ce trophée honorablement suspendu aux voûtes de la chapelle du palais de nos rois.

Déjà la forteresse de Vincennes était occupée par les soldats de Napoléon, lorsque les volontaires se trouvèrent obligés d'y aller déposer leurs armes. La garnison coupable entendit avec stupéfaction les cris de *vive le roi!* prononcés avec un rare courage par ces hommes désarmés, qui se firent respecter par leur noble contenance en rentrant tous ensemble dans Paris. Malheur à ceux qui eurent l'imprudence de rester isolés dans la route! ils furent indignement dépouillés et lâchement maltraités par les parjures.

Malgré tous les dangers à courir, une grande partie de la maison militaire du roi, ainsi que des volontaires royaux, trouva le moyen d'émigrer de France pour se rendre auprès de son légitime souverain. Une autre partie se dirigea sur la Vendée. Tandis que l'illustre prince de Condé accompagnait notre monarque en Belgique, son digne fils, le duc de Bourbon, que nous avons vu se rendre à Angers pour y maintenir les troupes dans la fidélité jurée à leur souverain, avait également fait d'inutiles efforts pour parvenir à ce but. Ayant appelé auprès de lui le comte Caffarelli, commandant la 13e division militaire, il se contenta de lui donner l'ordre de retourner à Rennes pour y faire tout le bien et empêcher tout le mal qu'il pour-

rait ; et, suivant les ordres de son roi, qui ne voulait point qu'aucun prince de sa famille attisât le feu de la guerre civile, le duc de Bourbon passa la mer pour se rendre à Londres. On sait que Caffarelli suivit le mouvement général des troupes révoltées, et servit Napoléon, qui lui confia le commandement de la première division militaire, dont le siége est à Paris.

Les Vendéens, les anciens chouans * s'étaient armés et réunis sous la conduite des La Rochejacquelein, des Charles d'Autichamp, des Charette (Athanase), des Suzannet, des marquis de Catuelan, de Coislin ; des comtes de Chevi-

* Que ceux qui voudront connaître à fond cette association royaliste, lisent l'*Histoire de la Chouannerie*, par M. Descepeaux. Ces paysans que les républicains voulaient faire regarder comme des brigands armés contre les diligences et les voyageurs paisibles, apparaissent dans ce véridique ouvrage comme des héros extraordinaires, les uns étonnant par leur courage, les autres par la fécondité de leur génie ; tous conservant la générosité au milieu des haines violentes des factions ; doux dans la victoire, superbes dans le malheur, intéressans surtout dans leur fidélité, arrachant tour-à-tour des larmes d'admiration et de pitié, soit qu'on les voie abandonner leurs foyers et aller combattre avec un noble désintéressement pour Dieu et le roi, soit qu'on les voie rentrer dans leurs demeures, demi-consumées ou tombant en ruines, pour y supporter en silence une misère honorable.

gné, de Landemont, de Martel; du baron d'Andigné; des lieutenans généraux Canuel, Desol de Grisol; du colonel comte de Bruc de Livernières et du vicomte Frédéric de Bruc; des colonels Bascher de Kerhemar, de Kersabiec, Le Maignan; du lieutenant Pierre Martin, du 65e régiment; du chevalier Francis Wallis; de MM. Aubert de Tregomain, de la Bretêche, de Cornulier, Delisle du Dreneuf, Maignan de l'Écorce, de la Roche-Macé, etc. ** Un grand nombre de vieux émigrés et de jeunes gens des plus notables familles (entre autres le petit-fils du célèbre La Chalotais), se rendaient en toute hâte au sein de ces contrées à jamais renommées par leur fidélité, pour y soutenir de nouveau la plus juste comme la plus sainte des causes.

* Nous voudrions pouvoir citer le nom de tous ces braves: nous en ferons connaître ici du moins quelques-uns, que M. le vicomte Walsh a inscrits dans ses *Lettres Vendéennes.* A Ancenis, MM. Ardoux, Blandin, Danguiz, de l'Ecochère, Galbaud-Dufort, Plouzin, de Thouaré.

A Châteaubriand, MM. Roi, de Virel et Terrien cœur-de-lion.

A Guérande, à Savenay, MM. Blanchard, Bouchaud, Cadoret, de Carheil, Champulaune, Chef-du-Bois, Athanaze et Louis de Couëssin, de Courson, de l'Escly, Deligné, Delisle, Desrivières, Dumoutier, Julien et Fidèle Duparc-Bessard, Guilloré, Hersart, les frères Huet du Pavillon, les

Nous avons parlé, au commencement de cette histoire, de la famille des Caqueray, se trouvant au nombre de quarante à l'armée des Princes, en 1792 : Alexandre de Caqueray de Quinneville, trop jeune, au commencement de la révolution pour suivre ses parens dans l'émigration, s'estimait heureux cette fois de pouvoir se dévouer aux Bourbons ; et, après le licenciement de la maison du roi, à Béthune, il rejoignait la Vendée, lorsqu'il fut arrêté à Orléans. Dans cette ville se trouvait, par la même cause et avec la même intention, un royaliste qui avait connu, à Thouars et à Parthenay, le marquis de la Rochejaquelein, lorsque, l'année précédente, ce frère du célèbre Vendéen visitait ces lieux en qualité de commissaire du roi. Ce royaliste rendit un service important aux fidèles Orléanais, qui, chaque soir et bien avant dans la nuit,

frères Jollan de Clairville ; Joffredo, Lapecaudière, Le Bahezre, Lemarié, Joseph et Bernardin de Lesquen, Menard, Monnier, les frères Pigeaud, de Quéhillac, Richard de la Pervenchère et Richard de la Roullière, Jean Richard, Rolland-Tregret, de Soussay, Tenaud, Vauguerin, et de la Violaye.

Sur la rive gauche de la Loire, MM. Burot, Delahaye-Moricaud, Douard, Dubois, Dudoré, Gaillard, Guitton, de Laubepin, Lechauf, de Mauvillain, Prébois, de la Roberie, de la Roussière, Sarrebourse, Tiger, Tobin, de la Vincendière.

éprouvaient le désagrément d'entendre les chansons atroces que hurlait une soldatesque effrénée, en parcourant les rues de la ville. Les couplets se succédant les uns aux autres par les cris entrecoupés de *vive l'empereur!* le royaliste en question les interrompit de la fenêtre de son logement, en proférant à diverses reprises et de toute la force de ses poumons, le cri de *vive le roi!* On pense quelle rumeur cela produisit parmi cette bande qu'échauffaient les fumées du vin. Elle n'entreprit rien cependant, n'étant pas bien sûre dans quelle maison se trouvait l'audacieux. Le lendemain, grande dénonciation au commandant de la place; heureusement que l'auteur du délit, se trouvant au bureau de poste pour y prendre ses journaux en même temps que le commandant venait, dans son impatience, chercher les siens, il put se faire connaître à cet officier supérieur, en expliquant combien le désordre des soldats pouvait exaspérer les tranquilles habitans. Non-seulement il ne fut point inquiété pour ce fait, mais la bande des tapageurs faisant le soir sa promenade nocturne en poussant les vociférations accoutumées, le commandant de place (M. Cunetti), qui avait réuni chez lui son état-major, la dispersa à coups de plat de sabre. A compter

de ce jour, les habitans furent délivrés des chants exécrables par lesquels on se plaisait à troubler leur repos, et ils se trouvèrent à l'abri des courses vagabondes de soldats indisciplinés. Quel était ce royaliste? l'auteur du présent ouvrage. S'il se nomme, c'est moins pour se glorifier de son action, que pour démontrer ce que peut le plùs simple individu lorsqu'il sait affronter les fureurs des factieux et les cachots de l'arbitraire ; ce qui doit être naturel à quiconque défend une bonne cause, et agit dans l'intérêt général de la société.

Par sa conduite, il savait néanmoins avoir fixé sur sa famille l'attention des ennemis des Bourbons ; il crut de son devoir de ne point l'exposer à souffrir des mesures arbitraires qu'on pourrait prendre contre elle s'il disparaissait, et surtout si l'on eût appris qu'il n'avait disparu que pour aller rejoindre les Vendéens. Il fut donc privé de combattre avec le brave La Rochejacquelein, qui périt glorieusement à l'attaque du pont des Mathes, où son frère Auguste de La Rochejacquelein fut également blessé. Peut-être eût-il trouvé un trépas honorable comme le jeune Digne, intéressant enfant à peine âgé de quinze ans, qui avait constamment suivi le preux chevalier au milieu du feu,

et qui tomba frappé à mort à ses côtés. Ah ! du moins, il reposerait en paix dans cette terre classique de la fidélité, et il participerait aux larmes d'admiration que, dans les temps les plus reculés, le voyageur répandra sur la tombe des héros vendéens !

Pour preuve de l'héroïsme des sentimens déployés en 1815 par les peuples de cette contrée, l'historien n'aura qu'à citer la conduite étonnamment énergique tenue même par les enfans. On a vu l'armée qui était à la poursuite des royalistes, s'irriter de ce que, dans le village de Legé, la jeunesse en masse, filles comme garçons, ne répondait à ses cris de *vive l'empereur !* que par ceux de *vive le roi !* Les grenadiers renfermèrent dans l'église toute cette population enfantine, la menaçant de la tenir ainsi séquestrée, et de la laisser mourir de faim si elle ne manifestait pas d'autres sentimens : pas un de ces enfans vendéens ne voulut acheter sa délivrance par le cri de *vive l'empereur!* Voilà de ces traits caractéristiques que tout bon Français doit être fier de trouver dans les pages de l'histoire contemporaine de son pays, et dont il faut conserver et transmettre le souvenir pour les générations futures.

Il faut également retracer pour les historiens

à venir la conduite vraiment admirable des émigrés, et leur respectueuse obéissance aux ordres du souverain pour lequel ils combattaient de nouveau dans ces contrées célèbres. M. le marquis de la Boessière, ancien chef des royalistes de Bretagne, et qui siége maintenant à la chambre des députés, a dit : « Le roi m'avait ordonné, à Gand, de faire respecter la charte pendant la lutte qui allait s'entamer, et d'y faire revenir aussitôt qu'il se pourrait, alors que les circonstances auraient momentanément rendu impossible de s'y conformer. La crise finie, j'ai pu dire au roi : « Sire, il n'y a point eu « d'infractions. Si Votre Majesté avait prévu « des impossibilités éventuelles dans l'exercice « de la charte, rien n'a été impossible à l'amour « obéissant de vos Bretons : victorieux dans la « lutte, au milieu du tumulte des armes, alors « que toutes les infractions auraient été néces- « sairement excusées et couvertes, la surface « entière de la Bretagne n'a pas offert un seul « exemple d'un chef qui se soit permis un seul « acte de propriété sur ses propres biens confis- « qués et entre les mains des ennemis de Votre « Majesté, portant les armes contre elle. »

Cet ordre du roi ferme la bouche de la manière la plus péremptoire à tous ces hommes de

mauvaise foi, qui, pour exhaler leur haine contre la légitimité, semblent croire constamment au manque de la foi jurée aux institutions que nous devons à la haute sagesse de Louis XVIII; tandis que, même pendant l'usurpation des cent jours, et du sein de sa nouvelle proscription, notre souverain légitime, cet immortel législateur de la France, veillait, autant que possible, à la conservation, au maintien de la loi fondamentale par laquelle il a voulu que tous ses sujets fussent régis. A l'égard des émigrés français, qu'on cherche dans les histoires de toutes les guerres civiles, anciennes et modernes, on ne trouvera pas un exemple qui donne l'idée d'une aussi héroïque abnégation : c'est le sublime de la fidélité.

Revenons au moment où Louis XVIII quitte Lille. Le duc d'Orléans, investi par le roi du commandement des départemens du Nord, s'était trouvé dans cette cité à l'arrivée de Sa Majesté; il n'en quitta que le lendemain du départ. « Le roi n'étant plus en France, écrivit-il « au maréchal Mortier, duc de Trévise, je ne « puis plus vous transmettre d'ordre en son « nom, et il ne me reste qu'à vous dégager de « l'observation de tous les ordres que je vous

« avais transmis, et à vous recommander de « faire tout ce que votre excellent jugement et « votre patriotisme si pur vous suggéreront « de mieux pour les intérêts de la France, et « de plus conforme à tous les devoirs que vous « avez à remplir... » Ce prince partit pour rejoindre sa famille en Angleterre, et il passa de nouveau ce temps de proscription dans son ancienne résidence de Twickenham.

A peine le légitime souverain quittait-il la dernière limite de ses États, que l'ordre de s'emparer de sa personne était envoyé par l'usurpateur. Quelles étaient les idées du Corse? On frémit en reportant sa pensée sur l'infortuné duc d'Enghien, et on peut également préjuger à quels terribles événemens eût été exposée la cité de Lille, si elle eût possédé dans son sein le monarque proscrit.

L'histoire dira que Louis XVIII n'est serti de son royaume, comme de sa capitale, qu'à la dernière extrémité; qu'aucune crainte personnelle n'a guidé ses démarches, et que son amour pour la France, que ses sentimens paternels pour son peuple, l'ont seuls déterminé à accepter l'hospitalité étrangère, que s'empressa de lui offrir, avec infiniment de grâce, le souverain des Pays-Bas. Notre monarque se rendit à Gand,

où M. le comte d'Hane de Steenhuyse, membre de la première chambre des États-Généraux du pays, et chef d'une des plus honorables familles de la Belgique, s'empressa d'obtenir l'insigne honneur de mettre son hôtel à la disposition de l'illustre proscrit; la garnison fournissait un poste d'honneur et vingt-quatre gardes-du-corps faisaient le service intérieur. Les comtes de Poix et de Clermont, les marquis de Fontenat, d'Argent et de Romagnat, le vicomte de Saint-Simon et M. l'aide-de-camp Bezuel, avaient obtenu l'honneur de coucher tour à tour à la porte de l'appartement du roi. M. le baron d'Eckstein fut chargé par son gouvernement de la haute police du quartier-général du roi. Le zèle avec lequel cet étranger remplit d'aussi importantes fonctions, lui acquit des droits à la reconnaissance des amis de la monarchie légitime. Les ambassadeurs de toutes les puissances avaient quitté Paris après le départ du roi, et c'était à Gand qu'ils avaient ensuite eu ordre de se rendre. Ils communiquaient, comme de coutume, avec le ministère du roi, qui se composait de M. le comte de Jaucourt pour les affaires étrangères, de M. le vicomte de Château-briand pour les affaires intérieures, et du duc de Feltre pour le département de la guerre;

M. le comte de Blacas était toujours ministre de la maison du roi.

Les volontaires royaux et tous les hommes fidèles qui suivirent les Bourbons dans cette circonstance, trouvèrent dans les États de Guillaume-Frédéric, souverain des Pays-Bas, le même accueil qu'avaient trouvé auprès de l'archiduchesse Christine les émigrés des premières années de la révolution. La nouvelle émigration armée fut cantonnée à Alost et dans les environs; le duc de Berry habitait au milieu de cette armée royale qu'il exerçait aux manœuvres, et *Monsieur*, comte d'Artois, venait fréquemment à Alost, distant de six lieues de la résidence de Louis XVIII. *Madame*, duchesse d'Angoulême, ayant quitté la cour de Londres pour se rendre en Belgique, assista dans la plaine de Walden à une revue générale de ces hommes dévoués aux Bourbons : « Il me semble que je suis dans une petite « France ! » dit la princesse au moment où elle se trouva au milieu des cocardes blanches. Un volontaire royal, M. Petit-Jean, avocat à la cour royale de Paris, consigna dans des strophes pleines d'énergie, les sentimens qui animaient ces braves.

Parmi les faits nombreux qui prouvent les

regrets qu'excitait à Paris l'absence du roi, nous rapporterons le voyage que firent trente négocians de la capitale, tous membres de la garde nationale. Le roi avait résolu que chaque année cette garde ferait seule le service près de sa personne le 3 mai, jour anniversaire de son entrée à Paris. Au nom de leurs frères d'armes, ces trente dignes Français se présentent tout à coup à *Monsieur*, leur colonel-général, et lui annoncent qu'ils ont bravé tous les obstacles pour que l'intention du roi fût remplie en pays étranger, autant qu'il se pouvait. On conçoit la joie du prince; il conduit lui-même ces hommes dévoués à son auguste frère, qui, non moins ému, leur fait aussitôt livrer tous les postes de sa maison : ainsi la garde nationale parisienne fut *représentée* près de son monarque; et cet événement que l'histoire ne négligera pas, fut le présage d'une réunion prochaine.

L'émigration de 1815 fit frémir de rage le déserteur de l'île d'Elbe qui voulait que tout lui fût soumis et dévoué. Le 9 mai il rendit le décret suivant : « Tous les Français qui se trou-
« vent hors de France, au service ou auprès,
« soit de Louis-Stanislas-Xavier, comte de
« Lille, soit des princes de sa maison, sont

« tenus de rentrer en France, et de justifier « de leur retour dans le délai d'un mois, con« formément aux articles 7, 8 et 9 de notre « décret du 6 avril 1809, à peine d'être pour« suivis aux termes dudit décret. » Ces poursuites conduisaient à la peine de mort.

Mais qu'importaient aux royalistes les décrets d'un homme que l'Europe entière ne regardait plus en ce moment que comme un chef audacieux de janissaires. Les souverains alliés avaient publié, le 13 mars, cette déclaration mémorable :

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès, à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Buonaparte, et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social, une déclaration solennelle des sentimens que cet événement leur a fait éprouver.

« En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France, avec des projets de troubles et de bouleversemens, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix, ni trêve avec lui.

« Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. »

On rapporte qu'un familier de Buonaparte lui dit : « Sire, puisque l'empereur d'Autriche « oublie la voix du sang, il faut l'empoison- « ner; » et qu'un aussi horrible dessein fut tenté à la fois contre François II et Louis XVIII. « Des scélérats pénètrent à Gand et à Vienne, dit l'auteur de l'*Histoire du cabinet des Tuileries*. Le duc de Feltre déjoue le complot, et Louis est sauvé.... Le prince Talleyrand vit aussi, mais trop tard, le monstre qui avait déjà rempli son affreuse commission à l'égard de François II : un contre-poison, habilement administré, empêcha seul la consommation du crime. C'est à partir de ce moment, ajoute cet auteur, que la princesse Marie-Louise signifia à Buonaparte que tous liens étaient désormais rompus entre eux. »

Prévoyant bien que son rôle est prêt à se terminer, mais ne redoutant point de faire couler de nouveaux torrens de sang, l'homme qu'une femme de génie (madame de Staël) a peint d'un seul trait en le surnommant Robespierre

à cheval, alla se mettre à la tête de ses soldats.
« Pour tout Français qui a du cœur, leur dit-il,
« le moment est arrivé de vaincre ou de mou-
« rir. » Le 15 juin il attaque la ligne des alliés : cinq jours après se voyant anéanti à Waterloo, il s'enfuit précipitamment et abandonne son armée comme il avait déjà fait en Egypte, en Espagne, à Moscou et à Leipsick. Plusieurs corps de sa garde se signalèrent par un acte de courageux désespoir digne d'une meilleure cause. Sous le feu de la mitraille anglaise, et quand ils ne pouvaient qu'être écrasés sans espoir de résistance, ils furent invités à se rendre, en termes qui annonçaient que l'on aurait pour eux tous les égards que méritait leur vaillance. « La garde impériale meurt et ne se rend pas : » telle fut la réponse de Cambronne, qui combattit à leur tête jusqu'à ce qu'il fût renversé sur le champ de bataille. La déroute devint telle, que cette armée ne se rallia que sous les murs de Paris.

L'armée royale ne donna point : le monarque de la France ne permit pas qu'aucun prince de sa famille parût dans les rangs des étrangers, et il enchaîna le courage de ceux de ses serviteurs qui avaient pu se ranger autour de lui. Son âme paternelle veilla encore sur des enfans

ingrats, et il envoya 500,000 francs pour venir au secours des blessés et des prisonniers. Animé des mêmes principes, chaque soldat de l'armée royale ne voit plus un ennemi dans son compatriote vaincu, il lui prodigue tout le soulagement qui est en son pouvoir, et ces exemples généreux d'humanité frappent d'étonnement l'étranger qui les admire. On a vu le duc de Berry lui-même envelopper de son propre mouchoir la main ensanglantée d'un soldat; on a retenu ses paroles : « Va, mon ami ! rentre « dans ta patrie, et dis à tes camarades que « c'est le duc de Berry qui, le premier, a « pansé ta blessure. »

Lorsque le succès de la journée de Waterloo fut connu à Gand, les transports du peuple éclatèrent avec une vivacité dont il y a peu d'exemples. On entendait de tous côtés répéter une seconde fois ce mot généreux échappé si naturellement à la belle âme de l'empereur Alexandre après la capitulation de Paris, en 1814 : « La cause de l'humanité est gagnée ! » Le maréchal Victor, duc de Bellune, ayant l'honneur de dîner en ce jour avec le roi, Sa Majesté lui dit : « M. le maréchal, jamais je « n'ai bu au succès des alliés avant la restau- « ration : leur cause était juste ; mais j'ignorais

« leurs desseins sur la France. Aujourd'hui « qu'ils sont les alliés de ma couronne, qu'ils « se dévouent si noblement pour la délivrance « des peuples et le repos du monde, nous pou- « vons saluer la victoire sans cesser d'être « Français. » On a retenu et l'histoire rapportera les nobles expressions de lord Wellington, qui, après cette affaire, écrivait au roi : « Sire, « secondé par la valeur de mes troupes, j'ai « vaincu les ennemis de Votre Majesté; je lui « demande son agrément pour entrer dans ses « États. »

Les armées alliées arrivèrent aux portes de la capitale sans éprouver d'obstacle; c'est un fait unique dans nos annales que cette marche des étrangers de la frontière au cœur du royaume sans qu'il y eût un coup de fusil de tiré : elle fait le parallèle à la marche de Buonaparte de Cannes à Paris, et sera pour les historiens à venir un grave motif d'asseoir leur jugement sur ces événemens contemporains.

N'ayant pas su vaincre, si le Corse eût su mourir, il eût du moins encore répandu quelque intérêt sur sa destinée; en le voyant arriver comme un fuyard, ses partisans même ne songèrent plus qu'à le contraindre à abdiquer de nouveau. Jadis, Cromwel avait dit au parle-

ment formé par lui, et qu'il dissolvait parce que ce corps cherchait à régler ses volontés despotiques : « Le seigneur n'a plus besoin de vous, « il a choisi d'autres instrumens pour accom« plir son ouvrage. » Ici, c'est l'assemblée formée par Buonaparte qui emprunte le langage tenu par le protecteur à son parlement, pour le faire entendre au moderne Cromwel. Celui-ci, satisfait sans doute d'avoir imposé à la France et à l'Europe un dernier tribut de calamités, se résigna. « Ma vie politique est ter« minée, dit-il, le 22 juin, je proclame mon « fils, sous le titre de Napoléon II, empereur « des Français. » Il est hors de doute que Buonaparte avait imaginé qu'en proclamant son fils, il intéresserait en faveur de cet enfant l'empereur d'Autriche. Mais on sait avec quelle loyauté cet auguste monarque déclara qu'il ne connaissait point de Napoléon II. « Ceci ne « regarde que moi, dit-il en apprenant cette « bizarre nomination, allons en avant. » Cette chambre des représentans en accueillant la ridicule prétention d'un homme déchu, croyait sans doute pouvoir régner au nom d'un enfant; le funeste génie de la Convention l'inspirait; elle voulait substituer la tyrannie de 1793 à la tyrannie militaire; elle voulait ressusciter le

comité de salut public, la terreur, recourir aux mesures acerbes et redresser les échafauds. Le député Leguevel proposait de mettre *hors la loi*, non-seulement les émigrés de Gand qu'il appelait les révoltés, mais encore leurs ascendans ou descendans. On pouvait comparer les anarchistes qui formaient une grande partie de cette assemblée, aux vents déchaînés, dont le souffle dévastateur ravage la terre; ils ouvraient un gouffre où ils eussent de sang froid englouti la France. L'un d'eux avait l'infamie d'écrire « qu'il fallait, comme Samson, embrasser les « colonnes du temple, et s'écraser sous ses rui- « nes, plutôt que de souffrir la rentrée des « Bourbons. »

Le 23 juin, un gouvernement provisoire est installé; il était composé des régicides Fouché, Carnot, Quinette, du général Grenier, et de ce même Caulaincourt dont nous avons parlé à l'occasion du meurtre du duc d'Enghien. Sa première opération fut de déclarer la guerre *nationale*, et d'envoyer cinq plénipotentiaires au quartier-général des alliés, avec mission de traiter de la paix, et d'adhérer à toute espèce de gouvernement, excepté celui des Bourbons*.

* Ces cinq hommes étaient le comte de Valence, le général Andréossi, Boissy-d'Anglas, tous trois de la chambre des

Leurs instructions secrètes portaient, dans le cas où l'on refuserait de reconnaître Napoléon II, de laisser placer la couronne sur la tête du roi de Saxe, ou d'un prince de la maison d'Orange, ou du duc d'Orléans lui-même. « Celui-ci, du moins, serait un usurpateur de « bonne famille, » dit avec esprit lord Wellington en faisant allusion à Buonaparte. Et après quelques pourparlers insignifians, les négociateurs furent éconduits comme les envoyés d'un parti voulant, pour repousser le légitime souverain, agir au nom de la nation française qui, assurément, réprouvait les funestes principes dont ce parti faisait parade.

Animés par des passions haineuses, quelques hommes semblaient déterminés à sacrifier Paris à leurs folles déceptions. Garat, cet ancien ministre qui avait lu à Louis XVI l'inique sentence de mort, Garat, devenu tout à coup un homme de guerre, déclara « qu'il avait monté « à cheval, et que la défense de Paris était, « selon lui, extrêmement facile. » Le marquis de La Fayette s'écriait : « Voici le moment « de nous rallier autour du vieil étendard tri-« colore, celui de 1789, celui de la liberté, de

pairs; Flaugergues, vice-président; et le chevalier Labernardière, membre de la chambre des représentans

« l'égalité et de l'ordre public. C'est celui-là
« seul que nous avons à défendre contre les
« prétentions étrangères et contre les tenta-
« tives intérieures. » M. de La Fayette répétait, en ce moment, les propres paroles des conventionnels lorsqu'ils abolirent la royauté en France : ces factieux aussi fulminaient contre les prétentions des puissances étrangères pour rétablir Louis XVI sur son trône, ainsi que contre les tentatives intérieures des royalistes pour arracher cet infortuné monarque à la mort que la monstrueuse assemblée lui préparait. Les gens de bien plaignaient donc le noble marquis de se trouver, en 1815, l'écho des républicains qui, vingt ans auparavant, l'avaient obligé de fuir du sol de la patrie. On se disait en outre : Que l'on parle des aigles impériales, cela se conçoit, parce qu'il s'y rattache de la gloire : mais le vieil étendard tricolore n'a jamais été celui de l'ordre public ; il ne rappelle, au contraire, que des souvenirs de désordres et de crimes ; il a été sali, dès les 5 et 6 octobre 1789, à Versailles, comme sur la route de Varennes en 1791, puisque, sous son ombre, des massacres ont été commis impunément. M. de La Fayette ne l'a nullement illustré dans les rues de Paris, tant qu'il a commandé la garde nationale ; le

brasseur Santerre, qui lui succéda dans ce commandement, remit l'étendard tricolore entre les mains de la populace, qui vint, en juin 1792, outrager la famille royale jusque dans ses appartemens; il fut déployé par les bandes infernales qui attaquèrent le château des Tuileries le 10 août 1792 ; il flottait au milieu des égorgeurs de septembre ; le 21 janvier 1793, il a été trempé dans le sang de Louis XVI ; l'infâme Ronsin et son impur cortège l'avaient attaché à la guillotine qu'ils faisaient rouler avec eux; enfin, le vieil étendard tricolore a été couvert du sang et des larmes de tous les honnêtes gens en France ; les victoires de la république ne peuvent lui ôter sa souillure ; il est des taches que rien ne peut effacer....

Mais, dominés par la plus aveugle antipathie contre les couleurs de la monarchie française, contre le panache blanc d'Henri IV, les prétendus représentans mettaient, sous la sauvegarde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens, la cocarde, le drapeau et le pavillon tricolores. Et le gouvernement provisoire publiait que « tout gouver-
« nement qui n'adopterait pas ces couleurs
« nationales, n'aurait qu'une existence éphé-
« mère, et n'assurerait pas la tranquillité de

« l'Europe. » Une députation composée des marquis de La Fayette et Voyer d'Argenson, des comtes Laforêt, Pontécoulant, Sébastiani, et que Benjamin-Constant accompagnait en qualité de secrétaire, porta ces notables décisions aux souverains alliés. Ceux-ci se bornèrent à faire donner à ces envoyés communication d'un nouveau traité du 25 mars, par lequel les puissances s'étaient engagées à replacer Louis XVIII sur son trône, et à ne déposer les armes qu'après l'irrévocable dispersion des factieux et des traîtres. Les alliés ajoutaient qu'aussitôt qu'ils auraient effectué l'exécution du traité, le monarque français serait libre de prendre telles mesures qu'il jugerait convenables à la dignité de sa couronne et au bien-être de ses sujets. La députation s'en revint avec ce résultat très-peu satisfaisant pour elle.

Les empiriques de 1815 voulaient asservir la France au nom de l'indépendance nationale, comme les jongleurs de 1789 et de 1793 l'avaient avilie, torturée au nom de la liberté et de l'égalité. Mais les temps n'étaient plus les mêmes, et tous les monarques de l'Europe avaient appris qu'il était de leur intérêt personnel, comme de l'intérêt général de leurs peuples, d'agir avec autant d'ensemble que de

bonne foi. En outre, non-seulement plusieurs provinces s'étaient prononcées comme la Vendée en se soulevant contre les oppresseurs de la France; mais plusieurs associations secrètes s'étaient formées dans la capitale même; elles avaient des ramifications dans la garde nationale; le général comte de Coëtlosquet cherchait à réunir, pour les intérêts du roi, des sujets fidèles à leurs sermens. Après avoir défendu au péril de sa vie les droits de Louis XVIII, tant à Nevers qu'à Orléans, le comte de Coëtlosquet avait trouvé un asile dans l'hôtel du comte de Clairambault, où se réunissaient secrètement un grand nombre de royalistes distingués. On cite les maréchaux Macdonald, duc de Tarente; Oudinot, duc de Reggio et Gouvion-Saint-Cyr; le vicomte du Bouchage; les généraux Digeon, Villate, Hullot, Foissac-Latour, comme faisant partie de ces réunions. 12,000 royalistes organisés dans les différens quartiers de Paris, étaient prêts à marcher au premier signal; Fouché n'ignorait point cela, et il travailla de tout son pouvoir à préserver la capitale des horreurs d'un combat et d'une prise de vive force qui l'eût livrée au pillage et l'eût fait mettre à feu et à sang. Le 3 juillet une capitulation avait été signée entre les offi-

ciers des armées respectives, et par laquelle il fut stipulé que l'armée française se retirerait au delà de la Loire. Le maréchal Davoust, prince d'Eckmulh, qui la commandait, la dirigea sur ce point où peu de temps après elle arbora elle-même la cocarde blanche, au grand regret de la faction des indépendans, ayant observé une discipline qui fait son éloge, comme toute sa conduite fait honneur au vieux guerrier dont elle suivit les ordres. Cette armée, revenue de son illusion, s'est elle-même étonnée d'avoir immolé au fantôme sanglant de son empereur, les trophées de vingt ans de combats et de triomphes. Bientôt elle fut licenciée; le roi chargea de l'exécution de cette mesure de sagesse le maréchal Macdonald, qui s'en acquitta avec tout le talent d'un grand capitaine. « L'impas-« sible postérité, a dit un noble pair de « France *, représentera cette journée mémo-« rable où à la voix d'un guerrier qui les avait « si souvent conduits à la victoire, 100,000 « vieux soldats, mettant leurs armes en fais-« ceaux, courbant leurs fronts dans la pous-« sière, sans bruit, sans murmure, avec une « résignation triste, mais calme, un bâton à la

* Le comte de la Roche-Aymon, séance du 2 mars 1818.

« main, reprirent le chemin qui conduit au « hameau de leurs pères. La tranquillité pu« blique, les grandes routes, les propriétés ne « furent pas un instant exposées ! »

Nous avons anticipé pour rendre cette justice due à de vieilles légions séduites, entraînées par l'apparition subite d'un homme bien coupable, qui avait compté d'avance sur l'effet magique du nom de leur ancien chef pour les plonger dans un funeste égarement. Revenons au sein de la capitale encore veuve de son roi. Le 7 juillet, le président du gouvernement provisoire fut admis à Arnouville où Louis XVIII venait d'arriver. Croirait-on qu'il osa proposer de maintenir les chambres formées dans les cent jours, qu'il supplia le roi de licencier les Français armés qui l'avaient suivi, et de prendre la cocarde tricolore?.. « Je préférerais re« tourner à Hartwel, » dit avec fermeté le monarque, indigné d'aussi audacieuses propositions. Fouché, pour oser tenir un pareil langage, en imposait au roi en lui dépeignant sa capitale en proie à des agitations capables d'engendrer la guerre civile. A l'exception des indépendans, des vieux républicains et de quelques créatures de Buonaparte, l'immense population de Paris n'éprouvait que le désir

d'arborer la cocarde blanche, de se porter au devant des Bourbons, et de manifester les transports de sa joie en confondant ses cris de *vive le roi !* avec tous les émigrés de Gand. Fouché abandonna ses collègues qui, le jour même, cessèrent leurs fonctions à l'arrivée d'un corps de 50,000 alliés *. Quelques hommes tenaces protestèrent qu'ils resteraient assemblés en qualité de représentans de la nation. L'un d'eux, nommé Manuel, voulut singer Mirabeau, en répétant les fameuses paroles de ce factieux aux officiers du roi, et que nous avons citées dans notre Introduction. Les royalistes sourirent de pitié en entendant de telles fanfaronnades qui furent la dernière scène des cent jours, de ce réchauffé des saturnales révolutionnaires. Dans la nuit du 7 au 8, un piquet de la garde nationale tint fermées les portes de cet antre de la démagogie, où ne purent pénétrer quelques anarchistes qui s'imaginaient pouvoir prolonger encore le scandale de leur opposition insensée. On a retenu ces paroles pleines de modération adressées par le duc de

* Carnot, l'un des plus révoltés de la conduite de Fouché, lui écrivit ce billet : « Traître, où veux-tu que j'aille? — Imbécille, où tu voudras; » lui répondit aussi laconiquement le collègue.

Berry aux nombreux émigrés de Gand qu'il félicitait de leur dévouement et de leur noble conduite : « Il vous reste un devoir non moins « important à remplir dans cette mémorable « circonstance, et c'est le roi qui vous le pres- « crit. Vous garderez un silence absolu, lors « même que les cris expirans de la révolte ou « quelques débris du signe de rébellion vien- « draient exciter votre indignation. »

Le 8 juillet, à huit heures du matin, le général comte de Saint-Morys, dont nous avons déjà parlé à l'affaire de Quiberon, pénétra seul dans la ville en uniforme de garde-du-corps et se dirigea droit au château des Tuileries pour y arborer le drapeau blanc que le général Excelmans en avait fait disparaître le 20 mars. Dans la journée même Louis XVIII arriva au milieu des Parisiens qui le reçurent à bras ouverts comme un tendre père que l'on avait séparé de ses enfans ; il en avait été de même depuis la frontière, partout le roi avait pu juger de l'amour des Français. « Je ne me suis éloigné « qu'avec la douleur la plus vive, dit cet excel- « lent prince. Les témoignages de la fidélité de « ma bonne ville de Paris sont arrivés jusqu'à « moi. J'y reviens avec attendrissement ; j'a- « vais prévu les maux dont elle était mena-

« cée. Je désire les prévenir et les réparer. »

Par un rapprochement des plus remarquables et qui démontre visiblement le doigt de Dieu, c'est le 14 juillet, jour où la révolution française éclata en 1789, que Napoléon Buonaparte, en 1815, la termina irrévocablement, en se livrant comme un proscrit, sans réserve ni sans condition à la merci d'un capitaine anglais; de même, nous dirons par anticipation que le 5 mai 1789, époque de l'ouverture des États-Généraux, ayant été un jour néfaste pour le souverain légitime, Dieu voulut que l'anniversaire de cette date devînt l'écueil du parti Buonapartiste, en tranchant la vie de l'usurpateur le 5 mai 1821, à l'île Sainte-Hélène, où les puissances de l'Europe l'avaient relégué.

Que de traits de dévouement nous aurions à citer de tous les royalistes qui risquèrent jusqu'à leur existence à cette fatale époque des cent jours! Nous nommerons entr'autres M. de Peronnet, ce serviteur fidèle qui avait suivi Louis XVIII en tous lieux pendant les longues années de proscription, et dont ce prince a fait le plus bel éloge, lorsque dans la relation de sa fuite de France, en 1791, il dit en propres termes : « J'avais cru devoir mettre Perronnet « dans ma confidence, parce que j'étais dès-lors

« aussi sûr de sa fidélité que je le suis aujour-« d'hui qu'il m'a si bien servi. » Ce loyal sujet s'estima heureux de pouvoir prouver son entier dévouement à son roi qu'il avait accompagné dans cette nouvelle sortie de France ; et, chargé d'importantes missions, il exposa courageusement plus que sa liberté, en venant à travers les factieux porter les ordres que son souverain transmettait aux royalistes de l'intérieur. M. le baron de Perronnet eut sacrifié sa vie pour le monarque généreux qui daigna reconnaître ses services par des lettres de noblesse, titres à jamais précieux lorsqu'ils sont le prix honorable de la fidélité et d'un dévouement sans bornes.

Parmi les volontaires royaux, nous citerons M. Auguste de Villenoisy, qui, deux fois, fit le voyage de Paris, pour y porter et en rapporter de périlleuses dépêches. On sait que le colonel Gordon fut lâchement assassiné sous les remparts de Condé, au moment où il se présentait en qualité de parlementaire envoyé par le comte d'Olonne, et qu'un certain nombre de volontaires furent tués par la garnison d'Arras, parce que ce fut la noble tâche de l'armée royale de venir, au nom de Louis XVIII, sommer les garnisons du Nord d'arborer le dra-

peau blanc. Honneur aux émigrés des cent jours, qui, à l'exemple des vieux Condéens, se sont sacrifiés pour la cause des Bourbons !

Cette épouvantable catastrophe, occasionée par l'ambition d'un seul homme, fit mûrement réfléchir tous les souverains. Dans la noblesse de ses pensées, l'empereur Alexandre conçut le projet de la Sainte-Alliance, traité sublime par lequel nous avons vu un sénat de rois, sous le nom de congrès, consacrer en principe la légitimité des dynasties royales, comme l'égide de leur trône et le plus sûr garant du bonheur des peuples. Le bonheur des peuples consiste dans la paix du monde, et la paix du monde réside dans la légitimité qui est la véritable sauve-garde de la civilisation européenne. Appelé, en 1818, à faire partie de cette illustre association, Louis XVIII s'est empressé d'y souscrire, la considérant comme « une union « salutaire dictée par la justice et consolidée « par la morale et la religion. » Lorsque nous écrivons ces lignes, Alexandre et Louis XVIII sont descendus au tombeau ; et à peine les portes du caveau sépulcral sont-elles refermées sur leur dépouille mortelle, que l'on se réjouit dans l'espoir de voir détruite l'union cimentée par eux. « Sur les débris d'un ancien

« ordre de choses, *croulant de toutes parts*, « nous dit un écrivain politique, la Sainte-Al- « liance qui s'*enivrait* à la coupe du passé, qui « proclamait l'*immobilité* du présent, au nom « de l'Éternel, n'aperçoit pas la main fatale de « la mort, écrivant comme au festin de Baby- « lone, sur la porte du congrès : il fut une « Sainte-Alliance *. »

Espérons que cet auteur se berce d'une illusion chimérique. Alexandre et Louis XVIII n'ont quitté la vie qu'après avoir vu leur traité accompli par l'accord qui a régné parmi les souverains à l'occasion des manœuvres libérales, tentées à Naples, à Turin, à Madrid. Le génie ne fait pas des œuvres d'un jour; ce n'est pas de ses mains que sortent des systèmes éphémères, périssables comme leurs auteurs. L'homme est mortel, la sagesse est durable. L'œuvre d'Alexandre lui survivra, comme l'adhésion de Louis XVIII subsistera plus affermie que jamais, sous son noble héritier. Pourquoi le successeur d'Alexandre dévierait-il de la route que lui a tracée son illustre frère? A son avénement n'a-t-il pas vu éclater cette conjuration philosophique qui ne tendait à rien moins qu'à abattre

* Ch. Dupin. *Situation progressive des forces de la France depuis 1814.*

son trône et à détruire les lois de son pays ? On le sait, ce prince a reconnu dans les conjurés l'esprit de trahison, de révolte ; dans leurs desseins, le bouleversement de l'empire ; dans leurs moyens d'exécution, l'assassinat ; dans leur but, l'anarchie, élément favori de tous les moteurs de troubles... Et ce puissant souverain ne reserrerait pas les nœuds sacrés de la Sainte-Alliance !.. Charles X n'entend-il pas tous les jours les souhaits publiés par une poignée de folliculaires spéculant sur les troubles et les désordres qu'ils cherchent à susciter en tous lieux ? Et Charles X ne serait pas un des plus stricts observateurs du traité de la Sainte-Alliance ? et tous les successeurs des potentats qui ont souscrit ce pacte divin désuniraient eux-mêmes les liens d'un faisceau que la philosophie mercenaire n'envisage qu'avec effroi, comme étant surmonté de la hache toujours prête à trancher le fil des complots contre l'honneur et l'intégrité des couronnes !... Non, non ; la Sainte-Alliance subsistera comme une œuvre surhumaine et naturellement placée sous la protection du ciel même. Au détracteur de cette union majestueuse opposons un homme bien autrement profond en matières politiques : « Ce « traité offre l'espoir consolant que les cabinets

« s'entendront un jour pour ne pas surcharger
« leur territoire du poids écrasant de tant d'ar-
« mées colossales ; et que la Sainte-Alliance
« voudra mériter le titre dont elle s'est ho-
« norée, en voilant enfin la statue du Dieu de
« la guerre, pour ne sacrifier de long-temps
« qu'au Dieu de la paix. » C'est ainsi que s'ex-
prime M. le marquis de Lally-Tolendal ; et la
pensée de ce noble pair de France est du moins
le vœu d'un homme de bien.

Lorsque les émigrés de Coblentz et de Gand, lorsque tous les hommes fidèles et dévoués aux Bourbons se réjouissaient de voir le trône de saint Louis purifié de rechef de la souillure usurpatrice, quelle douleur amère devait néanmoins pénétrer leurs âmes en voyant ce sanctuaire sacré souillé par la présence d'un régicide ! L'un des assassins de Louis XVI avait eu l'audacieuse adresse de se faire immiscer dans le conseil de Louis XVIII ; Fouché conservait le portefeuille du ministère de la police générale, l'astucieux Fouché se trouvait donc à côté, ou pour mieux dire, marchait sur la même ligne que le noble et fidèle duc de Richelieu nommé par le roi ministre de sa maison : une telle anomalie politique ne pouvait être de longue durée ; à peine deux mois étaient-ils écoulés que

l'homme de 1793 avait purgé de sa présence le palais de nos rois ; Richelieu, nommé président du conseil, n'eut plus à rougir de l'introduction d'un régicide parmi les hommes de la royauté.

Les députés élus par la France s'empressèrent de justifier la nation du crime des conventionnels ; et lorsque le président du conseil vint, au nom du roi, présenter un projet de loi qui accordait amnistie pleine et entière aux malheureux qui s'étaient laissé entraîner dans la rébellion du fugitif de l'île d'Elbe, la chambre des députés en excepta les hommes qui, loin de se repentir d'avoir voté la mort de Louis XVI, venaient de charger leur conscience d'un nouveau forfait, en votant pour cet acte additionnel par lequel Buonaparte avait prétendu expulser à jamais les Bourbons. Par un amendement à la loi que provoquait la clémence du prince, la chambre de 1815 punit la constante perversité de ces régicides en les bannissant à perpétuité de cette France que leur jugement inique avait si cruellement ensanglantée. On a rendu justice à cette chambre, lorsqu'on a dit qu'elle mit à l'ordre du jour le royalisme dans toute la pureté de ses affections, dans toute la rigueur de ses doctrines. Oui, après l'encan de la république et les saturnales dorées de l'em-

pire, ce fut un beau spectacle que cette résurrection de l'antique loyauté en face de tant de conceptions nouvelles, que cette sincérité de l'honneur chevaleresque se jetant au milieu d'un siècle perverti en morale politique, pour faire entendre ces vieilles maximes fondamentales qui, seules, garantissent la stabilité des trônes, la légitimité des dynasties. Cette chambre voulait donner à la monarchie la force qu'elle doit avoir pour comprimer l'anarchique démagogie ; cette chambre voulait préserver la France de la licence révolutionnaire que les ennemis des Bourbons affectent constamment de décorer du nom de liberté pour se donner le prétexte de crier hypocritement à l'esclavage. Elle fut dissoute par une ordonnance du 5 septembre 1816, et c'est alors que la faction libérale imagina la dénomination *d'ultra*, que les royalistes de contrebande appliquèrent aux membres et aux partisans de cette chambre de 1815 qu'ils surnommèrent la chambre *introuvable*. Par suite de cette mesure si préjudiciable aux intérêts de la royauté, et ne voyant plus moyen d'arrêter la marche rétrograde que des hommes formés à la cour de Buonaparte imprimaient au Gouvernement royal, le duc de Richelieu se retira du ministère, laissant le

comte Decazes en possession de toute la confiance du souverain.

Semblable au père de famille de l'Évangile, l'auguste régénérateur de la nation française voulait accueillir ceux même de ses sujets qui n'étaient arrivés qu'à la vingt-troisième heure du jour; mais ses intentions n'étaient certainement pas de favoriser les panégyristes des prétendus bienfaits de la révolution, et de repousser les sages appréciateurs des bienfaits réels de la restauration. Il n'est personne de bonne foi qui ne sache que la France ne doit aucun bienfait à la révolution; nous l'avons déjà dit, mais il n'est pas inutile de le répéter; Louis XVI, le vertueux et magnanime Louis XVI voulait faire jouir son peuple, paisiblement et sans secousse, des bienfaits que lui a accordés Louis XVIII; il n'était point nécessaire de se révolter pour cela, les hommes de la révolution n'ont voulu le désordre que pour l'exploiter au profit de leur cupidité ou de leur ambition; et sans l'anarchique transformation des États-Généraux en assemblée nationale, la nation française aurait seulement eu de moins à compter trente années de cruels orages. Les ligueurs de 1789, comme ceux qui ont embrassé ce qu'ils appellent les intérêts moraux de la

révolution, ne voudront jamais convenir de l'inutilité des crimes de la rébellion; mais l'histoire, la véridique histoire écartera loin d'elle tous les prismes trompeurs des passions contemporaines, pour ne saisir et ne retracer que les causes véritablement honteuses qui ont fait agir les iniques auteurs de nos déchiremens politiques.

Pour le bonheur des peuples, il faudrait que les monarques ne pussent jamais confier l'exécution de leurs loyales et paternelles intentions qu'à des mains impartiales et vertueuses. Ce que Louis XVIII ne voulait point est cependant ce qui eut lieu à la suite de cette ordonnance du 5 septembre qui faillit retirer la révolution de ses ruines pour l'asseoir sur les nouveaux fondemens élevés à la monarchie. On vit la secte des indépendans se reproduire avec audace, répandre journellement et à pleines mains le blâme et l'outrage sur les royalistes, affecter dans ses écrits d'éviter de parler du prince et de la légitimité, et traiter les vieux émigrés comme s'ils n'étaient que des ilotes en France. Pour l'homme de parti, c'est un tourment que de renfermer ses agitations dans les replis d'une conscience muette; du moment que la faction libérale s'aperçut que le ministère lui permettait de marcher tête levée, elle ne

connut plus de frein, elle appela le choix des élections sur des hommes qui, dans les journées désastreuses de la révolution, avaient fatigué la renommée de leur importune célébrité; l'opinion publique fut tellement égarée par les écrivains démagogues, que nous avons vu reparaître aux chambres ces hommes connus pour viser, par dessus tout, à cette considération large et aventurière qu'on obtient des classes inférieures de la société lorsqu'on prêche l'insurrection plutôt que le devoir; nous avons vu d'anciens nobles qui ne rougissaient pas d'oser encore répudier leurs titres de naissance; nous avons rougi nous-mêmes de revoir ces hommes qui s'étaient glorifiés d'être les amis de Marat; nous avons vu reparaître ceux qui s'étaient montrés les plus fanatiques partisans de l'épouvantable désordre des cent-jours; enfin le parti anti-royaliste poussa l'impudeur jusqu'à faire élire député le régicide Grégoire, et bientôt le député Manuel osa venir parler apologétiquement à la tribune des hommes du 10 août et du 21 janvier... Pour notre honneur national, hâtons-nous de dire que la chambre élective n'a point voulu en permettre l'entrée au juge inique du roi-martyr, et qu'elle s'est empressée, par une décision spéciale, de puri-

fier la tribune publique, en éloignant, pour un temps limité, celui qui l'avait profanée.

A la fin de 1816, M. le vicomte de Châteaubriant écrivait : « Le système des intérêts « *moraux* révolutionnaires s'étend, et avec lui « s'accroît cette espèce de conspiration *morale* « contre la légitimité, dont les suites seront si « funestes... Les calomnies contre les princes « redoublent ; on achève de chasser les roya- « listes de toutes les places... » Après avoir déploré la manière dont on remuait la fange révolutionnaire depuis la dissolution de la chambre de 1815, et avoir peint en traits caractéristiques ces hommes de la révolution, qui, au retour du roi, se seraient estimés heureux d'être oubliés, le noble pair de France continuait, en 1817, d'avertir que ce parti ne serait satisfait que lorsqu'il aurait renversé la monarchie légitime.

C'est dans ces sinistres conjonctures que le prince de Condé, ce Nestor de la chevalerie, ce digne chef de l'émigration armée, termina son existence, à l'âge de 82 ans*. « Notre zèle pour « servir la cause de notre roi, sera récompensé « tôt ou tard, je me plais à l'espérer, » avait-il dit à son armée lorsqu'il combattait à la tête de

* 13 mai 1818.

ses nobles phalanges. Et après avoir eu le bonheur de voir les petits-fils de Henri IV rétablis sur le trône de saint Louis, cet illustre guerrier est descendu au tombeau sans avoir vu le gouvernement indemniser ses nobles frères d'armes des sacrifices qu'ils avaient si généreusement faits pour le roi et la patrie ! Avant de mourir, il traçait ces lignes sublimes qui peignent si bien le noble cœur des Bourbons : « Je remer« cie Dieu de n'avoir jamais laissé pénétrer « dans mon âme la plus petite idée de ven« geance contre ceux qui nous ont fait tant de « mal, et j'espère que sa miséricorde et la clé« mence du roi les ramèneront tôt ou tard à « ces principes sacrés qui peuvent seuls rendre « à la France son bonheur et sa tranquillité. » Dans ce testament, il recommandait au duc de Berry de soulager autant que possible la misère de ses compagnons d'armes ; il l'invitait surtout à les défendre contre tant d'ennemis acharnés à tourmenter et à flétrir leurs derniers jours... Ce legs, d'un genre nouveau, éclairera l'historien impartial qui saura noblement entreprendre de retracer pour la postérité les féconds événemens de ce siècle extraordinaire.

Louis XVIII ordonna que la dépouille mortelle de ce second Bayard, de cet autre cheva-

lier sans peur et sans reproche, fût transportée à Saint-Denis et déposée dans le caveau des rois. Nous devons dire à la louange du caractère français, que l'on vit même les anciens généraux républicains suivre à pied et en silence, le prince qu'ils avaient combattu, et dont ils avaient su apprécier la loyale bravoure. Le duc de Berry trouva dans son cœur cette expression qui peignait toute sa vénération pour l'illustre guerrier auquel il devait les premières leçons de l'art militaire : « Nous « avons perdu notre vieux drapeau blanc, » dit ce noble fils de France aux chevaliers de Saint-Louis ses anciens compagnons d'armes.

Nous avons rapporté qu'en 1800, lorsque l'émigration armée quittait l'empire Russe pour se diriger sur l'Italie, le duc de Berry se rendit à Naples pour un projet d'alliance : il ne se doutait pas alors que Marie-Caroline, fille du prince royal de Sicile, que cette enfant âgée de vingt mois qu'il voyait au berceau ou sur le sein d'une nourrice, était l'intéressante, l'héroïque épouse que le ciel lui destinait en partage. Le 17 juin 1816 avait été célébré cet auguste hyménée qui devait resserrer les liens d'une antique amitié entre des peuples gouvernés par deux familles qui ont une même

origine, et nous ne citerons qu'un seul trait relatif à cette union. D'après l'augmentation de la maison du duc de Berry, son apanage devait augmenter aussi; on présenta un projet de loi tendant à ce qu'il fût ajouté 1,000,000 de francs à cet apanage. M. le vicomte de Castelbajac, rapporteur de la commission nommée à cet effet par la chambre des députés, proposa d'augmenter de 500,000 francs la somme affectée aux dépenses du mariage. « Après tant de « sacrifices, disait-il, il ne faut pas que la fa- « mille de nos rois s'en impose encore de nou- « veaux. Il nous a semblé entendre le cri de « la France : c'est le fils du Béarnais qui s'unit « à la petite-fille de Louis XIV et de Marie- « Thérèse; c'est une fête de famille ! » La chambre adopta cette proposition avec enthousiasme, et M. le duc de Richelieu, en la remerciant, au nom du roi, lui annonça que ce qu'elle venait d'ajouter à l'apanage annuel du duc de Berry serait employé, d'après son désir, au soulagement immédiat des départemens qui avaient le plus souffert dans les deux invasions. Voilà bien l'amour des Français pour l'auguste famille des Bourbons ! voilà bien la tendre sollicitude des Bourbons pour le peuple de France.

Une heureuse fécondité promettait à la patrie d'illustres rejetons du sang de Henri IV : déjà était née MADEMOISELLE, qui faisait les délices de ses parens, comme elle fera le charme et l'ornement de la cour qui, d'année en année, voit se développer ses grâces naïves, et admire l'heureux à-propos de ses saillies enfantines. Avec quelle inexprimable satisfaction les compagnons d'exil du prince se livraient-ils au doux espoir de voir s'accroître et s'étendre la noble tige de cette dynastie pour laquelle ils avaient tout sacrifié ! Mais les doctrines révolutionnaires, chaque jour prêchées par des écrivains spéculant sur les passions humaines, portèrent leur fruit. Un monstre jaloux d'associer son nom à ceux des meurtriers des Bourbons, arma son bras d'un fer assassin ; et, le soir du 13 février 1820, saisissant le moment où le duc de Berry et sa jeune épouse sortaient de l'Opéra, il plongea son poignard dans le sein de ce prince infortuné ! On sait quel cri de douleur et d'épouvante retentit d'un bout à l'autre de la France à la nouvelle de cet horrible attentat ; on a recueilli précieusement pour l'histoire ce trait sublime de Louis XVIII se rendant auprès de son neveu mourant sans permettre au duc de Maillé, son premier gentilhomme, de l'accom-

pagner dans sa voiture, « afin, dit cet excellent « prince, que si l'on veut aussi m'assassiner, « on ne se trompe pas, et que je n'aie pas à « pleurer une seconde victime. » La postérité admirera la magnanimité du nouveau martyr, ranimant ses forces à l'arrivée du roi pour s'écrier : « Grâce, sire! grâce pour l'homme qui « m'a frappé ! » L'histoire proclamera surtout la force de courage par laquelle une princesse, que cet effroyable malheur rendait veuve à la fleur de son âge, sut s'élever au-dessus de son malheur même, et fortifier constamment son âme par le souvenir de la tendre prévoyance d'un époux adoré, qui, au moment de quitter la vie, lui recommandait de conserver précieusement la sienne en songeant au gage d'amour qu'elle portait dans son sein.

« Notre protecteur a péri ! La France entière « a demandé vengeance; mais la punition tar- « dive de tant de maximes coupables nous « rendra-t-elle jamais le prince que nous avons « perdu ! » C'est ainsi que s'écriait M. le comte Amédée de Pastoret au sein de la Société Philantropique qui se glorifiait d'avoir vu le duc de Berry se placer honorablement à la tête de cette noble et touchante institution. Notre protecteur a péri ! s'écriaient aussi dans leur dou-

leur ces preux chevaliers d'outre-Rhin qui avaient combattu sous ses yeux pendant cette longue suite d'années d'exil et de proscription. A la nouvelle de l'horrible attentat, ces braves étaient accourus au château des Tuileries; la royale famille avait pu les accueillir au milieu de ses larmes : il ne se trouvait point là, comme en 1791, de félons pour les traiter de chevaliers du poignard. Ces hommes honorables se retraçaient mieux que jamais à l'esprit les momens où ils avaient entendu le duc de Berry répéter avec attendrissement, dans le château de Marie Stuart, la ballade de cette princesse faisant ses adieux à la patrie commune :

« Adieu, charmant pays de France;
O ma patrie
La plus chérie,
Toi qui nourris ma jeune enfance * !

Quelles doctrines avaient armé d'un fer assassin le bras de l'infâme Louvel? Les doctrines

* Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, perdit son père sept jours après sa naissance. A l'âge de six ans les troubles de son pays l'obligèrent à venir en France chercher un refuge. A seize ans elle épousa François II, qui la rendit veuve au bout de trois années de mariage. La régente d'Ecosse, sa mère, étant morte en 1560, cette princesse, dont on connaît la triste destinée, avait alors quitté la France pour retourner dans ses Etats.

insurrectionnelles des séditieux, des révoltés de 1789, de la faction républicaine qui marcha tête levée dès 1791, des conventionnels régicides, du directoire, et des ligueurs de 1815. L'assassin les a développées lui-même dans un écrit de sa main, dont nous extrairons littéralement les principaux passages, sans changer la moindre parcelle du vice de langage, parfaitement en harmonie avec le vice des pensées :

« Si ojourdhui jai a rougire d'un crime na-
« tionale que moi seul a comi jai la catysfaction
« de croire que je né pas dehonoré la nation ni
« ma famille je me sui moi même pas deho-
« noré, il ne fau voire en moi qu'un Francai
« devoué a se sacrifier pour détruire les plus
« grands ennemis de la patri.

« Acusé davoir auté la vie a monsieur le duc
« de Berry, oui je sui coupable de un tel
« crime, mais une parti des hommes qui con-
« pause le gouvernement son plus coupable
« que moi par ce que il reconnese des crimes
« pour des vertu. Le plus movet gouvernement
« que la France et hu na jamais reconpansé
« les hommes francais qui avée porté les armes
« contre sa patri. Ne parlon que de nos jours,
« depuis catre vingt neufe, que feséton a un

« Francais qui portee les harmes parmi les ar-
« més etranger contre la France, il les tés
« condanné a mord, que fesetou a un Francai
« qui traisés la nation... il les tés condané a
« mord... que feseton a un Francai qui favo-
« risé les armés ettrangers et qui nuisé au inte-
« ret de sa patri, il les tés coupable, et se té
« sous le plus movet gouvernement? et ojour-
« dhui nous prétendons avoir le melieur gou-
« vernement? et il puni les hommes a qui il
« devré donné des reconpance, et donne des re-
« conpance a des hommes coupable, a des
« hommes francais qui aves portes les armes
« contre la France ou qui avé trahi la nation.
« Alors puisque le tribunal et fermé, et que
« ni a pus de justice pour jugé les coupable et
« que sous le gouvernement de dix huit can
« quatorse les crimes son devenu des vertu,
« suivent moi, par ce que une parti des hom-
« mes qui le conpause son teü mème crimi-
« nel? ce qui a fait en moi concevoir loribie
« idée du meurtre que jai fait. Joré bien desiré
« auter la vie a tous Francai qui avec porté les
« armes contre la France insi qua seu quavé
« trahi...

« Ce né pas six can lieu caré ni douze ou
« quinze can miiion quil a perdeu qui desonore

« la France, sai son gouvernement ; re mon-
« ton même jusca la more de Louis seize, sui-
« vent moi Louis seise neté autrement coupable
« que par ce que il ne savet pas regner. Les
« hommes qui composés son gouvernement
« etté plus coupable que luis. La noblesse parc-
« tré plus coupables ; les pretre plus il en non
« plus il en veul tavoir, sei'tune vieille abitude
« chez eu. Il les té tan que la France il metre
« orde, il soré fini par avoir toute la terre. Or
« don suivent moi la more de Louis seize etté
« donc ilnevitable. Je supauze que sai été nésé-
« ser a une parti de sa famille pour se sauvé
« la vie dalez chez létrengé, une foi le calme
« rétabli une parti de la nation les sauré plain,
« mais poin du tous, il son talé aumanté le
« nombre des armés des nations étranger
« prende les armes contre la France, caité
« bien en noposition du caracter francais, au
« lieu de les plainde on les a blamés ce qui les
« a de nouveaux rendu creminel, dé lorse il
« non secer de nuire à la patrie et detre cre-
« minel...

« Enfin arrive a Paris les armés étrengers,
« la France fu tro tar instrui des crimes, de
« trahison et du comité secres qui avet favorisé
« les armés etrangers et nui au salu de notre

« patri, ce fu alors que je concu mes projai. Je « voiliet que la nation alé tet gouvernés par se « plus grands ennemis. Suivent moi, elle le té « plus maleureuse et plus desonoré que detre « gouverné par un vainqeur...

« La quantites de refection ma toujour per- « suades que la nation etté desonoré davoir les « Bourbon sur le trone pour souverein... Ce « qui prouve suivent moi et a tous le monde « que les Bourbon reigne malgré la nation, cé « quand dix huit can quinze, il son été obligé « de se retiré encorre une foi... La journé de « Vaterlo a arrivé. Qui peus me persuadé quel « noré pas été gagné par les Francais si les « Bourbon avé été alieurs que sur les frontieres « des puissance etrangers. Or donc les Bourbon « seul serei la cose de la perte de cette journé « funeste pour la France... Tous les Francais « qui ont sorti la France et qui ni etté pas forcés « son coupable par ce que il labandone la patri « dans un moment tro presieux. Suivent moi « ceu qui susite un parti son egalement coupa- « ou qui ne se rali pas avec la mase general « pour reposé les armés etrangers... »

Dans cette pièce historique où tous les principes sociaux sont déplacés, on voit par le fatras de raisonnemens qui découlent de la plume

du féroce meurtrier, que cet infâme assassin s'était pénétré de toutes les diatribes publiées contre l'émigration française par nos philosophes révolutionnaires, par ces misérables sophistes qui, depuis 1789 surtout, prétendant éclairer le monde avec leurs torches incendiaires, ont fait commettre plus de crimes et verser plus de sang, dans un petit nombre d'années, que la politique, le fanatisme, l'ignorance et les préjugés gothiques des peuples les plus barbares, dans le cours de plusieurs siècles.

Lorsqu'à la chambre des pairs, M. le marquis de Laly-Tollendal demanda quelles étaient les lectures habituelles de l'accusé? « Les droits de « l'homme, répondit-il. » En effet, la déclaration des droits de l'homme proclamant l'insurrection comme le plus saint des devoirs, elle convient parfaitement aux meurtriers : que de massacres elle a produits ! Questionné pourquoi il avait choisi le duc de Berry, l'assassin répondit : « Pac que c'était la souche. » En frappant ce jeune Bourbon, il voulait frapper toute la dynastie ; et lorsqu'il apprit que la duchesse était enceinte, ce monstre s'écria : « Si je l'avais su, j'aurais commencé par elle. »

Un autre misérable, nommé Gravier, tenta de porter un nouvel effroi dans le cœur de l'au-

guste veuve, en préparant d'énormes pétards qu'il vint, à deux reprises, faire éclater la nuit sous les voûtes du palais. Pris sur le fait et condamné à mort par les tribunaux, il doit la vie à la magnanimité de celle même qu'il cherchait à faire périr, et qui ne cessa ses instances auprès du roi que quand elle eut obtenu la grâce du coupable. Ah ! ne nous étonnons ni du courage ni de la grandeur d'âme de cette princesse ; n'est-elle pas issue de la noble tige des Bourbons, et en même temps arrière-petite-fille de cette Marie-Thérèse, femme illustre et si grande parmi les rois !

La mort du duc de Berry, qui, dans les vœux des hommes de la révolution, semblait devoir dessécher à jamais une branche féconde de la descendance royale de Henri IV, n'a servi qu'à faire éclater davantage sur elle la protection des cieux. Le 29 septembre la providence nous envoya notre bien-aimé Henri, duc de Bordeaux, qui continuera cette race auguste, sous le sceptre de laquelle la France marche depuis tant de siècles à tous les genres de gloire et de vraie liberté. Oui, Dieu a manifesté sa volonté suprême, en nous donnant ce prince le jour marqué dans la légende sacrée par la présence d'un génie céleste terrassant, sous l'em-

blême de l'ange rebelle, la secte ennemie des autels et du trône, ces philosophes athées, qui, dans le cynisme d'une épouvantable corruption, se font gloire d'abjurer toute religion comme toute vertu.

La France entière a fait éclater sa joie lors de cet heureux événement qui vint calmer ses regrets et faire naître à travers ses larmes le sourire de l'espoir. Mais on ne saurait dépeindre les transports d'allégresse de cette foule d'anciens proscrits, brûlant d'adorer dans cet illustre rejeton le pur sang de leur noble protecteur, du vaillant chevalier avec lequel ils avaient si souvent affronté la mort dans les combats, et pour lequel ils eussent tous versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang. En remerciant Dieu du bienfait éclatant de cette naissance, ces dignes et vieux amis du trône supplièrent l'Éternel de daigner préparer au jeune prince des jours exempts d'orages, et surtout d'écarter de lui ces perfides et dangereux soutiens des intérêts moraux de la révolution.

Ah! félicitons-nous, comme historien, de pouvoir saisir ici l'occasion d'exprimer la joie des fidèles serviteurs de la royauté, lorsqu'ils ont vu appeler à l'honneur insigne de former le cœur d'un prince espoir de la patrie, l'intré-

pide chevalier des temps héroïques de l'émigration, un preux dont le nom est devenu synonyme de vertu, d'honneur et de fidélité. Sous la direction de M. le duc de Rivière, notre nouvel Henri ne peut ouvrir son âme qu'à des sentimens magnanimes : pour se pénétrer des grandes actions, ce jeune Bourbon a non-seulement le livre de l'histoire, où sont enregistrés les nobles exemples de ses aïeux, mais il peut en outre puiser l'exemple des actions les plus sublimes dans la vie glorieuse de son propre mentor.

Après la mort du duc de Berry, le ministre dont le fatal système avait donné tant d'audace au parti révolutionnaire, se retira, et le duc de Richelieu, ce royaliste pur, fut rappelé à la présidence du conseil. Sans égard pour les services éclatans par lui déjà rendus à la royauté, ou plutôt en raison de ces mêmes services, les journaux libéraux se firent une habitude de l'outrager dans leurs feuilles pestilentielles ; et cependant, après sa mort, ils ne purent s'empêcher de rendre justice à ses talens, à son caractère, à son parfait désintéressement : il n'y avait pas chez eux d'inconséquence ; c'était avouer tacitement que leur plume envenimée n'avait distillé le fiel que sur le noble émi-

gré, sur le soldat condéen, sur le ministre de Louis XVIII *. La mort prématurée du duc de Richelieu, arrivée le 16 mai 1821, à l'âge de cinquante-cinq ans, fut une perte pour la patrie : c'était dans l'intérêt de la patrie qu'il avait toujours aimé la royauté chez les Bourbons ; comme les Bourbons dans leurs plus grands jours d'infortune ont noblement tenu à la royauté pour le bonheur de la France. Le roi ne voulant pas qu'un si beau nom, auquel se rattache tant de glorieux souvenirs, fût éteint, l'a transmis avec la pairie à M. Odet de Jumilhac, l'un des neveux de cet homme célèbre.

Nous avons anticipé sur les événemens : revenons au moment du rappel du duc de Richelieu à la présidence du conseil des ministres. Le coup de poignard porté au duc de Berry eut son contre-coup qui vint frapper l'hydre révo-

* M. de Richelieu qui n'avait pour toute fortune qu'environ 12,000 livres de rente, ne voulut accepter aucun traitement. Sur la proposition du roi, les deux chambres le dotèrent d'un majorat de 50,000 francs de revenu attaché à sa pairie. Fier d'un tel témoignage de bienveillance, il accepta cette récompense nationale, mais il en consacra le produit tout entier à l'hospice de la ville de Bordeaux. On chercherait vainement un semblable exemple parmi les hommes de la révolution, d'abord sans fortune, et devenus millionnaires.

lutionnaire; de même que la nomination de Grégoire, d'un homme qui avait émis cette pensée infernale, que « les rois sont dans la « société ce que les monstres sont dans l'ordre « de la nature, » fut un scandale qui décéla l'imperfection de la loi d'élection. Tous les royalistes tournèrent leurs regards vers le trône. « Le roi avait apprécié la situation de « ses peuples, et sa prévoyance veillait sur « leur avenir. Il avait suivi les progrès de l'a- « narchie, mesuré avec calme leur étendue, « et fixé l'instant et le point qu'ils ne devaient « pas franchir. L'audace des partis avait révélé « leurs forces et leurs espérances : elle avait « constaté ce que la sagesse du roi avait dû « prévoir, mais ce que son cœur paternel et « français se refusait à croire, qu'il pourrait « arriver qu'oubliant et dans quel état se trou- « vait la France en 1815, et ce qu'elle est au- « jourd'hui, tout ce qu'elle a conquis en repos « intérieur, comme en dignité extérieure, et « le bienfait de la liberté politique ajouté à « celui de l'indépendance nationale, deux fois « presque perdue par la plus odieuse ambition, « deux fois sauvée par le roi, les factions « osassent abuser des lois contre le trône, et « répondre à la confiance royale par un ou-

« trage qui insultait à la France comme au « trône même *. »

En faisant connaître qu'il avait mesuré le mal, le roi montra la volonté ferme d'y apporter le remède que réclamaient tous les amis du trône et des libertés publiques; une loi fut proposée aux chambres sur un nouveau mode d'élection qui pût du moins offrir des garanties de repos et de stabilité.

Les indépendans déployèrent en cette circonstance toute la perfidie de leur vieille tactique; ils fomentèrent une émeute, et dans le délire de leur imagination déréglée, ils imaginèrent soulever le peuple du faubourg Saint-Antoine où les bandes factieuses se dirigèrent en proférant les cris de *vive la Charte*. Ces faux amis de notre pacte fondamental croyaient donner au peuple le change sur leurs sinistres desseins par des clameurs hypocrites. Leur intention était évidemmentde troubler la délibération des chambres, d'exercer sur elles une coupable influence. Ces réunions tumultueuses ne rappelaient que trop les journées déplorables des premiers temps de

* Discours de M. Siméon ministre de l'intérieur, en présentant le projet d'une nouvelle loi d'élection, dans la séance du 15 février 1820.

la révolution; les factieux de 1792 avaient aussi crié *vive la constitution*, et ces misérables se sont ensuite vantés publiquement de n'avoir travaillé qu'à la détruire. J. J. Rousseau a dit : « Le pire des abus consiste dans l'obéissance « apparente qu'on feint de porter à la loi pour « l'enfreindre plus sûrement; c'est le plus haut « degré de la corruption. » Telle était la criminelle hypocrisie des criards.

Il a été bien consolant pour Louis XVIII de pouvoir dire : « Des agitateurs, indignes d'être « Français, ont osé, pour exciter des troubles, « abuser du nom de cette Charte qui m'est plus « chère qu'à eux. Mais ces efforts n'ont réussi « qu'à faire éclater la bonne discipline de mes « troupes, l'attachement de mon peuple et par- « ticulièrement de ce faubourg si populeux, « et où je reçois souvent de si touchantes mar- « ques d'amour aux lois, et j'ose le dire, à ma « personne. »

Cette sédition avait des ramifications plus étendues qu'on ne pense; nous avons eu la preuve palpable que le colonel Duvergier, l'un des chefs d'attroupemens, était en correspondance avec le fameux Robert Wilson que le gouvernement anglais a rayé du contrôle de ses armées; et M. de Châteaubriand, dans un

de ses écrits, a démasqué les radicaux de Londres, dont le bonnet rouge et le drapeau tricolore sont, dit-il, devenus les enseignes sous lesquelles ils se sont aussi insurgés dans une circonstance également relative aux élections.

Les chambres ont concouru avec le roi à établir une loi d'élection plus favorable au repos et à la prospérité de l'État, et ce trouble momentané a du moins fait juger de l'impuissance absolue de la turbulente démocratie pour opérer, comme jadis, des soulevemens populaires.

Le roi s'adressant aux électeurs que la loi nouvelle appelait aux assemblées, leur disait dans sa proclamation du 25 octobre 1820 : « ... La liberté ne se conserve que par la sa-« gesse et la loyauté : écartez des nobles fonc-« tions de députés les fauteurs de troubles, les « artisans de discorde, les propagateurs d'in-« justes défiances contre mon gouvernement, « ma famille et moi... »

La France entendit les paroles de son roi ; et si, par quelques exceptions, au sein d'une opposition honorablement placée sur les bancs des chambres pour éclairer le gouvernement par une discussion sage et modérée, nous avons vu aussi une opposition turbulente et tracassière s'appliquant à rendre suspectes les inten-

tions les plus droites, et ne perdant aucune occasion de produire du scandale ; du moins, rendons-en grâces à Dieu, la majorité unie de cœur et d'âme avec son roi, a rendu vaines les violentes déclamations des hommes de parti, et leur opiniâtreté à chercher tous les moyens de nuire à la marche paisible d'un gouvernement loyal et paternel.

On a de la peine à concevoir qu'à la tribune publique on ait eu l'impudeur, à l'occasion des émigrés, d'oser parler « d'une poignée de mi« sérables qu'on avait vus pendant trente ans « dans la poussière et l'ignominie. » A cette injure digne de faire le pendant du blasphême de Manuel parlant de la répugnance avec laquelle les Français avaient reçu les Bourbons, un émigré, vieux Condéen, M. de Corday, député du Calvados, à l'exemple du général Foy qui venait d'oublier toutes les formes parlementaires, répondit à ce barbare outrage par une virulente apostrophe : « Vous êtes un in« solent, » s'écria-t-il en fixant le général. Après tant de preuves de courage, d'intrépidité de cette honorable famille des Corday, il est facile de croire que ce n'est point en face de tels hommes que l'on outragera impunément la royauté ou ses nobles défenseurs. Nous avons

rapporté l'exclamation du général Moreau, s'écriant lors de la campagne de 1796 : « Sans cette « poignée d'émigrés, j'étais maître de l'armée « autrichienne ! » Cet illustre suffrage sera d'un autre poids pour l'historien véridique, que l'expression haineuse d'un officier, dont on n'a parlé publiquement que lorsqu'il s'est fait une réputation comme tribun populaire.

C'était peu pour les indépendans de déclamer contre les émigrés ; bientôt cette faction, à qui tous les moyens sont bons, ne craignit point de tenter de désaffectionner les cœurs français envers les princes de la famille royale, en osant parler d'un gouvernement occulte en opposition au gouvernement de Louis XVIII ; combinaison infernale à la faveur de laquelle les journaux anarchiques se sont plu à propager le désordre dans les esprits, et à semer, autant qu'il était en eux, la division parmi les Français. La magistrature, toujours active à réprimer les écarts des hommes de parti, se montra pénétrée de cette sage maxime du vénérable Malesherbes : « le plus grand attentat contre une nation est « de semer le germe des divisions intestines. » La magistrature a censuré, comme elle le devait, le téméraire * qui n'avait pas redouté

* M. Madier de Monjau.

de lancer au milieu de la France une telle pomme de discorde. Nous avons vu que les ennemis des Bourbons firent un crime au duc d'Enghien d'avoir réuni autour de sa paisible demeure d'Ettenheim les émigrés ses anciens compagnons d'armes, et que l'on jugea qu'il conspirait parce qu'il cherchait à soulager leurs misères. C'était toujours la même tactique; l'héritier présomptif du trône accueillait les hommes honorables qui n'avaient point hésité à suivre ses pas pour comprimer la révolution; ne tenant point les rênes du gouvernement, il pouvait mieux que son auguste frère consacrer ses instans à adoucir ce que la position des émigrés avait de pénible au sein même de la royale patrie à laquelle ils avaient tout sacrifié... Le catéchisme révolutionnaire retraçait ce que l'on pouvait hasarder de dire en pareil cas, et l'on osa renouveler, d'une manière mille fois plus criminelle à l'égard du chef primitif de l'émigration française, les odieuses et perfides déclamations que les royalistes croyaient avoir été enfouies pour jamais dans la tombe de l'infortuné duc d'Enghien. S'il est douloureux d'avoir à consacrer pour l'histoire une si déplorable persévérance de l'esprit révolutionnaire, la raison d'état, la saine politique, le bonheur de

nos descendans, la sûreté, la tranquillité de la patrie, exigent que la plume qui retrace les faits contemporains, développe sans ménagement et sans scrupule la honte et l'ignominie de ce système destructeur du repos des nations, que la secte philosophique se montre ardente à reproduire sans cesse, dans le coupable espoir de replonger l'humanité entière dans la tourmente des convulsions politiques.

Pour complément, on songea même à travestir les émigrés, les Vendéens en conspirateurs. Nous avons eu une foule de conspirations réelles, celle de Didier à Grenoble, de Berton à Saumur, de Caron à Colmar; à Paris les patriotes de 1816, les Carbonari, et la conspiration militaire; la chambre des pairs qui a instruit le procès de cette dernière, a condamné ceux des officiers reconnus coupables; les cours d'assises ont fait justice des autres instigateurs de révolte. Mais quel fut l'étonnement de la France royaliste en entendant parler d'un complot qui aurait eu pour but de faire descendre du trône Louis XVIII pour y placer *Monsieur*, comte d'Artois, d'enlever les ministres pour les enfermer au château de Vincennes; et changer ainsi par la force et la violence tout le système du gouvernement. Des journalistes préten-

dirent être informés des détails du complot et publièrent même le nom de ceux qui devaient composer le nouveau ministère; ils plaçaient M. de Châteaubriand aux affaires étrangères, M. de Villèle à l'intérieur, M. de Bruges à la marine, M. de la Bourdonnaie à la police; M. de Fitz-james devenait ministre de la maison du roi, le lieutenant-général Canuel ministre de la guerre, et le lieutenant-général Donnadieu commandant de la 1re division militaire dont le siége est à Paris. Selon ces publicistes, les grenadiers de La Rochejaquelein et le régiment de la garde commandé par le colonel Berthier de Sauvigny devaient exécuter les principales mesures, secondés d'ailleurs par un corps organisé spontanément et composé de gardes-du-corps, d'émigrés, de Vendéens et de volontaires royaux. Enfin, on plaçait à la tête de cette conjuration le comte de Rieux-Songy, le général vicomte de Chappedelaines, MM. de Joannis et de Romilly, ainsi que le général Canuel; ces cinq personnages furent arrêtés et mis sous la main de la justice; c'est tout ce qu'il y eut de positif; mais après l'examen des accusations dirigées contre eux, les juges les rendirent à la liberté, en déclarant qu'il n'y avait point lieu à suivre : le grand échafaudage construit pour

perdre ces prétendus conjurés tomba ainsi de lui-même à la honte des instigateurs pervers qui s'étaient donné beaucoup de peine à en rassembler les élémens. Cette affaire eut un résultat utile : « Elle donna occasion, dit un pu-
« bliciste, d'invoquer les dispositions tutélaires
« de la Charte à ceux même qu'on accusait de
« la vouloir détruire ; elle fit sentir le prix aux
« plus ardens royalistes, de ce palladium de la
« liberté publique et de la sûreté individuelle ;
« elle augmenta le respect et la reconnaissance
« des citoyens pour Louis XVIII auteur de ce
« Code, œuvre de sagesse et de génie *. »

Nous avons déjà dit un mot de l'audace des faiseurs de constitutions à Naples, à Turin, à Madrid : après la restauration en France, la révolte semblait avoir émigré à son tour pour aller menacer l'Europe d'un nouvel embrasement. Des mesures sages, prises de concert par les souverains unis par la Sainte-Alliance, eurent bientôt rétabli l'ordre au-delà des Alpes. Mais le principal foyer, couvert par les Pyrénées, ne pouvait être étouffé que par la France. On vit alors un jeune Bourbon marcher à la tête de ces valeureuses armées dont l'esprit de

* Alphonse de Beauchamp.

conquête avait tant abusé, pour aller dans cette occurrence rétablir l'ordre, et replacer dignement la couronne sur le front auguste d'un monarque qui doit se glorifier d'être membre de cette même dynastie.

« La gloire de nos armes acquise dans les champs infortunés de l'héroïque Vendée, dans les enceintes cruellement ensanglantées de Lyon et de Toulon, sous les nobles bannières de l'armée de Condé, ainsi que sur les nombreux champs de bataille témoins de notre illustration, cette gloire sans égale n'a formé qu'un faisceau autour de l'auguste fils de France qui, en cette occasion fit briller d'un nouvel éclat le drapeau sans tache. » Nous avons du plaisir à emprunter ces paroles fidèles à l'un des braves guerriers dont la France s'honore, au général Partounaux, dont le zèle pour servir sa patrie se déploya de nouveau dans cette campagne.

Dans la discussion qui eut lieu aux chambres, à l'occasion de cette guerre, les rois reçurent plus d'une leçon. « L'Espagne a-t-elle ménagé « les Bourbons de France, s'écriait à la tribune « le général Sébastiani, lorsque la première « elle reconnaissait la république ? »

C'est aussi un sujet de méditation pour l'his-

torien et un rapprochement remarquable que celui de Henri IV combattant, dans le 17e siècle, l'Espagnol qui protège en France la ligue armée contre lui; et un petit-fils de ce grand roi combattant, au 19e siècle, les ligueurs d'Espagne pour délivrer leur monarque du joug que ces factieux prétendaient lui imposer.

De même qu'en France au commencement de la révolution on vit accourir des quatre coins du globe les hommes avides de troubles et de désordres; de même l'Espagne opprimée par les Cortès vit affluer dans son sein une foule de misérables empressés d'y venir grossir les rangs des insurgés. Les échappés de nos conspirations, et des indépendans amis du vieux drapeau tricolore avaient formé en Espagne une bande de transfuges qui s'imaginaient que l'armée française serait séduite à la vue de l'étendard de la révolte qu'ils vinrent déployer sur les rives de la Bidassoa. Mais le temps des trahisons était passé; la bande révolutionnaire trouva là le brave lieutenant-général Vallin qui la dispersa à coups de canon, et l'on vit nos braves soldats s'élancer sur ce ramas de factieux pour anéantir jusqu'au moindre vestige de leur criminelle entreprise. La révolution toujours impatiente d'étendre au loin sa puis-

sance destructive et ses dogmes corrupteurs, la révolution, disons-nous, fut écrasée en Espagne dès ce premier début de la campagne qui porta la joie dans le cœur des gens de bien de tous les pays. La célérité dans l'exécution et la discipline la plus parfaite distinguèrent cette expédition mémorable où le prince généralissime se plaça encore au dessus de la haute mission qui lui était confiée. Ceux même qui n'étaient point partisans de cette grande mesure, se trouvèrent forcés par leur conscience de célébrer les talens et les vertus qu'y avait déployés monseigneur le duc d'Angoulême ; un cri unanime d'admiration se fit entendre, amis et ennemis lui rendirent un juste hommage, tous convinrent que par l'humanité qu'il avait déployée au milieu des horreurs d'une guerre civile et étrangère, ce jeune héros s'était montré le digne descendant de ce grand roi qui a mérité d'être placé au rang des bienheureux que l'Église honore.

L'influence de cette glorieuse campagne fut immense sous plusieurs rapports ; d'une part, elle rendit à la France la confiance de l'Europe entière qui cette fois célébra nos succès, parce que ce n'étaient plus ces ardeurs d'ambition qui avaient porté un étendard ensanglanté dans les

quatre parties du monde : c'était, au contraire, la force et la modération remplissant avec honneur la noble mission du rétablissement des droits de la couronne. D'une autre part, comme l'exprime avec infiniment de justesse un auteur que nous avons déjà cité : « Les victoires de Buonaparte, la gloire militaire de son règne, le nom de ses batailles, qui retentissait encore dans toute l'Europe, étaient sans cesse opposés au mouvement paisible de la monarchie légitime, comme un objet de comparaison qui devait être tout à l'avantage de l'usurpateur. La malveillance se servait adroitement de ces souvenirs pour réveiller de vieilles admirations, pour faire regretter le passé, pour rabaisser le présent, et entretenir dans les cœurs les germes de la révolte et les espérances d'une révolution nouvelle. Le descendant de Henri IV et de Louis XIV prouva qu'il savait aussi faire mouvoir et commander des armées, enchaîner la victoire à ses drapeaux, et moissonner des lauriers sur les champs de bataille. La valeur française, dirigée par le courage brillant d'un Bourbon, sut faire, en six mois, ce que Buonaparte n'avait pu exécuter avec toute sa puissance; et Louis XVIII, couvert de la gloire de son auguste neveu, comme d'une auréole qui

devait couronner les cheveux blancs de sa vieillesse, put montrer, avec orgueil, aux factieux de son empire et à l'Europe étonnée, une armée aussi fidèle qu'invincible. »

Hélas! ce roi législateur n'avait plus que peu de temps à consacrer au bonheur de son peuple comme à l'amour de sa famille, et 1824 était l'année marquée par la providence pour l'appeler au sein de l'éternité. Au mois de septembre, « la royale demeure du descendant de tant de rois était devenue le théâtre d'une vertu sublime aux prises avec la mort. Et tandis que les larmes coulaient des yeux de ses augustes princes, de ces vieux et loyaux serviteurs qui en avaient tant répandu sur la terre d'exil, des Français de tous les rangs et de tous les âges, la population de la capitale, enfin, se rendait dans les temples afin d'implorer l'Éternel pour la conservation des jours d'un fils de saint Louis. Vœux superflus* ! » Le soleil ne devait éclairer la journée du 16 que pour le successeur de Louis XVIII; et, dès l'aurore, son auguste frère entendit le palais retentir du cri monarchique : *Le roi est mort! vive le roi!*

Les vieux émigrés qui n'avaient jamais quitté le feu roi pendant ses longs jours de proscrip-

* Alphonse de Beauchamp.

tion, se retraçaient entre eux ses hautes vertus, ses rares qualités, et les marques touchantes de bonté qu'il leur avait souvent prodiguées; en accompagnant son cercueil qu'ils arrosaient de leurs larmes, ces dignes soutiens du trône des lis rappelaient à leurs pensées ces paroles que l'illustre proscrit leur adressa à une cruelle époque sur la terre de l'exil : *Si vous perdez Louis XVIII, Charles X vous reste.* Les Français qui ne connaissaient Louis-le-Désiré que depuis la restauration, exprimaient leur regret de n'avoir pas eu le bonheur de jouir plus tôt de ce précieux avantage; enfin tout le monde convenait qu'il avait su apprécier dans Louis XVIII le souverain le plus accompli de l'Europe, le prince le plus éminemment doué des talens de l'homme lettré, le savant le plus éclairé, l'esprit à la fois le plus brillant et le plus solide, le chrétien le plus philantrope, le père le plus tendre et l'ami le plus bienveillant du peuple français. Ce monarque était vraiment né pour son siècle.

Quand nous disons qu'il était l'homme de son siècle, ce n'est pas comme l'entend la philosophie spéculative, mais tel que l'éloquent évêque d'Hermopolis nous a tracé le caractère du sage de ces temps modernes, lorsqu'il dit : « Oui,

dans les choses indifférentes que le temps a fait naître et mourir, qui sont abandonnées aux recherches, aux combinaisons et en quelque sorte aux caprices de l'esprit humain, marchons avec le siècle, j'y consens. Ainsi, lorsque de brillantes découvertes auront agrandi le domaine des connaissances humaines, jeté une lumière plus vive sur les diverses branches des sciences naturelles, et fait évanouir d'anciennes théories pour en fonder de nouvelles, n'allons pas nous roidir contre l'expérience, ni contester à nos contemporains la gloire qui leur appartient ; marchons avec le siècle. Ainsi, lorsque les progrès des arts, de l'industrie, du commerce, auront amené de nouveaux usages, de nouveaux besoins, de nouvelles relations de famille à famille, de peuple à peuple, et comme donné au monde une face auparavant inconnue, lorsque sous l'empire du temps qui use et détruit tout ce qui est humain, les lois et les institutions auront subi des variations plus ou moins grandes ; alors, gardons-nous d'insulter à la mémoire de nos pères qui pourraient bien avoir été aussi sages que nous ; mais enfin n'allons pas demander au moyen âge ses coutumes et sa législation ; ici encore marchons avec le siècle. Mais que des doctrines perverses,

se cachant sous un beau nom, continuent de corrompre les générations naissantes; qu'on affecte de parler de morale pour mieux outrager la religion qui en est le plus ferme appui; qu'on se croie philosophe, précisément parce qu'on n'est pas chrétien, qu'on appelle lumière ce qui n'est que ténèbres, et qu'on voie les progrès de la raison dans ce qui en est le délire, alors marcher avec le siècle, ce n'est pas sagesse, mais faiblesse d'esprit ou de caractère *. »

Hélas! combien ne voyons-nous pas de ces pauvres d'esprit et de caractère croyant marcher avec le siècle précisément parce qu'ils proclament hautement l'absence chez eux de toute religion, comme n'étant que puérilité; affichant un profond mépris pour tous les devoirs sociaux, comme n'étant qu'esclavage; faisant parade de leur dédain pour la vertu, comme n'étant qu'un préjugé; acharnés à dénigrer tous les pouvoirs, comme n'étant que de l'oppression, et traitant de sottise tout ce qui tend à prémunir l'homme contre l'erreur des passions! Marat, Robespierre, Louvel, et tant d'autres scélérats, prétendaient être à la hauteur du siècle. Voilà pourquoi nous voyons et nous entendons tant

* M. Frayssinous. *Défense du Christianisme.*

de gens écrire et prêcher sans cesse que les émigrés, que les Vendéens, que les hommes monarchiques, que tous les royalistes enfin sont en arrière du siècle, qu'ils ne marchent point avec le siècle, qu'ils ne peuvent même comprendre leur siècle... Ah ! fasse le ciel qu'il en soit toujours ainsi ; restons en arrière, ne marchons point, craignons même de comprendre les beaux esprits philosophes et leur fallacieuse doctrine ; toute commode qu'elle nous paraît être, elle ne conduit certainement pas au bonheur : la hauteur du siècle, vue de ce côté, n'est propre qu'à faire monter l'homme sur un lieu de supplice qui n'est certainement pas plus la route de la félicité que le théâtre de la gloire.

Soyons donc de notre siècle comme Louis XVIII, dont le règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous, ainsi que le prédit M. de Châteaubriant ; et disons avec ce judicieux publiciste : La postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie, comme l'époque où s'est résolu le problème de la révolution, où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles. Réconcilier la France avec l'Europe, lui donner de sages et de grandes institutions, cicatriser les plaies pro-

fondes de l'État, secourir la fidélité malheureuse, calmer les passions les plus violentes, protéger la religion, fermer l'abîme des révolutions, comprimer l'anarchie chez un peuple voisin, l'arracher à ses propres fureurs, replacer son roi sur son trône, faire chérir ses armes aux vaincus, tels sont les étonnans, mais incontestables bienfaits du règne de Louis XVIII.

La conduite des émigrés qui ont eu le bonheur de revoir leur patrie en même temps que cet auguste monarque sera également un sujet d'admiration pour les siècles futurs, lorsque l'historien véridique dira qu'ils ont supporté dignement et sans murmures les tourmens de la misère pendant les dix années du règne de fait comme de droit de ce royal chef de l'émigration française. Ah ! nul doute que Louis XVIII n'avait pas de plus grand bonheur que de penser à soulager les malheureux compagnons de son exil. On pourrait taxer d'inhabileté ses ministres, s'il n'avait pas été publiquement reconnu à l'égard de certains d'entr'eux, qu'abusant de la confiance du monarque, ils ont négligé, on pourrait en quelque sorte dire trahi les intérêts de la royauté, pour ne songer qu'à satisfaire des ambitions personnelles. Trois mois avant la mort de ce prince (le 14 juin), M. le comte de

La Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, avait proposé à la chambre de présenter une adresse au roi pour supplier Sa Majesté de soumettre aux délibérations constitutionnelles, dans le cours même de la session, un projet d'indemnité pour les émigrés spoliés par la révolution. L'honorable député, douloureusement affecté de ce long retard, et s'adressant aux ministres, s'était écrié avec cette éloquence qui part du cœur : « Croirez-vous travailler à entretenir parmi nous ce feu sacré de l'honneur, cette fidélité chevaleresque qui brillent dans toutes les pages de notre histoire, quand vous délaisserez dans l'oubli, quand vous condamnerez à cacher, par respect, ce signe de l'honneur placé sur leur poitrine, et couvert encore de leur sang, comme des haillons de la misère, tout ce que le dévouement eut de plus noble, le courage de plus désintéressé, l'attachement au devoir de plus héroïque? ... Lorsqu'après trente ans de malheurs, vieillis dans les camps, couverts de blessures, usés par les fatigues de la guerre, en proie à tous les maux qu'entraîne après soi l'infortune, ils se présentent devant vous, non pour vous demander de leur restituer le toit paternel, la propriété empreinte du nom de leurs aïeux, des terres arrosées pendant

tant de siècles, du sang et des sueurs de leurs pères; mais que sans toit, sans asile, sans moyens de subsistance, ils réclament une indemnité, que la justice la plus vulgaire ne refuserait pas au dernier des misérables dépouillé par l'autorité publique, dans un intérêt minime légalement constaté; vous leur refuseriez cette indemnité, vous les traiteriez en criminels, vous les puniriez d'un dévouement qui n'a eu pour but que de défendre un trône, que vous prétendez entourer de vertus et protéger par la fidélité! »

M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, appuyant la proposition de son honorable collègue, rendit hommage aux sentimens du monarque: « Les cent-jours et leurs suites, dit-il, ont retardé l'accomplissement de l'acte le plus cher au cœur de Sa Majesté. » Mais afin de démontrer l'urgence, il termina par ces mots, hélas! trop véridiques: « Il y a trente deux ans que ces royalistes sont dépouillés de leurs biens. A peine reste-t-il un dixième de ces hommes qui ont été victimes de leur fidélité: bientôt ils auront disparu! »

La proposition adoptée fixa donc sur ce grand acte d'équité la dernière pensée politique du souverain si justement surnommé *le Désiré*:

son magnanime successeur s'est empressé de la recueillir comme une précieuse partie de son royal héritage. « J'espère que le ciel finira par « protéger mes efforts et par rendre heureux « les fidèles Français qui ont toujours suivi le « chemin de l'honneur, » avait dit ce prince durant les époques de l'émigration. Oui, les fidèles qui l'ont suivi lui devront le bonheur; et la providence semblait lui réserver, comme premier Émigré français, d'accomplir la réparation d'un dépouillement inique et barbare. Charles X a donc illustré le début de son règne par la proposition formelle d'une loi dont tout l'esprit est renfermé dans le 1er article ainsi conçu :

« Trente millions de rente, au capital d'un « milliard, sont affectés à l'indemnité due par « l'État aux Français dont les biens-fonds, « situés en France, ou qui faisaient partie du « territoire de la France, au 1er janvier 1792, « ont été confisqués ou aliénés en exécution des « lois sur les émigrés, les déportés et les con- « damnés révolutionnairement. »

Cette loi fut présentée à la chambre des députés, dans la séance du 3 janvier 1825; M. le comte de Vaublanc et M. de Martignac étaient chargés d'en soutenir la discussion. Ce dernier

portant la parole en cette circonstance, prononça un discours dont voici les passages les plus remarquables :

« Les motifs qui ont déterminé le roi à vous proposer ce grand acte de justice et de sagesse n'ont pas besoin d'être longuement développés devant vous. Lorsque les tempêtes politiques sont calmées, lorsque le règne des passions et des partis est arrivé à son terme, la raison et la vérité se font entendre d'elles-mêmes. Ce qui est généreux et juste, ce qui est utile et bon, se manifeste à tous les esprits, se fait entendre à tous les cœurs, et ne veut plus être ni justifié ni expliqué.

« Vous le savez, messieurs, à cette époque de douloureuse mémoire qui sépara la famille de nos rois et la terre de la France, le cœur des hommes de bien fut incertain et partagé. Les uns jugèrent que la prudence, les intérêts du trône et du pays, les attachaient au sol brûlant, mais toujours cher, de la patrie ; d'autres virent l'honneur sur la terre étrangère où une royale infortune avait cherché un asile, et où la fidélité leur sembla devoir suivre le malheur. Un grand nombre de Français quittèrent alors leur pays, déjà menacé de tous les maux que traîne après soi l'anarchie...

« Des actes sévères et menaçans rappelèrent en France ceux qui s'en étaient éloignés ; un refus que tout le monde comprend aujourd'hui, attira sur eux des lois de vengeance et de fureur, l'exil éternel ou la mort.

« Ces lois ne suffirent pas ; il fallut chercher un moyen de frapper à la fois et les absens et leurs familles. L'esprit de haine le trouva ; leurs propriétés furent successivement séquestrées, confisquées et mises en vente. Des lois nombreuses ordonnèrent, ordonnèrent encore, pressèrent de toute la puissance, de la force et de la terreur, une expropriation trouvée trop lente...

« Ces familles dépossédées pendant une absence aujourd'hui si hautement légitimée, dépouillées à leur retour de toute espérance de restitution, avaient, à la bienveillance du roi et à la justice du pays, des droits qui ne pouvaient pas être méconnus. Leur champ, leur maison, l'héritage de leur famille, avaient été confisqués et vendus au profit de l'État. Auprès d'une nation généreuse et loyale, c'était là comme une sorte de créance qui ne devait pas être contestée. Une indemnité devait donc être la suite de l'inviolabilité des contrats passés sous l'empire des confiscations... Le temps est

arrivé où il est possible de dire à ceux qu'on a dépouillés de leur héritage, et qui ont supporté ce malheur avec une si constante résignation : « L'État vous a privés de vos biens ; il en a « transmis la propriété à d'autres dans des « temps de trouble et de désordre. L'État, « rendu à la paix, à la légitimité, vient vous « offrir le dédommagement qui est en son pou- « voir : recevez-le, et que la funeste trace des « confiscations et des haines s'efface et dispa- « raisse pour jamais. »

M. Pardessus, député des Bouches-du-Rhône, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi, prononça, dans la séance du 11 février, un discours dont voici l'analyse : « Le roi, dont la France porte le deuil et vénère la mémoire, n'avait jamais perdu de vue ce grand acte de justice et de politique ; il vous annonça que le moment de l'accomplir était arrivé, dans cette séance solennelle, la dernière où, entouré des pairs et des députés, il ait adressé la parole à son peuple. L'auguste héritier de sa couronne s'est empressé d'exécuter cette volonté sacrée ; il vous propose d'achever une réparation qui n'avait pu être que commencée en 1814. La confiscation, par suite de condamnations capitales, avait été abolie par

des lettres patentes du 21 janvier 1790 ; elle fut rétablie les 30 août et 2 septembre 1792, non telle qu'autrefois, comme peine d'un crime défini, mais comme acte de vengeance et moyen de salarier les fureurs populaires ; non comme l'effet d'une condamnation individuelle, mais comme résultat d'une proscription en masse.

« Un intervalle de trente mois, au plus, sépare ces deux époques. Mais ce court intervalle fut un siècle de malheurs et de crimes ; de la prison des Tuileries, le monarque était passé dans les cachots du Temple, et la hache fatale était déjà suspendue sur des têtes sacrées.

« Deux voies furent ouvertes à la confiscation : l'inscription sur la liste des émigrés, dont l'effet était de dépouiller le propriétaire et sa postérité, pendant un demi-siècle, même d'ouvrir les successions de ses père et mère vivans ; les condamnations qui atteignaient ceux à qui on ne pouvait appliquer les lois contre l'émigration.

« Ces deux moyens reçurent toute la force que la haine et l'artifice pouvaient leur procurer. Des attentats de tout genre, des violences de toute espèce forçaient à l'émigration, parce qu'on voulait confisquer. Des justifications de résidence compliquées, variant sans cesse et

presque toujours impossibles à faire avec exactitude, furent exigées de ceux qui ne fuyaient pas. Les arrestations arbitraires empêchaient de renouveler les preuves de résidence, et, à défaut de ces preuves, on était inscrit sur les listes. Bientôt les mesures individuelles parurent trop lentes. Des classes de Français*, des villes, des populations entières furent déclarées émigrées, précisément pour des causes qui supposaient et prouvaient que les individus atteints par ces mesures atroces n'avaient pas quitté la France**.

« La tyrannie ne fut pas moins ingénieuse pour atteindre ceux que leur âge, leur sexe, le désir de ne pas quitter la terre natale, et l'observation de toutes les formes, avaient sauvés de la fatale inscription. La révolution proclama son Code pénal contre ceux qu'elle appelait ses ennemis; elle les proscrivit sous le nom d'aristocrates, de conspirateurs, de traîtres; un décret, du 8 ventôse an II, confisque tous les biens des ennemis de la révolution...

« Les révolutions produisent et consomment

* Décret du 22 ventôse an II, qui assimile aux émigrés les ecclésiastiques reclus.

** Décret du 4 germinal an II, qui déclare émigrées les femmes et filles d'émigrés qui vendraient leurs biens.

des injustices si grandes en elles-mêmes, si multipliées par le nombre des victimes, si prodigieusement divisées dans leurs conséquences médiates ou immédiates, que l'imagination reculant d'effroi devant leur ensemble, n'ose concevoir la possibilité de les énumérer. Parmi les maux qu'elles enfantent, il en est d'irréparables : il en est qui s'étendent à toutes les classes, depuis le rang le plus auguste, jusqu'aux plus obscures existences... »

Quelle satisfaction pour nous qui avons sans cesse montré la France ne cessant point d'être royaliste, humaine, généreuse, de reproduire ces paroles de l'orateur :

« A l'instant où la loi de confiscation eut été portée contre les émigrés, leurs ascendans furent soumis aux plus excessives rigueurs *. Un décret du 17 frimaire an II les frappa d'un sequestre général ; un autre du 9 floréal an III, ordonna que leur succession serait partagée à l'avance... Si, par la force de leur position, les

* La loi du 15 août 1793, qui consigne les pères et mères d'émigrés dans leurs municipalités respectives. — Décret du 12 septembre 1792, qui les oblige à fournir deux volontaires par chacun de leurs enfans. — Décret du 17 septembre 1793, qui les met au rang des personnes suspectes, dont l'arrestation est ordonnée.

anciens propriétaires n'ont pu que rarement se rendre adjudicataires directs des biens confisqués sur eux, souvent ils les ont acquis par des personnes interposées, notamment par leurs ascendans, leurs descendans ou leurs femmes. Assez souvent les spéculateurs, cédant à la force de l'opinion publique et à cet instinct de justice naturelle dont on ne saurait se défendre à la vue des victimes d'une législation odieuse, ne portaient point d'enchères, lorsqu'un membre de la famille se présentait pour acquérir; quelle que fût l'effervescence dans laquelle on cherchait à entretenir les habitans des campagnes, ils regrettaient souvent cet ancien propriétaire qu'on les excitait à haïr comme ci-devant seigneur, et qu'ils avaient si longtemps chéri comme le père des pauvres. Revenus parfois à leur bon sens naturel, ils faisaient des vœux pour que la femme, les enfans, devinssent acquéreurs d'une terre où ils ne désespéraient pas de revoir un jour le bienfaiteur qu'ils avaient perdu. Et ces vœux n'étaient pas toujours stériles; et plus d'une fois, disons-le pour la consolation de l'humanité, les administrateurs ne furent point étrangers à ces honorables sentimens...

« Lorsque la tyrannie a proscrit, la restitu-

tion de justice est la conséquence du principe qu'un acte de tyrannie est réputé non avenu, quand l'autorité légitime est rétablie. Le proscrit doit reprendre ses biens confisqués, ou en recevoir le prix, quand il n'est pas possible de les rendre en nature; et le droit de le représenter appartient à ceux qui étaient ses héritiers à l'instant de sa mort naturelle... »

M. Pardessus, déployant ses talens oratoires, fit entendre cette belle péroraison :

« Qu'il nous soit permis d'exprimer, en terminant, des vœux qui s'adressent moins à vous, Messieurs, en qui nous voyons des guides officieux et des appréciateurs indulgens, qu'à ce grand nombre de Français que la publicité des débats et la forme de notre gouvernement initient, et pour ainsi-dire, associent à vos délibérations.

« Nous dirons aux uns : « N'allez pas réveil-
« ler des haines assoupies et de funestes divi-
« sions par d'injustes attaques, par des décla-
« mations aussi contraires à la bonne foi qu'à
« l'intérêt du roi et de la patrie, toujours insé-
« parables. »

« Nous dirons aux autres : « Après tant d'in-
« justices et de malheurs, il serait doux de
« voir cicatriser toutes les blessures, consoler

« toutes les infortunes. Les finances de l'État « ne le permettent pas ; mais une pensée adou- « cit nos regrets : c'est pour votre roi, c'est « pour votre patrie que vous avez souffert ; si « les maux dont vous avez été frappés par « ceux qui étaient à la fois leurs ennemis et « les vôtres, ne peuvent être réparés, vous « ne refuserez pas une dernière preuve de dé- « vouement, un nouveau sacrifice. »

« Nous dirons à tous : « Réunissez-vous pour « vous aimer, au lieu de vous diviser pour « vous combattre ; il est temps de sceller, par « un grand acte de justice, la réconciliation « de tous les Français, commencée par le Roi « que nous avons perdu, prête à s'achever « aux pieds des autels où son auguste succes- « seur recevra l'onction sainte. Il importe à « notre bonheur futur, à la gloire de la France, « que l'Europe, étonnée peut-être du courage « avec lequel le Roi, sans craindre aucun ob- « stacle, a voulu, dès son avènement au trône, « faire cet acte de politique et de réparation, « acquière la certitude que si, dans une ma- « tière aussi grave, les avis peuvent être dif- « férens, les cœurs s'entendent et les sentimens « se répondent. »

« Une ville qui semblait appelée à d'immor-

telles destinées fut, il y a bientôt deux mille ans, le théâtre de ces horribles proscriptions, de ces confiscations en masse, dont la Convention a de nos jours relevé les tables sanglantes. Lorsque la tyrannie eut cessé, les enfans des proscrits réclamèrent des droits sacrés; mais l'Etat ne pouvait réparer qu'une faible partie de tant de maux. Cicéron fit valoir l'intérêt public; il supplia, au nom de la patrie; et ses généreux citoyens, oubliant les injustices dont ils avaient été victimes, renoncèrent à des droits bien autrement précieux que des indemnités pécuniaires. Ce fut le plus beau triomphe de l'éloquence et de la vertu.

« La France ne possède pas des orateurs qu'elle puisse mettre en parallèle avec celui à qui la postérité a décerné ce titre par excellence; mais elle ne possède pas moins de bons citoyens que Rome n'en comptait à cette époque; et, si le talent nous manque pour demander le sacrifice, la vertu ne manquera pas aux victimes pour se l'imposer volontairement.»

Par la loi proposée, la révolution se voyant, plus que jamais, marquée du sceau de la réprobation, elle appela à son aide tout ce qu'elle put recruter d'orateurs et d'écrivains, pour repousser l'indemnité. On devait s'attendre à de

violens discours ; car des journaux qu'on croirait rédigés par des hommes demeurés républicains, comme on pouvait l'être en 1793, avaient préludé aux clameurs de la tribune par de tels outrages contre l'émigration, le royalisme et la fidélité, que le célèbre professeur en droit, organe de la commission de la Chambre des Députés, avait dit dans son rapport : « Une triste expérience nous apprend qu'il n'est pas de contestations injustes et scandaleuses qu'on n'essaie aujourd'hui. »

A l'ouverture de la discussion, M. le comte Girardin, s'emparant de la tribune, prétendit établir l'incompétence de la Chambre des Députés, et la question préjudicielle qu'il voulait élever ne tendait, par conséquent, à rien moins qu'à anéantir la royale intention d'un souverain équitable. Nous avons vu qu'en 1793, le propriétaire d'Ermenonville s'était glorifié d'être l'ami de Marat ; on ne fut donc point surpris de le voir chercher à entraver une mesure ayant pour but la réparation des torts révolutionnaires. La Chambre des Députés refusa d'entendre le développement de la question préjudicielle, se réservant d'écouter avec calme les allégations de ceux qui osaient dénier à la fidélité malheureuse un faible dédommagement.

Abordant la question d'incompétence, comme émigré, M. le comte de Labourdonnaye s'exprima en ces termes :

« Suis-je, en effet, juge ou partie dans la question importante qui se présente en ce moment devant vous? Est-ce comme un simple citoyen, comme Français autrefois proscrit par un gouvernement que je désavoue, et conduit par de vils intérêts privés que je viens revendiquer ma part de la minime compensation de cette immense propriété dont les lois révolutionnaires ont dépouillé, non-seulement une caste noble, mais tout ce qui était fidèle et honorable sur cette terre déja arrosée du sang de tant de victimes, avant que des lois cupides eussent battu monnaie sur la place de la Révolution? Ou bien, député pour la quatrième fois d'un département qu'illustrent des combats héroïques et de grands souvenirs, et l'un des représentans avoués, j'ose le dire, de cette immense majorité d'opinions qui, d'un bout de la France à l'autre, combat depuis dix années pour la défense des prérogatives de la couronne et des libertés légales du pays, est-ce comme homme public et au nom des intérêts généraux de la société que je viens encore soutenir les droits de la légitimité compromis dans la

grande question que vous êtes appelés à décider ?

« Je m'estimerais bien peu moi-même, Messieurs, si, au milieu des grands intérêts que soulève une loi d'indemnité, si, quand il s'agit de rendre cette noble France à tous les sentimens de grandeur, de justice et de générosité qui la placèrent si haut sous le sceptre de tant de rois de cette illustre famille, enfin rendue à nos vœux pour notre prospérité et le repos de l'Europe; si, dis-je, il s'élevait dans mon cœur un seul sentiment qui ne fût pas tout entier pour la gloire et le bonheur de mon pays; qui de nous serait digne de siéger dans cette enceinte, s'il pensait autrement ? Aussi n'est-ce pas sans une vive douleur que j'ai entendu des hommes revêtus de cet honorable caractère essayer de le dégrader à nos propres yeux.

« Depuis quand les mandataires d'un grand peuple seraient-ils sans intérêt dans les discussions d'intérêt public qu'ils sont appelés à défendre ? Depuis quand faudrait-il être étranger dans sa propre patrie pour en être le législateur et juge de tout ce qui tient à sa gloire et à sa prospérité ? Par quel contre-sens général toutes les constitutions représentatives auraient-elles spécialement confié la défense de la propriété et

des intérêts à ceux que leur fortune et leur situation politique en ont établi les défenseurs naturels et nécessaires, s'ils doivent se retirer quand il s'agit de statuer sur la propriété et sur ses intérêts?

« Vous qui vous glorifiez d'être ici les représentans d'une opinion et ses défenseurs, dans quelle circonstance, dites-le-nous, vous êtes-vous retirés quand cette opinion était attaquée? Etes-vous restés neutres dans la discussion des lois d'élection qui touchaient à votre intérêt privé, comme à votre intérêt général? Etes-vous sortis de cette Chambre quand il s'agissait de prononcer sur des troubles publics ou des accusations dans lesquels vous étiez impliqués?...

« Juste dans son objet, complément nécessaire de la restauration destinée à réparer, autant qu'il est en elle, l'atteinte portée à la morale publique par plus d'une concession, la loi d'indemnité réclame une discussion d'autant plus grave et d'autant plus solennelle, que le législateur doit se pénétrer, avant tout, du but qu'elle doit atteindre, du principe sur lequel elle doit reposer, et du besoin moral qu'elle doit satisfaire. Jusqu'à ce qu'il soit satisfait, le maintien des confiscations révolutionnaires et

des ventes nationales restera éternellement, au milieu de nous, comme un monument de nos discordes civiles. Il sera, pour les générations qui se succéderont, un objet perpétuel de haine et de dissensions; elles y liront, en caractères ineffaçables, ce que les partis doivent attendre des chances des révolutions. Et déja l'agitation qui se manifeste au centre de l'Europe et les convulsions qui en ont bouleversé le midi, attestent assez quelle influence redoutable peuvent exercer de tels exemples, et quel sort serait réservé aux peuples et aux rois, si des mesures plus politiques ne venaient pas réparer les fautes du passé et donner des garanties à l'avenir ! »

Ecoutons les hommes qui ne voulaient voir de fautes dans le passé que du côté des défenseurs de la monarchie, et entendons-les chercher à justifier les excès les plus épouvantables des temps révolutionnaires.

« Si, après le manifeste de Brunswick, s'écrie M. Labbey de Pompières, député du département de l'Aisne, l'émigration armée eût triomphé dans les plaines de Champagne, à l'aide des Prussiens, la Révolution eût subi la loi du vainqueur, comme elle l'a subie à Naples, à Madrid.... La subira-t-elle, après avoir

vaincu pendant trente ans, lorsque tous ses principes, toutes ses conquêtes sont dans nos lois, dans nos mœurs?... Pressée de toutes parts, ses frontières envahies, des Français réunis à des armées étrangères occupant, ravageant ses provinces, obligée à des dépenses excessives, privée des ressources nécessaires pour y pourvoir, est-il étonnant que la France en eût fait supporter une partie à ceux qui en étaient la première et la seule cause? La confiscation eut deux motifs : l'un de fournir à des besoins pressans, et que chaque jour voyait renaître; l'autre, de priver d'une partie de leurs ressources *ceux qui déchiraient la patrie*.... »

M. le baron Méchin, député du même département que M. Labbey de Pompières, en appuyant l'opinion de son collègue, dit : La jurisprudence de tous les peuples a puni de la confiscation les sujets *armés contre leur pays*. Nous avons donné un grand exemple, et désormais les fils ne répondront pas des fautes de leurs pères. Cette terrible représaille d'un pays provoqué, attaqué, n'est pas en contradiction avec la justice rigoureuse : cette première pensée d'ôter à l'ennemi les moyens de nuire, si la confiscation n'était à jamais digne de ré-

probation, apparaît, ainsi motivée, sous un jour moins révoltant.... » Et M. Méchin repousse le projet de loi, comme faisant valoir des prétentions que la Charte a condamnées comme droit.

M. le général comte de Thiars, député de Saône-et-Loire, en votant le rejet de la loi, termina son discours en disant : « On nous précipite dans les catacombes de la révolution pour en compter les victimes, pour en remuer les cendres et en faire jaillir des feux dévorans. Comme si ce n'était pas assez d'avoir payé un milliard de rançon à l'étranger, on veut encore nous rançonner d'un milliard pour l'émigration, *cause première de tous nos maux*. »

Ce qu'il y a de remarquable dans l'opinion émise par M. de Thiars, c'est qu'elle faisait le procès à lui-même, puisque cet officier supérieur émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé, et s'attacha particulièrement au duc d'Enghien, qui l'honorait de sa confiance (1).

On entendit, avec la plus vive satisfaction, M. Basterêche, député des Basses-Pyrénées, dire, en parlant des Vendéens : « Ils n'ont point

* Voyez *Biographie des Députés*, sessions de 1820 à 1822. Par P. P***.

ou de châteaux vendus; mais on brûla leurs chaumières, relevées depuis à la sueur de leurs fronts. Ne serait-il pas juste qu'ils participassent pour une part nominative à l'indemnité proposée?... Les habitans de la Vendée défendaient, sur le sol natal, leurs croyances et leurs libertés, telles qu'ils les avaient reçues de leurs pères... Ils étaient décidés à mourir plutôt que de se soumettre à des doctrines que leurs cœurs repoussaient... Les Vendéens n'ont jamais cessé d'être Français... » Hélas! pourquoi ce véridique éloge n'était-il qu'un prélude pour dénigrer l'émigration? « On peut, continue ce député, s'armer et combattre pour les opinions d'une localité contre un ordre de choses quelconque. De pareilles luttes sont funestes, sans être pourtant autre chose que des dissidences parmi des nationaux, qui amènent des discussions par les armes entre des citoyens du même nom, ayant vécu sous le même gouvernement. Avant la victoire, chacun des deux partis peut soutenir qu'il ne fait pas la guerre à son pays; la victoire seule absout le vainqueur de ce reproche. Mais aller sur une terre étrangère pour y forger des armes, et enlacer sa colère, sa vengeance avec celle de l'ennemi du dehors, avide de nos dépouilles, c'est l'action d'un *fils*

dénaturé...» Cependant M. Basterèche fut assez juste pour ajouter cet aveu : « Le for intérieur nous dit à tous qu'il faut pencher vers les interprétations favorables, et beaucoup d'entre nous seraient embarrassés, si, en mettant sous leurs yeux, la position d'un très grand nombre d'émigrés, on leur demandait de répondre avec candeur à cette simple question : qu'eussiez-vous fait à leur place ? »

M. Devaux, député du département du Cher, voit bien autrement les choses : un grand intérêt personnel compromis fut, en général, selon lui, la cause réelle de la grande émigration politique. C'est se jouer du cœur humain, comme de l'histoire, nous dit-il, que de nous parler de 50,000 héros de fidélité ; il les a vus soumettre religieusement leur royalisme à la république. D'après son sentiment l'émigration n'est qu'un fait, et il s'appuie de l'autorité de l'auteur d'une *Histoire de la Révolution* qui a qualifié ce fait d'*inconcevable égarement*, pour s'écrier : « La loi le considéra comme un acte hostile ; elle prit la défense du territoire, elle incrimina ce que l'histoire censure ; elle lui appliqua la confiscation : cela n'était pas bien, parce que la confiscation n'est jamais bonne ; mais cela n'excédait pas les limites législatives.

Ce fut contre l'émigration politique armée, contre l'émigration alliée avec l'étranger que fut portée la première loi de confiscation du 27 juillet 1792... Quelle politique conseille d'ériger en acte d'héroïsme ce que l'histoire condamne elle-même, au moins comme une erreur? Quelle politique invite à couronner d'un milliard d'indemnité exclusive, l'émigration assez imprudente pour provoquer dans les plaines de la Champagne et appeler sur les bords du Rhin cet immense colosse de la révolution qui s'armait de tout ce qui était sous sa main, qui foudroyait ses ennemis avec les débris de leurs propriétés, comme avec les dépouilles enlevées, pour sa défense, à l'agriculture, au commerce, aux manufactures et aux arts?... La contre-révolution émigrée pouvait-elle imaginer rien de plus piquant que de s'adjuger à elle-même le milliard voté naguère pour les défenseurs du sol de la patrie! Ce n'est plus la France qui amnistie l'émigration; c'est l'émigration qui amnistie la France pour de l'argent... »

Dans un long discours du général comte Foy, député du département de l'Aisne, on remarqua les passages suivans: « Le droit et la force se disputent le monde, dit-il; le droit qui ins-

titue et conserve la société; la force qui subjugue et pressure les nations. On nous propose un projet de loi qui a pour objet de verser l'argent de la France dans les mains des émigrés. Les émigrés ont-ils vaincu?... non. Combien sont-ils?... un sur mille dans la nation. Ce n'est donc pas la force, c'est le droit qu'ils peuvent invoquer. Aussi disent-ils, et les ministres avec eux, que le droit de propriété a été violé à leur égard... L'émigration fut-elle volontaire ou forcée?... Qu'allèrent demander les émigrés aux étrangers?

« Sur la première question, ils diront que la grande émigration de 1790 et 1791, celle qui forme à elle seule les neuf dixièmes de l'émigration totale, a été volontaire. Ils le diront parce que c'est la vérité; et, parce que déclarer que l'émigration aurait été forcée, ce serait enlever à leur cause le mérite du sacrifice.

« A la seconde question : *Qu'allaient demander les émigrés aux étrangers?* Ils répondront : *la guerre*. La guerre à la suite des envahisseurs de la France! La guerre, sous des chefs et avec des soldats dont après la victoire ils n'eussent pu maîtriser l'ambition et la colère...

« Un décret de l'Assemblée constituante

abolit la confiscation en 1790 ; l'Assemblée législative l'a rétablie en 1792 ; et sous le rapport de la légalité, l'autorité des deux Assemblées était de même nature... La Charte a rendu à la noblesse des titres, des rangs, des honneurs ; mais elle ne lui a pas rendu ses droits supprimés, ses priviléges effacés, ses biens confisqués. Bien plus, elle a dans son article 9, frappé d'anathême toutes les prétentions possibles des anciens propriétaires à ce qui fut autrefois leur propriété. Elle les a frappés, sans même leur permettre l'espoir d'une compensation éventuelle ; en effet, et pour les empêcher de réclamer le bénéfice de l'article 10, qui assure des indemnités à ceux dont la propriété est prise pour cause d'utilité publique, elle a eu soin de déclarer que ces indemnités devront toujours être préalables ; et comment serait-elle préalable et conforme à la Charte, l'indemnité qu'on accorderait aujourd'hui pour un sacrifice consommé depuis trente ans ?

« De cet exposé de la législation et des faits, il résulte que l'émigration n'est pas créancière de la France ; mais au défaut d'une créance directe sur le pays, elle somme la royauté d'acquitter une dette particulière, et elle lui demande avec persistance le prix de sa fidélité et

de son dévouement, comme si c'était ce dévouement et cette fidélité qui eussent ramené le roi dans le palais de ses ancêtres...

« Ce n'est pas grâce qu'on veut faire, c'est justice qu'on veut rendre. Ainsi l'a dit l'orateur du gouvernement dans l'exposé des motifs; ainsi l'a répété et amplifié votre commission dans son rapport. La loi qui nous occupe va créer aux émigrés un droit; elle va les constituer créanciers du pays pour la valeur de leurs biens vendus... Où est l'hypothèque naturelle de la créance? Où est-elle ailleurs que sur les domaines eux-mêmes qui en sont la cause permanente? Quel propriétaire dormira en paix sous le poids de pareilles hypothèques et vis-à-vis de pareils créanciers? Où en trouvera-t-il qui veuille lui acheter des servitudes et des tourmens?... Ainsi, en même temps qu'elle accablera l'État de charges monstrueuses, cette grande mesure de l'indemnité ne procurera aucun des biens que l'esprit de conciliation en attendait. Je n'y vois que désordre dans le présent et trouble dans l'avenir : ce n'est pas moi qui m'associerai à cette œuvre de malheur. »

Si le général comte Foy n'était pas descendu dans la tombe, il eût vu la loi d'indemnité recevoir son exécution avec autant d'ordre que de

promptitude, et satisfaire les acquéreurs des biens dits nationaux autant que les émigrés eux-mêmes; il eût été assuré que les acquéreurs de ces biens avaient trouvé de suite par cette mesure équitable une augmentation considérable dans la valeur de leurs propriétés, ce qui leur faisait goûter mieux que jamais le bienfait d'un sommeil très paisible; enfin, il eût été charmé de s'être trompé dans ses prévisions de troubles pour l'avenir, et peut-être eût-il regretté de ne s'être pas associé à une mesure qui ne saurait être qualifiée aujourd'hui d'*œuvre de malheur*, puisque ses résultats ont répondu à l'attente du cœur paternel de notre auguste souverain.

M. Dupont (de l'Eure) manifeste les plus vives inquiétudes sur un avenir qu'il dépeint sous les plus noires couleurs : « Que l'on ne s'y trompe pas, dit-il, le milliard d'indemnités, quoique fort bon à prendre, n'est pas le seul objet du projet de loi. Ce que l'on veut surtout, c'est de remettre en question tout le passé, de faire le procès à toute la révolution, comme révolte, de mettre en jugement la nation pour l'avoir voulue, et de condamner trente millions d'hommes à faire amende honorable à l'émigration... »

Nous avons prouvé dans tout le cours de cette histoire combien les alarmes du député de l'Eure étaient peu fondées ; car l'émigration n'a jamais vu dans l'œuvre inique de la révolution la volonté de la France, mais seulement celle de hardis factieux, d'intrigans déhontés, l'œuvre enfin des ennemis de l'autel et du trône, se couvrant du masque de la philosophie, et n'invoquant la liberté que pour opprimer leurs concitoyens, avilir et torturer la patrie.

Prenant à parti M. le comte de Vaublanc, l'orateur rappelle qu'en 1792 ce commissaire du roi provoquait lui-même des mesures contre l'émigration. « A cette époque, ajoute-t-il, la constitution était acceptée par le roi, et les émigrés pouvaient librement rentrer en France. Le monarque leur ordonnait d'y revenir; et la fidélité devait les rappeler auprès de lui. Cependant ils restaient à l'étranger toujours armés, toujours menaçant leur pays.

« Est-il besoin de demander si l'émigration a fait alliance avec l'étranger et la guerre à la France? L'Europe entière en dépose, et les habitans de nos frontières n'ont que trop de raisons de s'en souvenir. Qui ignore en effet que lorsque la Champagne fut envahie en 1792, l'armée prussienne était dirigée à travers nos

départemens par un corps d'émigrés, prenant part aux dévastations de tout genre qui signalèrent cette funeste invasion? Et qui ne sait aussi que l'armée de Condé, toute émigrée, fut soldée pendant dix ans par des puissances ennemies et nous fit constamment la guerre? Qui ne sait même que l'émigration avait consenti à des cessions de territoire français, pour obtenir l'intervention de l'étranger dans ses projets contre-révolutionnaires? »

Les prétendues dévastations commises par l'émigration armée sont assez démenties par l'action du prince de Condé indemnisant lui-même des Français qu'on lui signalait comme des révolutionnaires forcenés, des présidens de clubs de jacobins.

« Puisque l'orateur auquel je succède, dit M. de Vaublanc, m'a fait l'honneur de me nommer, il est naturel que je lui réponde, et je prie mes collègues de ne pas oublier dans quelle crise terrible nous étions alors, et comment tous les membres de la Chambre qui osaient se mettre en avant étaient à chaque instant menacés du poignard des factieux. Il fut évident, dès les premiers jours de la discussion sur les mesures dont on parle, que le Roi était menacé; que lui et sa famille couraient les plus

grands dangers; que ce qu'on voulait, c'était non pas seulement la destruction du trône, mais arriver même à la mort de la Famille Royale.

« Dans cette situation, un plan fut formé; il s'agit alors, en prenant pour prétexte les rassemblemens qui se faisaient chez les princes allemands, d'avoir une armée d'observation. J'ai cru que des Français retrouveraient leur vrai caractère sous les drapeaux et dans les camps; j'ai pensé qu'ils partageraient dans ces camps cette indignation générale qui saisissait la France contre la faction qui s'apprêtait à renverser le trône. J'ai saisi l'occasion qui s'est présentée pour demander une armée; j'ai réussi; je ne me suis pas trompé; elle était royaliste; elle demandait elle-même à être conduite auprès du repaire de cette faction. J'en atteste les adresses signées par les chefs dont la plupart avaient été membres de l'Assemblée constituante, et qui, indignés des effets déplorables de ce qu'ils avaient fait, demandaient à verser leur sang pour défendre le trône; il n'a manqué alors à la France qu'un homme qui sût saisir le beau rôle que la fortune lui présentait.

Vous trouverez dans les journaux de ce temps que Marat disait ces propres mots: « Il n'y a « plus de salut qu'en massacrant les chefs de

cette armée. » D'autres journalistes de la même espèce ne cessaient d'accuser ce qu'on appelait alors le *parti de la Montagne*, de s'être laissé tromper par moi; en même temps, ils me couvraient d'outrages et m'accusaient d'avoir emprunté le langage du patriotisme pour former une armée destinée à attaquer ce qu'ils appelaient *les vrais patriotes*.

« Il y eut du courage, j'ose le dire, à chercher, comme je l'ai fait à cette époque, des moyens de salut dans le caractère guerrier des Français. Un homme renommé dans toute l'Europe a parlé comme moi des rassemblemens des émigrés : il fallait bien présenter les choses de manière à obtenir cette armée d'observation qui était l'objet de nos vœux et de nos espérances. Si cette grande mesure avait été suivie du succès, en aurait-on fait un reproche à celui qui en avait été le premier moteur?... »

Ces développemens prouvent, d'une manière évidente, que souvent, dans les temps difficiles, tel acte public a un but secret que le vulgaire ne peut connaître. Que deviennent alors ces épithètes de rebelles données si légèrement, pour ne pas dire si perfidement, aux émigrés, parce qu'ils n'obéissent pas à des rappels qu'un Roi sous le joug des factieux est obligé de leur

adresser ? On voit que, loin de combattre contre la France, l'émigration armée ne voulait que seconder la masse des royalistes de l'intérieur qui exécraient les révolutionnaires autant qu'ils chérissaient le vertueux, le magnanime, l'infortuné Louis XVI.

Après avoir retracé sans déguisement toutes les expressions haineuses que le mauvais génie de la révolution se plut à faire retentir à la tribune contre l'émigration, répétons aussi les nobles accens des hommes dévoués aux Bourbons.

« J'ai ressenti, avec l'immense majorité de cette Chambre, dit M. Harmand d'Abancourt, l'émotion pénible que lui ont causée de déplorables récriminations, je me garderai bien d'y répondre ; ce serait, de ma part, méconnaître ce sentiment de délicatesse, et ce tact des convenances qui distinguent cette Chambre et qui caractérisent particulièrement la nation française. J'aurais trop de regret si, après onze ans de restauration, vivant sous le gouvernement légitime des Bourbons, et parlant à si peu de distance du royal séjour qu'ils habitent, il me fallait repousser les étranges accusations qui ont été dirigées contre leurs plus fidèles serviteurs, sans que ni les noms augustes de leurs

chefs, ni le souvenir de ces nobles guerriers, dans le palais desquels nous siégeons, aient pu protéger ces voûtes contre de pareilles injures et nous préserver de la douleur de les entendre. Mais si, par respect pour une cause si belle, je m'abstiens de répondre à cette longue diatribe par laquelle on a semblé vouloir éprouver la longanimité de cette Chambre sans parvenir à l'épuiser; si, dis-je, je m'abstiens de répondre à cette série d'accusations reproduites jusqu'à satiété, dois-je aussi m'interdire de refouler vers sa source cette inculpation plus spécialement odieuse, qui tend à présenter les émigrés comme coupables d'avoir promis à l'étranger l'abandon de quelques-unes de nos provinces, afin de déterminer de sa part l'invasion de notre belle France?... On sait assez par quel homme l'Europe en armes fut précipitée sur la France en 1814. Mais quand deux rois l'ont généreusement oublié, ne rappelons pas par quelles causes furent ramenés en 1815 ses bataillons dans nos provinces désolées! par qui furent imposées à la France tant de douleurs et de charges cruelles, et ces milliards enfin dont on ne nous reparle plus, quoique ceux-là, triste rançon de la France royaliste, n'aient été ni la consolation de nos infortunes, ni sans doute le

prix de la fidélité ! Oublions, il le faut aussi, cet autre milliard distribué par Louis XVIII avec une générosité, non pas seulement splendide, mais vraiment héroïque, aux agens et aux fournisseurs des ennemis de sa maison ! Oublions par qui furent tentées ces négociations de déplorable mémoire, qui, au prix même de quelques portions de territoire s'il l'eût fallu, devaient nous procurer l'insigne faveur de nous donner des maîtres étrangers quels qu'ils fussent, à l'exclusion seulement de la noble maison de France. Oui, oublions tous ces tristes monumens de nos discordes. Mais qu'on n'impute pas à l'émigration des maux dont nous voulons n'accuser personne, et qu'on s'abstienne du moins de lui faire un crime de ceux qu'elle a soufferts.

« Soyons plus justes et plus véritablement Français. Revendiquons, confondons ensemble avec orgueil les glorieux faits d'armes des deux camps français, si malheureusement séparés pendant long-temps, et naguère si glorieusement réunis sous les ordres de l'auguste héritier du trône. Quand le roi honore et récompense une gloire née du sentiment de l'amour de la patrie, honorons-la de notre côté, réclamons-la comme une de nos plus belles propriétés natio-

nales; mais hâtons-nous d'exalter aussi cette autre gloire qui fut le prix du devoir, de la fidélité, et la consolation des plus nobles infortunes... »

« Rappelons-nous, s'écrie M. de Lezardière, pourquoi leurs propriétés furent ravies aux émigrés, rappelons leurs titres au respect de la génération présente et des générations futures. Parlons aujourd'hui comme parlera l'histoire, du dévouement le plus héroïque, des plus nobles malheurs dont les annales des nations nous aient transmis la mémoire. Attaquons de front la principale objection par laquelle on a voulu ternir la gloire des émigrés, incriminer leur conduite : ce sera défendre le projet de loi. On a dit, on a répété, qu'en aucun cas il n'est permis de s'unir à l'étranger, d'appeler dans son pays ses phalanges. On ne peut appuyer ces déclamations usées que sur le dogme de la souveraineté du peuple, dogme usé aussi, si je peux m'exprimer de la sorte, et que du moins il n'est plus besoin de combattre dans cette enceinte.

« Voyant contre *quel émigré* ce reproche était principalement dirigé, le respect m'avait d'abord interdit de le relever ; mais pourquoi craindrais-je d'attaquer de front un sophisme

facile à réfuter? pourquoi craindrais-je de motiver mon respect et mon admiration pour mon roi? Sans doute, l'invasion étrangère est une calamité; mais il en est de plus affreuses. Si, en 1792, les alliés eussent rendu à Louis XVI le sceptre qu'en 1814 ils ont remis à Louis XVIII, que de maux et quel grand crime eût évités la France! Non, il ne fut pas plus coupable à MONSIEUR et à monseigneur le comte d'Artois d'espérer, en 1792, finir la captivité de leur auguste frère, à l'aide des armées de l'Autriche et de la Prusse, qu'il n'a été condamnable au baron d'Eroles et à ses nobles compagnons d'armes, de s'être unis à l'armée de Louis XVIII pour rendre au roi d'Espagne son sceptre et sa liberté. Tous les rois durent croire leurs trônes menacés le jour où le trône de Louis XVI fut ébranlé. Il fut donc permis à nos princes de croire que Louis XVI serait secouru, comme l'a été Ferdinand VII. Loin de leur faire un crime d'avoir alors sollicité le secours de l'étranger, nous leur devons une reconnaissance éternelle, nous, qui avons gémi sur les maux de la patrie, de tout ce qu'ils tentèrent pour les lui épargner. Leur sollicitude prévit les dangers d'une contre-révolution, opérée seulement par des troupes étrangères. Ces princes, vraiment Français,

voulurent que leur auguste frère trouvât une petite armée française au milieu d'une des armées qu'il devait attendre de toute l'Europe; que les Français demeurés fidèles dans l'intérieur, que ceux qui étaient déjà désabusés des erreurs si excusables du commencement de la révolution, pussent se rallier autour du drapeau blanc. Les princes provoquèrent donc l'émigration : tels furent leurs motifs. Le succès n'est pas tout dans les affaires humaines; et je me trompe fort, ou nous trouvons dans cette conduite, dans ces combinaisons, de quoi justifier tous nos sentimens d'amour et de respect.

« Quant aux Français fidèles qui obéirent à l'appel des princes, je les outragerais par une justification; je ne prolongerai pas cette discussion en vous parlant de leur courage, de leur malheur et de leur constance. Je ne dirais que ce que vous savez tous, que ce que vous avez tous admiré. L'honneur du nom français fut soutenu par les émigrés sur les champs de bataille. Menin et Berstheim virent la même valeur que les champs de Fleurus et d'Arcole. Fortifiés contre le malheur par l'élévation des motifs qui les avaient livrés, les émigrés soutinrent noblement la plus terrible des épreuves, le passage subit de l'opulence à l'extrême misère. Ce sont

ces infortunes que le roi a voulu soulager; ce sont ses compagnons d'exil et de malheurs au secours desquels il a prétendu venir : il l'a voulu noblement, comme il veut toutes choses. Il a pesé dans sa haute sagesse les droits des émigrés, et l'état de la France qui leur doit réparation de la spoliation de leurs biens. »

Remontant aux premiers jours de la révolution, M. Ferdinand de Berthier en trace ce tableau succinct : « La masse de la nation demandait la réforme de quelques abus exposés d'une manière sincère et respectueuse dans les cahiers de doléances des députations aux États-Généraux. Louis XVI, aux vues si droites, aux intentions si pures, annonça bientôt que la volonté royale était d'y remédier efficacement; mais une secte formée depuis près d'un demi-siècle à l'école de l'impiété et de la licence; mais les hommes qui n'étaient poussés que par l'envie et par l'ambition, ne voulaient point de réforme, ils voulaient le renversement; les uns prétendaient satisfaire leur haine insensée contre l'autel, le trône et l'ordre social; les autres espéraient sur les ruines de nos temples détruits, sur les débris des palais de nos rois, sur le bouleversement de la société toute entière, créer leur fortune, établir leur puissance. Pour ar-

river à ce but, il fallait séduire et entraîner les peuples, corrompre une armée fidèle, créer des intérêts nouveaux. De là des gens sans aveu, rassemblés avec soin dans toutes les parties de la France, et généreusement salariés, pour mettre à exécution les desseins les plus coupables, les plans les plus criminels; et que la nation française en masse a toujours réprouvés, toujours déplorés; de là les habitations incendiées, les proscriptions sanglantes, nos temples profanés, la demeure de nos rois violée, la majesté royale insultée.

« Toute résistance paraît inutile dans l'intérieur contre ces bandes organisées. Nos princes passent la frontière. Bientôt une foule de Français de toutes les classes, répondant à leur appel, volent auprès d'eux, les entourent et attendent avec impatience le moment où, sous leurs ordres, ils iront délivrer leur roi captif. Des femmes timides, des vieillards, des enfans vont aussi à l'étranger, ils fuient les fureurs de la révolution, qui n'épargne ni l'âge ni le sexe. Aussitôt des tables de proscription sont dressées, une confiscation en masse est ordonnée, au mépris d'une loi récente et qui avait fait bénir le nom de Louis XVI. Les noms de tous ceux qui possédaient quelque fortune étaient

inscrits sur les fatales listes : on y portait et celui qui a quitté la terre natale, et celui qui, en s'y cachant, espérait pouvoir conserver la vie, et quelquefois même, chose incroyable! celui qui a déjà péri victime des fureurs révolutionnaires. Les ventes sont ordonnées, pressées, effectuées. Etait-ce dans l'intérêt du fisc? Non. Etait-ce pour fournir aux dépenses de la révolte? Non; ce n'était là qu'un intérêt secondaire. Quel fut donc le véritable but? Un prêtre infidèle à son Dieu, et plus tard votant la mort de son roi, l'un des coryphées de la révolution, s'est chargé de nous l'apprendre. Pour compléter le changement de l'ordre social, pour compléter la révolution, il ne suffisait pas d'arracher le pouvoir des mains de l'autorité légitime, il fallait changer de mains la propriété, ôter à ceux qui possédaient, donner à ceux qui n'avaient rien. Que l'on vende donc, que l'on vende à vil prix, peu importe, le but de la révolution est accompli.

« Voilà, si je ne me trompe, la vérité, la vérité toute entière exposée en peu de mots. Comment donc expliquer ces déclamations sans cesse renouvelées à la tribune, et qui, sous le prétexte d'attaquer l'émigration, attaquent directement et le roi que la France regrette, et

celui qu'elle a salué à son avènement du nom de Bien-Aimé ; car l'un et l'autre étaient à la tête de cette même émigration si violemment injuriée... Aussi n'avons-nous entendu qu'avec une profonde douleur parler de fils dénaturés déchirant le sein de la patrie, d'appel criminel fait aux armes étrangères. De qui pouvait-il être question : de Louis-le-Désiré et de Charles-le-Bien-Aimé. Heureux si leurs vœux eussent été plus tôt et mieux accomplis, si leurs efforts courageux eussent été mieux secondés ; si, enfin, ils eussent pu prévenir ce crime, cause éternelle d'affliction ; ce crime suivi de tant de crimes, ce sang précieux que tant de sang répandu accompagna. On a célébré Henri IV, l'honneur des Bourbons, et que quelques esprits vantent ordinairement quand ils veulent attirer le blâme sur ses descendans ; mais ont-ils la prétention de nous faire oublier notre propre histoire? Henri n'avait-il pas sollicité des secours des princes protestans d'Allemagne et d'Elisabeth? Dix mille reîtres et six mille Anglais ne combattaient-ils pas sous ses ordres?...

« On prétend que la loi réparatrice qui nous est présentée, ne tend à rien moins qu'à attenter à l'honneur de la France, à humilier trente millions de Français?... On calomnie la France

quand on veut l'associer aux actes de la révolution qu'elle a toujours réprouvés. On la calomnie, quand on l'accuse d'avoir voulu le code sanguinaire qui frappait les émigrés, comme quand on a été jusqu'à prétendre qu'elle avait voulu les échafauds sur les places publiques et la mort de son Roi... Les Français ont toujours aimé la justice, repoussé le crime. Leurs cœurs ont toujours été au Dieu de leurs pères, aux rois de leurs ancêtres. Le bonheur pour eux a cessé lors de la perte de leurs princes légitimes. Ils n'ont retrouvé le bonheur qu'au retour de Louis-le-Désiré. »

« J'espérais, dit M. Agier, que nous n'entendrions pas répéter dans cette enceinte cette parole qui a été entendue trop de fois en dehors; cette parole qui n'est pas propre à rapprocher les esprits, qui n'est pas évangélique; cette parole que l'émigration fut un crime; cette parole qui, si elle était vraie, jetterait l'effroi dans tous les cœurs, comme le bouleversement dans toutes les idées; car tout à coup les victimes seraient transformées en accusés, en coupables; ce qui, dans les révolutions, et particulièrement dans la nôtre, a été trop souvent la même chose, et il faudrait appeler vertu la persécution, l'assassinat, la confiscation, puisqu'on

appellerait crime la fidélité, le malheur et l'émigration.

« Je n'avais pourtant lu nulle part, je n'avais pourtant jamais entendu dire jusqu'ici que des sujets fussent criminels pour avoir voulu défendre leur roi, pour avoir suivi leurs princes; que des victimes fussent coupables pour avoir voulu se soustraire aux poignards ou aux échafauds. Je n'avais jamais entendu dire qu'on peut être criminel, si ce n'est aux yeux des révolutions ou des tyrans, pour avoir suivi cette devise de notre antique chevalerie : Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Pour justifier l'émigration des officiers français, M. Agier cite ce rapport fait à l'Assemblée constituante, le 4 juin 1790, par M. de La Tour-du-Pin, ministre de la guerre : « Sa Ma-« jesté, disait ce ministre de Louis XVI, m'en-« voie pour vous informer de nombreux dé-« sordres, dont elle apprend chaque jour les « affligeantes nouvelles. Le corps militaire « menace de tomber dans la plus turbulente « anarchie. Des régimens entiers ont osé violer « à la fois le respect dû aux ordonnances, au « roi, à l'ordre établi par vos décrets, et à des « sermens prêtés avec la plus imposante so-« lennité. Forcé par les devoirs de ma place

« de vous faire connaître ces excès, mon cœur
« se serre quand je songe que ceux qui les ont
« commis, ceux contre qui je ne puis m'em-
« pêcher de vous porter les plus amères plain-
« tes, font partie de ces mêmes soldats que je
« connus jusqu'à ce jour si loyaux, si remplis
« d'honneur, et dont pendant cinquante an-
« nées j'ai constamment vécu le camarade et
« l'ami. Je vois, dans plus d'un corps, les liens
« de la discipline relâchés ou brisés, les chefs
« sans autorité; les caisses militaires et les
« drapeaux enlevés; les ordres du roi même
« bravés hautement; les officiers méprisés,
« avilis, menacés, chassés, quelques-uns
« même captifs au milieu de leur troupe, y
« traînant une vie précaire, au sein des dé-
« goûts et des humiliations; et, pour comble
« d'horreur, des commandans égorgés sous les
« yeux, et presque dans les bras de leurs pro-
« pres soldats ! »

« Je le demande, dans une si horrible position, l'émigration était-elle un crime ou une nécessité? Oui, certes, elle eût été un crime, si ces officiers eussent pu combattre à la tête de leurs soldats, s'ils eussent eu encore quelque chose à défendre. Le roi était bien encore dans son palais, mais il n'était déja plus sur son

trône ; et, peu à près, où étaient le trône et le monarque? Que devenaient les plus fidèles sujets, les meilleurs citoyens? Ceux-là même qui, en toute pureté d'âme et d'intention, avaient ressenti le désir de quelques changemens? Ils étaient immolés ou persécutés s'ils ne fuyaient ! Que devenait l'Assemblée constituante elle-même? Elle était entraînée, engloutie par le torrent dévastateur qu'elle avait lancé, qu'elle voulait et ne pouvait plus retenir ! Que devinrent les Assemblées qui lui succédèrent? Elles se renversèrent et se dévorèrent mutuellement. Que restait-il donc à défendre ? la patrie, dira-t-on. La patrie? Alors on prononçait son nom, on déchirait son sein ! La patrie est dans la religion ; et les autels étaient renversés ! La patrie est sur les marches du trône ; et les débris même en étaient dispersés ! La patrie est dans le roi, autour du roi ; et il avait disparu dans la tempête ! La patrie est dans les institutions, dans les lois, et il n'y en avait plus d'autres que celles des prisons et des échafauds !.... Qui peut oser dire que les émigrés commirent un crime en quittant le sol français ? Il n'y a qu'une chose de vraie, qui ne peut être contestée par aucune opinion honorable, et qui doit être proclamée dans cette en-

ceinte : c'est que la vertu ne peut être que du côté des victimes, et que les crimes ne peuvent être que du côté des bourreaux. Il n'y a qu'une chose d'incontestable : c'est que les émigrés furent entraînés hors de notre territoire par le sentiment de dévouement aux princes, ou repoussés par l'intérêt de leur propre sûreté, et que, fidèles ou proscrits, une indemnité leur est due, à raison des biens dont ils ont été dépouillés pour avoir été l'un et l'autre. »

« Laissons un moment la discussion de la loi et les argumens qu'elle excite, dit M. Alexis de Noailles, pour venir plaider la cause de notre droit public qu'on attaque, celle de l'émigration qu'on accuse, celle du trône qu'on rabaisse, celle de tous les Français qu'on afflige.... L'infortune des émigrés a sur toutes les autres infortunes un avantage que personne ne saurait lui contester, celui des plus grands sacrifices. Et vous les accusez, après avoir fait une si longue expérience de leur courage et de leur résignation, vous demandez encore si la valeur de ces Français était sagement calculée sur les moyens de succès, lorsque depuis trente ans ces événemens sont du domaine de l'histoire. Vous l'avez interrogée cette histoire ; elle va vous répondre, et il vous faudra dire : ou

que le dévouement des émigrés entraînait tout, jusqu'à l'admiration de leurs ennemis, ou il faudra nous avouer qu'il y avait une autre voie à suivre que celle qu'ils ont suivie. Interrogez Dumouriez et ses démarches, Pichegru et ses sentimens, Moreau et Hoche lui-même, ils vous répondront quelle a été leur conduite. Interrogez ceux qui sont encore prêts à vous rendre les mêmes témoignages, et sur l'état désespéré de la France à cette époque, et sur la valeur de la cause royale, et ils vous répondront quelle voie on pouvait choisir alors pour sauver la France.

« La conduite de ces amis du trône s'est-elle démentie dans la paix, au milieu de nous? Ces fidèles serviteurs du Roi ont revu le sol de la patrie sans élever un murmure, sans former une seule plainte. Le Roi a exigé d'eux cette patience et cette résignation, pour montrer à la France tout ce que la cause royale sait inspirer de dévouement, et quels Français il lui ramenait ! Lequel d'entre eux a réclamé d'autres biens que ceux qui lui étaient laissés par la révolution? Qui a levé les yeux vers le toit paternel, pour dire : voilà mon héritage ! Qui a feuilleté vos grands livres pour y chercher ses rentes? Qui a compté, dans vos musées, ses

tableaux ; dans vos jardins, ses statues enlevées de la demeure de ses pères ?

« Le roi légitime aurait, dit-on, retrouvé sa couronne par un secours étranger ? Cette assertion est injurieuse pour la France et pour les puissances alliées. Buonaparte seul tentait de renverser et d'élever des trônes. Personne n'a jamais pu songer à imposer un maître à la France... Des victoires ont ouvert le chemin de la capitale. L'Europe en armes lui annonce la paix. Le sénat et le corps législatif rendent hommage au vœu de la France et reconnaissent le droit imprescriptible de Louis XVIII. Les alliés en sont témoins, la France applaudit. Là se bornent tous les efforts des armées... Pourquoi plutôt ne pas réunir tous ces monumens de fidélité, et ces vœux renouvelés au dehors et au dedans, au 9 thermidor, au 18 brumaire, au 18 fructidor, en 1802, en 1803, enfin en 1814 et 1815 ? Oui, il faut convenir avec nous que jamais on n'a vu de plus magnifique spectacle que celui de 900,000 combattans qui déposent les armes à la vue de la capitale du monde civilisé ; que le concours admirable de tous ces événemens ; le vainqueur qui étudie le vœu de la nation ; le maître légitime qui arrive parce que son palais est libre, et celui qui avait tout ren-

versé, jusqu'à son trône, qui s'empresse à concourir à ce grand événement par son abdication! »

Dans un discours plein de modération, M. Sirieyes de Mayrinhac dit avec justesse : « Si la révolution qui a prêché à tous les peuples de la terre que l'insurrection était le plus saint des devoirs, et qu'il valait mieux que les colonies périssent qu'un principe, eût été placée dans le cruel état où elle a mis ses ennemis, et que, par un événement quelconque, elle eût ressaisi le pouvoir, qu'aurait-elle fait d'après ses maximes? Elle aurait sans doute rendu les biens aux anciens propriétaires, proscrit tous ses ennemis, et élevé un nouveau Panthéon à ses complices. Conséquente aux doctrines qu'elle professait, jamais elle ne transigea; la destruction fut son sytême, et aucune idée conservatrice ne put s'allier avec elle pour l'intérêt des peuples... Le roi légitime crut devoir suivre une marche conforme aux principes qui devaient régir son gouvernement. Remonté sur son trône par l'amour de ses sujets, ses droits n'avaient pas besoin d'être reconnus; il n'était point chef de parti, il était le père de son peuple. Les émigrés n'étaient pour lui qu'une partie de ses enfans; eux seuls n'avaient pas souf-

fert pour la religion et la royauté; eux seuls n'avaient pas combattu la révolution. Les malheurs des discordes civiles avaient enveloppé toute la France, et partout le trône et l'autel avaient trouvé des défenseurs... Louis XVIII, comme législateur, pensa qu'il existait une justice politique qui devait l'emporter sur la justice rigoureuse, et que devant elle les principes devaient fléchir, parce qu'elle seule conserve la société dans un état de repos. C'est d'après cette doctrine que la charte a consacré la vente des biens spoliés par la révolution... Les adversaires du projet de loi raisonnent sans cesse, en énumérant les malheurs qui ont pesé sur notre patrie, comme si l'acte de colère qui frappa les émigrés avait été commun à tous les Français. Dans leurs discussions, le principe politique n'est rien, et ils oublient que ces fidèles compagnons d'infortune d'un prince français, aujourd'hui sur le trône, n'ont éprouvé la perte de leurs biens, que parce qu'ils ont suivi ses drapeaux... En parcourant les actes de la restauration, on ne peut méconnaître que la première sollicitude du roi n'ait été pour ses peuples. Il a réparé les maux de l'usurpation, payé tout ce qui avait été fait pour elle, créé le crédit public, et replacé notre pays au rang qu'il doit

occuper parmi les puissances de l'Europe. Après avoir opéré de tels résultats, le roi était fondé à dire aux chambres assemblées : Une grande et funeste injustice a été commise, les moyens de la réparer sont entre vos mains ; si vous partagez ma conviction, unissons nos efforts et nos lumières pour voter une loi d'indemnité. »

« J'avais espéré, dit M. le vicomte de Castelbajac, que, dans cette question, on n'aurait pas taxé de faveur particulière, ce qui, à mon sens, est tout d'équité... J'avais cru qu'on reconnaîtrait que la confiscation, la plus injuste de toutes les mesures en elle-même, alors même qu'elle est la suite d'une condamnation particulière, devient bien plus odieuse encore quand elle est prononcée en masse, sans jugement, comme élément de proscription, et par ceux-là même qui ont un intérêt a proscrire! quand elle s'attaque, non à un crime que l'on voudrait punir, mais à la victime que l'on poursuit ; quand elle dépouille le père pour détruire en lui l'avenir de ses fils, et que, se substituant ainsi à la mort, elle vient anticiper sur les droits de la nature ; quand ni l'âge ni le malheur ne mettent à l'abri de son horrible persécution. J'avais cru qu'au milieu de tant d'infortunes, celle qui les avait cumulées toutes,

paraîtrait sans doute plus cruelle, et celle qui devait exciter le premier intérêt... Plut à Dieu qu'il dépendît de nous de réparer tous les malheurs dont nous avons été les témoins! Mais de ce qu'un tel vœu est malheureusement impossible à réaliser, s'en suit-il que nous devions repousser les réparations possibles?... Les émigrés ont souffert pour la France et pour le roi; le roi et la France s'unissent pour leur faire oublier leurs maux. Je dis la France, car c'est l'universalité des contribuables qui répare le mal qui n'est pas son ouvrage, mais bien celui de quelques factieux... C'est elle qui par un grand et généreux sacrifice signe le pacte de réconciliation entre le passé et le présent; et certes, naguère encore, si, lorsque les conspirations éclataient de toutes parts; lorsque les cris des factieux retentissaient jusque dans les parois de cette enceinte; lorsque notre crédit subissait les oscillations, suite inévitable de ces temps d'incertitude; si, dis-je, alors, on avait pu dire aux émigrés que quatre ans s'écouleraient à peine, et que la France pourrait et voudrait s'imposer pour eux le sacrifice qu'elle fait aujourd'hui, l'homme qui aurait avancé une telle assertion eût paru à leurs yeux même peut-être trop préjuger pour sa patrie de la protection de la

Providence. C'est à elle seule que je reporte l'état dans lequel se trouve la France ; car je sais que dans les temps où nous vivons on est difficile pour attribuer aux hommes du pouvoir le bien qui s'opère chez les peuples ! mais du moins est-il vrai que depuis quatre ans au trouble a succédé le calme, à la crainte la sécurité ; pour le malheur sans espérance, le gage qui lui est offert aujourd'hui. La transition d'un règne à un autre n'a été marquée que par les regrets sincères de tout un peuple pour le roi qu'on perdait, et par son amour pour celui qui nous était donné : une armée fidèle et loyale, guidée par la valeur brillante d'un fils de France, a brisé les révolutions sous les murs de Cadix et délivré un Bourbon... Rendons grace à la Providence !

« S'il existe encore des souvenirs d'aigreur ou d'amertume, ce n'est pas chez les émigrés qu'on les trouve, mais bien contre eux qu'on les provoque. Chaque jour on dit, on écrit : pourquoi émigraient-ils ? pourquoi quittaient-ils le sol de la patrie?... Hélas ! avons-nous donc perdu si vite le souvenir de ces temps si près de nous encore ? A-t-on déja oublié ce que c'était que la révolution, et faut-il donc le retracer pour rappeler ce que fut l'émigration ? Tranquille,

éloigné du monde et de ses agitations, ni la paix de la conscience, ni la solitude du toit paternel ne te mettront à l'abri de nos poursuites : ta demeure sera incendiée ! nous te chercherons au milieu de ses débris fumans; et si tu échappes aux flammes, tu n'auras, pour te soustraire à l'échafaud ou au massacre des prisons, que la ressource de l'exil sur la terre étrangère. Tel fut, dans le vrai, le langage de la révolution; car tels furent ses actes! Ainsi, paisibles, sans défense, des Français se virent forcés d'abandonner patrie, famille et fortune.

« D'autres Français pleins d'honneur, pleins de foi, virent leur Roi prisonnier, la religion de leurs pères attaquée, leurs princes contraints à fuir la terre de saint Louis! Leur dévouement n'hésita pas plus que leur foi : ils bravèrent toutes les conséquences de l'avenir; ils virent la monarchie réfugiée à l'ombre des drapeaux que portait un Condé, et, nés qu'ils étaient pour la défendre, rien ne leur parut un sacrifice. Telle est l'histoire de l'émigration : généreuse et toute de dévouement pour les uns; imposée et forcée pour les autres. Et c'est après les infortunes de tout genre qui l'ont suivie, quand il s'agit d'en atténuer le souvenir, que l'on entend demander pourquoi l'émigration

eut lieu? Messieurs, la présence du Roi qui nous gouverne répond pourquoi! Et si cette réponse ne suffit pas à la révolution, qu'elle interroge les tombes qu'elle a peuplées! elles frémissent encore! »

« Le principe de l'indemnité est lié aux idées d'ordre et de justice, dit M. de Laurencin; la révolution seule le méconnut ou affecta de le méconnaître, parce que sa puissance en est ébranlée. Elle fut l'usurpation du pouvoir, elle veut légitimer la spoliation des biens; elle veut éterniser les haines dont elle a semé le germe, les misères qui témoignent ses triomphes passés, et le danger de résister à ses violences; de même que pour exciter au meurtre et rassurer ses bourreaux, elle disait, en immolant ses victimes : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*, elle ose dire que les émigrés connurent la loi qui les menaçait dans leur fortune; qu'ils s'y exposèrent volontairement; que la confiscation fut peut-être une mesure sévère, mais qu'elle fut légale, et par conséquent irréparable. Oui les émigrés connurent cette loi d'iniquité, et leur dévouement ne fut que plus sublime. Un écrivain célèbre, dont mon pays s'honore, en parlait ainsi : « Les autres guerriers combattaient pour la gloire; ils n'avaient

« à craindre que la mort sur un champ de ba-
« taille, ou une détention temporaire chez
« leurs ennemis; les émigrés se battaient avec
« un courage d'autant plus héroïque, que,
« dans la victoire, aucune gloire, du moins pré-
« sente, ne leur était réservée, et que, s'ils
« étaient pris, une fin ignominieuse les atten-
« dait sur l'échafaud. On a beau dire, il y a là
« quelque chose de plus qu'une grandeur ordi-
« naire. C'est le devoir, et le devoir obscur
« qui commande; c'est la fidélité, sans aucune
« espérance, qui obéit. »

« Où en serions-nous s'il fallait subir toutes les conséquences des mesures prétendues légales de la révolution! Le trône serait-il réduit à amnistier ses compagnons d'exil et d'infortune !... Si, comme il n'est pas permis d'en douter, le premier vœu de Louis XVIII, en ressaisissant sa couronne[1], fut de réparer les pertes auxquelles le dévouement et la fidélité avaient soumis les compagnons de son malheur, quelle dut être l'affliction de ce monarque, lorsqu'après avoir sondé cette plaie si cruelle et si profonde, le salut de l'Etat lui fit une loi de rejeter à d'autres temps une réparation qu'appelaient tant de pressantes infortunes ! Graces soient rendues à l'immortel auteur de la Charte,

qui présuma assez du noble caractère de ses plus fidèles serviteurs pour juger qu'ils accepteraient sans murmure le nouveau sacrifice que sa sagesse leur imposait, et consacra, par un article fondamental, l'inviolabilité des biens aliénés pendant la révolution.

« Des circonstances plus heureuses permettent aujourd'hui de réparer de si grandes infortunes. Dans cette pensée du souverain, voyons non-seulement un acte de justice, mais encore un acte d'éminente sagesse. Hâtons-nous d'opposer à la politique immorale de la révolution, une politique franche et généreuse; hâtons-nous de protester contre l'injustice et la violence, par une réparation éclatante, et d'affermir la restauration en réconciliant les intérêts anciens avec les intérêts nouveaux. »

« Je suis une des victimes des listes de proscription, s'écrie M. de Gallard Terraube, et je m'en fais gloire... Ma conduite fut à la fois inspirée par des sentimens et des principes. Toujours plein de dévouement et de fidélité, s'ils pouvaient..., et daigne le Ciel en préserver la terre...! s'ils pouvaient, dis-je, se reproduire encore ces jours de désastreuse mémoire où le sol se dérobant de toutes parts sous les pas de l'homme de bien qu'on avait circonvenu de

piéges, de violences et de défections, il ne lui restait dans son isolement absolu aucun moyen de se rendre utile, sûr de trouver toujours le blanc panache dans le chemin du devoir et de l'honneur, je courrais encore me rallier à lui quelque part qu'il pût être, et dans les vrais intérêts de notre chère France, pour lui sauver l'espérance du moins; je la poursuivrais partout, l'arche sainte de la légitimité, pour m'y attacher étroitement... Les principes sont la vie des nations, et de la fidélité à les suivre dépend leur tranquillité et leur bonheur, comme leurs convulsions et leurs déchiremens sont la juste peine de leurs coupables écarts. Evitons qu'on puisse se méprendre au grand but que se propose notre monarque si chéri et si digne de l'être, au grand but que nous devons nous proposer tous. Non, nous ne venons pas, comme beaucoup de bons et loyaux Français le redoutaient, poser la dernière clé de la voûte révolutionnaire, et faire en quelque sorte l'inauguration solennelle du temple des révolutions; l'auguste mission des députés de la France a, au contraire, pour objet, selon les paroles descendues du trône, d'en fermer à jamais l'abîme. »

Ne voulant point passer sous silence les apologies des philosophes révolutionnaires, l'orateur

fait entendre ces belles paroles : « La révolu-
« tion avec ses millions de victimes, les voilà
« les dignes fruits de cette prétendue philoso-
« phie qui nous fut tant prêchée dans le dix-
« huitième siècle ! de cette doucereuse philan-
« tropie, qui aime les hommes à la manière
« dont les loups aiment les agneaux, pour les
« dévorer ! »

M. le comte de Sallabery reconnaît la haute sagesse de Louis XVIII dans l'article de la Charte, qui consacre l'irrévocabilité de la vente des biens d'émigrés : « Les intérêts matériels de la révolution, dit-il, sont donc protégés par la monarchie. C'est la loi de la nécessité que la main du temps a forcé de recevoir au nombre des lois de la justice relative. La justice absolue, en faveur des familles d'émigrés, de condamnés, de déportés, est regardée comme impossible. Mais le principe de la restitution, toujours vrai, quoiqu'il soit rejeté, impraticable, doit être posé ; l'hommage au droit imprescriptible, l'hommage à la morale publique doit être rendu. Nous avons des devoirs à remplir envers l'avenir. Si nos neveux sont condamnés à subir aussi quelque révolution, ils chercheront les exemples dans le passé, et nous serons le passé pour eux. Il est donc bon que nous ne re-

connaissions pas en principe, par un silence pusillanime, qu'avec le temps on puisse avoir raison de mal faire; qu'avec le temps on puisse avoir tort de faire bien. Il est bon que, malgré le temps, la fidélité malheureuse soit honorée, l'innocence condamnée ou proscrite soit consolée, et que la probité ne se repente pas de s'être abstenue. Toutes ces conditions dues à l'homme fidèle, à l'homme innocent, à l'homme probe, sont attachées à la reconnaissance du principe de la justice éternelle. Il faut qu'après les temps de troubles, quand le trône est relevé, quand la légitimité règne, il faut que la reconnaissance des principes atteste que la monarchie restaurée ne veut pas que les bons soient punis; c'est bien assez que la force des choses l'oblige à le souffrir par le fait. Il faut que si, dans l'avenir, le trône des Bourbons était menacé (nous ne le verrons pas), il faut que le prince ne soit pas réduit à n'avoir pour défenseurs que ces hommes inébranlables, que ces Français qui ne connaîtront jamais d'autre règle de conduite que cette devise de nos pères :

« Mon âme à Dieu ;
« Ma vie au Roi ;
« L'honneur à moi. »

M. Dupille aborde la discussion sous un point de vue développé par les adversaires du projet de loi. « On prétend, dit-il, que les émigrés rentrés dans leurs anciennes fortunes peuvent être dangereux pour la tranquillité publique. D'abord je demanderai si des hommes dont la conduite politique a été basée sur la fidélité due à leur roi, sur l'attachement à la religion de leurs pères, sur l'horreur des révolutions qui déchiraient leur patrie, peuvent devenir dangereux pour elle, quand leur roi légitime est affermi sur son trône, quand la religion est rétablie, quand les fureurs révolutionnaires ne sont plus à craindre. Ensuite, l'indemnité qu'on propose de leur donner ne leur rendra pas, à beaucoup près, leur ancienne fortune; et quelques choses qu'il soit possible de leur rendre, si c'est avec les richesses qu'on trouble les Etats, ceux qui possèdent actuellement leurs biens seraient, en général, et par l'effet même de la loi, toujours plus riches qu'eux.

« Mais qu'on soit bien tranquille à cet égard; ceux qui, proscrits en France par des Français indignes d'en porter le nom, sortis de leur patrie pour trouver l'occasion de donner à leur roi des preuves de leur attachement, et restés si long-temps dans l'exil, rentrés en France et

au milieu de toutes les révolutions qui les ont laissés dans l'oubli, ont supporté avec un noble courage et leurs malheurs et le triomphe du parti qui leur était contraire, recevront de même, avec une noble reconnaissance, ce qui leur sera rendu par leur roi. Le prenant pour modèle, ils ne songeront qu'à la paix, à l'union, au bonheur de tous, à celui de la patrie... Une loi qui rend justice au mérite et à la vertu, qui vient au secours de la fidélité malheureuse, qui donne une approbation publique aux défenseurs des autels et du trône, qui rend un hommage éclatant à tous les sentimens nobles et généreux ; si digne enfin du cœur des Français, et surtout de celui de leur roi, est donc dictée par la justice et par l'honneur ; elle est de la décence publique et commandée par l'état actuel de la civilisation ; elle est conforme aux lois de la religion et de la morale ; elle est d'une politique rassurante pour tous les Français. »

M. Benjamin-Constant, député de la Sarthe, voit dans l'émigration le fait de sujets insoumis ; il pense que Louis XVI, après le 14 juillet 1789, était libre ; qu'il a volontairement et librement accepté la constitution de 1791 ; que par des actes publics, officiels, légaux, il désapprouva ceux qui émigraient ; et qu'en refusant de ren-

trer, comme il le leur ordonnait, pour se rallier autour de son trône constitutionnel, les émigrés se sont mis en état de résistance, de rébellion.

M. le comte de Villèle, montant aussitôt à la tribune, s'écrie : « Le plus beau tableau vous a été fait de la liberté de Louis XVI ; et sur ce texte on a bâti tout ce que vous avez entendu. Je le demande, y avait-il un seul homme en France, à l'époque à laquelle nous a reporté l'orateur, qui reconnût le malheureux Louis XVI pour être jouissant de sa liberté ? Non, certes ; et alors, aucune des conséquences qu'on a voulu tirer de la liberté de Louis XVI contre l'émigration, n'est fondée. Cette liberté eût été démentie, à cette époque, par le sentiment de la France toute entière. Elle a été démentie depuis par l'impartiale histoire. C'est compter beaucoup sur sa facilité que de construire, comme on vient de le faire, l'édifice d'un discours sur une pareille supposition. »

Dans son résumé de la discussion, M. Pardessus abordant l'opinion émise par M. Benjamin-Constant, la réfute en retraçant les événemens de 1789, et les actes écrits de la propre main de Louis XVI. « L'orateur, dit-il, a rappelé que, dès le 23 juin 1789, le roi avait posé,

dans sa mémorable déclaration, des principes éminemment favorables aux libertés publiques. Sans doute, si des Français, quel que fût leur rang, leur qualité, eussent quitté le royaume pour s'armer et contraindre le monarque à révoquer l'acte de sa libre volonté, toutes les voix s'éleveraient pour condamner cette conduite. Mais qui a refusé cette royale concession? qui a repoussé le bienfait du monarque? qui a prêté serment de lui désobéir? Ce sont les actes de l'Assemblée nationale elle-même qui l'accusent, et l'inflexible histoire a déjà marqué ce jour comme le premier attentat à l'autorité royale. La déclaration du 23 juin 1789 ne fut la cause d'aucune émigration; les seuls qui, ce jour-là, furent coupables de résistance à l'autorité, ce sont ceux-là mêmes qui, depuis, en ont accusé les émigrés. La première émigration a eu lieu le 15 juillet, et vous savez quelles têtes chères et précieuses à la France cette émigration mit à l'abri des fureurs populaires. C'était le 14 qu'avait éclaté l'insurrection de la capitale. Le 6 octobre suivit de près le 14 juillet; et c'est de ce jour que le roi, dans sa protestation du 20 juin 1791, imprimée, publiée par ordre même de l'Assemblée, datait *son défaut absolu de liberté*...

« Dans la nuit du 5 au 6 octobre, une populace furieuse investit le palais du roi; sa vie était en danger; son auguste compagne n'avait échappé aux assassins que par le dévouement de ses gardes, assassinés à la porte de sa chambre *. Le roi invite l'Assemblée à venir près de lui, et cette Assemblée, qui se dit française, déclare que *cela n'est pas de sa dignité*. Dès le lendemain le roi est conduit malgré lui à Paris. Après dix huit mois de captivité, le 21 juin

* Nous avons fait connaître au commencement de cet ouvrage le sort des infortunés Desutte et de Varicourt; la conduite pleine de dévouement du marquis de Savonnières, lieutenant des gardes; du brigadier de Chevannes, de MM. Miomandre de Sainte-Marie et Durepaire. Ce dernier, après avoir eu l'honneur d'avertir la reine du danger qu'elle courait, fut criblé de blessures à la porte de l'appartement dont il défendait intrépidement l'accès. Perdant son sang de tous côtés et se sentant défaillir, il eut encore la présence d'esprit de chercher à périr de manière à ce que son corps inanimé fut un obstacle de plus aux efforts que faisaient les factieux pour pénétrer jusqu'à la chambre de la reine. M. Durepaire dut à sa jeunesse une guérison inespérée, et il en profita pour aller défendre la cause des Bourbons sous le drapeau blanc. Rentré en France en 1814 avec le roi, il a eu le bonheur de voir le triomphe complet de la légitimité, avant sa dernière heure arrivée le 18 juin 1826. Mademoiselle Durepaire, digne fille d'un si brave et si honorable chevalier, a épousé M. le baron Théodore Charlet, secrétaire des commandemens et trésorier-général de son altesse royale madame la Dauphine.

1791, il cherche à échapper à ses gardiens; il proteste contre tout ce que la violence lui a arraché.

« Arrêté à Varennes, il est ramené dans la capitale; authentiquement constitué en état de détention par un décret du 24 juin, et suspendu de ses fonctions royales jusqu'à ce qu'il eût accepté la constitution, circonstance qui suffirait seule, devant les tribunaux, pour frapper d'une radicale nullité les contrats du plus modique intérêt privé. On sait si cette acceptation le rendit plus libre et plus heureux. Les procès-verbaux de l'Assemblée de 1792 parlent ici plus haut que les admirateurs de cette année funeste; et lorsque tous ces faits sont connus, ou du moins peuvent être si aisément vérifiés, on oserait invoquer les actes souscrits, les sanctions arrachées dans de telles circonstances! Un mot suffit pour convaincre du défaut de liberté de Louis XVI : l'un de ces actes frappait ses frères; un autre lui enlevait la garde que la constitution elle-même lui avait accordée; tous paralysaient entre ses mains ou lui arrachaient successivement les faibles restes du pouvoir dont cette constitution ne l'avait pas entièrement dépouillé.

« Qu'on soit de bonne foi, qu'on nous prouve

que les faits dont nous venons d'offrir une esquisse rapide, ne sont pas véritables, ou qu'on avoue avec nous, que le dernier jour de l'indépendance royale fut, pour Louis XVI, celui où l'Assemblée repoussa la déclaration du 23 juin 1789, et le dernier jour de sa liberté personnelle, le 6 octobre suivant. »

Pour répondre aux déclamations des hommes reprochant aux émigrés de s'être armés hors de France : « Par quelle singularité, dit l'honorable député, essaierait-on de trouver coupable dans des Bourbons ce que l'histoire offre à notre admiration dans un Trasybule, dans un Aratus de Sicyone, et dans tous les héros de l'antiquité qui s'étaient armés pour venir délivrer leur patrie?

« *Ils ont sollicité des secours de l'étranger!* L'auguste proscrit de la ligue fit-il autre chose lorsqu'il lui fallut conquérir son royaume? et puisqu'on a rappelé l'ordre que Henri IV donnait à ses troupes de frapper sur l'étranger et d'épargner les Français, qu'il nous soit permis, à notre tour, de rappeler que Louis XVIII avait aussi, dans des instructions écrites de sa main, tracé ces mots, qui ne méritent pas moins d'être recueillis par l'histoire : *surtout être avare du sang français.*

« Les émigrés n'étaient point armés pour *déchirer la patrie*, mais pour la *délivrer* ; ils ne venaient pas même pour punir les crimes commis, mais pour en prévenir d'autres. Ils ne faisaient autre chose que ce que les Français de l'intérieur eussent fait, si la terreur, organisée en secret par ceux qui bientôt s'en firent un titre à la reconnaissance de leurs complices, n'avait pas glacé les esprits et comprimé tous les sentimens généreux.

« Si les moyens des émigrés eussent répondu à leurs vœux, et leur force à leur courage, ils nous eussent épargné, et la douleur de pleurer d'augustes victimes, et tout ce que la tyrannie conventionnelle a accumulé d'opprobres et de massacres, de désordres publics et de malheurs privés sur la France. »

A la mensongère allégation des adversaires du projet de loi, que les émigrés avaient consenti le démembrement de la France, pour prix de l'alliance intéressée des étrangers, le rapporteur de la commission répond : « Nous ne dirons pas que cette calomnie est démentie par une pièce qu'on ne saurait récuser, par la lettre des princes français à leur roi captif ; monument éternel de respect pour la dignité du souverain, de sollicitude pour ses malheurs,

de dévouement à cette France dont les factieux de l'intérieur avaient juré la perte; protestation énergique contre les mensonges que leurs implacables ennemis répandaient contre eux. Il suffit de rappeler quels furent les chefs de l'émigration armée pour qu'on sache qu'ils eussent brisé leurs armes plutôt que de les faire servir à détacher un seul fleuron de la couronne de France, à faire déchoir son roi de ce rang de grandeur et de puissance, gage de leur orgueil et de notre gloire. Non, s'écrie l'éloquent orateur, il ne voulait ni perdre ni punir la France, celui qui, en 1814, est venu la sauver de l'invasion étrangère, lui rendre la paix et la liberté, et graver dans la Charte l'immortel monument d'une clémence presque divine... Il ne voulait détacher aucun fleuron de la couronne de France, celui que la Providence destinait à sauver celle d'un autre Bourbon; qui, sous les ordres d'un nouveau Condé, croissait pour la défaite de la rébellion dans les champs d'Espagne et sous les murs de Cadix... »

« C'est au mépris de tous les devoirs, de « toutes les libertés parlementaires, avait dit « M. Benjamin-Constant, qu'on a introduit le « nom sacré du roi dans des débats politiques. « On n'a pas le droit, ajoutait-il, de faire des-

« cendre, de sa haute et inattaquable position,
« le roi de France, au rôle de chef d'un parti.»

M. Pardessus foudroyant l'hypocrisie de ce respect, répond avec ce profond sentiment d'indignation qu'excite la perversité humaine : « Une fois que les noms de *rebelles armés*, « d'*enfans dénaturés*, de *traîtres* étaient pro- « noncés, fallait-il garder un lâche silence ? Et « pouvait-on le rompre sans désigner d'autres « proscrits que la majesté du trône met, sans « doute, aujourd'hui, au-dessus de toutes dis- « cussions, mais qui, à l'époque où nous re- « portent les attaques dirigées contre l'émigra- « tion, n'étaient que les premiers sujets d'un « roi malheureux ? »

Nous terminerons l'analyse des débats que la discussion de cette loi d'indemnité a fait naître au sein de la Chambre des Députés, par ce fragment d'un discours prononcé à la tribune par M. Martin de Villers :

« L'émigration présente un phénomène historique sans égal dans les fastes du monde... Une voix puissante sur les âmes françaises s'est fait entendre au sein de l'Etat troublé par les factions : elle commandait d'abandonner ce que l'homme a de plus cher et de plus sacré : les liens de famille, le toit des aïeux, le sol de la

patrie. Tant de sacrifices n'ont pas arrêté les émigrés. Ils voyaient la France toute entière au pied du drapeau des lis, et la voix qui les appelait à cette nouvelle croisade, était pour eux celle de l'honneur... Au milieu de nos vieilles institutions renversées, du déchaînement et des excès des passions, le souvenir de l'émigration s'offrira comme un monument remarquable de l'empire que l'honneur exerçait encore sur les âmes : ce sentiment dans lequel l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* a placé le principal ressort des monarchies, est et sera toujours Français... »

Nous aurions craint de trop étendre cette analyse en rapportant également quelques parties des discours prononcés en faveur du projet de loi par MM. Bacot de Roman, de Beaumont, Duplessis de Grenedan et Leclerc de Beaulieu ; ainsi que les opinions généreuses émises, dans la discussion des amendemens, par un grand nombre de députés. Jamais discussion ne fut plus solennelle : plus de quatre-vingts orateurs parurent à la tribune, pour apporter le tribut de leurs lumières dans la confection de cette loi *.

* Nous avons cru que leurs noms devaient être conservés dans cette *Histoire des Émigrés*.

Général, comte d'Aboville. De la Boëssière (marquis).

Adopté à la Chambre des Députés, dans la séance du 15 mars 1825, et présenté ensuite à la Chambre des Pairs, ce fut M. le comte Portalis que choisit pour rapporteur la commission à l'examen de laquelle le projet de loi avait été renvoyé. On n'a point oublié les paroles éloquentes de son père, lorsque vingt ans auparavant il défendait courageusement les émigrés naufragés à Calais. Le fils n'eut point à refuter de fougueux adversaires, comme ceux qu'il fallut combattre alors. Il faut le dire pour

De Burosse.	De Chabrillant.
De Bully.	De Colligy.
Blin de Bourdon.	De Creuzé.
De Bouville.	Caumont de la Force.
Chevalier de Berbis.	De Courtivron.
Boscal de Réals.	De Calemard.
Bazire.	De Charencey.
Breton.	Dandigné de Resteau.
Bonnet.	Dubotderu (comte).
Bucelle.	Dudon (baron).
Becays de la Caussade.	Duparc (comte).
Cornet-Dincourt.	Duhamel (comte).
Carrelet de Loisy.	Dutertre (vicomte).
De Cambon.	Durand Delcourt.
De Coupigny (baron).	De la Pasture.
Casimir Perrier.	De la Potherie.
Chifflet (de).	Duchesnay.
Clausel de Coussergues.	Delorme.
De Courtarvel (marquis).	Dubourg.

l'honneur de la Chambre Haute, les nobles pairs qui crurent devoir se montrer opposés à la loi d'indemnité (M. le duc de Broglie, les comtes Molé et Cornudet, le baron de Barante), ne firent point entendre de ces virulentes récriminations qui venaient de scandaliser la tribune de la Chambre élective. On n'eut à remarquer, pour ainsi dire, que des paroles dignes des plus beaux jours de l'antique monarchie. Ce fut un charme pour les cœurs royalistes d'ouïr M. le vicomte de Châteaubriand parler

Du Hays.
Descordes.
Fadate de Saint-Georges (de).
Forbin des Issarts (marquis de).
De Foucault (marquis).
De Fougières (comte).
Fouquerand.
De Frenilly.
De la Granville.
D'Hereeville.
Hersart de la Ville Marqué.
Hay.
Jacquinot-Pampelune.
Josse de Beauvoir.
La Tour du Pin de la Charce.
Leroux du Châtelet.
Lemoine des Mares.
Marquis de Lastours.
Le baron Leroy.
Comte de Mirandol.
Comte de Maquillé.
Miron de l'Espinay.
Montmarie (le comte de).
Mestadier.
Nicod de Ronchaud.
Comte de Peyronnet.
Potteau d'Hancardrie.
Petit-Perrin.
Pavy.
Piet.
Ricard (de).
Reboul.
Humbert de Sesmaisons (cte).
De Saint-Chamans (vicomte).
Sanlot-Baguenault.
De Seguret.
De Valon (comte).
Baron de Wangen.

« de ces vieux Bretons qu'il a vus, dans l'émi-
« gration, marcher pieds nus autour de leurs
« monarques futurs, portant leur dernière
« paire de souliers au bout de leurs baïonnettes,
« afin qu'elle pût encore faire une campagne ! »

Quel sentiment s'empara des âmes, lorsque, ramenant ses pensées sur le sol de la patrie, on entendit ce noble émigré parler des innombrables victimes immolées à la fureur républicaine :
« L'échafaud élevé en face du château des Tui-
« leries, était devenu un sol étranger : ceux
« qui l'ont foulé quittaient en effet leur patrie ;
« mais le Roi marchait à leur tête dans ce san-
« glant exil, pour aller trouver avec eux ce
« second royaume, autre héritage de saint
« Louis ! »

A ces touchantes paroles, qu'on ajoute celles de M. le marquis de Bethisy, de ce vieux condéen que nous avons vu combattre avec tant d'ardeur, heureux d'exposer sa vie pour soutenir à la pointe de l'épée la couronne chancelante sur la tête de ses princes légitimes : « Sans
« l'émigration, s'écriait ce preux chevalier,
« que fût devenue, au milieu de la tourmente
« révolutionnaire, cette Royale Famille, objet
« de notre reconnaissance et de notre amour ?
« Peut-on douter qu'en la voyant toute entière

« disparaître de la terre, un prêtre étranger
« n'eût dit, du pied des échafauds : *Race de*
« *saint Louis, montez aux cieux !* »

Nous ne ferons aucune autre citation, nous bornant à rappeler ici que M. de Quélen, archevêque de Paris, les ducs de Brissac, de Choiseul, de Coigny, de Crillon, de Fitz-James, de Montmorency, de Narbonne, de Praslin ; les marquis de Coislin, de Lally-Tolendal, de Malleville, de Marbois, de Mortemart, de Rougé, de Villefranche ; les comtes de Bastard, Boissy-d'Anglas, Daru, Destutt de Tracy, d'Escars, de Kergolay, de Marcellus, Mollien, de Pontécoulant, Roi, de Saint-Roman, de Ségur, de Tournon ; les vicomtes de Bonald, Dambray, Lainé ; les barons de Montalembert et Pasquier, se sont montrés jaloux d'associer honorablement leurs noms dans la discussion de cette loi importante.

L'un des adversaires du projet ayant avancé que cette loi ne serait pas goûtée par ceux qui ne sont entrés dans la carrière de la vie qu'après nos orages politiques, M. le comte Portalis répondit en ces termes :

« On vous a dit, nobles Pairs, que la génération actuelle, étrangère aux crimes de la révolution, à ses passions et à ses partis, ne ju-

geait pas, comme nous, des événemens de ces temps désastreux, et avait d'autres règles pour apprécier la conduite des personnes. Mais qu'est-ce que la génération actuelle? Chaque jour voit finir une génération, et en voit renaître une nouvelle. Elles s'enchaînent, s'entremêlent, se succèdent par une progression continue et insensible, sans qu'aucune distance les sépare; elles se modifient mutuellement, et les contemporains du passé le sont dans le présent de ceux qui vivront et illustreront un jour l'avenir. Comment donc la génération actuelle serait-elle étrangère à nos sentimens, à nos souvenirs, à nos malheurs, lorsqu'elle se montre si sensible à la gloire expiatoire qui les a consolés, lorsqu'elle est si attachée aux principes d'ordre et de liberté qui nous ont sauvés du naufrage et aux institutions monarchiques qui nous en préserveront pour l'avenir?

« Cette génération n'est point l'héritière des doctrines et des haines de la révolution : elle adopte ce qu'il peut y avoir eu de généreux ou de désintéressé dans l'attaque, comme ce qu'il y a eu de noblesse, de fidélité, de grandeur d'âme dans la défense; elle s'approprie tout ce qui est honorable et glorieux pour le nom français; elle a recueilli les saines traditions de la

patrie; elle s'anime au nom sacré de saint Louis, qui fonda nos libertés ecclésiastiques; de François I[er], qui appela sur le beau sol de la France les arts et les lettres; de Louis XII, qui fut le père de ses sujets; de ce bon Henri qui unit la grâce à la majesté, et une clémence inépuisable à la plus brillante valeur; de Louis-le-Grand, auquel nous devons notre gloire littéraire et le sceptre du goût; de l'infortuné Louis XVI, mort victime de ses vertus et de son amour pour son peuple; du roi que nous venons de perdre, et qui nous a donné cette Charte immortelle qui consacre toutes nos institutions.

« Elle est grave, sérieuse, amie des libertés publiques et du droit; elle est attachée à tout ce qui est religieux, à tout ce qui est légitime, à tout ce qui est français, et surtout à tout ce qui est juste. Elle comprendra parfaitement ce que le Roi propose et ce que les Chambres adopteront dans l'intérêt de l'ordre, de la société, de la paix, de la justice et de la liberté, pour assurer la stabilité et la sainteté des propriétés, qui sont la meilleure garantie des libertés publiques. »

Si, dans cette circonstance, la révolution encouragea un certain nombre de folliculaires

à mettre la main à la plume pour calomnier, pour outrager l'émigration française, il est satisfaisant pour l'historien de pouvoir dire que les hommes d'Etat les plus éclairés *, d'éloquens publicistes **, d'habiles jurisconsultes ***, l'armée ****, la finance et le commerce ***** repoussèrent les déclamations de quelques détracteurs déhontés : dans toutes les classes de la société se trouvèrent des hommes honorables empressés de développer sur cette grande question les plus généreux sentimens. Enfin, la réparation nationale de la plus odieuse des spoliations ré-

* Baron de la Bouillerie, ministre d'état; comte de Kergariou, conseiller; Guizot, etc, etc.

** Aux Chateaubriand, aux Bonald, aux Montlosier, nous ajouterons les Bergasse, les Fiévée, les Madrolles, etc.

*** M. Dard, ancien avocat aux conseils, et M. Falconnet, avocat à la cour royale de Paris, méritent une mention particulière pour s'être plus spécialement attachés à la belle cause des émigrés.

**** Le soin d'exprimer le premier de nobles sentimens à l'égard des émigrés, appartenait à l'un de nos plus illustres maréchaux. Nous avons cité le discours du duc de Tarente, à la chambre des pairs, en 1814. C'est un titre de plus que ce guerrier a ajouté à la gloire des armées françaises, et qui recommandera son nom à la postérité, à l'égal au moins de ses plus brillans faits d'armes.

***** MM. de la Panouze, Lafitte, Séguin, etc. Dans un *Mémoire sur les finances*, M. Ouvrard avait pris l'initiative dès la première année de la restauration.

volutionnaires a été consacrée par le suffrage des deux Chambres.

La France devait aux autres nations et leur a donné cette grande leçon, que la propriété tient à l'ordre social par des racines si profondes, que la force, la violence, le temps même ne sauraient les dessécher; qu'elles repoussent à travers les débris des institutions et les trônes renversés. Désormais la confiscation n'est plus qu'un crime inutile; et, mieux que ces factieuses déclarations des droits, la loi d'indemnité a, pour jamais, établi que la propriété en France est inviolable et sacrée. Une telle législation est une conquête sur la barbarie des temps anciens et les fureurs qui avaient signalé l'époque révolutionnaire.

Les braves Vendéens que nous avons toujours montrés dans cet ouvrage partageant l'héroïsme et le dévouement des émigrés, ont aussi partagé leur noble misère pendant de longues années après la restauration. Nous avons parlé de Cathelineau, l'un des premiers chefs des armées royales de la Vendée : nous dirons qu'en 1816, un de ses cousins, officier en activité de service, alla voir les enfans du héros vendéen; il les trouva dans une chaumière, et ignorant ce que c'était que du pain blanc : il en

envoya chercher ; les enfans trouvèrent cette nourriture si délicate, qu'ils cherchèrent à la savourer plus longuement en mangeant une bouchée de pain noir avec chaque bouchée de pain blanc... Et, s'il faut en croire un écrivain royaliste (M. de Madrolles), la sœur de Robespierre touchait, en 1814, une pension qu'elle touche peut-être encore ! Et il y a des régicides, dit M. de Châteaubriant, qui touchent 24,000 fr. de pension ! ! ! Certes, les apôtres si zélés des intérêts de la révolution ne peuvent pas dire que les trésors de la France s'épuisent en faveur des défenseurs de la monarchie. Ne venons-nous pas d'entendre tout récemment les officiers, sous-officiers et soldats des armées royales de la Vendée être obligés de demander à jouir des récompenses militaires, comme ceux qui ont servi la république et l'empire *? Oui, braves Vendéens, croyez que Charles X saura étendre sa justice et ses bienfaits à chacun de vous. Déja vous voyez parmi les pairs de France vos anciens chefs ou les dignes héritiers de leurs noms, les Charette, les La Rochejaquelein, les d'Autichamp, les Suzannet, les Sapinaud, les d'An-

* Voir leur pétition renvoyée au ministre de la guerre, à la séance de la chambre des députés du 12 mai 1827.

digné, les Bourmont, les Coislin, etc. Notre illustre souverain, qui est venu sur vos plages dans la tourmente révolutionnaire, qui voulait combattre à votre tête, et aurait sacrifié sa vie si un tel sacrifice n'eût pas dû entraîner la perte d'un grand nombre de ses plus fidèles sujets; cet auguste monarque, disons-nous, sait que vous êtes toujours les mêmes soldats, les mêmes guerriers qui vous êtes exposés à tous les dangers, qui avez fait preuve du plus généreux dévouement, guidés par votre seul amour pour Dieu et le roi. En invoquant le Très-Haut pour qu'il ne fît de tous les Français qu'un peuple de frères, en jurant de consacrer sa vie entière au bonheur de ses sujets, les braves Vendéens, comme les émigrés compagnons de son exil, ont dû naturellement se présenter plus intimement à la pensée de Charles X.

Cinquante années s'étaient écoulées depuis que le roi-martyr avait reçu l'onction sainte au pied de l'autel de Saint-Remi. La ville du sacre, délaissée, attendait le moment où, rendue à sa première splendeur, un Bourbon viendrait, entouré de tout l'éclat de la royauté, demander au Dieu de Clovis la couronne de saint Louis, dans cette vénérable métropole qui vit tant de fois la plus auguste des solennités

humaines, solliciter, pour un règne nouveau, les grâces de la Divinité. Ce moment a paru. Après avoir pleuré un bon frère, la perte d'un roi cher autant qu'il était révéré, la première pensée de Charles X s'est élevée vers l'Eternel; son premier regard s'est tourné vers l'antique cité de Reims; ses voûtes majestueuses de sa cathédrale devaient retentir encore du *vivat rex in æternum !* parce que la monarchie, replacée sur ses premiers fondemens, devait rappeler, comme gages de sa résurrection glorieuse, ces mêmes cérémonies oubliées, avec lesquelles elle avait traversé les âges les plus reculés. Bientôt la volonté du prince a été connue; bientôt l'opinion publique a été fixée, et tous les cœurs se ralliant à ce mot d'ordre: *Reims,* 29 *mai,* ont attendu, avec une impatience respectueuse, le jour où le chef d'une grande nation prendrait le Ciel à témoin du serment que devait lui dicter son amour pour ses sujets. La sagesse de Charles X a répondu à l'attente générale : l'ombre du roi législateur a tressailli de joie au moment où son auguste successeur a juré au pied des autels l'exécution de cette Charte immortelle, fruit des plus hautes lumières, des plus sages méditations. Heureux Charles X ! tu as reçu du Ciel la sainte

mission de féconder tous les germes de prospérité publique que renferme un si bel héritage !

Les preux chevaliers de l'émigration, comme les illustres guerriers enfans de la gloire française, les héros des Pyramides et du Trocadéro, la vieille et la jeune noblesse de France, les députés des provinces, les premiers magistrats du royaume, les ambassadeurs de tant de rois divers, sont les témoins illustres en présence desquels le chef primitif de l'émigration française, en ceignant son front du sacré diadême, a juré de comprimer toutes les factions, nées ou à naître, qui voudraient tenter de nous replonger dans les commotions politiques. Puisse la France devoir à la sagesse et à la fermeté de ce descendant du grand Henri, l'entière extinction de la ligue moderne ! Les brillantes qualités de Charles X, ses vertus chevaleresques, l'amour qu'il porte à son peuple, tout nous répond d'un règne glorieux et entièrement consacré à la félicité des Français *.

* M. Anot, jeune professeur de rhétorique au collége de Reims, profitant du séjour de Sa Majesté et de l'affabilité avec laquelle elle accueillait les habitans de cette ville, lui présenta un exemplaire des *Elégies rémoises* qu'il a publiées, en disant : « Sire, daignez accepter l'ouvrage d'un *volontaire* « *royal*, d'un jeune homme qui fut votre soldat à une épo- « que où malheureusement Votre Majesté n'en avait pas beau-

Depuis cette auguste cérémonie du pacte solennel par lequel nous sommes liés à Charles X, ce prince a porté la consolation et la joie dans une autre classe de Français spoliés, comme les émigrés, par suite des épouvantables désordres de la révolution. Dès la révolte de 1789, et en vertu du principe anti-social que l'insurrection est le plus saint des devoirs, les démagogues excitèrent dans les colonies françaises les mêmes bouleversemens, les mêmes atrocités que dans la métropole, en prêchant la liberté, l'égalité aux nègres de Saint-Domingue, sans vouloir permettre à la sagesse royale de prendre des mesures légales qui pussent régulariser ce nouvel ordre de choses : il en résulta que les nègres insurgés trouvant très commode le genre de patriotisme de nos philosophes révolutionnaires, suivirent leurs conseils, les imitèrent dans leur conduite, en massacrant les propriétaires pour s'adjuger leurs biens, et finirent par se constituer en république indépendante, sous le nom de Haïti. Depuis lors cette colonie fut perdue

« coup. — C'est vrai, répondit le roi avec bonté, il y avait « alors du courage à se montrer... » Cette parole royale a consolé une foule de braves jeunes gens dont le dévouement dans les cent-jours a été, même après le retour du roi, une source de tribulations.

pour la mère-patrie, et les colons qui purent échapper au carnage passèrent en France, où ils vécurent de secours et des moyens indústriels auxquels la nécessité les força de recourir.

Il était réservé à Charles X d'arracher à la misère ces victimes de la révolte : les premiers instans de son règne furent consacrés à aviser aux moyens d'indemniser aussi cette autre espèce d'émigrés français. Buonaparte avait tenté de rentrer de vive force en possession de la colonie ; le sang français coula inutilement dans cette expédition, et il fut obligé de renoncer à son projet. Lorsqu'ils triomphaient par les massacres, les révolutionnaires de 1789 avaient dit : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » Voilà le libéralisme de la démagogie ; il enfante malheurs sur malheurs. Charles X devait-il sacrifier à un tel système les nobles inspirations de son cœur généreux, lorsque, par un acte de concession libre, volontaire, bienfaisante, il n'avait à abandonner que ce qui, depuis plus de trente ans, ne fait plus partie de la France? Qu'il n'en eût point coûté à l'ambitieux Corse de faire répandre le sang des soldats français, c'était dans son caractère; mais il a toujours été dans le cœur des Bourbons de ménager la vie de leurs sujets, comme un bon

père ménage la vie de ses enfans. Fort de ses vues paternelles, Charles X annonça aux hommes revêtus du pouvoir à Saint-Domingue son intention d'émanciper cette colonie, de reconnaître son indépendance, à la condition d'une indemnité de cent cinquante millions pour les propriétaires dépossédés et réfugiés en France. Sa voix fut entendue; et ceux qui avaient bravé Buonaparte et ses baïonnettes, adhérèrent avec joie aux propositions d'un monarque qu'ils vénéraient dans le fond de leur âme. Si l'habitude d'un grand nombre d'années passées dans une indépendance absolue les empêcha de rentrer dans le sein de la France, du moins prouvèrent-ils, par leur empressement à adopter les conditions proposées, combien ils s'estimaient heureux de se trouver en rapport avec son auguste et légitime souverain. Cet acte important de la première année du règne de Charles X a été apprécié par les amis du trône comme une œuvre de haute sagesse d'un prince puissant qui, nouvel Alexandre, a tranché un nœud gordien en trouvant moyen non-seulement de ne blesser personne, mais encore de cicatriser d'anciennes plaies.

O puissance des idées libérales! se sont écriés de vieux apôtres de la révolution. Nous nous

écrierons à notre tour : Misérables tartufes politiques, qui naguère rampiez servilement aux pieds du plus insolent despote, il vous sied bien de célébrer la puissance de telles idées qui n'ont jamais été les vôtres.... Si cet acte digne, ferme et convenable a rempli votre attente, pourquoi donc aucun de vos écrivains n'a-t-il adressé la plus légère action de grace au souverain qui comblait ainsi vos désirs? Non, ce n'est pas par des mesures tendant au bonheur et à la tranquillité de la France, que la royauté satisfera jamais certains hommes que nous voyons acharnés à vouloir perpétuer parmi nous l'esprit de trouble et de division. Le libéralisme a fait d'un acte paternel une victoire de parti; il a tenu la conduite de ces ingrats contens d'un bienfait, et n'en aimant pas plus le bienfaiteur; il a rappelé à notre souvenir les hommes de 1789, célébrant la liberté en haine du bon prince qui la leur accordait.

Quelques-uns de ces royalistes purs, de ces vieux émigrés que le seul nom de république fait, avec juste raison, frissonner d'horreur, ont d'abord paru étonnés de cette concession du roi de France : ce qui contribuait à élever dans leur âme la crainte que, dans cette cir-

constance, la couronne eût fléchi devant des idées contraires à sa dignité, c'était la joie furibonde des hommes de parti ; l'expérience leur a appris, ainsi qu'à tous les honnêtes gens, que les joies de la démagogie sont de sinistres présages pour le repos du monde. Mais qu'en toute circonstance la France royaliste laisse quelques amateurs de république s'extasier à leur aise, et sachons mieux nous en rapporter à la fermeté de Charles X : l'expérience a également appris aux Bourbons qu'il ne faut jamais faire la plus légère concession en fait de principes désorganisateurs. Pour cette émancipation de Saint-Domingue, l'histoire dira que notre auguste monarque a sagement imité la conduite exemplaire de la tendre mère devant Salomon.

La duplicité déployée dans cette circonstance par les hommes de parti, a dû affecter le cœur du Roi. Hélas! Henri IV n'a-t-il pas trouvé aussi de vieux ligueurs incapables d'apprécier tout ce qu'il y avait de grand, de généreux dans son caractère!

La France chérit les Bourbons, et bénit la mémoire du roi législateur ; elle aime la Charte, parce que bien différente de l'informe constitution de 1791, qui faisait du chef de

l'Etat le simple vassal d'une assemblée investie de tous les pouvoirs, cette œuvre de sagesse a voulu que le Souverain réunît la volonté et la puissance du corps social; sa volonté pour proposer toutes les améliorations que l'expérience démontrera nécessaires dans les lois organiques du pacte fondamental, et sa puissance pour faire exécuter ces lois résolues constitutionnellement. C'est ainsi que, dans son amour pour le bien-être de la France, jugeant que le renouvellement annuel, par cinquième, de la Chambre des députés, pouvait être remplacé par un mode plus convenable à la tranquillité, à la prospérité du pays, le roi législateur a proposé la septennalité : les deux Chambres, en adoptant cette mesure, en ont fait une loi de l'Etat. La première chambre septennale, en exercice à l'avènement de Charles X, s'est empressée de concourir avec ce digne monarque à tout ce qui pouvait être utile à la France; elle a affermi dans l'âme des émigrés cette douce pensée, que la royauté est désormais à l'abri des orages; elle a démenti les hommes de la révolution, en reproduisant au jour le patriotisme de cette chambre de 1815, qu'ils avaient surnommée *introuvable*. Espérons, pour le bonheur de la patrie, que le

même patriotisme se retrouvera dans toutes celles qui lui succéderont.

La royauté, la légitimité ont sans doute encore quelques ennemis en France, mais ces ennemis-là sont aussi faibles que le gouvernement est fort. Ne soyons pas émus des violentes déclamations de quelques orateurs ou de quelques folliculaires, et sachons approfondir quels motifs les font agir : chez les uns, ce sont des intérêts froissés, des ambitions déçues; chez les autres, c'est spéculation mercantile. Les paroles récentes du Roi doivent calmer tous les cœurs fidèles :

« Le bonheur de la France est l'objet de tous « mes vœux et de toutes mes pensées : pour « l'assurer, je saurai conserver l'autorité forte « et tutélaire qui appartient à ma couronne. »

Charles X a rassuré tous les gens de bien par ces paroles prononcées à l'ouverture des Chambres, pour cette session de 1828; ayons donc confiance parfaite. Des brouillons, des pervers tenteraient vainement désormais d'obscurcir l'horizon politique; les légers nuages qu'ils pourraient former seront bientôt dissipés; les hommes de parti ne peuvent plus, comme en 1789, bouleverser les élémens de l'ordre social, en fomentant les plus horribles tempêtes...

Si, depuis la restauration, nous les avons vu porter en triomphe de prétendus amis du peuple, comme en 1789 ils promenaient triomphalement, en haine de la royauté et de la légitimité, les bustes de Necker et du duc d'Orléans, c'est un reste des souvenirs révolutionnaires.

Si nous les voyons transformer en pompes tumultueuses les funérailles de tous ceux qui montrent une opposition hostile à la marche paternelle du gouvernement royal; de même que pour insulter à Louis XVI, ils charroyaient dans de fastueux sarcophages les cendres exhumées de Voltaire, et les restes de Mirabeau, c'est encore une suite des temps révolutionnaires.

Si nous voyons de nouveaux tartufes politiques prétexter une opposition légale aux actes des ministres, pour oser profaner le nom d'un prince justement honoré, en l'invoquant séditieusement dans de criminels écrits: c'est une imitation usée, heureusement très usée, des vieux révolutionnaires *.

* « Attendu que Cauchois-Lemaire, déjà condamné par « arrêt de la cour d'Assises, du 31 août 1821, comme coupa- « ble d'avoir provoqué à la guerre civile, a, dans un écrit « intitulé : *Lettre à monseigneur le duc d'Orléans*, provoqué au

Enfin, c'est encore la suite du système révolutionnaire, si, comme en 1789, nous entendons la secte des athées crier anathême contre les ministres de la religion : « A chaque pé« riode de notre histoire, dit un journaliste, « nous retrouvons le Parti-Prêtre toujours en« nemi des peuples qu'il dévore, et surtout de « la véritable religion qui le réprouve. Il faut « du sang au Parti-Prêtre; il lui faut des héca« tombes humaines. » Par les faits rapportés dans cette histoire sur la conduite du clergé de France émigré ou déporté, on peut juger si les déclamations de l'impiété ne sont pas aussi mensongères qu'atroces *. Les indépendans se déchaînent contre le sacerdoce en même

« changement de gouvernement et de l'ordre de successibilité « au trône, le condamne en quinze mois d'emprisonnement « et 2,000 fr. d'amende. » Jugement du tribunal de police correctionnelle du 17 janvier 1828, confirmé par arrêt de la Cour Royale, du 14 février suivant.

* Il semble que le journaliste qui a tracé ces horribles calomnies ait trempé sa plume dans le sang qui coula si abondamment au 2 septembre 1792, lorsqu'on massacrait les prêtres comme hommes de parti.

Il y a plus que de l'impiété dans l'invention de cette odieuse épithète de *parti-prêtre*, qui enveloppe tout le clergé catholique; parce que au moyen de ce terme de mépris, les journalistes excitent le peuple à haïr, à outrager la classe si respectable des ministres d'un Dieu de paix et de miséricorde.

temps que contre la royauté, parce que la France, redevenant religieuse, échapperait de toutes parts et au philosophisme du 18e siècle, et aux doctrines de la révolution, et au libéralisme qui va traînant, à travers la société, les lambeaux de ces puissances déchues, lambeaux que les prédicans d'insurrections essaient encore de transformer en trophées pour séduire le vulgaire.

Que le royalisme ne s'endorme donc pas dans une fausse sécurité : « La révolution poursuit son cours, son principe est plein de vie », écrivent dans leurs feuilles ces hommes qui voudraient persuader à leurs contemporains que la révolte des peuples est le fruit nécessaire et heureux des progrès de la civilisation, et qui ne parlent jamais des émigrés que comme des ennemis des lumières; que le royalisme ne s'endorme pas, car ces brouillons politiques, spéculant sur la tendance de la multitude vers tout ce qui flatte la malignité et les passions de la faible humanité, font circuler journellement leurs pernicieuses doctrines dans les quatre parties du monde.

« Les révolutions sont un besoin du corps « social, elles ne finissent que quand la cause a « cessé, c'est-à-dire quand le besoin est satis-

« fait ; jusque-là il n'y a que bêtise ou men-
« songe à dire qu'une révolution est terminée,
« parce qu'un évènement contraire sera venu
« en entraver le cours. » Voilà ce qu'on lit dans un nouvel ouvrage philosophique * : il est bon de le répéter au Roi des Deux-Siciles, au Roi de Sardaigne, au Roi d'Espagne ; il est utile de le répéter à la Sainte-Alliance qui se trouve, à l'égard de ces royaumes, *l'évènement contraire* qui est venu entraver les faiseurs de constitution.

Un autre philosophe également tourmenté de la maladie libérale, espèce de fièvre séditieuse, va plus loin : « Il faut, dit-il, que les nations
« se fassent leur liberté à elles-mêmes, parce
« que des franchises accordées à qui ne peut
« les exiger, ne sont jamais que des concessions
« révocables à volonté. » Ainsi, ce serait sans fruit que des souverains, imitant le magnanime Louis XVI, voulussent comme lui chercher tous les moyens de rendre leurs peuples plus heureux ; il faut nécessairement que ces peuples s'insurgent et fassent une révolution.
« Les rois, ajoute le même écrivain, ont cessé
« d'être des instrumens propres à accomplir le

* *Pensées* de C. J. B. Bonnin.

« bonheur des nations. » Et c'est un historien du généreux Alexandre qui ose tenir un tel langage ! ! !

Que les gouvernemens monarchiques y songent bien ; la révolte du 14 juillet, d'où résultèrent pour la France, l'Europe et le monde entier, vingt-cinq années de déchiremens, de malheurs et de guerre, fut peut-être encore moins le produit de l'audace des insurrecteurs que de la mollesse des gouvernans : jamais d'apathie ; aucun excès d'indulgence : prévoyance et fermeté sont la sauve-garde des Etats.

Que le nœud sacré de la Sainte-Alliance se resserre donc de plus en plus ; que cette salutaire confédération des pasteurs des peuples, pour préserver leurs troupeaux de la dent des loups révolutionnaires, se maintienne avec énergie ; enfin, que les rois le veuillent, et l'ardent désir des démagogues ne s'accomplira jamais, leur prophétie s'engloutira avec eux dans la tombe : non, la Révolution ne fera pas le tour du monde !.. Les couronnes brilleront de plus en plus d'un nouvel éclat, et l'homme honnête, paisible, le sujet fidèle et dévoué, sous quelque monarchie que le ciel l'ait placé, s'écriera dans la joie de son cœur :

« Je pourrai vivre et mourir dans ma patrie ;
« le temps des séditions est passé, l'insurrection
« a cessé d'être le plus saint des devoirs, les révo-
« lutionnaires sont en exécration ; ces êtres fé-
« roces ne me réduiront pas à émigrer pour les
« combattre ou pour soustraire ma tête à leurs
« sanglantes proscriptions ! ! ! »

Terminons ici cette histoire si pleine de faits glorieux. Ah ! que les sincères amis de la France se réjouissent ! En parlant des Bourbons, frères de l'infortuné Louis XVI, et des nobles chevaliers d'Outre-Rhin, tout l'univers redira leur grand caractère, leur courage et leurs vertus. Nos historiens s'enorgueilliront de l'illustration de l'émigration française, et la transmettront aux âges futurs ; le souvenir s'en perpétuera avec un noble orgueil de race en race ; et tout ce que la conduite des émigrés a eu d'imposant, de majestueux, de sublime, s'agrandira encore en passant à travers les siècles.

Dans ces antiques Maisons, compagnes immémoriales de la royauté, parmi nous, dans toutes ces grandes familles d'Emigrés, si dévouées à la couronne dont elles furent le soutien, on s'entretiendra par la suite, et avec une jouissance infinie, de l'émigration, de

ce grand acte du plus généreux dévouement.

« On dira la sortie périlleuse d'un aïeul quit-
« tant la terre de France; on parlera de ces
« combats où fut prodigué tant de sang : les
« traditions variées des peuples étrangers, la
« mémoire de quelque retraite hospitalière ré-
« veilleront les imaginations et attendriront
« les cœurs : plusieurs enseigneront aux géné-
« rations nouvelles en quel champ lointain fut
« enseveli un père chargé d'ans, qui alors s'ar-
« rêta aux confins de la vie, comme un voya-
« geur fatigué va s'endormir au bord de la pé-
« nible route qu'il suit depuis long-temps.....
« Ce petit camp rempli de Bourbons proscrits,
« ces autels champêtres dressés pour de si tou-
« chantes cérémonies; cet antique drapeau
« blanc, changé en enseigne funèbre à la mort
« du magnanime Louis XVI; ces espérances si
« long-temps déçues, tant de regrets amers;
« les terres de la patrie si souvent contemplées
« de la rive opposée; ces voyages sans terme,
« ces pertes, ces sacrifices; ces consolations,
« mêlées de douleurs d'un lent et tardif retour,
« composeront les grandes traditions des temps
« à venir..... »

Ainsi que l'exprime avec une noble et tou-
chante simplicité M. le comte d'Augicourt-

Poligny, à qui nous empruntons ce tableau véridique : « Les plus glorieuses leçons de « l'honneur sortiront du milieu des ruines de la « monarchie ; ainsi la voix éloquente de cette « génération qui soutint tout l'effort de la ré- « volution, ne cessera de réveiller de siècle en « siècle l'enthousiasme de la fidélité. »

Ajoutons que l'Emigration française, qui a frappé d'admiration tous les peuples de la terre leur a démontré ce que peut le caractère français quand il est éclairé par la religion, guidé par la justice, électrisé par l'intérêt du Trône uni à l'amour de la patrie, et soutenu dans le malheur par la sanctification du malheur même. Noble dans sa cause, glorieuse dans son cours, honorable dans ses désastres, utile dans ses conséquences, l'Emigration française embellira les pages de l'histoire de notre Nation : son exemple apprendra aux cœurs enflammés du véritable patriotisme, que, pour un Français, il ne doit être rien au-dessus de cette devise de l'antique chevalerie :

Vivre et mourir pour son Dieu et pour son Roi !

FIN DE LA HUITIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNAGES

CITÉS DANS LE TROISIÈME VOLUME.

A.

J

MM. Pages

M.

N.

MM.

O.

P.

T.

V.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Principaux Ouvrages politiques et littéraires du même Auteur.

La jeunesse de Henri IV, détails historiques des actions de son enfance, de son éducation, de ses premières armes, etc. Dédiée à Madame, duchesse d'Angoulême. 1 vol. in-12. Prix : 2 f. 50 c.

Vie publique et privée de Louis XVI. 1 vol. in-12. Prix 3 f.

Vie du jeune Louis XVII. Troisième édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 f. 25 c.

Histoire de Louis XVIII. 1 vol. in-8o. Prix : 6 f.

Jeune age des Bourbons, depuis Henri IV jusqu'à ce jour. Deuxième édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 f. 50 c.

Dictionnaire historique de la jeunesse. Notices sur les jeunes gens des deux sexes qui, avant l'âge de vingt ans ont acquis quelque célébrité, soit par des actions d'éclat, soit par leur esprit, leurs talens, leurs vertus, leurs malheurs, etc. ; depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8o. Prix : 9 f.

Les beautés de la nature, dans les quatre parties du monde. 1 vol. in-12. Prix : 3 f.

Les animaux célèbres, faits anecdotiques. 2 vol. in-12. Prix : 5 f.

L'esprit des enfans, traits remarquables, réparties ingénieuses, saillies fines et piquantes, etc. 1 vol. in-18. Prix : 1 f. 25 c.

Les soirées de l'adolescence, historiettes morales racontées par des enfans des deux sexes. 1 vol. in-18. Prix : 1 f. 50 c.

Les nuits enfantines, historiettes instructives et amusantes racontées par des écoliers. 1 vol. in-18. Prix : 1 f.

Les petits peureux corrigés, ouvrage destiné à prémunir les enfans contre toute idée d'apparitions, de revenans, de fantômes, et à leur inspirer le courage nécessaire dans les événemens qui paraissent surnaturels. 1 vol. in-18. trosième édition. Prix : 1 f. 25 c.

Paris. — A. PIHAN DELAFOREST,
Imprimeur de Monsieur le Dauphin et de la Cour de Cassation,
rue des Noyers, no 37.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA LIBRAIRIE DE L. F. HIVERT

Rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 18

Précis de l'Histoire, ou Analyse succincte et raisonnée de l'Histoire générale, jusqu'à nos jours; par M. le marquis de Villeneuve, préfet de la Corrèze. 1 vol. in-8°, imprimé sur papier fin, en cicéro neuf. 6 fr.

Récit des Opérations de l'Armée française en Espagne, sous les ordres de monseigneur le duc d'Angoulême, en 1823, suivi du tableau des officeirs, sous-officiers et soldats qui s'y sont distingués; par M. Capefigue. 1 vol. in 8°, orné d'un portrait de S. A. R. 5 fr.

— *Le même*, papier vélin. 9 fr.

Résumé des principales Questions politiques agitées depuis la fin du dix-huitième siècle; par M. le comte d'Angicourt-Poligny. 1 vol. in-8°, bien imprimé. 3 fr.

Ange (l') *Conducteur dans la dévotion chrétienne*, par le R. P. Jacques Coret, nouvelle édition, augmentée des indulgences accordées par Pie VI. 1 gros vol. in-12 2 fr. 50 c.

Coutumes Gauloises, ou Origines curieuses et peu connues de la plupart de nos usages; par madame de Renneville. 1 gros vol. in-12, avec 4 gravures. Paris, 1825. 3 fr.

Eclaircissemens sur l'Amour pur de Dieu; par Mgr le cardinal de la Luzerne, pair de France. 1 vol. in-12. 1 f. 50 c.

Encyclopédie des jeunes Demoiselles, ou Choix de Conversations instructives sur différens sujets, recueillies des meilleurs auteurs; deuxième édition. Paris, 1822. 1 vol. in-12, avec 2 gravures. 2 fr. 50 c.

Enéide de Virgile, traduite en vers français, par C.-L. Mollevaut, membre de l'Institut, avec le texte latin en regard. 4 vol. in-18, imprimés sur pap. grand-raisin fin par Didot jeune, couv. imprimée. 10 fr.

Erreurs (*des*) *et des Préjugés répandus dans les diverses classes de la société*; par J.-B. Salgues. 3e édition, revue et corrigée. 3 vol. in-8°, couv. imp. Paris, 1825. 18 fr.

Esprit de l'Encyclopédie, ou Recueil des articles les plus intéressans de l'Encyclopédie, réunis et mis en ordre, par M. Hennequin; nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre d'articles, etc., 15 vol. in-8°. bien imprimés, Paris. 1822. 60 fr.

Essai sur l'Eloquence, ou Choix de Préceptes et d'Exemples recueillis d'Homère, Cicéron, Bossuet, Bourdaloue, Buffon, Fénélon, Fléchier, La Harpe, Mascaron, Massillon, Maury, Racine, Thomas, et autres auteurs célèbres, anciens et modernes, à l'usage des jeunes gens; par un professeur de rhétorique. 1 vol. in-12. 2 fr. 50 c.

Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, par Girandeau, revu et corrigé par l'abbé Duquesne. 8 vol. in-12. 20 fr.

Fables de Florian, très-jolie édition, imprimée sur papier velin, et ornée de 6 gravures. 1 vol. in-18. 3 fr.

Géographie de la France, par M. de Lespin, officier de l'Université, chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, etc. 1 vol. in-8°, avec des tableaux synoptiques et 4 cartes. 1825. 6 fr.

Géographie (Abrégé de la) *de la France*, par le même. 1 vol. in-12, avec une carte de France. 1 fr. 50 c.

Ces deux ouvrages sont adoptés par le Conseil royal de l'instruction publique.

Géographie Ancienne et Historique, composée d'après les cartes de Danville, contenant l'origine, la situation, les mœurs et coutumes de tous les peuples de l'antiquité, etc. 2e édit., 2 forts vol. in-8°. Parit, 1823. 12 fr.

Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans, depuis 1792 jusqu'en 1815, etc. ete.; par Bourniseaux, 3 vol. in-8°. avec une carte du théâtre de la guerre, 15 fr.

Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV. 3 vol. in-8°, avec un joli portrait. 18 fr.

Histoire des Jacobins, depuis 1789 jusqu'à ce jour; par l'auteur de l'*Histoire des Sociétés secrètes*. Paris, 1820. 1 vol. in-8°. 5 fr.

Histoire de Pierre Terrail, dit le chevalier *Bayard*, sans peur et sans reproche; par M. Cohen, bibliothéçaire, et membre de plusieurs sociétés savantes. 2e édition. 1 vol. in-12, avec une gravure. Paris, 1826. 2 fr.

Imitation de N. S. Jésus-Christ, traduction nouvelle 2e édition, titre gravé. 1 vol. in-8°. 4 fr.

La Jeune Aveugle, ou la Famille Anglaise, histoire intéressante pour l'instruction de la jeunesse. 1 vol. in-18, orné de 6 grav. et d'un titre gravé. 1 fr. 50 c.

Les droits des femmes, et l'injustice des hommes; par mistriss Godwin. Traduit librement de l'anglais, sur la huitième édition; augmentée d'un apologue: l'instruction sert aux femmes à trouver des maris; par M. César Gardeton. 2e édition, 1 vol. in-18, couverture imprimée, 1 fr. 25 c. et pap. vélin, 2 fr 50 c. Par la poste, 25 c. en sus.

Lettres sur l'astronomie, en prose et en vers; par Albert Montémont, 4 gros vol. in-18, papier grand raisin, ornés de 8 gravures et de 4 planches astronomiques, titre gravé et couverture imprimée. 12 fr.

Lettres persanes, par Montesquieu, nouvelle et jolie édition, avec notes de MM. Gaultier et Collin de Plancy, 1 fort vol. in-18. Paris, 1823. couverture imprimée, 3 fr.

Lydia Sommerville (Histoire de), ou les petits Défauts

corrigés; ouvrage recueilli pour l'instruction de la jeunesse, 1 vol. in-18, orné de 5 grav. et titre gravé. 1 fr. 50 c.

Mélanges de Littérature et de Critique, par Charles Nodier 2 vol. in-8°. Paris, 1820. 12 fr.

Mémoires du duc de Saint-Simon, nouvelle édition, mise dans un ordre chronologique, accompagnée de notes, et collationnée sur plusieurs manuscrits autographes; et précédée d'une notice historique sur la vie et la famille du duc de St.-Simon; suivie d'un appendice contenant etc.; par M. Laurent, professeur au collége royal de Charlemagne. 6 vol, in-8° (1826), couverture imprimée. 24 fr.

— *Les mêmes*, papier vélin, couverture imprimée. 40 fr.

Morale (la) *en action*, ou élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives. 1 vol. in-12, avec 4 grav. 2 fr. 50 c.

Œuvres de Stanislas, chevalier de *Boufflers*, membre de l'Institut. 3e édition complète, ornée de 16 gravures et du portrait de l'auteur. 4 vol. in-18. Paris, 1823. 8 fr.

Œuvres de Florian. 24 vol. in-18, édit. ornée de 128 grav. pap. fin. 50 fr.

Œuvres complètes, posthumes et inédites de Florian; nouvelle édition, imprimée sur carré fin d'Annonay, et ornée du portrait de l'auteur, de 24 gravures et d'un *fac simile*. 13 vol. in-8°. brochés, couv. imp. 80 fr.

Œuvres complètes de madame de Grafigny, contenant: Lettres d'une Péruvienne, Théâtre et Nouvelle Espagnole. Nouv. édition, imprimée sur carré fin des Vosges. 1 gros vol. in-8°, avec 10 jolies gravures. Paris, 1821. 8 fr.

Œuvres de Massillon. 13 vol. in 8°, belle édition, ornée d'un beau portrait. Paris, 1821. 70 fr.

Les mêmes, 15 vol. in-12. 40 fr.

Magasin des Ames Pieuses, ou Recueil d'Instructions, Méditations, Réflexions, etc., etc. 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-12. Paris, 1825. 2 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des évènemens du dix-huitième siècle, depuis 1760 jusqu'en 1810; par feu l'abbé Georgel, publiés par M. Georgel neveu, avocat à la cour de cassation, deuxième édition, 6 vol. in-8°. avec la gravure du fameux collier, couverture imprimée, 24 fr.

Origine des Sociétés, où l'on verra: l'origine certaine des inégalités, des propriétés, des pouvoirs, des souverainetés, des cités, des lois, des constructions, de la vie nomade, de la vie sauvage, etc., etc.; par M. l'abbé Thorel., 3e édition, 3 vol. in-8°. 12 fr.

Principes fondamentaux de Droit naturel, politique et religieux, par M. l'abbé Thorel. 1 vol. in-8°, prix 3 f. 75 c.

Poésies diverses, par C.-L. Mollevaut, membre de l'Institut. 1 vol. in-18, imprimé par Didot jeune, sur papier grand-raisin fin, et orné d'une jolie gravure. 3 fr.

Promenade (à pied) de Paris à Bagnères-de-Luchon, et Retour; par M. le comte P. de Vaudreuil. 3 parties in-8o. 14 f.

Souvenirs d'un Officier royaliste, contenant son entrée au service, ses voyages en Corse et en Italie, son émigration, ses campagnes à l'armée de Condé; par M. de R....., ancien colonel d'artillerie. 3 vol. in-8. 13 fr.

Tableau des Mœurs françaises aux temps de la Chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, mis en français moderne, et accompagné de notes sur les guerres générales et privées, etc., etc., par M. le comte P. de Vaudreuil. 4 vol. in-8o. Paris, 1825. 20 fr.

Vie des Saintes Femmes, des Martyres et des Vierges, pour tous les jours de l'année, etc.; dédiées aux dames chrétiennes. 3 vol. in-8o, avec gravures, couv. imprim. Paris, 1822. 18 fr.

Voyage aux Alpes et en Italie, ou Lettres en prose et en vers, contenant la description de ces contrées, et des détails, etc.; par Albert de Montémont. 2 vol. in-18; sur pap. grand-raisin fin, avec deux jolies gravures et une carte. 6 fr.

Voyage du Roi à Saint-Omer, suivi d'une liste alphabétique des personnes qui ont eu l'honneur d'accompagner Sa Majesté, de lui être présentées et de la complimenter. 1 vol. in-8o. 3 fr. et 3 fr. 75 c. par la poste.

Romans.

Aglaure d'Almont, ou Amour et Devoir, par mademoiselle Fleury. 2 vol. in-12, avec jolie couv. imp. Paris, 1820. 2 fr.

Emilie de Coulanges, trad. de mistriss Edgevorth, par le traducteur d'Ida, etc. 1 vol in-12. 1 fr. 50 c.

Famille (la) *de Montorio*, ou la fatale Vengeance, trad. de l'anglais par M. Cohen. 5 vol. in-12. Paris, 1822. 6 fr.

Gabriéla, par madame la duchesse D***, auteur des Deux Amis. Paris, 1824. 3 vol. in-12. 3 fr.

Herminie de Civray, ou l'Ermite de la Foret, par M. Cohen. 4 vol. in-12. Paris, 1823. 5 fr.

Iskoleo, ou la Grèce au 18e siècle, dédié aux dames qui ont secouru les Grecs; par M. Roselly. 2 vol. in-12, avec fleurons et couv. imp. 1827. 7 fr.

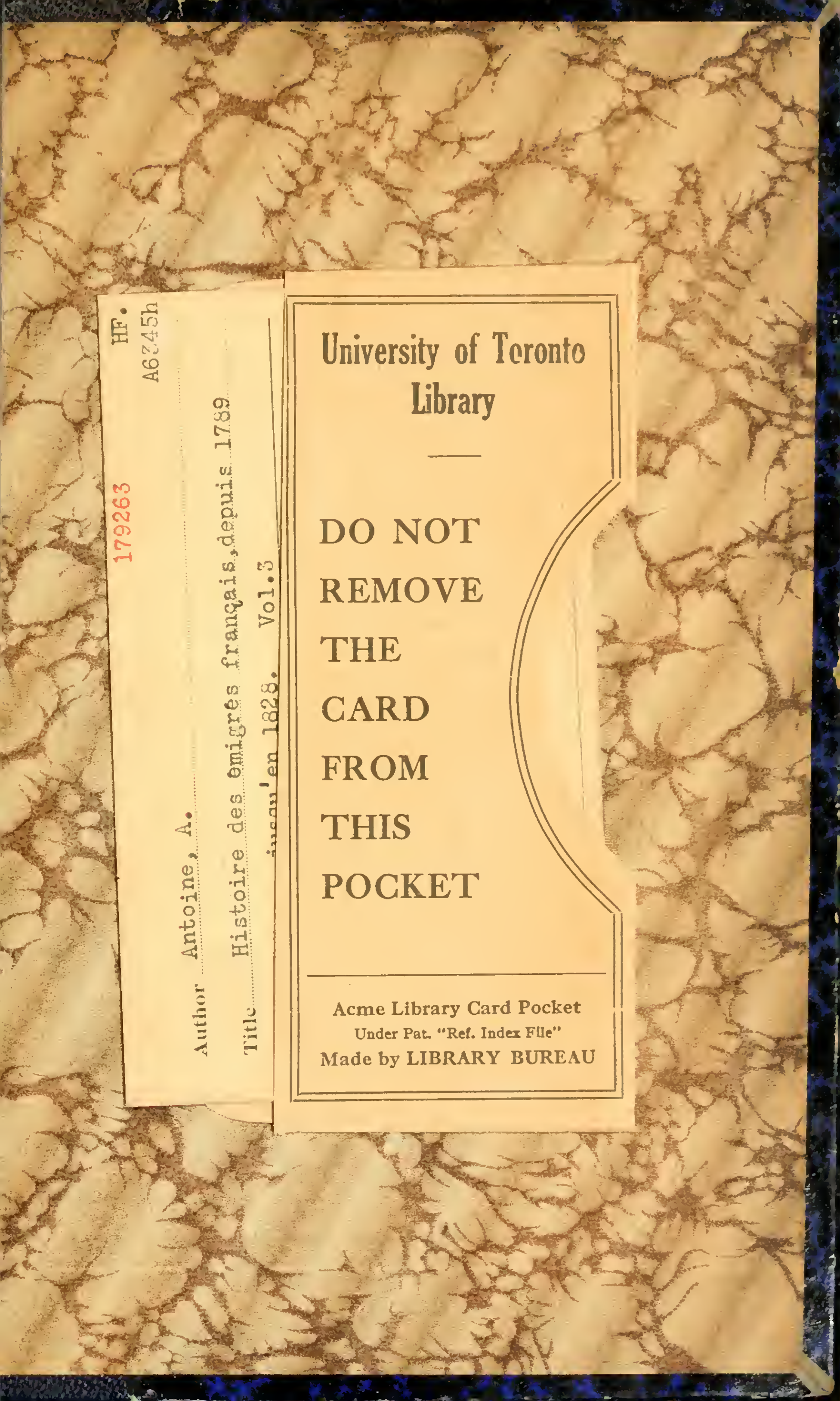
Montagne (les) *de Brunswick*, roman historique, par Adélaïde Gory-Decour. 4 vol. in-12. Paris, 1823. 5 fr.

Oconor, nouvelle irlandaise (roman du genre de Paul et Virginie). Vol. in-12, fig. 1 fr. 50 c.

Pâtre (le) *des Montagnes noires*, roman historique, imité de l'espagnol, par L. T. Gilbert. 3 vol. in-12. Paris, 1823. 3 fr. 50 c.

Vivian, traduit de mistriss Edgevorth, par le traducteur d'Ida. 3 vol. in-12. 4 fr. 50 c.




HF.
A6345h
179263
Author Antoine, A.
Title Histoire des émigrés français, depuis 1789
jusqu'en 1828. Vol.3
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

